This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,406

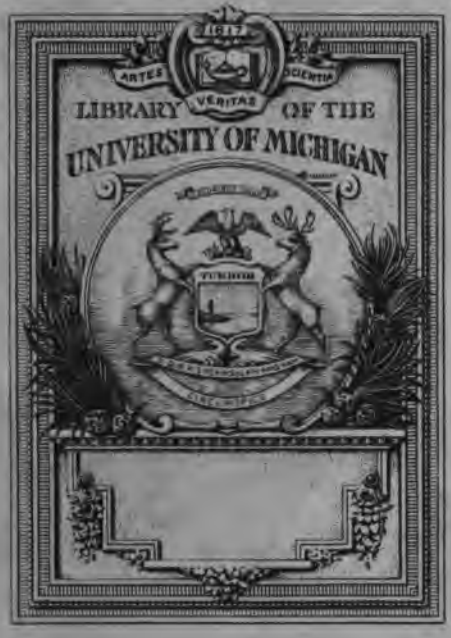
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

DC
114
D2
R65

DC
146
.D2
R65

DANTON ÉMIGRÉ

Jean-François-Eugène
Dr ROBINET

DANTON ÉMIGRÉ

RECHERCHES
SUR LA DIPLOMATIE DE LA RÉPUBLIQUE
(An 1er — 1793)

« Il faut qu'un vrai patriote, en révolution, fasse le bien et l'oublie à peu près comme l'autruche, qui dépose ses œufs dans le sable sans s'inquiéter de leur sort. »

Danton.

PARIS
H. LE SOUDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 174 ET 176

1887

Lib
Soffitte
6-11-39
38673

Paris, ce 21 septembre 1886.

Nous n'avons prétendu donner ici ni l'histoire diplomatique de 1793, ni même une esquisse quelque peu fixée des faits qui la composent.

Mais, en dressant à notre manière cet *index* des principaux noms d'hommes et des événements les plus saillants qui s'y rapportent, nous avons voulu protester, avec des preuves, contre cette assurance donnée au public par tant d'historiens, qu'en cette mémorable année l'action diplomatique de la France aurait été nulle.

Il n'en est rien, on va le voir (1).

Et cependant nous sommes loin d'avoir embrassé l'ensemble du tableau, ayant laissé volontairement dans

(1) Nos archives publiques le démontrent surabondamment (archives nationales, archives des Affaires étrangères, archives de la Guerre et de la Marine, archives de la Préfecture de police, etc., auxquelles il faut joindre la Bibliothèque nationale, si riche en documents de toute sorte : journaux, revues, brochures, libelles, gravures, livres et imprimés de toute espèce). C'est dans ces dépôts précieux qu'est écrite, heure par heure, et souvent par les acteurs eux-mêmes, notre histoire révolutionnaire, surtout celle de la diplomatie, en l'an Ier.

l'ombre l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, l'Espagne et l'Italie, pour ne considérer avec quelque détail que l'Angleterre et la République.

Nous n'avons donc soulevé, et bien faiblement, qu'un coin du voile qui recouvre encore cette partie de notre histoire, que trop peu d'écrivains se sont mis en frais d'éclairer.

Les notes que nous publions aujourd'hui ne sont en réalité que les premiers jalons d'une étude véritable, que le tracé de recherches complètes et suivies.

Trop heureux, si elles pouvaient susciter, dans la même voie, des efforts plus favorisés et plus fructueux que les nôtres !

DANTON ÉMIGRÉ

Tout le monde sait que Danton, pendant qu'il eut part à la direction des affaires politiques de notre pays, ne cessa, au dehors, de rechercher l'alliance de l'Angleterre et qu'il s'efforça, n'ayant pu l'obtenir, d'empêcher au moins cette puissance de sortir de la neutralité et d'accéder à la coalition formée contre la France par la maison d'Autriche.

Mais ce qu'on connaît beaucoup moins, ce qu'on ne saura peut-être jamais à fond, tant l'homme d'Etat fut réservé en paroles à ce sujet et sobre d'écriture, c'est à quel degré il s'y trouva engagé avec les hommes politiques du parti libéral, les Whigs, rattachés, par leurs idées et par leurs tendances, au grand mouvement de réformation sociale qui éclata chez nous à la fin du XVIIIe siècle.

C'est ce point d'histoire, aussi obscur qu'intéressant, sur lequel nous voudrions essayer de jeter quelque lueur.

Observons encore, avant de commencer ces explications, que l'action du conventionnel ne se limita aucunement à la Grande-Bretagne, et que tout l'échiquier politique où se jouèrent alors les destinées de la France le préoccupa également.

Dans l'ensemble, sa conduite, pour les affaires extérieures, n'eut qu'un but : détruire la coalition qui s'était formée contre nous ; la détruire par les armes et par la diplomatie, en opposant d'abord la force à la force,

puis en cherchant des alliances, comme en Angleterre et dans certaines cours du Nord, ou en s'efforçant de détacher telle ou telle des puissances coalisées, la Prusse, la Bavière, la Sardaigne, etc., enfin, en suscitant des embarras à l'Autriche, voire à la Russie, dont l'hostilité ardente et l'accession à la ligue étaient officiellement affichées, et auxquelles il essaya d'opposer la Suède, le Danemark, la Pologne et la Turquie (1).

« La Turquie, la Pologne et la Suède occupaient dans l'ancien système de la France une place considérable. Elles étaient comme autant de contrepoids attachés aux extrémités de l'Europe, et qui permettaient d'en dégager le centre. Elles fournissaient l'instrument et le théâtre des grandes diversions. C'est le rôle qu'elles ont continué de remplir pendant les guerres de la Révolution française, et les diversions qu'elles ont attirées ont exercé sur les destinées de la France une influence décisive. C'est dans le nord et dans l'orient de l'Europe que se produisit la crise qui, de 1789 à 1795, anima les unes contre les autres les grandes puissances de l'Europe, déclara l'antagonisme de leurs prétentions, fit éclater leurs rivalités, démontra le vice de leur droit public, détourna, jusqu'à la fin de 1791, leur attention des affaires de la France, retarda longtemps leur coalition, la paralysa dès qu'elle fut formée, et finit par la briser.

« Tandis qu'il s'opère dans l'Ouest une révolution sociale et politique, une révolution territoriale se prépare et s'accomplit dans l'Est. Ces révolutions n'ont entre elles aucun rapport, elles procèdent de causes absolument différentes et tendent aux résultats les plus dissemblables ; mais elles commencent en même temps et

(1) *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, par le lieutenant général Jomini. — *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par M. F. de Bourgoing, Paris, 1864-71. — *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France*, Paris, 1881. — *L'Europe et la Révolution française*, par M. Albert Sorel, Paris [illegible].

se développent parallèlement. Les mêmes puissances sont intéressées à l'une et à l'autre, et il s'ensuit une réaction de l'une sur l'autre. Au moment où la France est le plus violemment pressée sur ses flancs et où l'Europe semble prête à l'étouffer, il se fait tout à coup, vers les plaines de la Pologne, comme un grand effet de vide ; toutes les masses sont déplacées et la France soulagée peut reprendre haleine. C'est une action en quelque sorte mécanique ; la révulsion qui en résulte n'en est pas moins efficace, et la France en retire de formidables avantages (1). »

Avant M. Sorel, le général Jomini avait dit, à propos des mêmes événements :

« Le second démembrement de la Pologne, consenti à la diète de Grodno, tenant les Polonais en fermentation, Kosciusko avait profité de cette disposition des esprits pour lever, le 23 mars, l'étendard de l'insurrection à Cracovie. Cet incident, qui attirait toute l'attention de Catherine, formait une puissante diversion aux affaires du Midi, en contraignant la Prusse et l'Autriche, déjà ébranlées par les revers essuyés en Belgique et dans le Palatinat, à faire filer vers la Pologne une partie des troupes qu'il eût été si nécessaire de diriger sur le Rhin, pour ramener la victoire sous leurs drapeaux (2). »

Mais Danton avait même des espérances en Allemagne, où il escomptait l'influence des adversaires de l'alliance austro-prussienne : à Vienne, Kaunitz et Mercy d'Argenteau ; à Berlin, le duc de Brunswick, le prince Henri, Luchesini, Hertsberg ; cependant, c'était dans l'opposition anglaise qu'était son point d'appui le plus sérieux.

C'est cette politique, ayant pour but essentiel de vaincre la coalition et de lui faire poser les armes, qui fut définitivement adoptée par la Convention nationale et par le comité de Salut public, lorsque le premier et

(1) *L'Europe et la Révolution française*, par M. Albert Sorel, pages 502-503.
(2) *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution.*

trop naturel entraînement qui avait poussé notre grande assemblée à rendre le décret du 19 novembre 1792, et, bientôt après, à annexer la Belgique, la Savoie et tous les pays occupés par nos généraux, eut laissé place à la réflexion.

De sorte qu'il ne nous paraît pas excessif de dire que les traités de Bâle, qui, en l'an III, vinrent mettre un terme à cette première période militaire, furent aussi l'œuvre du grand patriote que l'on considérera de plus en plus comme le principal homme d'Etat de notre Révolution (1).

(1) V. la *Révolution française* (1789-1815), par M. Pierre Laffitte, 1 vol. in-32, Paris, 1880; et l'excellent livre de M. Antonin Dubost : *Danton et la politique contemporaine*, in-12, Paris, 1880, qui donnent une idée exacte de l'œuvre et de la valeur du conventionnel.

I

DANTON EN ANGLETERRE

Danton, comme Marat, Hérault de Séchelles, Brissot et tant d'autres, savait l'anglais.

A ce propos nous rappellerons que les ouvrages d'auteurs de nationalité britannique qu'il avait dans sa bibliothèque (Shakespeare, Johnston, Pope, Robertson, Blackstone, Adam Smith, etc.), étaient en langue originale et qu'il s'y trouvait aussi des traductions anglaises d'œuvres latines, grecques, espagnoles et même françaises (Virgile, Plutarque, Don Quichotte, Gil Blas, par exemple), et, fait assez décisif, jusqu'à un traité de ponctuation.

D'autre part, les papiers saisis chez le conventionnel lors de son arrestation et conservés aux Archives nationales, contiennent plusieurs lettres à son adresse, écrites en anglais. L'une d'elles est du fils de son beau-père, Jean-Georges Recordain, qui lui écrivait de Londres pour le faire juge des progrès qu'il y avait faits en cette langue. Elle était datée du 28 octobre, première année de la liberté, 1789 par conséquent, et signée : *Your much affectionate and patriote brother.*

Enfin, l'enveloppe contenant les papiers dont il est ici question, inventoriés et classés pour être mis sous les yeux du comité de Salut public, porte l'indication formelle que Danton savait l'anglais.

C'est pourquoi, lorsqu'il arriva dans la prison du Luxembourg, après son arrestation, il put saluer Thomas Paine (une vieille connaissance) en cet idiome, et comment on trouva chez lui une missive de ce dernier, —

des plus intéressantes, d'ailleurs, — commençant par ces mots : « *Comme vous lisez l'anglais*, je vous écris cette lettre sans la faire passer par les mains d'un traducteur (et, en effet, elle est tout entière en original), sauf la signature : « votre ami », qui est en français (1).

Nous rapporterons ici la note relative au projet de Constitution, que personne, croyons-nous, n'a encore fait connaître, et qui mérite cependant d'être rendue publique, comme indice des relations intimes que Danton entretenait avec les libéraux anglais.

Cette note est relative à la Constitution de l'an Ier (1792-1793), alors en préparation, et à laquelle le conventionnel collaborait, comme membre du comité correspondant, avec Sieyès, Condorcet, Vergniaud, Hérault de Séchelles, rapporteur, etc.

Elle précède et annonce un travail complet. Nous en donnons la traduction d'après l'original qui est aux Archives :

LIASSE 2. — 3e PIÈCE

« *A conserver*

« QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA DERNIÈRE RÉVOLUTION

« Je présente ces observations, mises sous forme de rapport, comme une sorte de préambule à l'affaire sur laquelle nous sommes tombés d'accord. Je pense que les Comités y trouveront un grand nombre de leurs propres vues. J'ai adopté cette méthode parce que je ne puis communiquer par une autre et que, de plus, je ne comprends jamais si bien mes propres pensées que quand je les vois par écrit.

« La France est maintenant en situation d'être l'orateur de l'Europe; elle doit parler pour les autres nations, qui ne peuvent encore parler pour elles-mêmes. Il faut qu'elle mette des idées dans leurs cerveaux et des arguments dans leurs bouches (*sic*)

(1) Archives nationales : cote A. F. 11, 49 (36 pièces). *Papiers trouvés chez Hérault de Séchelles, Danton, Lacroix, Simon* (*sic*), *Fabre d'Églantine;* liasse 2 : trois lettres écrites en anglais, et une note sur la Constitution, en même langue, trouvées chez Danton.

Cette note serait-elle de Priestley? — Voyez sa lettre, pages 141 et 142.

en exposant les raisons qui l'ont conduite à abolir l'ancien système de gouvernement monarchique et à établir le gouvernement représentatif. La dernière Constitution a trop sacrifié à la forme et à l'appréhension impolitique de donner de l'ombrage aux cours étrangères, tandis qu'il y a plus à espérer en éclairant les peuples étrangers qu'à craindre de ces cours. Elles ont fait maintenant le pire de ce qu'elles peuvent faire.

« La partie que j'envoie est au lieu et place de la section de la dernière Constitution, qui va de la page 1 à 45. Le chapitre du manuscrit anglais (page 21) intitulé : « De la distribution des « pouvoirs délégués par la nation, » remplace le chapitre sur la dernière Constitution (page 45) intitulé : « De la Royauté, de la « Régence et des ministres. » Je suis en train d'achever cette partie.

« *N. B.* — Celle-ci était destinée à être remise aux Comités lundi dernier. La traduction est maintenant plus avancée. »

Ce n'était donc pas à titre littéraire seulement que Danton avait cultivé, en même temps que la langue du Dante et de Pétrarque, qu'il possédait assez pour y rimer des sonnets, celle de Cromwell et de Milton ; il s'en servait pour aider et étendre sa politique.

Et d'abord, c'était en Angleterre qu'était allé Recordain, afin d'y établir des relations commerciales et autres peut-être, et c'est en Angleterre aussi que Danton concourut plus tard à accréditer Noël, et, à titre de correctif, son propre parent, le futur général Mergez, en qualité d'agents diplomatiques.

Mais, eut-il à Londres des relations plus directes et plus sérieuses ?

Est-ce par Recordain, Mergez et Noël seulement que ses rapports arrivèrent à s'y constituer, ou encore par Marat, qui avait longtemps habité le Royaume-Uni, et qui y retourna deux fois après 1789 (1)? Est-ce, bien plutôt, par Thomas Paine, qui connaissait l'*ami du peuple* depuis longtemps et qui fit un voyage à Paris en 1787, pendant lequel, à la manière anglaise, il s'était mis en rapport et même lié avec les hommes marquants

(1) *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* et *Notes de Topino-Lebrun*, procès de Danton et consorts.

de tous les groupes philosophiques et politiques : Condorcet, Achille Duchâtelet, le cardinal de Brienne et sans doute aussi Danton, qui, comme le républicain anglais, appartenait à la franc-maçonnerie (1)? Ou bien est-ce par Talleyrand, que le dernier avait contribué à maintenir à Londres, au mois de septembre 1792, après la révolution du 10 août, que ces relations finirent par se nouer? ou seulement par la sympathie des principaux Whigs pour les révolutionnaires français et pour leur tentative sociale?

Nous ne le savons pas au juste, et il est bien probable que toutes ces influences concoururent au résultat.

— Talleyrand? l'ancien évêque d'Autun? l'ex-député à la Constituante? le futur prince de Bénévent? Mais, quels rapports ont jamais pu exister entre Danton et lui; comment s'étaient-ils vus, fréquentés, connus?

Voici.

En 1791, ils faisaient partie du directoire du département de la Seine, ils étaient collègues d'administration, et c'est là qu'ils purent s'apprécier l'un et l'autre et entrer en relations, une circonstance grave étant venue à les rapprocher.

Le 18 avril 1791, le roi avait résolu de partir pour Saint-Cloud. C'était le premier acte du drame de Varennes.

Bailly et La Fayette, le maire de Paris et le commandant général des gardes nationales de la Seine, étaient d'avis d'autoriser et même de protéger le départ; ceux qui agissaient pour le duc d'Orléans y avaient trouvé une occasion favorable de déblayer pour lui les marches du trône; mais les politiques du département, dont Tal-

(1) C'est aussitôt après ce voyage que Paine, de retour à Londres, imprima cette sorte de prophétie : « C'est un fait connu de tous ceux qui ont été récemment en France, qu'un changement très extraordinaire s'opère dans l'esprit du peuple de ce royaume; changement qui rendra la France formidable aussitôt que son gouvernement voudra saisir l'heureuse occasion qui se présente, pour doubler sa force en unissant, s'il est permis de le dire, la majesté du souverain à la majesté de la nation. »

leyrand et Danton, en avaient aussitôt reconnu le danger et s'y étaient énergiquement opposés! Danton doublement : en résistant à La Fayette et à Bailly dans le conseil et obtenant que la *loi martiale*, qu'ils réclamaient à cor et à cris, ne serait point proclamée; puis en s'opposant, *par la force*, à la fuite du roi, en faisant retenir par la bride, par des gardes du bataillon des Cordeliers commandés à cet effet, les chevaux de l'équipage royal.

Preuves :

Aux Archives nationales de France, à Paris, on peut voir encore, écrite de la main du conventionnel et fixée par une épingle au parchemin qui enveloppe son contrat de mariage, la note suivante : « Je déclare que le dix-huit avril, étant réuni dans une salle de l'Assemblée nationale avec plusieurs membres du département, dans les conférences qui eurent lieu tant avec M. le maire que M. le commandant général, ils m'ont paru, l'un et l'autre, par leurs discours, être constamment d'avis que le départ du roy devait être protégé par la force armée : — à Paris, ce 8 may 1791. — DANTON. »

L'*Histoire parlementaire* mentionne à ce propos un arrêté du club des Cordeliers et de la section du Théâtre-Français, du 28 avril, qui donne acte à ce dernier d'une déclaration par lui faite à ces deux assemblées contre le maire et contre le commandant général, comme ayant réuni et employé tous leurs efforts pour exciter le département à délivrer l'ordre de tirer sur le peuple, qui s'opposait au départ du roi. Cet arrêté est signé : *Boucher de Saint-Sauveur*, président; *Leclère*, *Saint-Aubin* et *Momoro*, secrétaires.

Les réponses de Danton au Tribunal révolutionnaire ne sont pas moins décisives :

« Ne me suis-je pas montré, lorsque l'on voulait soustraire le tyran (Louis XVI) en le traînant à Saint-Cloud? N'ai-je point fait afficher au district des Cordeliers la nécessité de s'insurger?

« ..... Je me souviens effectivement d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, la résurrection de toute la puissance monarchique, d'avoir protégé la fuite

du tyran en m'opposant de toutes mes forces à son voyage de Saint-Cloud, *en faisant hérisser de piques et de baïonnettes son passage!* en enchaînant, en quelque sorte, ses coursiers fougueux; si c'est là se déclarer le partisan de la royauté, s'en montrer l'ami; si, à ces traits, l'on peut reconnaître l'homme favorisant la tyrannie, dans cette hypothèse, j'avoue être coupable de ce fait. » — (*Bulletin du Tribunal révolutionnaire,* nos 21 et 22, défense de Danton.)

« *J'ai empêché le voyage de Saint-Cloud.* » — (*Notes de Topino-Lebrun,* déclaration de Danton.)

Aussi, le lendemain du 18 avril, Talleyrand rédigea-t-il, au nom du directoire du département, une adresse au roi, très digne et très ferme, dont nous allons citer les principaux passages.

Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, l'attribue à Danton et à Kersaint; mais Talleyrand en revendique formellement la paternité dans sa réponse au comité de Sûreté générale, ou plutôt dans sa défense, lors de sa révocation comme envoyé diplomatique à Londres, et pour faire rapporter le décret d'accusation rendu contre lui.

En voici le texte, encore incomplet, quoique collationné sur celui du *Moniteur* et des *Révolutions de France et de Brabant :*

« Sire, ..., cachant sous un voile saint leur orgueil humilié, les prêtres versent sur la religion des larmes hypocrites (1)... La confiance que le peuple a dans votre personne peut-elle résister longtemps aux impressions que des hommes pressés de jouir de la liberté reçoivent de tout ce qui est auprès de vous?... On voit avec peine que vous favorisez les réfractaires, que vous n'êtes servi presque que par des ennemis de la Constitution, et l'on

(1) On sait que l'évêque d'Autun avait, des premiers, prêté serment à la constitution civile du clergé et sacré les évêques constitutionnels. Excommunié de ce chef, il donna aussitôt sa démission d'évêque, et se déprêtrisa lui-même.

Ce n'est qu'en 1801, lors des négociations pour le Concordat, qu'il put régulariser sa rentrée dans la vie séculière *en obtenant un bref du pape.*

craint que ces préférences trop marquées n'indiquent les véritables dispositions de votre cœur.

« Sire, les circonstances sont fortes. Une fausse politique doit répugner à votre caractère et ne serait bonne à rien.

« Sire, par une démarche franche, éloignez de vous les ennemis de la Constitution ; annoncez aux nations étrangères qu'il s'est fait une glorieuse révolution en France; que vous l'avez adoptée; que vous êtes maintenant le roi d'un peuple libre; et chargez de cette instruction d'un nouveau genre des ministres qui ne soient pas indignes d'une si auguste fonction. Que la nation apprenne que son roi s'est choisi, pour environner sa personne, les plus fermes appuis de la liberté; car aujourd'hui il n'est pas d'autres véritables amis du roi.

« Sire, ne repoussez pas la démarche qu'a faite auprès de vous le département de Paris; le conseil qu'il vous offre vous serait donné par les quatre-vingt-trois départements du royaume, si tous étaient à portée de se faire entendre aussi promptement que nous (1). »

Voilà comment Danton et l'évêque d'Autun étaient arrivés à se connaître.

Or, après la session de l'Assemblée constituante, le dernier fut envoyé à Londres, en mission diplomatique, par le ministre de Lessart.

Il devait proposer à l'Angleterre les îles de France, de Bourbon et de Tabago, ainsi que la démolition des fortifications de Cherbourg, en retour d'une alliance contre l'Autriche. Le parti qui dominait alors à la Constituante (Barnave-Lameth), recherchait également l'alliance de la Prusse contre l'Empereur (*Mémoires* de Governor Morris).

Voici comment M. Mignet, le principal historien de notre Révolution, qui sait tant et si bien, qui juge si sainement et de si haut, parle de cette intervention de l'ancien constituant :

« M. de Talleyrand eut bientôt l'occasion d'entrer dans la carrière où il devait acquérir sa principale renommée et se placer au rang des plus grands négociateurs.

(1) Rédigée le 19, cette adresse fut portée au roi le lendemain 20 avril, par Talleyrand lui-même.

Nommé membre du directoire du département de la Seine, avec Sieyès, le duc de La Rochefoucauld, Rœderer, etc., il fut chargé, sous l'Assemblée législative, d'une importante mission en Angleterre. L'interdiction des fonctions exécutives, que s'étaient imposée les députés de la Constituante, ne permit pas de lui conférer le titre d'ambassadeur, dont M. de Chauvelin avait été revêtu; mais il fut spécialement accrédité auprès du gouvernement anglais, dès le printemps de 1792, pour établir une *alliance nationale*, en opposition *à l'alliance de famille* que les agents de la cour resserraient sur le continent avec les maisons d'Autriche et de Bourbon.

« L'état précaire de la Révolution et le désaccord violent des partis disposaient peu le gouvernement anglais à s'engager dans une union étroite avec la France; mais, à défaut d'alliance, M. de Talleyrand obtint une déclaration de neutralité qui était presque aussi utile, et qui désespéra les partisans de la coalition européenne, dont le désir était de presser la Révolution entre les armées continentales et les flottes britanniques. Telle fut la première négociation de M. de Talleyrand, qui commençait sa carrière diplomatique par où il l'a finie, poursuivant, à quarante ans de distance, le même but, dans le même pays. » — (*Notice historique*, lue dans la séance du 11 mai 1839, à l'Académie des sciences morales et politiques.)

Eh bien, le négociateur de l'*alliance nationale* cessa-t-il toutes relations avec son ancien collègue du département de Paris, avec le président des Cordeliers, lorsqu'il fut envoyé en ambassade à Londres? Cela n'est pas probable. Car, après le 10 août, en septembre 1792, celui-ci, alors membre du conseil Exécutif, le fit, dit-on, maintenir à son poste.

Dès lors, il nous paraît évident que Talleyrand dut être, en Angleterre, le principal agent de l'entente qui s'établit entre le conventionnel et les chefs du parti révolutionnaire britannique.

Cette manière de voir est fortifiée par un autre passage des *Mémoires* de Governor Morris; parmi les reproches, as-

sez singuliers, du reste, de la part d'un fonctionnaire républicain, que le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis adresse à la mission de l'ancien évêque d'Autun à Londres, il fait figurer celui-ci : « Ensuite il (Talleyrand) recevait et fréquentait *les principaux personnages de l'opposition* (Stanhope, Fox, etc.). Une allure pareille ne pouvait que fortifier la fâcheuse impression qu'avait faite en Angleterre l'annonce seule de son arrivée ; on y était persuadé *qu'il venait intriguer avec les mécontents* (1). »

Nous concluons de ce qui précède que lorsque Danton passa en Angleterre, il put et dut y voir Talleyrand, *qui le mit certainement en rapport avec les chefs du parti whig et continua de l'y maintenir après qu'il eût quitté ce pays.*

Il nous paraît donc nécessaire d'insister et de bien établir les relations que Danton eut avec ce diplomate.

D'abord, on lit dans la *Biographie des Ministres*, qui fut publiée en 1825 :

« Ces bruits (les accusations de jacobinisme portées contre Talleyrand par les émigrés réfugiés à Londres) s'accréditèrent surtout lorsque, après les événements du 10 août 1792, on le vit continué par le conseil Exécutif provisoire dans la mission qu'il avait reçue du roi (en avril de la même année). On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquants de ce conseil (Danton). »

Secondement, il existe dans les *Mémoires de Barrère*, à la date des premiers jours de septembre 1792, un renseignement encore plus explicite :

« Je trouvai dans ce salon, dit-il, M. l'évêque Talleyrand, en culotte de peau, avec des bottes, un chapeau rond, un petit frac et une petite queue.

« J'avais été fort lié avec lui pendant les trois années de l'Assemblée constituante. Il m'aborda avec amitié;

(1) *Mémorial de Governor Morris*, T. II, p. 113-119; Lettres à Washington, février et mars 1792.

je lui parus étonné de le voir à cette heure-là chez le ministre de la Justice.

« *C'est*, me dit-il, *que je vais partir pour Londres ce matin, avec une mission du Pouvoir exécutif;* je viens chercher mes passeports que Danton doit me rapporter du conseil Exécutif, qui tient séance chez le ministre Servan. »

Talleyrand lui-même, dans des *Eclaircissements* qu'il a publiés en l'an VII, après son retour d'Amérique, a fourni des détails sur ce point :

« Je fus envoyé à Londres pour la deuxième fois le 7 septembre 1792 par le conseil Exécutif provisoire. J'ai en original le passeport qui me fut délivré par le Conseil et qui est signé des six membres, Lebrun, Danton, etc. Il a été mis sous les yeux de la Convention au moment où elle daigna s'occuper de moi (séance du 18 fructidor an III [4 septembre 1795]) et je le montrerai à quiconque désirera le voir. Ce passeport est conçu en ces termes :

« *Laissez passer Ch. Maurice Talleyrand, allant à* « *Londres par nos ordres...* »

« Ainsi, j'étais sorti de France parce que j'y étais autorisé, que j'avais reçu même de la confiance du gouvernement des ordres positifs pour ce départ (1). »

Enfin une note signée D., qui parut au *Moniteur* le 15 décembre 1792, dictée sinon écrite par Danton, explique définitivement la confiance que celui-ci eut alors dans l'ancien constituant et l'emploi qu'il en fit à Londres pour le service de la République, jusqu'au jour où il ne fut plus permis de rien attendre de l'Angleterre. Nous la reproduisons *in extenso* (2) :

« Talleyrand a été décrété d'accusation. Sans doute que nos représentants nous doivent une justice éclatante de tous ceux qui, par des suggestions cupides, ont pu déserter la cause natio-

(1) Talleyrand se défend ici contre l'accusation d'*émigration*.

Sa brochure, in-8° de 36 pages, est intitulée : *Eclaircissements donnés par le baron Talleyrand à ses concitoyens*. Paris, an VII, chez Lurau, Palais-Egalité, n° 245.

(2) Si ce n'est point Danton qui rédigea cette note, peut-être est-ce Ducher, employé au département des Affaires étrangères, tenant la plume pour le conventionnel ?

nale; mais plus une telle peine est inévitable et terrible, plus on a droit d'espérer qu'on ne croira pas trop aisément à une aussi lâche désertion.

« La Révolution française n'a pas, certes, besoin de Talleyrand, pas plus que de tout autre; mais si Talleyrand n'a pas été le plus insensé comme le plus criminel des hommes, il a dû sentir, lui, le besoin d'appartenir tout entier à une révolution qui lui a valu à jamais tant de haines implacables qui l'honorent.

« A-t-il pu, malgré cela, ainsi que bien d'autres, s'oublier au point de s'immiscer dans d'odieuses manœuvres contre elle, après avoir combattu pour elle avec un grand courage? J'ose croire que non.

« Voici mes raisons :

« 1° Dans tous les papiers impurs trouvés chez le ci-devant roi, je ne vois pas une seule ligne de lui, pas un seul mot écrit par lui, et dès lors je pense, en frémissant, à l'effrayante facilité avec laquelle un fripon habile ou même non habile a pu perdre tous ceux qu'il a voulu perdre.

« 2° Laporte, par sa lettre du 22 avril 1791, adresse à Louis XVI une lettre de Talleyrand; mais cette lettre ne se trouve pas. J'en conclus : ou qu'elle n'a pas été écrite, ou plutôt qu'elle était révolutionnairement bonne, car il doit paraître certain que, puisque Louis a gardé la lettre d'envoi écrite par Laporte, il aurait à bien plus forte raison gardé la lettre de Talleyrand, s'il en avait été content.

« 3° La date de la lettre de Laporte vient à l'appui de cette raison. Elle est du 22 avril 1791, c'est-à-dire de l'époque où Louis voulut partir pour Saint-Cloud. On sait qu'à cette époque le département de Paris lui écrivit une adresse pleine de vigueur et de patriotisme pour l'engager à éloigner de son trône les perfides conseils qui l'assiégeaient. Talleyrand en fut le principal rédacteur : Talleyrand put donc dès lors écrire à Louis XVI qu'il voulait servir ses intérêts, après lui avoir montré si énergiquement, dans cette adresse, que ses intérêts étaient inséparables de ceux de la Révolution. Le roi le regardait comme son ennemi personnel : Talleyrand voulut l'assurer qu'il ne l'était point.

« 4° On a parlé de lettres écrites à Sainte-Foix, trouvées parmi les papiers de ce dernier; les lettres, dit-on, sont au comité de Surveillance. Je conjure qu'on les rende publiques. Elles ont été énoncées à l'Assemblée, mais elles n'ont point été lues; j'en conclus qu'elles ne sont point coupables. Encore une fois, qu'on les rende promptement publiques, et il faudra bien conclure alors que si les lettres à Sainte-Foix sont irréprochables, c'est que le

langage et les opinions de celui qui les a écrites l'étaient avec tout le monde.

« 5° Si Talleyrand avait été complice du château, il est plus que probable qu'on aurait trouvé quelques traces de cette complicité dans sa correspondance d'Angleterre avec Lessart (1). Or, j'interpelle ici la probité du ministre Lebrun, qui en est dépositaire : qu'il déclare, je ne dis pas si elle est répréhensible, ou même suspecte, mais s'il n'est pas vrai que c'est la correspondance la plus franchement, la plus vigoureusement patriotique qui existe dans ses bureaux, sans aucune exception. Une telle correspondance avec Lessart est une chose vraiment remarquable; aussi Lessart ne tarda-t-il pas à s'en plaindre hautement et à se repentir d'avoir envoyé Talleyrand à Londres.

« 6° Il est permis d'ajouter, puisque cela est parfaitement vrai, que le jour même où le décret d'accusation a été rendu contre Talleyrand, le ministre Lebrun et un membre du comité Diplomatique ont dû recevoir de lui un mémoire politique dont toutes les vues appartiennent aux principes les plus purs de la Révolution. Il en résulte qu'il s'est constamment occupé, qu'il s'occupe encore utilement de ce qui peut servir la République (2).

« C'est par ces raisons, c'est aussi par la connaissance que j'ai du caractère de Talleyrand, que je pense qu'il se justifiera. Il doit le vouloir fortement : il serait bien à plaindre s'il ne le pouvait pas, et s'il était réduit à laisser l'aristocratie jouir insolemment du triomphe qu'elle voudrait recueillir de son accusation. Ce que je viens de dire servira du moins, j'espère, à suspendre l'opinion; mais c'est à lui à l'éclairer; c'est à lui à la ramener; je l'exhorte à le faire promptement, et dans cette supposition, que je n'abandonnerais qu'avec le plus vif regret, je suis certain que la Convention nationale apprendra avec joie qu'elle a été trompée et qu'elle peut compter toujours sur celui qu'elle a cru un instant avoir perdu.

« D... »

(1) Alors ministre des Affaires étrangères. — C'est lui qui avait envoyé Talleyrand en mission à Londres. — R.

(2) Ceci est essentiel pour établir que Danton est l'auteur de la note signée D. En effet, nous lisons dans le discours que M.-J. Chénier prononça à la Convention le 18 fructidor an III, ces mots décisifs : « J'ai entre les mains un mémoire *dont on a pu trouver un double dans les papiers de Danton*. Ce mémoire, daté du 25 novembre 1792, prouve qu'il (Talleyrand) s'occupait à consolider la République, lorsque, sans rapport préalable, on l'a décrété d'accusation. » — (*Moniteur*.) — R.

V. la pièce justificative n° 20. — R.

Et, en effet, Talleyrand, de Londres même, écrivait, à la date du 12 décembre, *trois jours avant la publication de la note précédente*, une lettre décisive où il exposait sa justification et demandait le rapport du décret d'accusation porté contre lui. Cette lettre ne parut que le 24 *au Moniteur* (n° 359); nous la reproduisons intégralement :

« Londres, le 12 décembre 1792, l'an Ier de la République.

« Citoyens,

« Je viens de lire dans le numéro 5 du *Bulletin de la Convention nationale*, le plus *officiel*, dit-on, de tous les journaux, la phrase suivante : « Par une lettre du 21 avril, Laporte adresse « au roi une pièce de l'évêque d'Autun qui, dit-il, paraît désirer « de servir Sa Majesté. Il m'a fait dire que vous pouviez faire l'essai « de son zèle et de son crédit. » Le *Bulletin* ajoute que, de suite, « la Convention nationale a décrété d'accusation Talleyrand-Péri- « gord, ancien évêque d'Autun. »

« Ma réponse à cette inculpation est simple et courte : je n'ai jamais rien dit, ni rien fait dire de semblable. Je n'ai jamais eu aucune espèce de rapport, direct ou indirect, ni avec le roi, ni avec M. Laporte. Je n'ai pas rencontré quatre fois dans ma vie M. Laporte; je l'ai vu chez lui deux fois pour des objets fort étrangers à nos questions révolutionnaires : la première, pour solliciter, avec un artiste célèbre, un appartement au Louvre dont on voulait le priver pour le donner à une personne de la cour; la seconde fois pour réclamer, au nom du département, l'ouverture de la galerie du Louvre, sans laquelle un grand nombre de tableaux n'auraient pas pu être exposés.

« A l'époque du mois d'avril 1791, voici ce qui s'est passé. On s'occupait, à Paris, de l'arrêté du directoire du département concernant les églises paroissiales, les chapelles, etc., etc. Cet arrêté, pris le 11 avril, fut soumis par le directoire à l'Assemblée nationale qui, le 18, le renvoya au comité de Constitution pour qu'il fît son rapport. Je fus chargé de ce petit travail et m'en occupai au même instant (1). Ce fut le lendemain ou le surlendemain que je rencontrai dans une société M. Laporte. On y parla beaucoup, comme on faisait ailleurs, des pâques du roi, de l'arrêté du département, et du bon ou mauvais succès qu'il aurait dans l'Assem-

(1. « On me recommanda de lui donner à peu près la longueur d'une affiche. »

semblée. Je dis que j'ignorais quelle serait l'opinion de l'Assemblée à cet égard, mais que la mienne était bien décidée, et qu'au *département* et à l'*Assemblée*, je soutiendrais l'arrêté (1).

« J'ajoutai que j'avais déjà rédigé dans ces principes le projet de rapport du Comité de constitution. L'objet de ce rapport devant être de rendre très familières des vérités importantes à l'ordre public, j'avais le projet de consulter plusieurs personnes. Quelques-uns de mes collègues, actuellement de la Convention nationale, peuvent se rappeler que je le leur ai communiqué à cette époque, et que je profitai de leurs conseils, en y faisant des changements considérables.

« M. Laporte, qui, comme tous les serviteurs du roi, n'était en ce moment occupé que des inquiétudes de conscience qu'il manifestait aux approches de Pâques, paraissait s'intéresser très vivement au succès d'un arrêté qui déclarait que *la liberté du citoyen, dans ses opinions religieuses, doit lui être garantie contre toute espèce d'atteinte.*

« J'ai su ensuite d'une personne de la chambre dans laquelle nous étions, qui me demanda de lui prêter ce rapport, que M. Laporte en avait obtenu d'elle communication. Et c'est apparemment *cette pièce* qu'il se hâta de faire copier et d'envoyer au roi, comme propre, sans doute, à rassurer sa conscience.

« Je disais, en effet, dans ce rapport : « Ne parlons pas ici de « tolérance; cette expression dominatrice est une insulte et ne « doit plus faire partie du langage d'un peuple libre et éclairé. S'il « est un culte que la nation ait voulu payer, parce qu'il tient à la « croyance du plus grand nombre, il n'en est aucun hors duquel « elle ait voulu, elle ait pu déclarer qu'on ne serait pas citoyen, « et par conséquent habile à toutes les fonctions.

« Portons le principe jusqu'où il peut aller.

« Le roi lui-même, le premier fonctionnaire de la nation, qui « certes, et avant tout, doit faire exécuter la loi acceptée et sanc- « tionnée par lui, et ne laissera aucun doute à cet égard sur son « imperturbable résolution, pourrait, en remplissant ce premier de- « voir, suivre un culte différent sans qu'on ait aucun droit de l'in- « quiéter; car le temps n'est plus où l'on disait et où, malheureu- « sement, on soutenait, les armes à la main, que la religion du roi « doit être nécessairement la religion de la nation.

« Tout est libre de part et d'autre; et il en est du roi, à cet « égard, comme de tout autre fonctionnaire public. Voilà le prin- « cipe dans toute son exactitude, dans toute sa pureté, tel qu'il

(1) Depuis l'exécution de l'arrêté du directoire il n'y a plus eu de troubles religieux à Paris.

« sera vrai dans mille ans, tel qu'il doit le paraître dans ce « moment. »

« Ces idées obtinrent les applaudissements de l'Assemblée constituante et l'approbation de tous les hommes justes et éclairés, et l'on crut même que ce rapport tout entier pouvait servir de préservatif populaire contre le fanatisme et l'intolérance, car on en ordonna l'envoi dans les départements (1), et, à plusieurs reprises, l'affiche dans la capitale.

« Si M. Laporte, en envoyant *cette pièce* à Louis XVI, lui a écrit que je *paraissais désirer servir Sa Majesté*, s'il lui a parlé de mon *zèle* et de mon *crédit* parce que je voulais, avec tous les patriotes de l'Assemblée constituante, faire consacrer la liberté générale des opinions religieuses, où le roi devait trouver, comme tous les citoyens, sa liberté particulière, M. Laporte s'est servi d'une expression très inconvenable (*sic*). Mais d'après quels principes de justice puis-je être décrété d'accusation parce que M. Laporte s'est mal exprimé ou a cherché à faire *valoir son zèle* auprès du roi par des espérances imaginaires ? Les faits que je viens de rapporter suffisent, par leur rapprochement, pour expliquer le véritable sens des expressions de M. Laporte.

« Je n'ai plus qu'un mot, et ce mot suffira à tout homme d'honneur qui sait reconnaitre dans les autres et les principes et le langage.

« C'est le 19 de ce même mois d'avril que je rédigeais cette fameuse adresse du département, adresse que les patriotes appelaient alors *républicaine* (2). Je prie les hommes justes qui ont accordé quelque estime à ma conduite politique dans le cours de la Révolution de relire cette adresse, et de se demander si l'homme qui adressait au roi de telles paroles le 19, qui les lui portait le 20 au matin, et qui n'ignorait pas de quelle manière elles avaient été reçues, pouvait, le 21, faire parler au roi de son zèle pour lui.

« L'explication que je viens de donner suffit, je pense, à une justification et à la demande que je forme du rapport de mon décret d'accusation.

« *Signé :* TALLEYRAND. »

« *P. S.* — J'ai lu dans plusieurs papiers publics que j'ai payé le passeport avec lequel je suis venu en Angleterre. Je dois à la

(1) Mes conclusions n'étaient pas aussi étendues, je me bornais à demander, quant à présent, l'exécution de l'arrêté dans le département de Paris.

(2) V. la reproduction de cette pièce à la page 10-11 de ce travail, Ire Partie. — R.

vérité de déclarer que cette allégation est absolument fausse. Rien ne pressait mon retour en Angleterre: je ne suis parti de Paris qu'au milieu du mois de septembre (1792), et j'ai été près de huit jours en route (1). »

La mise en accusation décrétée par la Convention à la suite de la dénonciation faite dans un rapport officiel rédigé par Ruhl au nom de la commission des Douze, renouvelée par un certain Viard (2), et apportée par Chabot à la tribune de l'Assemblée le 7 décembre 1792, n'eut pas de suite en ce sens qu'elle ne fut suivie d'aucune action judiciaire : Talleyrand ne fut traduit devant aucun tribunal ; il n'y eut, en ce qui le concerne, ni enquête, ni instruction, ni acte d'accusation, ni jugement. Il demeura à Londres, où il continua ses négociations jusqu'à la trahison de Dumouriez, et après, sans aucun doute, son rôle d'intermédiaire entre les Whigs et les Montagnards. Ce n'est qu'à la fin du mois de février 1794

(1) Nous croyons trouver la confirmation de ce post-scriptum dans une lettre de Noël à Danton, écrite de Londres le 14 septembre 1792, où il est dit, entre autres : « ..... T. a passé, il est ici..... » — (Archives nationales, Cart. des trib. rév., cote A F, II, 63.) — R.

(2) Achille Viard, agent secret envoyé à Londres par la partie avancée du comité de Sûreté générale.

Le passage du rapport de Ruhl relatif à Talleyrand n'est autre que la citation de la lettre de Laporte à Louis XVI, datée du 22 avril 1791, où il est dit :

« Sire, j'adresse à Votre Majesté une lettre écrite avant-hier et que je n'ai reçue qu'hier après-midi. Elle est de l'évêque d'Autun, qui paraît désirer de servir Votre Majesté. Il m'a fait dire qu'elle pourrait faire l'essai de son zèle et de son crédit et lui désigner les points où elle désirerait de l'employer. » — (*Moniteur*, n° 341, 6 déc. 1792.)

Quant à l'accusation d'Achille Viard, elle est absolument insignifiante ; la voici, telle qu'elle résulte de sa déposition à la barre de la Convention nationale :

« Arrivé à Londres, je fus bien accueilli par M. d'Aiguillon. Il m'envoya chez M. Narbonne. J'y trouvai M. Dubarry, M. Talleyrand, des ci-devant évêques et des ci-devant seigneurs..... Je leur annonçai mon départ. Alors M. Talleyrand me dit : « Je vous « chargerai d'un paquet pour M. Fauchet. »... Mais ces messieurs changèrent apparemment de résolution et ne me confièrent point leurs paquets. » — (*Moniteur*, n° 345, 1792.)

qu'il reçut du gouvernement anglais l'ordre de quitter le pays. Il passa en Hollande et de là en Amérique.

Mais, aussitôt après le 9 thermidor, il essaya de revenir en France, où il passait généralement pour *émigré*. Ce n'est qu'un peu plus tard que des démarches furent faites à la Convention, à l'instigation de son ancien grand vicaire Desrenaudes, pour lui permettre de rentrer.

Nous les rappelons ici :

Séance du 18 fructidor an III.

« *Chénier*. Le décret équitable que vous avez rendu hier en faveur de l'ex-général Montesquiou m'impose le devoir d'en réclamer un semblable pour un homme que ses talents distingués et les services qu'il a rendus dans l'Assemblée constituante placeront au rang des fondateurs de la liberté, pour Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. Il n'a point, comme ces enfants dénaturés (les émigrés), tourné contre la patrie un fer parricide; il est sorti de France *avec une mission du Gouvernement*. Voici l'original de son passeport signé : Monge, Clavières, Roland, Lebrun, Servan.

« Nos divers ministres (ambassadeurs) à Londres attestent la bonne conduite qu'il a tenue et les services qu'il a rendus. *J'ai entre les mains un mémoire dont on a pu trouver un double dans les papiers de Danton* (V. la pièce n° 20). Ce mémoire, daté du 25 novembre 1792, prouve qu'il s'occupait à consolider la République, lorsque, *sans rapport préalable et sans motif*, on l'a décrété d'accusation : son acte d'accusation est encore à rédiger.

« Dans le temps où il était proscrit en France par Robespierre et Marat, Pitt le proscrivait en Angleterre. C'est au sein d'une République, dans la patrie de Benjamin Franklin, qu'il a été contempler le spectacle imposant d'un peuple libre, en attendant que la France ait des juges et non des meurtriers, une République et non une anarchie constituée.

« Je réclame de vous Talleyrand; je le réclame au nom de ses nombreux services, je le réclame au nom de l'équité nationale, je le réclame au nom de la République qu'il peut servir par ses talents, au nom de la haine que vous portez aux émigrés, et dont il serait la victime comme vous, si des lâches pouvaient triompher.

« Je propose donc de rapporter le décret d'accusation porté contre Talleyrand-Périgord, de faire rayer son nom de toute liste

d'émigrés et de décréter qu'il pourra rentrer sur le territoire français.

« *Genisseux* et *Brival* appuyent la proposition de *Chénier*. *Legendre* demande son renvoi au comité de Législation.

« *Boissy* (d'Anglas). Il ne s'agit point ici d'amitié, mais de justice. L'ancien évêque d'Autun, dont Chénier a fait un éloge mérité, est sorti de France avec une mission du Gouvernement; ainsi, *il n'est pas émigré*... je demande que le projet de décret soit mis aux voix.

« N... Lorsque Talleyrand-Périgord fut décrété d'accusation, j'étais membre du comité des Décrets et je fus chargé de rédiger l'acte d'accusation. Je demandai, je cherchai partout les pièces qui devaient le motiver; malgré tous mes efforts et toutes mes recherches, je n'ai jamais pu trouver même un seul renseignement, *et l'acte est encore à rédiger* : le fera qui pourra (on rit).

« Les propositions de Chénier sont adoptées au milieu des applaudissements (1). »

Voilà donc comment, aux mois d'octobre, novembre et décembre 1792, et jusqu'en 1794, l'ancien évêque d'Autun avait pu, à Londres même, et à l'instigation de Danton, avec qui il était en correspondance, par J.-G. Recordain sans doute, et auquel il envoyait des mémoires politiques, sans préjudice de sa correspondance avec la *Gazette nationale*, servir et développer l'entente de l'homme d'Etat de la Révolution avec le parti whig, et engager simultanément, avec le cabinet de Saint-James, les pourparlers qui, comme nous le verrons plus loin, aboutirent à des mesures effectives, prises en vue d'ouvrir avec la France des négociations de paix.

D'autre part, un pamphlet fayettiste de quatre pages in-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, intitulé : *Lettre à un Anglais sur le district des Cordeliers*, peut-être écrit pour lord Stanhope, et d'ailleurs uniquement consacré à rabaisser et compromettre Danton et ses amis, tout le club des Cordeliers, aux yeux des hommes d'Etat britanniques, indique très nettement, — et ceci nous paraît digne d'attention, — l'importance que ce groupe

(1) *Moniteur*, n° 351, primidi 21 fructidor an III (7 septembre 1795).

avait acquise en France, et même à l'étranger, dès 1789, et, spécialement, la notoriété dont il jouissait en Angleterre :

« Vous me demandez, milord, d'éclairer votre opinion sur le fameux district des Cordeliers, dont vous entendez depuis quelque temps, dites-vous, parler si diversement...

« Ce district, dont les productions nombreuses chargent trop souvent nos murs d'arrêtés de tout genre dans lesquels il a toujours soin de faire son éloge; qui, vrai Dom Guichotte (*sic*), s'est érigé en *redresseur de torts* et en *réparateur d'injures;* qui se fait demander sa protection pour faire croire qu'il peut en accorder; qui se permet de *donner des leçons* et croit pouvoir faire la loi à Paris, n'est réellement composé que de TROIS PERSONNES qui d'abord ont gagné, par de petits moyens, environ 50 particuliers trop peu éclairés pour être méfiants, et qui, maîtres d'eux, ont bientôt su éloigner par des mauvais procédés et par des injures les citoyens honnêtes et instruits qui formaient ses assemblées.

« L'un de ces personnages est le *vigoureux* Danton, ce président presque perpétuel dont le patriotisme est aussi peu équivoque que sa décence et sa modestie...

« L'autre est un M. Paré, avocat, raisonneur faux, entêté, qui a vu la Révolution en désespéré, et qui, dans l'espoir de devenir quelque chose, s'est rangé du parti de Danton.

« Le troisième est un M. Fabre d'Eglantine, jeune auteur ardent, vain, ambitieux, mais qui n'ayant rien, pas même de domicile personnel, espère parvenir en secondant les vues du président.

« C'est entre ces trois sujets que les places du bureau circulent...

« Ces messieurs ont d'ailleurs cinq ou six croupiers ou *compères*...

« Voilà, milord, ce que c'est que ce district des Cordeliers, qui, voyant arriver l'instant où le général et le maire de Paris, si dignes de la confiance et de la reconnaissance publiques, vont en recevoir de nouvelles preuves par la confirmation d'un choix que les événements et leur conduite ont si bien justifié (1), oubliant et leur infatigable zèle, et leurs sacrifices, et les risques qu'ils ont courus, se permet d'attaquer la haute réputation de l'un, le mérite et la probité de l'autre, et voudrait pouvoir flétrir la gloire de tous deux... »

(1) Cette phrase fixe la date de la publication de la Lettre à un *Anglais, Bailly ayant* été réélu maire de Paris le 2 août 1790.

De plus, une lettre fort remarquable de Français, de Nantes, délégué à la fête de la Fédération, en 1791, par cette importante ville, lettre datée du 29 mai de la même année, que nous avons publiée déjà dans l'*Opinion* du 6 avril 1885, et qui a été reproduite, ainsi que l'article où elle était intercalée (*Le ruisseau de Danton*), par la revue : *La Révolution française*, précise avec beaucoup d'exactitude l'époque à laquelle celui-ci dut, *au plus tard*, entrer en relations suivies avec les libéraux et les républicains anglais.

Français demandait au président des Cordeliers de vouloir bien s'entremettre afin que les sections rassemblées pour délibérer sur la révolution de Pologne envoyassent à Londres une députation qui y assisterait à la fête commémorative du 14 juillet ; et il lui signalait, à cet effet, la présence à Paris de délégués anglais admirateurs et partisans de la Révolution : « Il serait digne de vous, monsieur, et des véritables amis des peuples, de demander que la cité de Paris fît une députation à la cité de Londres. J'ai déjà rempli cette mission au nom d'une grande société, mais la ville de Paris donnerait une autre importance et un grand caractère à cette démarche, unique dans les annales du monde... Comme vous jouissez d'une grande influence dans les sections, j'ai cru devoir m'adresser à vous et ne m'adresser qu'à vous. »

Nous ne mettons pas en doute, à cause même de cette notoriété, que le conventionnel n'ait eu, à cette occasion, avec Thomas Christie particulièrement, l'un des délégués britanniques, et par l'intermédiaire de Français de Nantes, des pourparlers qui amenèrent des relations définitives ; d'autant que la *Nouvelle Biographie Michaud* rapporte que pendant son séjour dans notre capitale, Christie fut bien accueilli par les principaux chefs du parti révolutionnaire.

Ce qui nous confirme dans cette opinion, ce sont des informations que nous avons pu prendre à Londres par l'intermédiaire d'un ami très compétent, M. J.-C. Morison, auprès des survivants des envoyés de 1791, dont

l'un, M. Thomas Christie neveu, a pu lui affirmer que l'existence de « liens d'amitié entre Danton et son grand-oncle est un fait positif dans les traditions de leur famille ».

Enfin, comme nous l'avons déjà rappelé, en août et septembre 1791, Danton fit lui-même un séjour en Angleterre, pendant lequel il fut à portée de s'entretenir avec les chefs du parti libéral et d'y compléter ses premiers rapports.

Ce point a besoin d'être fixé avec quelque détail.

Au Tribunal révolutionnaire, lors du procès de germinal, à la première audience, celle du 13, le président, Martial Hermann, fit au conventionnel cette question singulière : « Ne vous êtes-vous pas émigré au 17 juillet 1789? n'êtes-vous pas passé en Angleterre? » A quoi l'accusé aurait répondu, suivant le *Bulletin* : « Mes beaux-frères allaient en ce pays pour affaires de commerce, et je profitai de l'occasion; peut-on m'en faire un crime? Le despotisme était encore dans toute sa prépondérance, et alors il n'était permis que de soupirer en secret pour le règne de la liberté. Je m'exilai donc : je me bannis, et je me jurai de ne rentrer en France que lorsque la liberté y serait admise. »

Bien qu'en contradiction formelle avec les faits historiques les plus incontestables, puisque Danton fit, à Paris même, notamment lors de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, aux 5 et 6 octobre, dans l'affaire Marat et dans tous les actes et débats de l'assemblée de son district, — la République des Cordeliers, — les efforts les plus considérables et les plus notoires qui aient été produits contre le despotisme, cette falsification du *Bulletin*, cette transposition de dates, ne sont cependant pas aussi dénuées de sens ou de but qu'on pourrait le croire. Elles tendent simplement, en confondant à dessein des époques très différentes, à créer une équivoque qui permette au public d'accepter, contre toute évidence, cette accusation inouïe portée par Saint-Just et Robespierre contre Danton : qu'après le massacre du Champ-de-Mars il avait été *épargné*, protégé par la cour, et que, par

conséquent, on devait le considérer comme ayant joué le rôle d'agent provocateur dans ce guet-apens meurtrier (1).

En effet, les *Notes* de Topino-Lebrun, juré au Tribunal révolutionnaire, dont nous avons, le premier, fait connaître les passages essentiels, portent, au lieu de la substitution impudente inscrite dans la feuille de Nicolas et de Robespierre, la réponse suivante faite par Danton au président :

« *J'ai été décrété de prise de corps pour le Champ-de-Mars*... J'offre de prouver le contraire (2) et lisez la feuille de l'*Orateur* (3) : *des assassins furent envoyés pour m'assassiner à Arcis*, l'un a été arrêté (c'est sans doute celui dont Courtois rapporte l'aventure). — *Un huissier vint pour mettre le décret à exécution*, je fuyais donc (*sic*), et le peuple voulut en faire justice. J'étais à la maison de mon beau-père; *on l'investit, on maltraita mon beau-frère pour moi*. Je me sauvai à Londres. Je suis revenu lorsque Garran fut nommé... *On offrit à Legendre* 50,000 *écus pour m'égorger* (4). »

Voici l'explication de ce texte, si décisif, malgré son obscurité : ce n'est point en 1789, mais bien en 1791, aussitôt après l'affaire du Champ-de-Mars, que Danton passa en Angleterre. Décrété de prise de corps, il quitta Paris et se rendit à Arcis, où des malfaiteurs furent envoyés à sa poursuite; l'un d'eux, reconnu et arrêté, faillit être mis en pièces par la population. Alors, Danton se rendit à Troyes, chez un ami, le procureur général

(1) On sait que, dans l'*Histoire parlementaire*, Buchez et Roux se sont empressés d'accepter cette manière de voir et de l'appuyer à leur façon.

(2) C'est-à-dire qu'après l'affaire du 17 il ne jouit pas d'une parfaite tranquillité, comme l'affirmait Saint-Just dans son rapport.

(3) L'*Orateur du Peuple*, rédigé par Martel (Fréron), T. VII, n° 45, où se trouve un article confirmatif de Courtois, commandant de la garde nationale d'Arcis-sur-Aube, relatif aux poursuites exercées contre Danton à la fin de juillet 1791.

(4) *Notes de Topino-Lebrun*, édition Chardoillet, in-8°, Paris, 1875.

Millard, qui lui donna asile (1); mais l'ordre étant venu de l'y rechercher et un huissier s'étant présenté pour l'appréhender au corps, il fallut s'échapper.

Des perquisitions ayant pour but de s'emparer de sa personne furent aussitôt faites à Rosny-sous-Bois, où il s'était retiré en quittant Troyes, chez son beau-père, François-Jérôme Charpentier; c'est là que les agents de la police parisienne, qui étaient à ses trousses, maltraitèrent son beau-frère, Victor Charpentier, qu'ils avaient pris pour lui. Puis vint l'affaire de Legendre.

Voilà comment Danton fut épargné après le 17 juillet 1791.

Mme Roland a laissé dans sa *Correspondance* une appréciation assez curieuse de la réaction, sorte de *terreur constitutionnelle ou feuillantine*, qui suivit l'affaire du Champ-de-Mars :

« Encore un peu et vous entendrez dire que le courage de Robespierre à défendre les droits du peuple était payé par les puissances étrangères; je veux dire que cela se débitera comme un fait constant, car cela se dit déjà. Ce n'est pas, assurément, que je compare l'énergie de ce digne homme aux excès qu'on peut reprocher à Marat; mais il me semble qu'on se dispose à les juger dans le même esprit et avec la même injustice... Les victimes paraissent devoir être telles : D'Anton (*sic*), *haï par La Fayette*, lui est sacrifié par les Lameth; ceux-ci exigent en retour Brissot, qu'ils détestent parce qu'il les a démasqués, et La Fayette le leur abandonne; avant tout Robespierre est sacrifié à la cour par la faction dominante qui se la concilie, et abandonné par les jaloux de tous les partis... »

(1) « A la fin de l'Assemblée constituante, dit le comte Beugnot dans ses *Mémoires* (T. 1er, ch. VI, Souvenirs de 1794), après la triste exécution du Champ-de-Mars, il (Danton) avait été décrété de prise de corps. Le décret m'avait été adressé en ma qualité de procureur général syndic du département de l'Aube, pour que je le misse à exécution, et j'avais reçu en même temps l'indication que Danton devait se trouver à Arcis, chez Jannet, marchand, ou à Troyes, chez le procureur général Millard, c'était bien chez ce dernier qu'il s'était réfugié. »

La contre-révolution dont nous parlons ici, et qu'indique si bien Mme Roland, est confirmée, ce nous semble, malgré toute la discrétion qu'il y apporte, par le *Moniteur universel* lui-même, alors organe officiel du feuillantisme, c'est-à-dire de la coalition Lameth, Barnave, La Fayette, Pastoret et Bailly (l'Assemblée, le ministère, le département et la commune).

Cette feuille, en effet, qui ne consacre que *vingt* lignes au compte rendu du massacre du Champ-de-Mars (n° du 18 juillet), observe la même réserve pour instruire son public des suites de l'affaire : c'est seulement le 24 juillet qu'elle veut bien lui apprendre « qu'on a arrêté hier M. Verrières, membre du club des Cordeliers, *défenseur de M. Santerre dans sa cause contre M. La Fayette.* »

« *On dit que M. Verrières est l'auteur du journal intitulé :* l'Ami du Peuple, par Marat. *On a saisi ses presses et ses papiers. Mlle Colombe, directrice de l'imprimerie, a été aussi conduite en prison.*

« On est allé pour saisir M. Fréron, auteur de l'*Orateur du Peuple*, mais on ne l'a pas trouvé chez lui.

« ...MM. Legendre, Danton et Camille Desmoulins ont quitté Paris; on assure qu'il y avait ordre de les constituer prisonniers...

« On a arrêté l'auteur d'un ouvrage intitulé : *le Père Duchêne.*

Et, à la date du 10 août 1791, encore :

« On a arrêté cette nuit plusieurs particuliers, entre autres MM. Brune et Momoro, imprimeurs, et M. Saint-Félix, tous trois membres du club des Cordeliers. On assure que ces trois citoyens ont été arrêtés en vertu d'un décret de prise de corps émané du tribunal du VIe arrondissement, chargé de poursuivre l'affaire du Champ de la Fédération. On avait commandé pour cet objet un nombreux détachement de la garde nationale du bataillon de Henri IV (Pont-Neuf), qui s'est mis en marche à onze heures du soir et n'est rentré qu'à cinq heures.

« On dit que M. Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouvés (faubourg Saint-Antoine), est aussi décrété de prise de corps, ainsi que M. Legendre. On est allé chez eux pour les arrêter, mais on ne les a pas trouvés. »

C'est ainsi que, ne doutant plus qu'on voulait se défaire de lui, Danton se décida à passer en Angleterre (fin juillet), emmenant son jeune parent, Georges Mergez.

Il en revint aussitôt que Garran-Coulon, membre du comité des Recherches, sur lequel il pouvait compter, eut été nommé président du tribunal de cassation (au commencement du mois de septembre).—Le 12, il faisait sa rentrée aux Jacobins.

C'est donc au moins un mois qu'il passa à Londres et qu'il dut mettre à profit, selon nous, pour y sceller ses relations, nous voulons dire son alliance avec les chefs whigs. Car il nous paraît plus que certain qu'une fois arrivé en cette ville Danton descendit chez Recordain; qu'il y eut des entrevues décisives avec Talleyrand; qu'il y vit également Thomas Payne et Thomas Christie; et que, enfin, par leur intermédiaire, sur leur présentation, il fut admis à s'entendre et se concerter avec Fox, Sheridan et Stanhope tout au moins.

Nous pouvons nous appuyer sur cinq ordres de faits pour légitimer cette conviction :

1° La lettre de Français de Nantes, qui établit, comme je l'ai montré précédemment, la limite extrême de l'entrée en rapports de Danton avec les progressistes anglais (mai 1791), dans le cas où la chose ne se serait pas produite bien avant et par d'autres intermédiaires, surtout par Thomas Paine;

2° Les informations par nous prises auprès des honorables membres survivants de la famille Christie;

3° La note adressée à Danton, d'Angleterre, sur la Constitution de 1793, qui confirme, de sa part, des relations politiques suivies avec ce pays;

4° Le séjour du conventionnel à Londres, en août et septembre 1791, ainsi que la politique qu'il adopta à l'égard de l'Angleterre en 1792 et 1793, qui mettent hors de doute les rapports étroits qu'il eut nécessairement avec les chefs du parti whig, par l'intermédiaire de Jean Recordain, de Mergez, de Christie, de Thomas Paine, de Marat peut-être, et par lui-même;

5° Enfin et surtout, les relations qu'il ne cessa d'entretenir à Londres, depuis le mois de septembre 1792 jusqu'à sa mort, avec un homme comme Talleyrand.

Il y a bien encore un autre moment de l'histoire où Danton fut accusé d'avoir émigré! C'est au mois de septembre 1793, lorsqu'après l'immense effort qu'il avait soutenu depuis plus d'un an et auquel on doit, entre autres : le renversement du trône, l'installation de la République, la grande réquisition et l'établissement du gouvernement révolutionnaire, il voulut aller se remettre, à Arcis, de tant de luttes et de travaux, et y prendre le repos indispensable au rétablissement de sa santé.

Les Hébertistes, soufflés par une puissance encore occulte, mais qui allait bientôt leur devenir à eux-mêmes si funeste, répandirent alors que le tribun s'était retiré en Suisse pour y mettre à couvert ses rapines et concerter avec l'étranger le rétablissement de la monarchie en France, avec « le petit Capet » pour roi.

Ce fut au point que Robespierre crut devoir relever ou consacrer, comme on voudra, aux Jacobins, les racontars qui se débitaient sous cape. La scène eut lieu le 13 frimaire an II (3 décembre 1793) :

« *Robespierre* : — Danton! tu es accusé d'avoir émigré; on a dit que tu avais passé en Suisse; que ta maladie était feinte, pour cacher au peuple ta fuite; on a dit que ton ambition était d'être régent sous Louis XVII; qu'à une époque déterminée tout a été préparé pour le proclamer; que tu étais le chef de la conspiration; que ni Pitt, ni Cobourg, ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni la Prusse n'étaient pas nos véritables ennemis, mais que c'était toi seul; que la Montagne était composée de tes complices; qu'il ne fallait pas s'occuper des agents envoyés par les puissances étrangères; que les conspirations étaient des fables qu'il fallait mépriser; en un mot qu'il fallait t'égorger! » — (*Moniteur*, 1793.)

Il est vrai qu'aussitôt l'Incorruptible réfuta toutes ces calomnies, dont il était, du reste, le promoteur caché, et qu'il donna à Danton un certificat de bonne conduite qui le fit maintenir sur la liste des Jacobins ; mais le coup

était porté, quoi qu'en ait pu penser et dire, dans le premier numéro du *Vieux Cordelier*, le pauvre Desmoulins (1).

On le comprit si bien, qu'un brave homme d'Arcis-sur-Aube, à la date du 18 frimaire, en écrivit au *Journal de la Montagne*, lequel, entre autres feuilles, s'était fait l'écho des diffamations combinées des Hébertistes et des Robespierristes.

« Frères et amis, disait-il en s'adressant aux Jacobins, j'ai lu dans le dernier numéro intitulé *Journal de la Montagne*, que Danton était accusé d'avoir émigré, et que, pour cet effet, il avait supposé une maladie. Je ne connais pas Danton, et je crois même ne lui avoir jamais parlé; mais je suis son voisin, et de ma croisée je pouvais voir ce qui se passait chez lui; en conséquence, je puis attester qu'il a passé à Arcis le temps qu'il fut absent de son poste; que, de plus, toutes les fois qu'il a paru à sa croisée ou sur sa porte, ce fut toujours en bonnet de nuit et vêtu de manière à ne pas laisser de doute sur sa convalescence. Ami de la vérité, j'ai cru devoir en instruire la société, non pas pour disculper Danton parmi ses concitoyens, dont il est connu, car je suis bien persuadé qu'ils étaient éloignés de croire à de pareilles calomnies; mais c'est afin de faire connaître avec plus d'éclat de quoi sont capables ces êtres qui, ne sachant pas quel rôle jouer, cherchent à perdre les patriotes dans l'esprit public; ils sont assez stupides pour ne pas voir qu'ils se casseront

(1) Voir, pour le reste, les notes de Robespierre à Saint-Just, pour son rapport contre les Dantonistes, et ses discours et projets de discours contre les *ultras* et les *modérés*.

Quant à cette funeste séance du 6 décembre 1793, aux Jacobins, la réponse qu'y fit Danton aux calomnies *dénoncées* par Robespierre, fut, paraît-il, foudroyante d'indignation et de vérité, nourrie de faits, hérissée de preuves.

Topino-Lebrun n'y fait, malheureusement, qu'une trop courte allusion dans ses notes sur le procès du conventionnel : « Sur la Belgique, dit-il, (D) répète son dire aux Jacobins » ; et le *Moniteur*, alors tout à la dévotion de l'Incorruptible, reçut la consigne de ne pas reproduire cette mémorable défense, « à cause de sa longueur et de sa véhémence ! »

Même silence de la part du *Journal de la Montagne* et des autres, qui n'en donnent qu'un résumé insignifiant, une sorte de « communiqué ».

Tout cela est perdu pour l'histoire.

encore le nez, car le peuple sait toujours distinguer les véritables défenseurs de ses droits.

« Je suis, avec fraternité, votre concitoyen en République une et indivisible.

« BERCY-SIRAULT. »

Et le rédacteur du *Journal de la Montagne* de se rattraper en faisant suivre la lettre ci-dessus des lignes que voici :

« Nous savons, comme le citoyen Bercy, que le républicain Danton n'a pas besoin d'être disculpé. Tous les patriotes le connaissent et ne furent jamais les dupes des petits moyens des scélérats qui veulent nous diviser; mais nous insérons cette lettre par les mêmes motifs qui ont engagé le citoyen Bercy à l'écrire.

« ARISTIDE VALCOUR. »

Si ! une fois en sa vie on proposa à Danton de fuir, de passer à l'étranger...

C'était dans la nuit du 10 germinal an II (31 mars 1794), quelques heures avant son arrestation, un ami affolé !

Tout le monde sait sa réponse ; elle est de celles qui ne s'oublient point.

Voilà l'émigré.

II

LES JACOBINS ANGLAIS

Qu'était-ce donc que ce parti libéral anglais qui attira Danton tout le temps qu'il eut en main la direction des affaires publiques?

Officiellement, ce parti n'était autre que l'*opposition* qui a toujours existé dans le Parlement britannique, à la Chambre des communes surtout. Elle s'était, dès l'ouverture des états généraux, prononcée en faveur de notre Révolution, et avait affiché pour cet événement une sympathie qui était loin d'être partagée par la couronne et par le ministère, voire par la Chambre des lords et par la Chambre des communes prises dans leur ensemble.

D'une manière plus générale, c'était le parti du progrès politique et de la transformation sociale, de la substitution d'idées, de mœurs et d'institutions supérieures, à la routine, aux préjugés, aux privilèges et aux abus du passé, en conformité plus ou moins parfaite avec les principes et les conclusions de la philosophie du XVIIIe siècle.

Les Wighs comptaient alors dans le Parlement : à la Chambre haute, le comte de Stanhope, pair d'Angleterre, à la fois citoyen, savant et philosophe, complètement rallié au mouvement moderne ; le comte de Shelburne et le comte de Derby, le duc de Bedford, lord Lauderdale et quelques autres ; dans la Chambre des communes : Charles Fox, le puissant orateur libéral ; Sheridan ; Thiorney, Wilkes, Wilberforce, sir Samuel Romilly, Wilthbread, les défenseurs des noirs ; Flood, lord Grey,

lord Thomas Erskine, l'illustre avocat de Paine et de tant d'autres; lord Wycombe, fils du comte de Shelburne; Jean Courtenay, auteur d'un essai poétique et philosophique sur la Révolution de France (1793); Taylor, le major Maitland, le colonel Tarleton, etc., et jusqu'à ce fils de roi, le duc de Clarence, cadet de George III, qui, s'il faut en croire la correspondance anglaise du *Moniteur* (lettre du 24 juin 1793), serait entré dans les rangs de l'opposition après que le prince de Galles, son frère aîné, s'en fut retiré (cette sorte de comédie se joue imperturbablement dans toutes les familles royales).

Dans le public et dans la presse, les Whigs étaient représentés, entre autres, par un savant des plus distingués, Priestley, physicien, chimiste, naturaliste et homme politique, admirateur enthousiaste de la Révolution, et qui fut tout à la fois proclamé citoyen français par notre Constituante et élu député à la Convention nationale par le département de l'Orne (1); ils étaient représentés par son ami l'honorable docteur Price, qui ne fut pas moins séduit et attiré par notre grande tentative de régénération (2); par Thomas Christie, disciple du précédent, qui fut aussi un des meilleurs apôtres de la Révolution française en Angleterre (3); par Thomas Paine, républicain avant 1789, un très noble caractère et un esprit des plus larges et des mieux cultivés, qui embrassa de très bonne heure la cause de la France et la défendit ardemment contre les

(1) En 1791, il avait publié à Londres un volume de *Lettres en réponse à Edmond Burke*, qui sont un chef-d'œuvre de bon sens politique, de sincérité et d'ironie.

(2) Dans son *Discours sur l'amour de la patrie* (1789), après avoir célébré dignement la Révolution anglaise de 1688, il glorifiait sans réserve la Révolution de France, qu'il donnait, à juste raison, comme le commencement d'une nouvelle ère de bonheur pour le monde entier.

Il mourut en 1791.

(3) Christie publia, en 1790, deux feuilles d'impression intitulées: *Esquisse de la nouvelle Révolution de France;* et, en 1791, un volume de *Lettres sur la Révolution de France et la nouvelle Constitution établie par l'Assemblée nationale.*

Tories (1), ce qui lui valut aussi d'être proclamé citoyen par l'Assemblée nationale et d'être nommé député du Pas-de-Calais et de plusieurs autres départements à la Convention ; par le clergimann John Horne Tooke, qui sortit d'une manière si éclatante du procès de haute trahison qui lui avait été intenté en 1794; enfin, par Henri Erskine, frère du lord, président du club des Whigs, ami de Fox et partisan de la paix avec la France, etc.

A Londres, à Manchester, à Norwicle, à Newington, à Rochester, à Birmingham, à Dublin, à Belfast, à Edimburg, à Dundée et en maints autres lieux, des associations politiques s'étaient formées pour discuter et faire connaître, pour s'approprier les principes et les tendances des révolutionnaires français.

C'était, à Londres, la Société constitutionnelle, la Société des amis de la Révolution de 1688, et la Société des amis du peuple ; à Manchester, la Société constitutionnelle encore, et la Société de la Réformation ; à Norwicle, la Société de la Révolution, les Whigs constitutionnels, indépendants et amis du peuple ; à Newington, les Amis du peuple ; à Dundée, le Club écossais ; à Belfast, les Irlandais unis, etc.

Toutes ces associations envoyèrent des adresses, voire des députations à notre Assemblée nationale, et cet élan dura jusqu'au commencement de 1793.

En face d'un mouvement aussi général et aussi intense se dressait la citadelle de l'égoïsme national, du conservatisme et de la répression : le ministère tory, présidé par le fils de lord Chatam, William Pitt, qui à une immense ambition de famille et à une haine héréditaire contre la France joignait une énergie froide et indomptable, un esprit net et dégagé de scrupules, des connaissances techniques précieuses dans l'art si compliqué de la politique.

Aux Communes, Pitt avait comme orateur et principal auxiliaire, — j'allais dire complice, — un ancien Whig

(1) Voir son livre : *Les Droits de l'Homme, en réponse à l'attaque de M. Burke,* 2 vol. in-8°, Londres, 1791.

comme lui, un véritable fanatique, animé d'une double haine contre la France, haine de race et haine de religion : l'honorable Edmond Burke, d'une vie privée irréprochable, dit-on, et d'une véritable éloquence (1).

Ce sont ces deux hommes qui, à des titres différents, et pendant un temps variable pour l'un et pour l'autre, menèrent, avec George III, la lutte furieuse de l'Angleterre contre notre pays ; lutte qui, sourde ou déclarée, dura de 1789 à 1815, depuis l'ouverture des états généraux en France, jusqu'à la bataille de Waterloo.

Nous n'avons pas à en retracer l'histoire, mais nous devons cependant donner une idée des emportements du conservatisme ministériel anglais à cette époque.

Voici ce qu'on trouve, après une analyse véritablement fantastique de la situation de la France pendant ses huit premiers mois de révolution, dans le célèbre discours que Burke prononça à la Chambre des communes le 9 février 1790 :

« Cet exemple, dit-il, — ce qui se passait en France depuis mai 1789, — doit affecter toutes les puissances de l'Europe ; il n'en est aucune qui ne doive arrêter sur sa frontière et repousser même dans son infect foyer un mal qu'on commence à qualifier assez généralement de *mal français*, et qui a cela de particulier que la corruption le précède (2). »

(1) Remarque intéressante : mœurs à part, Burke, quant à l'esprit, présente une nature assez analogue à celle de Rousseau ; protestant comme lui et également dépourvu d'instruction scientifique, il débuta dans la carrière de publiciste, à l'instar du sophiste genévois, par *Un coup d'œil sur les maux qu'a produits la civilisation* (1756). Quelques années avant, au sortir du collège, il avait publié un pamphlet anonyme de la dernière violence, dirigé contre un pharmacien de Dublin qui avait émis des vues scientifiques en opposition avec celles du théologisme.

(2) *Discours de M. Burke sur la situation actuelle de la France, prononcé par le célèbre orateur, un des chefs de l'opposition dans la Chambre des communes d'Angleterre, le 9 février 1790, lors des fameux débats sur les estimations de l'armée, traduit littéralement de l'anglais et dédié à l'Assemblée nationale* (avec cette épigraphe délicate : *Jacet ingens littore truncum, avulsumque humeris caput, et sine nomine corpus*). — Broch. in-12, sans noms d'imprimeur ni de lieu.

De son côté, William Pitt avait dit : « La France doit être détachée du monde commercial et considérée comme si elle n'avait qu'une seule ville, qu'un seul port, et que cette place fut bloquée par terre et par mer. »

Et ailleurs :

« On a dit que c'était une guerre d'extermination que nous allions entreprendre (contre la France)... *Oui, telle est la guerre qui va se faire.* »

Avant son maître, Burke s'était écrié :

« Si jamais puissance met le pied en France, elle doit y pénétrer comme dans un pays d'assassins ; on n'y aura égard à aucun des procédés que les nations policées ont entre elles en se faisant la guerre ; la France n'a pas droit de s'y attendre ; toute la guerre sera réduite à *une exécution militaire.* »

Jamais rien, dans les grands et immortels exemples, dans les immenses résultats de la Révolution française, ne put éclairer cette nature enragée, ni l'empêcher de hurler et de mordre.

De plus, le gallophobe considérait notre nation comme politiquement et militairement finie ! — on n'est pas meilleur devin ; — et il escomptait cyniquement, durement, la fatalité de son agonie.

Enfin, sa préoccupation essentielle était de bien établir qu'aucune ressemblance n'existait et ne pouvait exister entre la révolution d'Angleterre et celle de France.

Il y en a une, cependant, à notre sens, c'est que les Anglais, en 1645, comme les Français en 1792, mirent la république à la place de la monarchie et qu'ensuite ils frappèrent de mort, après jugement, les uns Charles Ier, les autres Louis XVI.

A cela près, l'intraitable ministériel pouvait avoir raison.

Mais Burke, comme Pitt et tous leurs partisans anglais, auraient fait sagement, il nous semble, de se souvenir de la décapitation de leur Stuart, avant de déclarer celle de notre Bourbon : « *Un événement effrayant pour l'Humanité, contraire à la justice, éternellement honteux pour la France et détestable pour le reste du monde !* »

De même, avant de traiter de *cannibalisme* propre à notre pays (que Burke appelait le *Monstre-État*) les luttes de parti qui ensanglantèrent la Révolution, ils auraient pu se rappeler les inénarrables horreurs commises, jusque sur des cadavres, par la « gracieuse aristocratie anglaise », lors de la restauration des Stuarts; et même, beaucoup plus près d'eux, le pillage et l'incendie, pour de simples dissidences religieuses et politiques, de la demeure de Priestley, qui n'échappa lui-même au massacre que par la fuite. Enfin, l'infâme guet-apens où périt l'équipage de la corvette française *la Modeste*, dans le port de Gênes, au commencement d'octobre 1793, guet-apens ourdi sur des vaisseaux de haut bord montés par des Anglais, perpétré par surprise et trahison, avec des raffinements atroces de lâcheté, de cruauté et de perfidie, constitue encore un *spécimen* de cannibalisme auquel le nôtre n'a rien à envier.

Nous demandons à tout homme de sens, à tout juge impartial, si, non seulement pendant la période de temps qui comprend la chute des Stuarts, mais encore pendant la guerre de Sept ans, au milieu du XVIIIe siècle, le pays d'Edmond Burke ne donna pas au monde, avec un but infiniment moins légitime et moins élevé, le spectacle d'une anarchie, d'une corruption politique, d'un sans-gêne de confiscations, d'une subversion intérieure et d'une férocité dans les mœurs publiques qui dépassent trop souvent les pires excès qu'on puisse reprocher au paroxysme de la Révolution française (1)?

(1) Lisez Macaulay (*le Comte Chatham, William Pitt*); Erskine May, Cornélis de Witt, Mallet du Pan; John Aikin (*Annales du règne de George III*); H. Taine (*Histoire de la littérature anglaise*); Albert Sorel (*l'Europe et la Révolution française*), etc.

Le premier rapporte que, pendant la guerre de Sept ans, des députés au Parlement anglais proposèrent de traiter les directeurs de la Compagnie du Sud comme on traitait à Rome les parricides, et de les jeter tout simplement à la Tamise.

Après les élections de 1780, par l'excitation d'un certain Gordon, — lord George Gordon, membre du Parlement, — le peuple de Londres se livra pendant trois jours à tous les sévices contre les personnes, au pillage et à l'incendie des maisons, et alla jusqu'à menacer le Parlement lui-même. Londres faillit être brûlé.

En tout cas on peut affirmer qu'il n'y a pas, dans l'histoire, beaucoup d'exemples d'une haine internationale aussi âpre, aussi grossière, aussi aveugle et aussi funeste que celle que conçurent à l'égard de la France républicaine, George III, William Pitt, Edmond Burke et tous leurs suivants.

Des esprits très distingués, en Angleterre, ont cru pouvoir considérer, au point de vue conservateur, le renégat de 1790 comme l'équivalent philosophique du comte Joseph de Maistre. Cela peut être vrai si l'on compare entre eux des écrits de même valeur mentale, morale et historique : par exemple, les *Réflexions sur la Révolution de France* et les *Lettres sur les négociations de paix* du premier auteur, avec les *Considérations sur la France* écrites par le second en 1796; mais au delà, si elle était légitime, l'assimilation ne serait pas flatteuse pour l'illustre auteur du *Pape*.

Cette différence ne doit pas faire oublier, cependant, que les libelles dont il est ici question méritent la même flétrissure. Comparés à de telles productions, les écrits généreux et glorieux des Priestley, des Price, des Paine, et surtout des Hume, des Turgot, des Condorcet, des Voltaire, des Diderot et des d'Holbach, font hautement ressortir la supériorité, la dignité, la sainteté de la Révolution, et toute la bassesse des défenseurs du trône et de l'autel.

A leurs extravagances, à leurs déportements, Stanhope, Fox, Sheridan et tant d'autres ne cessèrent, dans le Parlement et au dehors, d'opposer la saine politique, la justice, la vérité et le raison.

Mais ce fut bien autre chose dans le grand public, où les écrivains et les orateurs des Sociétés populaires ne s'arrêtèrent pas non plus de combattre les Tories et de venger de leurs insultes la légitimité et les principes de notre Révolution.

Déjà, en 1790, lord Stanhope avait écrit au duc de La Rochefoucauld, membre de la Constituante française, une lettre que celui-ci s'était empressé de remettre au président de l'Assemblée, qui en avait donné lecture à la

séance du mercredi 21 juillet; en voici le texte, que nous empruntons au *Moniteur :*

« Monsieur, c'est avec une satisfaction extrême que j'ai l'honneur de vous informer que nous avons hier (14 juillet), au nombre de 652 amis de la liberté, célébré votre glorieuse Révolution, et l'établissement et la confirmation de votre constitution libre. M. Sheridan, qui était de notre assemblée, a proposé la résolution ci-incluse, laquelle a été reçue avec des acclamations réitérées, et avec toute la chaleur qui caractérise des hommes indépendants et libres. Oserai-je vous prier, de la part de cette assemblée respectable, de présenter leur résolution à l'Assemblée nationale de France? C'est comme leur président du jour que je vous demande cette grâce. Bientôt nous espérons que les hommes cesseront de se voir sous l'aspect odieux et détestable de tyrans et d'esclaves; et que, suivant votre exemple, ils s'envisageront comme des égaux et apprendront à s'aimer comme des hommes libres, des amis et des frères. »

A une pareille communication, l'Assemblée et les tribunes d'applaudir ! — La Constituante ordonna l'impression de la lettre de « mylord Stanhope », et chargea son président d'écrire à Londres, à la Société des Amis de la Révolution.

Suit, d'après MM. Emile Laurent et Mavidal (*Archives parlementaires*, T. 17, p. 229), le texte de la résolution proposée par Sheridan, dont parle Stanhope, et que l'on ne trouve point au *Moniteur* :

« *Anniversaire de la Révolution de France, célébré à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, dans le Strand, le 14 juillet 1790, par six cent cinquante-deux amis de la liberté réunis, et présidés par le comte Stanhope :*

« Il a été unanimement arrêté :

« Que cette assemblée se réjouit sincèrement de l'établissement et de l'affermissement de la liberté en France et qu'elle voit, avec une satisfaction particulière, les sentiments d'amitié et de bienveillance que le peuple français paraît avoir conçus pour ce pays, surtout dans un temps où il est évident, de l'intérêt des deux Etats, que

rien ne trouble l'harmonie qui règne actuellement entre eux et qui est si essentielle à la liberté et au bonheur, non seulement de ces deux nations, mais même du monde entier.

« Résolu unanimement :

« Que le présent arrêté sera transmis par le président à l'Assemblée nationale de France. »

C'est en ces termes que, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, Camille Desmoulins rend compte de la fête de Londres :

« Parmi les commémorations de la prise de la Bastille qui ont eu lieu chez les peuples voisins, il y en a pourtant eu de solennelles.

« A Londres, le 14 juillet, dans le Strand, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, il s'est donné une fête superbe en mémoire de la glorieuse révolution de France. 652 personnes, parmi lesquelles grand nombre de membres de la Société de la Révolution et du *Club* des Wighs, plusieurs étrangers d'un rang distingué et beaucoup d'autres amis des Droits de l'homme et du citoyen, s'y étaient rassemblés sous la présidence du lord *Stanhope*.

« Après le dîner, le président porta les santés suivantes :

« *La majesté du peuple,*

« *La nation, la loi et le roi.* »

« Alors un des domestiques monta sur la table, portant sur sa tête un fragment de la Bastille, qui fut à l'instant couvert d'une nuée de cocardes nationales, et il proclama au nom du président :

« *Le triomphe de la liberté dans la destruction de la Bastille.*

« *La glorieuse Révolution de France.*

« *L'Assemblée nationale.*

« Le président prononça ensuite un discours où est cette phrase remarquable :

« La Constitution française, devenue l'objet des vœux de tout homme de bien, ne sera haïe que des méchants; elle servira de leçon au monde entier et rapprochera peut-être l'époque où tous les hommes, même les rois,

se regarderont comme frères et sans droit d'aînesse. »

« Lord Stanhope pérora par ce toast :

« *A l'extinction de toute jalousie entre la France et l'Angleterre, et puissent-elles ne chercher désormais, à l'envi l'une de l'autre, qu'à étendre les bienfaits de la paix, de la liberté et de la vertu sur le reste du monde.* »

« Le docteur *Price* harangua ensuite sur ce texte, que l'Angleterre et la France devaient contracter entre elles une alliance étroite :

« La France paraît disposée à s'unir à nous à l'effet de maintenir la paix universelle. Ce serait une ligue entre les deux premiers peuples du monde pour le plus noble de tous les desseins. Elle sauverait l'Angleterre, garantirait le repos du monde et comblerait le désir de tous les amis du bonheur et de la liberté humaine. On a déjà formé ce projet dans l'Assemblée nationale de France. Hommes admirables ! célestes philanthropes ! vous méritez les bénédictions de l'univers. Les deux nations unies sont toutes-puissantes ; il leur sera facile de s'associer la Hollande sur cette partie du globe, et les Etats-Unis d'Amérique sur l'autre ; et lorsque la guerre menacera de troubler l'harmonie générale, elles commanderont la paix, et la paix se continuera. Cette Société ne saurait mieux exprimer qu'elle partage ce vœu, que par le toast suivant :

« *Une ligue entre la France et l'Angleterre, à l'effet de maintenir une paix universelle et de rendre le monde heureux.* »

« Véritablement, ajoute naïvement Desmoulins, tous ces toasts sont dignes de l'incomparable district des Cordeliers.

« Une chanson analogue aux circonstances termina ce banquet. Le refrain en était plus grave que : *Ah! ça ira;* le voici : « Salut, ô sainte liberté ! Anglais, célébrez ce jour glorieux. Il a délivré la France des mains du pouvoir arbitraire ! »

« J'oubliais de dire qu'on but aussi *à la mémoire des*

citoyens français qui ont perdu la vie en combattant pour la liberté de leur pays (1). »

Ce mouvement se continua à Londres et dans d'autres villes d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, comme nous l'apprend, en particulier, le passage suivant de la lettre de Français de Nantes à Danton (29 mai 1791), que nous avons déjà citée :

« ..... M. Dagne et M. Christie, élève et ami du docteur Price, que j'ai connus à Londres et qui sont à Paris, m'ont assuré que tous les Whigs, toutes les Sociétés constitutionnelles et de révolution, en Angleterre, en adhérant aux principes de Charles Fox, sont amis de notre Constitution, et que le nombre des souscripteurs pour la fête qui sera célébrée à Londres le 14 juillet est déjà si nombreux, que nulle taverne ne pourra les contenir. Le lord Stanhope doit présider cette fête. Combien la présence des députés de la ville de Paris la rendrait plus imposante ! »

Quant à la célébration elle-même, elle eût lieu au jour dit, 14 juillet 1791, dans presque toute l'Angleterre.

Le *Moniteur* en donne le compte rendu pour Londres et pour Belfast (Irlande). Nous le reproduisons en entier :

« I. — *Anniversaire de la Révolution de France, célébré à la taverne de Crown et Anchor, dans le Strand :*

« Cette auguste fête, calomniée d'avance par les ennemis de la liberté qui prétendaient que des factieux la souilleraient du sang des véritables amis de la Constitution britannique, a été célébrée le 14 d'une manière aussi paisible que solennelle, par plus de mille citoyens respectables. La grande salle de la taverne contenait six cents couverts, le reste de la compagnie se plaça dans des salles voisines. M. Georges Rous (connu par une excellente réfutation de l'ouvrage de M. Burke, de laquelle on vient de publier une quatrième édition), fut élu président, et fit régner sans peine l'ordre et la décence qui étaient dans tous les cœurs.

« Le dîner fini, les convives portèrent les vingt et un toats suivants :

(1) *Révolutions de France et de Brabant* (Fête du 14 juillet et son octave), T. III, p. 525-529.

« Les Droits de l'homme. — A la nation, à la loi et au roi. — A la Révolution de France, et puisse la liberté de ce pays durer autant que son sol! — A la Révolution de Pologne. — Puissent les révolutions ne cesser de parcourir la terre que lorsqu'elles y auront anéanti partout le despotisme! — Puissent la Grande-Bretagne et la France, oubliant leurs anciennes inimitiés, s'unir pour propager le bonheur et la liberté du genre humain! — A la souveraineté du peuple mise partout en action par une représentation libre. — A la flamme sacrée de la liberté, qui s'est accrue, qui s'accroît et qui s'accroîtra. — A la substitution d'une liberté entière de penser en matière de religion, au lieu de la tolérance. — A la liberté de la presse. — Au procès par jurés; et puissent les droits des jurés de protéger les innocents ne recevoir jamais aucune atteinte! — Aux hommes de lettres qui se sont faits les avocats des droits de l'homme; et puisse le génie défendre toujours la cause de la liberté! — A M. Burke, pour le remercier d'avoir provoqué la grande discussion qui occupe tous les êtres pensant (ici des applaudissements universels, qui n'ont fini qu'au bout d'une demi-heure). — Aux patriotes de la France. — A la mémoire précieuse des citoyens qui, en France, ont immolé leur vie à la liberté de leur pays. — Aux amis de la Révolution française dans le Parlement et au dehors. — Aux principes libres de la Constitution britannique. — A l'Irlande et à ses patriotes. — Au général Washington et à la liberté du nord de l'Amérique. — A la mémoire du Dr Price, l'apôtre de la liberté et l'ami du genre humain. — A la mémoire de Hampden, de Milton, de Sydney, de Locke et de Franklin.

« Un des amis de la Révolution récita, après le sixième toast, ou santé, une ode sublime de la composition de M. Merry, dont M. Sedgvick chanta quelques strophes.

« M. Ducouëdic, membre de la Société des Amis de la Constitution de Nantes, remercia l'assemblée des honneurs qu'elle rendait à la Constitution française. Son discours fut très applaudi; nous le donnerons si la place nous le permet, ainsi que la traduction de l'ode chantée à l'occasion des vœux faits pour la réunion de deux grands peuples dignes d'être éternellement amis.

« La fête finit sur les neuf heures, parce que le président avait fait observer aux convives qu'il fallait ôter tout prétexte aux malintentionnés, et confondre les calomniateurs, qui avaient pris à tâche d'alarmer le gouvernement et le peuple sur l'objet de cette fête.

« Le même ordre, la même décence ont régné dans tous les

endroits, — et ils sont en grand nombre, — où l'on a célébré l'anniversaire de la Révolution (1). »

« II. — *Irlande* (Belfast), le 14 juillet 1791.

« Nous venons d'être témoins d'un spectacle qui a rempli tous les cœurs d'enthousiasme. C'était véritablement la fête triomphale de la liberté! La *Société des Volontaires* s'est réunie pour célébrer la révolution de France, et, dans une marche pompeuse, où d'ingénieux emblèmes retraçaient les circonstances les plus remarquables de cet événement, elle a offert aux yeux du peuple tout ce qui peut lui rappeler ses droits et sa dignité. Un simulacre de la Bastille était un des objets qui attiraient le plus l'attention; d'un côté, on lisait ces mots : « Le 14 juillet 1789, inauguration de la liberté; » de l'autre : « Pour devenir libre, un peuple n'a qu'à le vouloir. » Le portrait du vénérable docteur Franklin et celui de Mirabeau étaient portés chacun par deux volontaires. Le premier avait pour devise : « Où règne la liberté, là est une patrie. » Le second : « Le trafic des Africains esclaves, condamné par la morale, peut-il être juste en politique ? »

« Le cortège, après avoir parcouru en longue file toutes les rues un peu considérables, est arrivé à la place dite des Toiles-Blanchies, où trois feux de joie étaient préparés. Ils ont été allumés successivement et des salves d'artillerie en ont accompagné l'explosion. Alors le corps entier des Volontaires et les citoyens qui les accompagnaient en foule se sont développés en cercle dans l'intérieur même de la place, et là, d'une voix unanime, ils ont adopté la déclaration suivante :

« Les droits et les devoirs des hommes ne peuvent être gravés d'une manière aussi durable sur le marbre ou sur l'airain que dans leur mémoire et dans leurs cœurs. » Nous avons consacré ce jour à célébrer la Révolution de France, afin que le souvenir de ce grand événement s'enfonce d'une manière profonde dans nos âmes enflammées non seulement des affections patriotiques du citoyen, mais encore de cette sympathie universelle qui nous lie à toute l'espèce humaine, dans une fraternité d'intérêts, de devoirs et de tendresse.

« Une révolution si importante pour l'Humanité, embrassant tant de millions d'hommes, étendue sur une si grande surface de pays et complétée dans un temps si court, est propre à étonner et confondre l'imagination par la grandeur de l'objet et la rapidité des mouvements. Nous pensons donc que le mieux est de nous fixer à une vérité simple et sublime, autour de laquelle nos opi-

(1) *Moniteur*, n° 202, 1791.

nions viendront se ranger et nos jugements chercher un appui solide. Nous n'avons que du bon sens; mais nous le croyons juste et droit. Nous voulons nous débarrasser de ces liens magiques dont une éloquence corrompue et séductrice vient vainement d'essayer le pouvoir pour courber de nouveau la liberté et réprimer la force invincible du genre humain; et sans nous laisser ni éblouir par le talent, ni abrutir par des subtilités mystiques, nous voulons penser et déclarer nos sentiments, non comme politiques, mais comme hommes et comme Volontaires.

« Comme hommes, nous pensons que le gouvernement est une convention à l'usage du peuple, — du peuple, en prenant dans son sens le plus étendu ce mot souvent si mal compris. Nous pensons que le bien public est le but du gouvernement, et que les formes du gouvernement ne sont que des moyens d'atteindre ce but; moyens qui peuvent sans cesse être modifiés ou changés par la véritable volonté publique, cette volonté suprême, cette autorité souveraine de toutes les autres.

« Comme citoyens, nous pensons qu'un peuple ne peut promettre d'obéissance que conditionnellement, et qu'elle cesse d'être un devoir quand la volonté du peuple cesse d'être la loi du pays.

« Comme Volontaires, nous pensons que la force du peuple doit être employée à garantir la liberté, et que la liberté est le seul garant sûr du bonheur public.

« C'est donc à ces points que nous nous fixons, et, véritablement, si l'on demande : Que nous importe la Révolution de France? nous répondrons : beaucoup!

« 1° Beaucoup en notre qualité d'hommes.

« C'est un bonheur pour la nature humaine que le gazon croisse où jadis s'élevait la Bastille. Nous nous réjouissons d'un événement qui rompt le charme par lequel la France entière était retenue dans la servitude d'une bastille civile et religieuse. Quand nous voyons cette énorme et funeste forteresse d'abus cimentés seulement par l'habitude, construite sur l'ignorance d'un peuple abattu, quand nous la voyons ébranlée sur ses fondements et soudain réduite au niveau de l'égalité du bien général, nous marquons notre joie à cette résurrection de la nature humaine et nous félicitons notre frère, l'homme sortant de ces souterrains persécuteurs et de ces caveaux affreux de la mort; nous félicitons le monde chrétien de ce qu'une grande nation renonce à toute idée de conquête, et publie glorieusement le premier manifeste d'humanité, d'union et de paix. En reconnaissance d'un tel présent, nous prions le Dieu de paix d'habiter pour toujours cette terre bienfaitrice, et de ne jamais permettre que le triple despotisme

des rois, des nobles et des prêtres puisse troubler l'harmonie d'un peuple délibérant sur les lois qui doivent assurer son bonheur et celui de tant de millions de nos semblables encore à naître.

« En notre qualité d'hommes, la Révolution de France est donc beaucoup, mais beaucoup, pour nous.

« 2° En qualité d'Irlandais.

« Nous avons aussi une patrie, et qui nous est bien chère; si chère, quant à ses intérêts, que nous soupirons après l'anéantissement de toute intolérance civile et religieuse dans ce pays; si chère, quant à son honneur, que nous appelons de tous nos vœux le moment où cessera pour jamais ce commerce infâme de la liberté publique que nous voyons vendue par l'un, achetée par l'autre; si chère, quant à sa liberté, que le plus profond et le plus constant de nos désirs est une vraie représentation de la volonté nationale, le seul guide et le seul gardien du bonheur national.

« Poursuis donc, peuple grand et généreux, poursuis, continue à pratiquer la sublime philosophie de ta législature, à forcer les applaudissements des nations les moins disposées à te rendre justice; et non par les conquêtes, mais par la toute-puissance de la raison, convertis et délivre le monde, ce monde dont les yeux sont fixés sur toi, dont le cœur est sans cesse au milieu de toi, qui s'entretient de toi dans toutes ses louanges. Tu es sans doute, oui, tu es la véritable espérance de tout l'univers, de tout, à l'exception de quelques hommes dans quelques cabinets, qui croient que l'espèce humaine leur appartient et non pas eux à l'espèce humaine; mais qui, maintenant instruits par un redoutable exemple, commencent à trembler et n'osent plus se confier à ces armées rassemblées contre toi et contre la cause que tu soutiens.

« Nous avons résolu unanimement qu'une copie de la déclaration ci-dessus sera adressée par notre président, au nom de nous tous, à l'Assemblée nationale de France.

« *Signé*: WILLIAM SHARMAN. »

« La fin de cette lettre contient le détail des toasts dont l'esprit se devine sans peine. »

L'effet de ces manifestations fut très grand en Angleterre, comme l'indique, entre autres, la lettre suivante, adressée de Londres au *Moniteur*, et qu'il a reproduite dans son numéro du 6 juin 1791 :

« Il se forme en votre faveur un parti considérable

dans la classe moyenne du peuple des trois royaumes. Soyez sûr que le ministère y regarderait à deux fois avant d'attaquer la France. Je suis intimement persuadé que M. Pitt met en quelque sorte en réserve vos principes révolutionnaires, *comme une arme toute-puissante dans le cas où il quitterait le ministère...* »

La même feuille, dans son numéro du 30 juin de la même année, nous apprend ce qui suit :

« Une autre circonstance ajoute au mécontentement public (à Londres).

« Les différentes Sociétés qui devaient se réunir pour célébrer, au 14 juillet, la Révolution française, par un banquet nombreux et solennel, ont voulu louer la salle du Vaux-Hall. Le gouvernement s'y est opposé.

« Ces Sociétés, qui professent les principes les plus purs de la liberté, et qui ont de l'influence sur l'opinion, ne seront pas toujours contrariées impunément (1). »

Nous en trouvons la preuve dans l'énumération très curieuse et des plus instructives des vœux exprimés au banquet annuel de la plus importante de ces associations politiques celle dont le lord Gray était membre :

« *Londres*, le 16 novembre (1792).

« Le dîner anniversaire des Amis de la Révolution de 1688 a eu lieu à la Taverne de Londres, et une des choses qui ont le plus flatté les amis de l'Humanité, c'est de voir tous les gens de lettres les plus empressés à rendre hommage à la Liberté.

« Ce dîner en a fourni la preuve.

« Les hommes les plus distingués dans la littérature s'y trouvèrent.

« Voici les principaux toasts qui ont été portés :

1. Les Droits de l'Homme.
2. La glorieuse Révolution de 1688.
3. Puissent tous les amis d'un gouvernement juste s'opposer à un pouvoir injuste !
4. La souveraineté du peuple agissant par une représentation égale.

(1) Nous avons de bonnes raisons pour croire qu'en partie, tout au moins, la correspondance anglaise de la *Gazette nationale*, souvent très remarquable, était rédigée sous l'influence de Talleyrand.

5. Puisse le peuple ne plus compter désormais sur des hommes apostats ou tièdes pour obtenir une réforme parlementaire, mais seulement sur ses efforts!

6. Puissent tous les gouvernements être ceux des lois; puissent toutes les lois être celles du peuple!

7. La Révolution de France.

8. Puissent tous les tyrans apprendre la marche de Brunswick!

9. Succès aux travaux de la Convention nationale de France.

10. Puissent les révolutions ne point s'arrêter tant qu'il existera des tyrans!

11. Succès à toutes les innovations qui conduisent à la Réforme.

12. Aux États-Unis de l'Amérique.

13. Au gouvernement qui préfère des citoyens armés à des esclaves armés.

14. Puisse l'arbre de la liberté être planté dans toute ville de tout tyran, et puisse-t-il rester toujours verdoyant!

15. Les amis de la liberté en Irlande.

16. Union perpétuelle entre la Grande-Bretagne, l'Irlande, la France et l'Amérique.

17. La liberté de la presse, à qui tous les peuples sont redevables de toutes les révolutions.

18. Puissent les efforts du peuple pendant les règnes de Jean, Charles et Jacques, n'être jamais oubliés par leurs descendants (*sic*)!

19. L'abolition immédiate du commerce des esclaves.

20. Liberté entière et le mot tolérance banni comme injurieux.

21. Égalité de droits au peuple d'Irlande.

22. Puisse le plus beau titre d'un soldat être celui de citoyen libre!

23. Une garde nationale, point de dangers (?) séparés, point de forteresses dans l'intérieur.

24. Puissent la capacité et le zèle pour le service public être les seules preuves qu'on exige d'un citoyen dans ses places!

25. Aux écrivains qui se sont distingués à soutenir la cause de la liberté.

26. Les droits des jurés.

27. Puissent la liberté et le commerce unir les pays que le despotisme et la guerre ont divisés.

28. Les armées des citoyens libres de France.

29. Les officiers patriotes conduisant aujourd'hui les armées de France.

30. Les braves défenseurs de Lille et de Thionville.

31. Puisse la nouvelle Constitution de France être la plus parfaite que l'esprit humain puisse former; puisse-t-elle servir de modèle à toutes les nations!

32. Les Sociétés de la Grande-Bretagne associées pour la cause de la liberté.

33. La mémoire de Milton, Marwells, Ludlow et Locke.

34. Les femmes patriotes de la Grande-Bretagne.

35. Les Sociétés patriotiques de France, et en particulier celles qui sont en correspondance avec celle-ci.

36. Les défenseurs de la liberté dans toutes les parties du monde.

37. Aux équipages volontaires, et plus de troupes enrôlées par la *presse*.

38. La prompte abolition de la chasse.

39. La souveraineté suprême du peuple dégagée de toutes entraves.

40. Puissent les électeurs de tout rang, dans l'exercice de leurs propres droits, ne point oublier ceux des autres! »

Pendant toute l'année 1792, au reste, des adresses et des députations n'avaient pas cessé d'arriver d'Angleterre à la Législative et à la Convention, comme précédemment à la Constituante, prenant un caractère de républicanisme de plus en plus accusé.

C'est, en premier, l'adresse de la Société constitutionnelle de Londres à la Société des Jacobins de Paris, lue par M. Waths, membre de la Société de Manchester et délégué par elle à Paris, dans sa séance du 27 mai 1792. Il y est dit, entre autres :

« Frères et concitoyens du monde,

« Ce n'est pas une des moindres révolutions que le temps développe aux yeux du monde étonné, que de voir deux nations nourries dans une haine réciproque par un infernal machiavélisme, briser subitement leurs chaînes odieuses et se précipiter dans l'amitié...

« Nous avons vu l'ignorance des despotes insulter à vos principes paisibles; nous avons vu la main amie que vous tendiez au monde repoussée par ceux qui regorgent de ses dépouilles...

« Nous formons des vœux pour votre succès dans la plus juste des causes; nos cœurs vous accompagnent; et, en parlant ainsi, nous croyons parler au nom de plusieurs millions d'hommes...

« Par ordre de la Société : John Cartrovighs, président; Daniel Adams, secrétaire.

« Londres, 11 mai 1792. »

Le mouvement prit une grande intensité à partir de la fin de septembre, comme l'indique le passage suivant de la *Gazette nationale :*

« Londres, octobre 1792.

« Des lettres du 9 annoncent que la déclaration des patriotes de cette capitale, datée du 24 septembre, et revêtue de la signature du lord-maire, a été affichée le 5 de ce mois; elle a fait beaucoup de sensation.

« Le club des Amis du peuple, établi le 11 avril 1792, et qui, à son origine, sur cent membres, en comptait vingt-huit du Parlement, ne s'était pas assemblé depuis la proclamation royale du 21 mai.

« Une affiliation de ce club, en reprenant ses séances à Royston, dans le comté de Hertford, le 1er de ce mois, a pressé le club de Londres de reprendre également ses fonctions, et de demander avec instance le rétablissement de la franchise des élections, une égale représentation du peuple au Parlement, enfin, un exercice plus fréquent du droit d'élire leurs représentants.

« La liberté de la presse commence à se dégager un peu de l'oppression sous laquelle on la tenait depuis la persécution contre Thomas Paine (1). »

Dans cette série des communications envoyées d'Angleterre, c'est, ensuite, une réunion de Sociétés de Bretons assemblés pour obtenir une représentation juste, égale et impartiale, dans le Parlement, qui ouvre la marche et qui fait remettre à la Convention nationale de France, à la date du 27 septembre 1792, une commune adresse de félicitations; la Société constitutionnelle de Manchester, président, Th. Walker, secrétaire, Samuel Jackson; la Société de la Réformation, de la même ville, J. Bull, président, John Stacy, secrétaire; la Société de la Révo-

(1) V. *Moniteur*, 16 octobre 1792.

lution, de Norwicle, Th. Goce, président, John Consens, secrétaire; la Société des Whigs constitutionnels indépendants et amis du peuple, George Pullec, président, Jack Bly, secrétaire.

Nous y lisons :

« Français, tandis que des brigands étrangers (les Austro-Prussiens), sous le spécieux prétexte de venger la justice, ravagent votre territoire, y portent partout la désolation et la mort... la partie opprimée de l'Humanité, oubliant ses propres maux, ne sent que les vôtres...

« ... Ils croient qu'il est du devoir des vrais Bretons de soutenir et d'assister de tous leurs moyens les défenseurs des droits de l'Homme, les propagateurs du bonheur de l'Humanité et de jurer à une nation qui procède d'après le plan que vous avez adopté une amitié inviolable...

« En cherchant nos ennemis réels, nous les trouvons dans les partisans de cette aristocratie dévorante qui déchire notre sein; aristocratie qui, jusqu'à présent, a été le poison de tous les pays sur la terre; vous avez agi sagement en la bannissant de la France...

« Nos mains sont enchaînées; mais nos cœurs sont libres, et ils sont avec vous...

« Chers amis, vous combattez pour le bonheur de l'Humanité entière! Est-il pour vous aucune perte, quelque sanglante qu'elle soit, comparable à l'avantage glorieux et sans exemple de dire: L'univers est libre, les tyrans et la tyrannie ne sont plus, la paix règne sur la terre, et c'est aux Français qu'on le doit?...

« Signé par ordre : Maurice Margacot, président; Thomas Hardy, secrétaire (1). »

Dans ce même temps, il s'était tenu à Stockport (comté de Chester) une réunion composée de *laboureurs*, de manufacturiers et d'artisans de la ville et des environs, qui, après mûre délibération, s'étaient mis d'accord sur les points suivants :

« Article premier. — Tous les hommes naissent libres et égaux en droits.

« II. — La souveraineté de la nation doit résider dans le peuple

(1) Feuille in-4°, de l'imprimerie nationale, chez Mame, à Angers. — V. en outre la pièce n° 24.

comme droit de naissance; tout pouvoir doit émaner de lui, et toute prétention au gouvernement, sans son consentement, serait aussi perverse qu'injuste.

« III.— Le peuple de la Grande-Bretagne n'est pas entièrement, justement, ni proportionnellement représenté, et une réforme prompte et efficace est de toute nécessité.

« IV.— Tout habitant de la Grande-Bretagne qui paye des impositions a des droits indubitables à être électeur.

« V. — Il est nécessaire d'employer des moyens paisibles, mais efficaces, pour le vœu du peuple, et que les élections soient annuelles.

« VI.— La guerre est le comble de la barbarie et de la méchanceté; et, dans un gouvernement bien constitué, elle n'existerait pas.

« VII. — La religion étant un droit secret de l'esprit, il ne doit y avoir ni loi de serment, ni tolérance, mais une liberté de conscience universelle.

« VIII. — Des règles de morale sont essentielles à toutes les nations du globe; et nous regardons comme frères et amis (pourvu que leurs mœurs soient pures), tout le genre humain, sans distinction de pays, de religion, de secte ni de faction.

« IX. — La liberté de la presse doit être inviolable chez toutes les nations (1). »

Puis vient la Société constitutionnelle de Londres, qui écrit à la Convention nationale :

« Citoyens et frères,

« Pendant tout le temps si intéressant dans lequel il s'agissait du sort des droits de tant de millions d'hommes (car nous regardons la cause des Français comme celle de l'Humanité entière), nous avons rougi en pensant qu'il a pu se trouver des Anglais assez dégénérés des principes de leurs ancêtres pour oser défendre publiquement l'injuste invasion de votre pays par le matamore Brunswick et les autres satellites du despotisme, et surtout pour calomnier et chercher à avilir une grande nation offensée et vertueuse, parce qu'elle défend ses droits, parce qu'elle fait tous ses efforts pour défendre la plus glorieuse cause dont les hommes aient jamais entrepris la défense, et pour repousser l'attaque la plus révoltante, la plus injuste et la plus infâme qui ait jamais déshonoré les annales de l'histoire et de la justice; attaque dans

(1) *Moniteur*, 30 septembre 1792.

laquelle les agresseurs n'avaient pas plus de droits de leur côté que n'en a le voleur de grands chemins, quand il présente son pistolet au voyageur surpris, tremblant et fatigué. — Leur seul droit est la force.

« Mais, citoyens et frères, ce ne sont pas là les sentiments du peuple anglais, nous vous prions de le croire. Cette opinion impie est l'ouvrage de ces malheureux libellistes qui vendraient leur liberté et celle de tous les hommes à toute puissance qui payerait le mieux... leur voix. Chaque jour, à chaque instant, ils répandent les mêmes poisons sur ceux de leurs compatriotes qui ont le courage de parler ou d'écrire en faveur de la liberté et contre les procédés infâmes des cours. Nous les connaissons et nous les méprisons. Nous vous prions d'en faire autant. Ce sont les plus vils reptiles. Leurs louanges sont des outrages, et leurs calomnies des éloges; enfin, ce sont des prôneurs de Burke...

« Vous avez déjà la promesse de notre cour qu'elle gardera la plus exacte neutralité tant que durera la guerre à laquelle vous avez été si injustement forcés...

« La foi qu'ils ont engagée est celle de la nation; et nous espérons, nous sommes bien persuadés qu'ils n'oseront pas badiner avec elle. Cependant, comme nous ne pouvons répondre des événements qui ne dépendent pas de nous, cette Société, composée de plusieurs milliers de négociants, d'artisans, de manufacturiers et d'ouvriers de toute espèce, qui savent qu'ils composent le corps le plus utile et le plus nombreux, et forment avec ceux de la même classe la force et la puissance d'un État, vous prient d'être assurés que si cette foi, aussi solennellement engagée, venait à être rompue par perfidie, nous regarderions cet acte comme une déclaration de guerre contre nos propres libertés, et nous emploierions toute l'influence que nous avons et tous les moyens légaux qui sont en notre pouvoir pour arrêter le bras qui serait levé contre vous, et pour détourner le mal auquel on aurait visé, avec le même zèle et la même ardeur que s'il nous eût été adressé à nous-mêmes...

« Signé par ordre de la Société : David Martin, président; James Horsfield, secrétaire; John Alcooch, trésorier (1). »

Ce groupe d'adresses, portant ensemble *cinq mille* signatures, fut présenté à la Convention dans sa

(1) Feuille in-4°; Angers, de l'imprimerie nationale, chez Mame, imprimeur du département.

séance du mercredi 7 novembre 1792, sous la présidence d'Hérault de Séchelles.

Celui-ci fut chargé par l'Assemblée d'y répondre par lettre.

En voici le texte, lu et approuvé en séance :

« Anglais et concitoyens du monde,

« La Convention nationale a entendu avec une vive sensibilité le vœu éclatant et généreux des citoyens anglais qui s'unissent de cœur à ses travaux.

« La pensée des 5,000 Bretons dévoués hautement à la cause de l'espèce humaine est sans doute dans le cœur de tous les hommes libres de l'Angleterre.

« Qu'ils ne se reprochent pas encore leur neutralité en assistant au grand spectacle de la liberté aux prises avec le despotisme.

« Leur respect pour une Constitution qu'ils savent juger en silence n'est plus cette vieille superstition qui promettait au gouvernement l'impunité de ses fautes; elle est plutôt l'effet d'une gravité prudente et politique qui, sachant tempérer sa force, semble commander au gouvernement cette même neutralité et l'avertir d'être juste, ou du moins prudent comme la nation. Croyez, généreux Anglais, en conservant ce maintien, que vous n'en concourez pas moins avec nous à l'œuvre de la liberté universelle.

« Laissez-nous faire encore quelques pas dans cette carrière où vous fûtes nos prédécesseurs, et jouissons d'avance, dans un commun espoir, de cette époque sans doute peu éloignée où l'intérêt de l'Europe et du genre humain invitera les deux nations à se tendre une main fraternelle. »

La Convention demanda, après lecture, que cette réponse fut aussi envoyée à la Société de Newington, qui s'était présentée à sa barre quelques jours après les Bretons unis (1).

C'était le 10 novembre 1792, un secrétaire avait donné lecture de la pièce suivante, remise par les délégués anglais :

(1) *Moniteur*, 12 novembre 1792.

« *Adresse des amis du peuple de la ville de Newington à la Convention nationale.*

« Londres, le 31 octobre 1792.

« Français et concitoyens du monde,

« Réunis à l'effet d'obtenir une représentation juste et égale du peuple, et une réforme entière des abus nombreux qui se sont glissés dans le gouvernement de ce pays, nous voyons avec autant de peine que d'inquiétude les efforts ouverts ou cachés qu'on ne cesse de faire pour troubler la paix et renverser la liberté nouvelle de la nation française.

« Nous vous félicitons cependant bien cordialement de la défaite et de l'expulsion totale des armées combinées de ces despotes insensés, de ces rebelles impies, qui sont venus porter la désolation dans vos campagnes, le ravage dans vos villes, et massacrer impitoyablement leurs innocents habitants. La bonté de votre cause devait être couronnée de succès; votre sagesse, votre bravoure l'ont assuré; vos sages décrets ont déjà éclairé l'Europe, et pareils aux rayons du soleil, ils éclaireront bientôt les quatre parties du monde.

« Les deux grands remparts de la liberté humaine sont les corps législatif et judiciaire; en organisant le second, vous vous êtes assuré les avantages du premier. Vous avez, depuis, donné une preuve de votre sagesse consommée en tenant les pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif entièrement distincts, et en déclarant que les deux derniers seraient respectivement responsables au grand conseil de la nation. C'est désormais en France que la justice sera administrée à peu de frais, que le commerce, sous vos lois salutaires, sera utilement protégé, et que les propriétés de l'industrie seront partout assurées.

« Sénateurs illustres, législateurs éclairés, chers amis, nous pouvons vous informer aujourd'hui, et avec une satisfaction bien vraie, que l'inimitié impie si longtemps et si méchamment entretenue dans le cœur d'un peuple généreux envers la nation française, par les manœuvres et l'intrigue d'une cour perfide, n'existe plus que dans l'âme des pervers qui profitent des abus, et que nous saluons d'avance avec transport l'heureux moment qui unira les deux nations d'un lien indissoluble, comme le précurseur de la paix et de la concorde universelle.

« C'est avec la plus vive et la plus profonde sensibilité que nous contemplons le succès de vos armes, dans votre entreprise glorieuse d'arracher à l'esclavage et au despotisme les braves

nations qui bordent vos frontières. Combien est sainte l'humanité qui vous porte à briser leurs fers!

« John-Frédéric Schiefer, président; Franc. Peaccek, secrétaire. »

Se levant aussitôt, l'abbé Grégoire s'écria :

« Il n'est pas inutile de remarquer que la nation anglaise est la seule qui ait témoigné aux trois assemblées successives des représentants de la nation française des sentiments de fraternité. Nous devons sans doute aux Anglais de la reconnaissance pour l'exemple qu'ils nous ont donné et que nous avons surpassé. Je demande donc que le président écrive à la Société de Newington pour lui exprimer cette reconnaissance.

« Cette proposition est adoptée (1). »

Citons encore, à la date du 20 novembre 1792, la résolution prise par la Société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'Homme, lue à la Convention nationale le 29 du même mois par le ministre des Affaires étrangères de la République (2) :

« La Société ayant été informée que M. Lindsay est dépêché à Paris sans aucun caractère diplomatique qui annonce que le ministre anglais reconnaît la République française :

« Résolu unanimement que cette Société voue au mépris, à la haine et à l'indignation des vrais amis de la liberté les agents d'une administration corrompue, qui ont l'audace d'envoyer aux ministres d'un peuple libre un certain Lindsay, avec un message menaçant, insultant, dans la vue d'obtenir des conditions qui désho-

(1) *Moniteur*, 12 novembre 1792.

(2) Lebrun avait fait précéder sa lecture des observations suivantes :

Après avoir parlé de l'affaire Henri Montfort Power, « il m'est doux, avait-il dit, d'ajouter que ce dévouement à la cause de la République française devient général parmi le peuple anglais. Les adresses que j'ai été chargé de faire passer à la Convention nationale en sont une preuve frappante. Hier encore, j'ai reçu d'une Société (celle de Rochester), qui consacre son temps à établir l'empire de la liberté et de l'égalité, et qui placerait son bonheur à pouvoir contribuer à l'union de deux peuples trop longtemps ennemis, une résolution, etc. »

Moniteur, n° 335. Séance du 29 novembre 1792.

noreraient la majesté du peuple français, et lui faire abandonner la cause des peuples qui aspirent à recevoir de lui le bienfait de la liberté.

« Résolu que le président de la Société invitera tous les amis de l'égalité, toutes les Sociétés correspondantes, en France, à employer leur zèle, leurs efforts, leurs sollicitations auprès du Conseil exécutif, même le ministre citoyen ayant le département des Affaires étrangères, à ne recevoir ni reconnaître le messager insolent Lindsay, à refuser toute communication avec le cabinet britannique, jusqu'à ce qu'il ait reconnu la souveraineté du peuple français et chassé de la cour l'infâme Calonne, boute-feu, instigateur odieux, intrigant, ami du despotisme, et agent malévole d'un parti infâme.

« Résolu aussi que la Société continuera ses séances deux fois par semaine et que des remerciements seront faits au citoyen de La Chesnaye pour son zèle infatigable à nous procurer des lumières, intelligences et objets d'instruction.

« Cet arrêté a été pris par la Société établie à Rochester pour la propagation des droits de l'Homme (1). »

Il y eut réciprocité. Sans parler de la lettre circulaire du ministre de la Marine, Gaspard Monge, à toutes les Sociétés populaires des villes et ports de mer français, aux amis de la liberté et de l'égalité y demeurant, ni même de la proclamation votée par la Convention nationale de France *au peuple anglais*, le 1er février 1793, en même temps qu'elle déclarait la guerre *au roi* de la Grande-Bretagne (2), nous indiquerons une *Adresse du*

(1) *Moniteur*, no 335.

(2) Chose intéressante, l'envoi de cette proclamation avait été proposée à l'Assemblée par Fabre d'Eglantine, l'ami et le collaborateur de Danton.

A la date du 6 février 1793, le *Moniteur* contient aussi l'entrefilet suivant :

« *Département du Var, Toulon.* — La Société patriotique de cette ville, appelée de Saint-Jean, donna, le 13 de ce mois, une fête brillante aux capitaines et équipages de cinq navires anglais qui ont apporté des comestibles et des objets d'armement à Toulon.

« Ce jour-là, chaque membre des équipages reçut un diplôme de la Société et une cocarde tricolore. Le bonnet de la liberté fut hissé sur les cinq navires au haut du grand mât; l'hymne marseillaise fut chantée au son de la musique et au bruit des canons. Il y eut comédie et festin.

peuple français au peuple anglais, par un certain Duval, chef de la première légion du district de Cherbourg, où on lisait : « Peuple anglais, peuple généreux, le seul qui connaisse notre Révolution, le seul en Europe qui soit capable de l'apprécier, parce que tu es libre, peuple humain, peuple philosophe, peuple fier de tes vertus, pourrais-tu consentir à l'asservissement d'une nation qui veut jouir, comme toi, de la liberté ? Pourrais-tu jurer la mort d'un peuple de frères qui t'offre son amitié et demande ton alliance ?... Lève-toi, et menace de venger les droits de l'Homme, que l'on veut nous ravir (1) ! »

Et avant tout, en 92, la France n'avait-elle pas appelé à elle, comme des frères, tous les étrangers rendus illustres par leur adhésion publique à la cause du genre humain? ne les avait-elle pas honorés du titre de citoyens français ? ne leur avait-elle pas donné des commandements dans ses armées? enfin, ne les avait-elle pas choisis pour la représenter sur les bancs de la Convention nationale : Thomas Paine, Priestley, William, Adam Lux, Jean-Baptiste Cloots, etc. ? — (V. la pièce n° 1 *bis*.)

Mais reprenons : en apportant à la Convention des dons en nature et une nouvelle adresse de la Société constitutionnelle de Londres, à la date du 23 novembre 1792, les délégués de ce groupe disaient entre autres :

« D'innombrables Sociétés du même genre se forment actuellement dans toutes les parties de l'Angleterre... la raison va faire de rapides progrès, et il ne serait pas extraordinaire si, dans un intervalle beaucoup moins long que nous n'oserions le prédire, il arrivait du continent des adresses de félicitations à une Convention nationale en Angleterre.

« Ces Anglais sont enchantés d'un tel accueil; ils se croient chez leurs parents, leurs amis; ils ne veulent plus s'éloigner d'un pays où l'amour de la liberté forme l'union des cœurs. A coup sûr, les relations qu'ils feront passer à Londres, si elles sont rendues publiques, contrasteront avec les entreprises hostiles de Pitt et les tableaux hideux de Burke. »

(1) Brochure in-8° de 8 pages, de l'imprimerie de F. Clamorgam, à Cherbourg,

« Nous sommes chargés aussi d'informer la Convention nationale que la Société que nous représentons a envoyé mille paires de souliers pour présenter, comme don patriotique, aux soldats de la liberté; ces souliers sont déjà arrivés à Calais. Il sera envoyé de plus, par la même Société, pour le même objet, mille paires par semaine, au moins pour six semaines de suite. Nous demandons à qui il faut les adresser. »

Quant à la missive elle-même, les délégués s'y exprimaient ainsi :

« Mandataires d'un peuple souverain, et bienfaiteurs de l'espèce humaine,

« ... Les époques successives de votre régénération politique ont toutes ajouté quelque chose au triomphe de la liberté, et la glorieuse victoire du 10 août a enfin préparé les voies à une Constitution qui, nous l'espérons de vos lumières, sera fondée sur les bases de la nature et de la raison...

« Ce qui se passe journellement prouve que vous avez conquis l'opinion de tous les peuples placés près de vous sur le continent...

« Il fallait que... rayonnante de tous les feux du soleil au milieu de son cours, la Révolution française déployât soudain, au centre de l'Europe, le résultat pratique des principes que la philosophie avait semés dans l'ombre de la spéculation et que confirme partout l'expérience... »

Et le président de la Convention, Grégoire, de répondre :

« Fiers enfants d'une nation qui a illustré les deux mondes et donné de grands exemples à l'univers, vous nous apportez plus que des vœux, puisque le sort de nos guerriers a mérité votre sollicitude; *les défenseurs de notre liberté le seront un jour de la vôtre.* Vous aviez des droits à notre estime, vous en avez à notre reconnaissance; et, d'ailleurs, les hommes libres n'oublieront jamais ce qu'ils doivent à la nation anglaise.

« Les ombres de Pym, de Hampden, de Sydney, planent sur vos têtes; et sans doute il approche le moment où des Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne...

« Généreux républicains, votre apparition au milieu de nous prépare des matériaux à l'histoire; elle mentionnera le jour où *des citoyens d'une* nation longtemps rivale, au nom d'une foule

de leurs compatriotes, parurent au sein de l'assemblée des représentants du peuple français : elle racontera qu'à votre aspect tous nos cœurs se dilatèrent.

« Dites à la Société qui vous a députés, dites à tous ses compatriotes que, dans vos amis les Français, vous avez trouvé des hommes.

« La Convention nationale vous invite à sa séance (1). »

Enfin, à la date du 28 novembre 1792 : adresse des Anglais, Ecossais et Irlandais résidant à Paris, à la Convention nationale, où on lit :

« ... Espérons que les troupes victorieuses de la liberté ne poseront les armes que lorsqu'il n'y aura plus ni tyrans ni esclaves.

« De tous ces prétendus gouvernements, ouvrage de la fraude des prêtres et des tyrans coalisés, il ne restera bientôt qu'un honteux souvenir. Les peuples, éclairés par votre exemple, rougiront d'avoir courbé si longtemps des têtes serviles sous un joug avilissant pour la nature humaine.

« Nos vœux, citoyens Législateurs, nous rendent impatients de voir le moment heureux de ce grand changement, dans l'espoir qu'il ne sera pas plutôt arrivé que nous verrons se former une union étroite entre la République française et les nations anglaise, écossaise et irlandaise; union qui ne pourrait manquer d'assurer à l'Europe entière la jouissance des droits de l'Homme et d'établir, sur les bases les plus solides, la paix universelle (2). »

Le président de la Convention, Grégoire, répondit :

« Concitoyens du monde,

« Vos adresses aux représentants de la nation française les ont pénétrés d'une douce émotion... Certes, quand on a l'honneur d'être Anglais ou Français, c'est un titre de plus à l'affection mutuelle qui doit régner entre les hommes... Il ne manquait à ces scènes attendrissantes que d'avoir toute la Grande-Bretagne pour témoin de l'enthousiasme que nous inspirent le nom de la liberté et celui d'un peuple avec lequel *nous allons cimenter une éternelle alliance!*

« La Convention nationale a cru témoigner sa satisfaction à des

(1) Feuille in-4°, Angers, de l'imprimerie nationale, chez Mame, imprimeur du département. — Voir aussi le Moniteur.
(2) *Idem, ibidem.*

Anglais en décrétant qu'on discuterait en leur présence le procès du dernier de nos tyrans. Il y a soixante siècles que les rois font la guerre à la liberté! Les prétextes les plus misérables leur ont servi pour troubler la terre... Mais encore quelques moments, et les despotes et leurs canons seront muets : la philosophie les dénonce à l'univers, et l'histoire, souillée de leurs crimes, a donné leur signalement. Bientôt on écrira les annales des peuples : elles seront celles de la vertu; et, dans les fastes de la France, une place est réservée aux témoignages de fraternité que nous donnent des Sociétés anglaises et irlandaises et spécialement la Société constitutionnelle de Londres... Ah! si jamais l'on attente à votre liberté, *parlez! et nos phalanges victorieuses sur les rives du Rhin, de l'Escaut, du Var et de l'Isère, franchiront le Pas-de-Calais pour voler à votre défense.*

« Sans doute, l'année nouvelle, qui s'approche, verra renaître tous vos droits. La rentrée de votre Parlement fixe nos regards. Nous espérons qu'alors la philosophie tonnera par la bouche de l'éloquence, et que les Anglais remplaceront la grande charte du roi Jean par la grande charte de la nature.

« Les principes sur lesquels se fonde notre République ont été développés par des écrivains célèbres de votre nation. Nous nous sommes emparés de leurs découvertes dans l'art social, parce que les vérités révélées au monde sont la propriété du genre humain. Un peuple qui a mûri la raison ne voudra pas une demi-liberté; il refusera, sans doute, de capituler avec le despotisme.

« Généreux Bretons! confédérons-nous pour le bonheur de l'Humanité; poursuivons, etc. (1). »

Il n'y a pas, au reste, que le président de la Convention qui ait exprimé la gratitude publique pour les dons et la sympathie des républicains anglais.

On trouve dans la *Gazette nationale*, à la date du 29 novembre 1792 encore, une lettre du ministre de la Guerre et une motion de Barère relatives au même sujet :

(1) Feuille Mame et le *Moniteur*, qui ne donne que des extraits de l'adresse et du discours (27 nov. 1792).

Il sera aisé de constater, d'après certains passages de l'allocution de l'abbé Grégoire aux délégués anglais, à quel degré la Convention nationale, en décembre 1792, était entraînée sur la pente de la guerre de propagande, et quel enthousiasme avait produit l'idée de supprimer le despotisme dans l'Europe entière, par [illegible] *de la France* armée.

« Paris, le 7 novembre, l'an I de la République française,

« La Société des informations constitutionnelles de Londres (Société constitutionnelle) vient de faire une souscription de mille livres sterling pour procurer des souliers aux braves soldats de la liberté, semblables au modèle que je joins ici. Mille paires sont déjà rendues à Dunkerque, et il y en arrivera successivement, chaque semaine, pareille quantité, jusqu'à ce que le produit de la souscription soit entièrement consommé. — Heureuse la nation que de pareils traits honorent! plus heureuse encore celle qui en est l'objet; car est-il une plus douce récompense des soins que nous nous donnons pour propager la liberté universelle, que l'affection d'un peuple aussi éclairé que la nation anglaise?

« *Signé* : PACHE, ministre de la Guerre. »

« *Barère* : Je crois suivre l'intention unanime de la Convention nationale en demandant que le président soit chargé d'écrire à la Société constitutionnelle de Londres, pour lui témoigner, au nom des représentants du peuple français, sa reconnaissance pour le don patriotique relatif à nos armées, les assurances de notre dévouement fraternel et de l'union intime qui doit réunir à jamais les hommes libres de la France et de l'Angleterre.

« Cette motion est adoptée à l'unanimité. »

On n'en finirait pas, si l'on voulait extraire, même succinctement, de ces adresses envoyées à Paris de tous les points de l'Occident, d'Allemagne, de Pologne (1), de Belgique, de Hollande, d'Italie (2), d'Angleterre, surtout, et même des Etats-Unis d'Amérique, les passages les plus caractérisés en civisme et en sociabilité! Aussi, devons-nous nous borner à observer que toutes exprimaient ces sentiments de fraternité, ces idées de justice, de droit privé et public, d'affranchissement intellectuel et de positivité, ces élans généreux vers la constitution de notre espèce en une seule et même famille, qui sont le fond de la philosophie du XVIIIe siècle, dont l'aboutissement le plus élevé pré-

(1) A Varsovie et dans d'autres villes de Lithuanie, il y avait des Sociétés patriotiques, des *clubs* affiliés aux Jacobins de Paris. La czarine en ordonna la fermeture aussitôt qu'elle eut prise sur la direction de ce malheureux pays.

(2) V. aux pièces justificatives, n°s 2 à 17 et 24.

sentait la régénération humaine comme consistant dans la substitution des connaissances scientifiques aux croyances théologiques et d'un régime de paix servi par l'industrie, d'un état purement civil, au système militaire, féodal ou monarchique; ou, plus généralement, selon la formule d'Auguste Comte, dans l'institution d'une foi démontrable dirigeant une activité pacifique.

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'Angleterre ait été, en majorité, portée vers la France au début de sa Révolution; ce n'était qu'une minorité respectable, *une élite* nombreuse il est vrai, qui suivait ce mouvement.

« L'esprit de parti, dit justement Cardonne, un des continuateurs de Hume (1), se déchaîna cette année (1791) dans le royaume avec un redoublement de violence continuellement alimenté par les événements que produisait la Révolution française. Le malheureux état d'anarchie et de confusion dans lequel ce pays était alors plongé, donna naissance à une succession de changements qu'un parti, en Angleterre, détestait comme subversifs de toute autorité légitime et de subordination salutaire, et dont l'autre se réjouissait, comme contribuant à renverser les vieux préjugés et les anciennes usurpations, et à confirmer les vrais principes de la société civile.

« L'anniversaire du 14 juillet fut célébré en différents endroits, et cette circonstance ne servit qu'à augmenter les animosités politiques; mais, à Birmingham, elle fut l'occasion d'une terrible émeute. La populace de cette ville, rassemblée en grand nombre, sans que les magistrats pussent la contenir, brûla entièrement quelques lieux de prière et même plusieurs maisons appartenant aux *non-conformistes sociniens* (les adversaires de l'Eglise anglicane ou de la religion d'Etat). En particulier, la maison, les livres, les papiers et le mobilier du docteur Priestley furent consumés, et lui-même forcé de s'enfuir pour sauver ses jours. »

Cette émeute de Birmingham a été assez grave et

(1) *Histoire d'Angleterre,* T. XXXV, p. 211-212.

assez caractéristique dans ses effets, quant à ses promoteurs et dans ses intentions, pour que nous nous y arrêtions un instant.

Nous donnerons d'abord l'article du *Moniteur universel* sur la fête du 14 juillet, celle-là même qui avait été célébrée avec tant d'enthousiasme à Londres et à Belfast, et les entrefilets consécutifs qui s'y rapportent; puis l'affiche de convocation que les deux partis s'imputèrent à crime; la lettre de Priestley à ses concitoyens; enfin, celle que lui écrivit Condorcet, au nom de l'Académie des sciences de Paris :

« *Londres.* — Des lettres de Birmingham, dont nous voudrions pouvoir révoquer en doute l'authenticité, mais qui ne sont malheureusement que trop vraies, annoncent qu'il a éclaté dans cette ville un des plus terribles soulèvements, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution française. Ses ennemis, qui la calomnient partout d'une manière atroce, sont enfin parvenus à réaliser leurs sinistres prédictions.

« Plusieurs citoyens, estimables à tous égards, avaient choisi l'hôtel de Dudley pour célébrer cette fête, comme, à Londres, les amis de la Constitution s'étaient réunis à la fameuse taverne de la Couronne et de l'Ancre, pour célébrer le 14 juillet. Deux magistrats, accompagnés de quelques constables (officiers de police), s'étaient rendus dans cet hôtel pour y maintenir la paix et le bon ordre. Une nombreuse populace accourt vers les deux heures, investit l'auberge, murmure contre les tranquilles amis de la Révolution et va jusqu'à les menacer. Ceux-ci, ne voulant donner aucun prétexte aux séditieux, se retirent paisiblement à six heures. — Ce gros de mécontents, quoique déjà fort échauffé, les laisse passer; mais bientôt on entend des cris de rage, les pierres volent et toutes les vitres de l'auberge sont brisées.

« De là, l'émeute se porte vers la nouvelle chapelle des Presbytériens, qui devient en un instant la proie des flammes. Les séditieux brûlent devant l'édifice embrasé l'effigie du docteur Priestley, également connu par ses vertus et ses talents, qu'il a consacrés, il y a quelques mois, à défendre la Constitution et la Révolution françaises contre les diatribes virulentes de M. Burke. La vieille chapelle des Presbytériens est enveloppée dans la même proscription; on y met le feu.

« Jusque-là, ces excès intolérables n'avaient encore été dirigés que contre des édifices. Vers minuit, ce groupe de séditieux se

divise en plusieurs bandes, afin de multiplier et d'accélérer les ravages. Un détachement de ces brigands pousse jusqu'à Fair-Hill, à demi-lieue de la ville, où était située la maison du docteur Priestley. Cet ami des hommes et de la liberté est obligé de fuir avec sa famille; quelques minutes plus tard il serait tombé entre les mains des incendiaires. Furieux de ce qu'il leur était échappé, ils mettent tout en pièces, détruisent le laboratoire et rasent la maison. Ce fut ainsi que se passa la terrible nuit du jeudi au vendredi.

« En vain les magistrats et les principaux habitants se concertèrent le lendemain pour le retour de l'ordre, ils manquaient de force armée pour en imposer à ces scélérats, que leurs mesures de prudence et leurs exhortations ne firent qu'irriter, de sorte qu'ils continuèrent les mêmes excès pendant tout le vendredi et la nuit suivante.

« Le samedi matin, nouvelles tentatives de la part du lord Aylsford et de quatorze des principaux habitants de Birmingham ou des environs pour calmer les séditieux, et toujours sans succès. A sept heures du soir, ce peuple effréné revint à la charge et marqua plusieurs maisons dévouées aux flammes. A plus d'une lieue de Birmingham, la route de Londres était couverte de bandits qui allaient grossir la troupe. On compte plus de quinze maisons détruites ou brûlées. On a remarqué dans les chefs de cette insurrection le plus grand sang-froid, tandis que les exécuteurs de leurs ordres étaient presque tous ivres. S'ils trouvaient une maison condamnée à la destruction qui fût isolée, ils y mettaient le feu pour avoir plus tôt fait; tenait-elle à une maison amie ou qu'ils voulussent épargner, ils en enfonçaient les portes, la pillaient et emportaient chez eux les meubles comme s'ils les eussent achetés à une vente, puis ils revenaient y mettre le marteau. La belle maison de M. Humphries, celle du célèbre imprimeur Baskerville, mort il y a quelques années, furent démolies par trente de ces misérables avec autant d'ordre et de calme que si le propriétaire les eût payés à tant par jour.

« Enfin, le régiment des Bleus, d'Oxford, fut commandé *samedi* pour Birmingham, ainsi que les troupes logées à Nottingham; mais ces secours n'ayant pu arriver que le *dimanche au soir*, on craint que la fureur du peuple n'ait encore eu le temps de faire bien des ravages... Les ouvriers déprédateurs portent des cocardes bleues et sont armés de fusils, de pistolets et de sabres; ils ont forcé les prisons... Cette émeute est plus effrayante que celle de 1780 (suscitée par George Gordon) et Dieu sait tout le mal qu'il en résultera.

« Suivant les dernières lettres de Birmingham, du 18 (juillet),

les séditieux, qui avaient commis d'horribles désordres dans cette cité, s'en étaient retirés à l'approche des troupes; mais ils se sont répandus dans la campagne où ils causent de grands dégats. Il n'est pas douteux qu'ils n'aient été excités à toutes ces dévastations par des manœuvres cachées, et que là, comme en France, les séditieux ne soient *l'instrument dont se servent les agents ministériels intéressés à nourrir la haine des peuples contre les Whigs* (c'est sous ce nom qu'on désigne les patriotes). On avait poussé la scélératesse jusqu'à faire afficher dans les rues de Birmingham un placard attribué à la Société des patriotes, qui s'était réunie pour célébrer la Révolution française. Cette affiche, insidieuse et coupable, a été désavouée par cette Société. »

« 30 juillet. — Heureusement les troubles sont enfin apaisés à Birmingham et les dommages près de moitié moins considérables qu'on ne les croyait. Quelques papiers assurent qu'on doit le retour de l'ordre à la présence des troupes et démentent ce qu'on avait dit d'abord de la résistance de séditieux qu'on supposait avoir tué seize cavaliers du régiment des Bleus d'Oxford. Des lettres de Birmingham, en date du 18 après midi, annoncent que les mutins se sont dispersés et n'ont plus reparu dans la ville. On y avait fait circuler, la veille de l'anniversaire, une adresse aux habitants, désavouée publiquement par la Société de la Constitution, mais que les agitateurs n'en ont pas moins prétendu être de ces amis de la Révolution française, parce qu'il leur importait qu'on crût cette calomnie. Il est fâcheux que ces respectables amis de la liberté et non de la licence, ne se soient pas abstenus de cette fête comme ils en ont eu quelque temps la volonté, manifestée par une circulaire. Ils ont cédé aux sollicitations du maître de l'hôtel Dudley, qui les a assurés qu'en commençant et finissant de bonne heure il n'y aurait pas le plus léger mouvement; et certes, cette condition a été religieusement observée, puisque les convives se sont retirés à six heures.

« Nous avons donné hier l'adresse du 13, rédigée dans un style vraiment séditieux, et qui ne pourrait être justifiée que par le besoin, le désir et l'acte d'une insurrection générale.

« Les dignes Bretons amis de la Révolution française ont eu d'ailleurs pour premier soin de donner un démenti formel aux perfides insinuations de la malignité et du machiavélisme, puisque le premier toast a été porté à la Constitution et au roi.

« Le lord Aylsford et quinze autres amis de la paix firent inutilement distribuer aux séditieux, le matin du 17, des remontrances intitulées : *Informations importantes aux amis de l'Église et du roi*, dans lesquelles, en traitant les mutins de frères et d'amis, ils leur font observer que le payement des dommages, montant à

une somme très considérable, sera nécessairement réparti sur les paroisses respectives et ajouté à leur cote d'impositions.

« Des malintentionnés, payés pour ensanglanter l'anniversaire de la Révolution, ont excité quelques mouvements séditieux à la foire d'Oxford. »

Voici maintenant l'*avis* qui fut distribué à la main et placardé à Birmingham la veille de la fête, auquel on attribua la sédition, et qui fut désavoué par la Société constitutionnelle :

« Compatriotes, la seconde année de la liberté française est presque expirée ; au commencement de la troisième, au 14 juillet, il est à désirer que chaque ennemi du despotisme civil et religieux manifeste son adhésion à la cause commune par une célébration publique de l'anniversaire.

« Rappelez-vous qu'au 14 juillet, la Bastille, cet autel, ce donjon du despotisme, est tombée. Rappelez-vous l'enthousiasme particulier à la cause de la liberté avec lequel elle fut attaquée. Rappelez-vous la généreuse humanité avec laquelle des hommes opprimés, en gémissant sous le poids de la tyrannie, épargnèrent le sang de ses fauteurs.

« Éteignez les vils préjugés des nations ; rassemblez-vous et députez à l'Assemblée nationale pour porter votre hommage.

« Est-il possible d'oublier que votre Parlement est vénal ; que votre ministre est un hypocrite ; que votre clergé n'est qu'un amas d'oppresseurs ; que la famille régnante est extravagante ; que la couronne d'un certain grand personnage devient de jour en jour plus pesante pour la tête qui la porte, trop pesante pour le peuple qui la lui donna ; que vos taxes sont partiales et excessives ; que votre représentation est un cruel outrage aux droits sacrés de propriété, de religion et de liberté ? Mais, au 14 juillet, prouvez aux sycophantes politiques du jour que vous reverrez cette branche d'olives (*sic*), que vous maintiendrez la tranquillité publique jusqu'à ce qu'une majorité s'écrie : *La paix de l'esclavage est pire que la guerre de la liberté.* Tyrans, redoutez ce moment (1). »

Lettre du docteur Priestley aux habitants de la ville de Birmingham.

« Mes ci-devant concitoyens et voisins,

« Après avoir vécu onze ans parmi vous, pendant lesquels vous avez été constamment témoins de ma conduite paisible, n'ayant

(1) *Moniteur universel* du 28 juillet 1791.

uniformément employé cet espace de temps qu'aux études tranquilles de ma profession et à celles de la philosophie, j'étais bien éloigné de m'attendre au tort que mes amis et moi venons de recevoir de votre part. Mais vous avez été égarés en entendant continuellement dire que les non-conformistes et surtout les non-conformistes unitaires, étaient les ennemis du gouvernement actuel, soit civil, soit religieux. On vous a amenés à regarder toute injure qui nous serait faite comme une chose méritoire; et comme vous n'avez pas été mieux instruits, vous n'avez point fait attention aux moyens que vous avez employés. Lorsqu'une fois vous avez cru que l'objet de votre animosité était juste, vous vous êtes imaginé que les moyens que vous prendriez pour la satisfaire ne pouvaient pas être illicites. Les discours de vos prédicateurs, et les exclamations de vos supérieurs en général, qui nous maudissaient sans cesse, ont allumé votre fanatisme; et comme au lieu de modérer l'effervescence de vos passions, on n'a fait que les enflammer davantage, vous avez été disposés à commettre toutes sortes d'outrages, croyant que tout ce que vous feriez pour nous nuire ne serait que pour soutenir le gouvernement et surtout l'église. On vous a fait croire qu'en nous détruisant vous rendriez le plus grand service à Dieu et à votre pays.

« Heureusement, le cœur anglais a horreur du meurtre; c'est pour cela que vous n'avez pas pensé à vous souiller de ce crime. J'aime du moins à le croire, quoiqu'il soit probable, à en juger par les cris violents de ceux qui me demandaient à l'hôtel, que dans ce moment-là quelques-uns d'entre vous eussent l'intention de m'insulter personnellement. Au reste, à quoi sert la vie, quand on fait tout pour la rendre misérable? Dans plusieurs cas il y aurait plus de miséricorde à tuer les habitants qu'à brûler leurs maisons. Cependant, je préfère infiniment les sensations que me fait éprouver la perte de mes propriétés, aux sentiments de ceux qui vous ont égarés.

« Vous avez détruit la collection la plus précieuse et la plus utile d'instruments de physique qu'aucun individu ait peut-être jamais possédée dans ce pays ou dans tout autre : collection qui n'était que pour mon usage, pour laquelle je dépensais tous les ans de très grosses sommes, sans aucune vue pécuniaire et seulement pour les progrès des sciences, et pour l'avantage de ma patrie et du genre humain. Vous avez détruit une bibliothèque qui correspondait à cette collection, qu'aucune somme ne peut remplacer que dans un long espace de temps; mais ce que je regrette le plus, ce sont les manuscrits que vous avez détruits, qui étaient le fruit d'une étude pénible de plusieurs années, et que je ne serai jamais en état de composer de nouveau. Voilà le tort

que vous avez fait à celui qui ne vous fit jamais de mal et qui ne songea jamais à vous en faire.

« Je ne connais pas plus qu'aucun de vous le placard incendiaire qu'on dit vous avoir tant indignés, et je le désapprouve tout autant, quoiqu'on en ait fait le prétexte ostensible de tous les désordres qui se sont commis. A la célébration de la Révolution française, à laquelle je n'assistai point, la compagnie qui s'assembla à cette occasion ne témoigna que sa joie de voir une nation voisine affranchie de la tyrannie sous laquelle elle gémissait depuis plusieurs siècles, et ne manifesta que le désir de voir améliorer notre Constitution, amélioration que les citoyens sages de toutes les religions souhaitent depuis longtemps.

« Quoique, en réponse aux calomnies grossières et injustes de mes ennemis, j'aie défendu publiquement mes principes de nonconformiste, je n'ai employé que des arguments simples, modédérés et sans aigreur. Nous connaissons trop bien l'esprit de douceur et de patience du christianisme pour songer jamais à avoir recours à la violence; et pouvez-vous croire que la conduite que vous venez de tenir fasse préférer vos principes religieux aux nôtres ?

« Vous vous trompez encore plus si vous vous imaginez qu'une telle conduite puisse servir votre caste ou nuire à la nôtre. Il n'y a que la raison et des arguments solides qui puissent venir à l'appui d'un système de religion quelconque. Répondez à nos arguments, c'est tout ce que vous avez à faire. En ayant recours à la violence, vous faites voir que vous n'avez rien à répondre. Si vous veniez à bout de me détruire, comme vous avez détruit ma maison, ma bibliothèque et mes instruments de physique, il s'élèverait aussitôt dix personnes de plus, d'un génie et de talents supérieurs aux miens. Si vous assassiniez ces dix, il en paraîtrait cent; et croyez-moi, la conduite que vous tenez a porté un coup plus violent à l'église anglicane que tout ce que mes amis et moi avons jamais pu faire.

« D'ailleurs, il n'appartient qu'à des lâches et à des hommes féroces d'écraser ceux qui ne peuvent faire aucune résistance. Dans cette étrange affaire, nous sommes les brebis et vous êtes les loups. Nous conserverons notre caractère, puissiez-vous changer le vôtre! A tout événement, nous vous rendons bénédictions pour malédictions, et puissiez-vous reprendre bientôt cet amour du travail et cette sagesse de mœurs qui distinguaient jadis les habitants de Birmingham!

« J. PRIESTLEY. »

Copie d'une lettre de M. Condorcet, secrétaire de l'Académie des sciences de Paris, à M. Priestley, à Londres :

« Paris, le 30 juillet 1791.

« Monsieur et très illustre confrère,

« L'Académie des sciences m'a chargé de vous exprimer la douleur dont elle a été pénétrée au récit de la persécution dont vous avez été la victime.

« Elle sent tout ce qu'ont perdu les sciences par la destruction des travaux que vous aviez préparés pour elle.

« Ce n'est pas vous, monsieur, qui êtes à plaindre : votre vertu et votre génie vous restent et il n'est pas au pouvoir des hommes de vous ôter le souvenir du bien que vous leur avez fait; ce sont les malheureux dont *de coupables manœuvres* ont égaré la raison et dont les remords ont déjà puni le crime.

« Vous n'êtes point le premier ami de la liberté contre lequel les tyrans aient armé ce même peuple dont il défendait les droits. C'est le moyen qu'ils se réservent contre celui que son désintéressement, l'élévation de son âme et la pureté de sa conduite mettent également à l'abri de leurs séductions et de leurs vengeances.

« Ils le calomnient, parce qu'ils ne peuvent ni l'intimider ni le corrompre; ils arment contre lui les préjugés, quand ils n'osent même essayer d'armer les lois; et ce qu'ils ont fait contre vous est l'hommage le plus glorieux que la tyrannie puisse rendre à la probité, aux talents et au courage.

« Il se forme actuellement en Europe une ligue contre la liberté générale du genre humain; mais depuis longtemps il en existe une autre occupée de propager et de défendre cette liberté sans autres armes que la raison, et celle-ci doit triompher. Il est dans l'ordre nécessaire des choses que l'erreur soit passagère et la vérité éternelle, sans cela elle ne serait pas la vérité. Les hommes de génie, soutenus de leurs vertueux disciples, mis dans la balance avec la tourbe des intrigants corrompus, instruments ou complices des tyrans, doivent finir par l'emporter sur elle.

« Ce beau jour de la liberté universelle luira pour nos descendants; mais du moins nous en aurons vu l'aurore, nous en aurons goûté l'espérance, et vous, monsieur, vous en aurez accéléré l'instant par vos travaux, par l'exemple de vos vertus, par l'indignation qui, dans l'Europe entière, s'est élevée contre vos persécuteurs, par l'intérêt d'attendrissement et d'admiration qu'a excité *ce malheur qui n'a* pu atteindre jusqu'à votre âme.

« Je suis, avec un inviolable et respectueux attachement, monsieur, et très illustre confrère, votre, etc.

« CONDORCET.

« Secrétaire de l'Académie des sciences de Paris, etc. »

Au reste, l'illustre savant n'eut pas seul à souffrir des fureurs de la réaction hanovrienne.

Un membre de la majorité girondine, Kersaint, le rappela énergiquement à la Convention nationale, dans un discours du 1er janvier 1793, sur la guerre :

« Terre autrefois le théâtre de la liberté, malheureuse patrie de Sydney, de Milton, quel ami des hommes peut aujourd'hui y arrêter sans douleur ses regards? Qui peut voir la Tour de Londres transformée en cette Bastille de Paris si longtemps en horreur au peuple anglais? Qui peut voir la liberté de la presse et la liberté des opinions bannies de cette terre où ces deux palladiums de la liberté publique ont été forgés par le génie tutélaire des droits de l'Homme? le philosophe Priestley persécuté, Thomas Paine proscrit, Cooper et Walker assiégés dans leurs maisons pour avoir cru que les hommes sont égaux et libres?

« Tel est, en ce moment, l'état de cette île, jadis fameuse! L'ascendant de l'aristocratie des nobles, des riches et des prêtres est tel à Londres que nos débats, si avidement lus, si attentivement écoutés, et qui tenaient une si grande place dans les journaux de ce pays, en sont bannis. Qui le croirait? L'inquisition espagnole, n'a rien fait de plus artificieusement tyrannique que ce qu'ose faire et ce que fait avec impunité le gouvernement anglais, en ce moment, pour égarer l'opinion de cette nation, et réveiller dans l'esprit du peuple ses anciens préjugés contre nous, pour intercepter la lumière de la vérité dans un pays qu'elle condamne à l'ignorance et à la servitude (1). »

Il y a là, assurément, de quoi expliquer le peu de succès qu'obtint alors en Angleterre, dans le Parlement et au dehors, le parti de la Révolution, sans vouloir l'attribuer, comme le font tous les écrivains rétrogrades, à sa lâcheté et à sa bassesse.

L'historien que nous avons précédemment cité,

(1) *Moniteur*, 3 janvier 1793.

Cardonne, en appréciant les affaires de France à la date du mois de décembre 1792, dit encore : « En Angleterre, la majorité du peuple, comprenant presque tous ceux qui appartenaient au gouvernement et les propriétaires nobles et riches, avait conçu une telle horreur pour les principes et les actes des révolutionnaires français, et une telle crainte de les voir adopter dans le pays, qu'ils étaient impatients de rompre tout commerce entre les deux nations (1). »

Mais la minorité du pays ayant pris énergiquement parti pour notre Révolution et poursuivant, dans tout le Royaume-Uni, une transformation équivalente, n'en continua pas moins ses efforts, parallèlement à ceux qui étaient soutenus dans les deux Chambres du Parlement.

Les choses allèrent au point que, même au commencement de 1794, les progrès que faisaient les principes français en Angleterre jetèrent l'alarme dans les sphères élevées de l'État et chez tous les partisans de la royauté ; le gouvernement résolut de supprimer le mal.

Ce qui inquiétait le plus, c'était précisément les Sociétés fondées en vue d'obtenir la réforme parlementaire.

En effet, sous cette rubrique, le parti avancé avait projeté, en Ecosse, de constituer une convention nationale, prenant ainsi le langage et les procédés des républicains de France.

Une grande fermentation régnait dans ce pays, où, dans deux émeutes locales, on avait été jusqu'à détruire quelques châteaux (janvier et février 1794).

Des poursuites furent aussitôt dirigées par le ministère contre un pareil mouvement.

Le 16 mai, Pitt vint en grand apparat lire à la Chambre des communes le rapport du comité secret sur les troubles suscités dans le royaume depuis le commencement de la Révolution française. Ce morceau, d'une grande étendue, contenait la substance de tous les

(1) *Histoire d'Angleterre*, T. XXXVI, p. 137.

papiers des Sociétés populaires, patriotiques et révolutionnaires établies dans la Grande-Bretagne, le tableau de ce qu'elles avaient fait, le résumé de leur correspondance, à Londres, Manchester, Leeds, Sheffield, Norwich, toutes les villes manufacturières, Edimbourg, Dublin, en un mot dans toutes les principales cités d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Le rapport mentionnait ensuite les adresses présentées, au nom de ces Sociétés, à l'Assemblée nationale de France, depuis le mois de mai 1791, ainsi que les réponses faites à ces adresses ; et il rappelait que des Français avaient alors été admis dans ces associations comme membres honoraires (Barère, Roland, etc.), et que les résolutions consignées sur leurs registres respiraient au plus haut point l'esprit du jacobinisme.

Il s'attachait en outre à retracer la marche et les progrès de cet esprit en Angleterre ; il passait de là à la Convention d'Ecosse, à ce qu'elle avait fait et au but qu'elle s'était proposé en se formant ; il rappelait les résolutions et les adresses de remercîment qu'elle avait présentées aux principaux agents du mouvement révolutionnaire en ce pays, Muir et Palmer, ainsi qu'aux citoyens Skirving, Margacot, Gerald, etc.

A ce propos le rapport citait : 1° une résolution prise au mois de janvier 1794, à la taverne du Globe, adressée au peuple de Grande-Bretagne et d'Irlande, et signée John Martin ; 2° une autre résolution relative à la conduite du Parlement dans l'affaire des troupes hessoises, signée John Martin, président, et Hardy, secrétaire, et dans laquelle il est dit que si cette assemblée suspendait l'acte d'*habeas corpus*, ou faisait publier la loi martiale, il faudrait provoquer la réunion d'une Convention nationale; 3° enfin, une réunion tenue le 24 janvier (même année) à Chak-Farme, dont les membres avaient fait imprimer le procès-verbal, en décidant d'en répandre deux cent mille exemplaires.

D'après ces faits et d'autres moins graves, passés sous silence, le comité secret du Parlement s'était cru autorisé à conclure que les Sociétés sur les actes desquelles

avait porté son enquête avaient réellement pour but d'avilir ledit Parlement, et de jeter le pays tout entier dans la confusion et l'anarchie, afin de s'emparer du pouvoir, arraché aux mains des autorités légitimes.

Le comité accusait encore lesdites sociétés d'avoir fait, depuis la saisie de leurs papiers, des tentatives pour se procurer des armes, et de s'être même plusieurs fois rassemblées, dans ce but, voire au sein de la capitale. Il en concluait qu'on ne saurait prendre des mesures répressives trop rigoureuses envers elles et qu'il fallait livrer à la justice les fautèurs et les complices de tous ces crimes de haute trahison.

Fox, Sheridan, Grey, Lambton, Harisson, attaquèrent chaleureusement ces conclusions et s'efforcèrent d'en établir le peu de fondement; mais tous les ministériels, Wigley, Burke, et leur chef William Pitt, enlevèrent le bill d'accusation à une écrasante majorité.

Les principaux chefs du mouvement écossais furent finalement condamnés à la déportation (1).

En vain, dans la Chambre des communes, Guillaume Adam (un futur rénégat) essaya encore de défendre les prévenus ; en vain, dans la Chambre des lords, les comtes de Lauderdale et de Stanhope combinèrent leurs efforts dans le même but: rien ne réussit.

Néanmoins, les deux plus grandes Sociétés de l'Angleterre, la Société constitutionnelle et celle de la Révolution, à Londres même, arborant aussi le drapeau de la réforme parlementaire, ne craignirent pas de continuer leurs agissements (2).

(1) Barère rapporte quelque part que deux corvettes furent alors envoyées en croisière par le comité de Salut public, avec mission de délivrer les condamnés pendant la traversée de Botany-Bay et de les ramener en France ; cela prouve au moins que le comité suivait toujours les incidents de la politique anglaise et qu'il n'abandonnait pas entièrement le projet d'alliance avec les Whigs.

(2) Aux assises d'Exeter, M. Winter, ecclésiastique, se vit accusé d'avoir, dans plusieurs sermons, avancé des propositions séditieuses :

D'avoir condamné les armements faits par l'Angleterre ;

D'avoir attribué à l'énorme accroissement des impôts celui des

Au mois de mai 1794, leurs principaux membres furent donc aussi arrêtés et enfermés à la Tour. Un message royal informa le Parlement que ces Sociétés et toutes celles avec lesquelles elles étaient en correspondance dans les trois royaumes se proposaient « *de convoquer une Convention nationale qui représentât réellement le peuple anglais.* »

Aussitôt, le chef du cabinet, Pitt, de remercier le roi pour cette partie de son message et de proposer la suspension de la loi d'*habeas corpus*. Fox, à la Chambre des communes, Lauderdale et lord Thurlow, à la Chambre des lords, s'y opposèrent énergiquement et déclarèrent qu'ils voyaient dans cette mesure la subversion prochaine des libertés anglaises; mais le ministre assura qu'il n'y avait rien à craindre de ce côté, et il l'emporta définitivement sur l'opposition. Le 23 mai 1794, le bill fut converti en loi.

Une adresse au roi fut ensuite votée par les deux Chambres pour lui exprimer la volonté expresse de la majorité de poursuivre impitoyablement tous les complices de la conspiration.

En conséquence, un bill d'accusation fut aussitôt rédigé contre quinze membres des Sociétés de réforme parlementaire, entre autres Thomas Hardy (dont nous avons précédemment donné le nom au bas d'une adresse à la Convention nationale de France), qui fut admirablement défendu par lord Erskine; John Horne-Tooke, qui, dans sa défense, embarrassa William Pitt lui-même, cité comme témoin; enfin M. John Thelwall.

mendiants qui inondent les rues et des malfaiteurs qui remplissent les chemins et les prisons ;

D'avoir dit qu'un roi qui néglige ses devoirs n'a pas plus de droit à la conservation du trône que l'intendant d'un particulier à celle de sa place quand il fait mal;

D'avoir annoncé, au sujet du payement de la dette nationale, que le peuple était joué par le ministre, qui payait d'une main, empruntait de l'autre;

Enfin, *d'avoir fait l'éloge de la Révolution française;* et il se voyait condamner de ce chef. — *Moniteur*, an II (1793), nº 90, décadi 30 frimaire (20 décembre).

Tous ces procès, qui avaient profondément ému le royaume, s'étant terminés *par acquittement de la part du jury*, la couronne abandonna les autres accusations, jugeant qu'il était grand temps pour elle de renoncer à des poursuites qui éclairaient le pays et ne le disposaient guère en sa faveur.

Les douze autres prévenus furent mis en liberté.

Il existait donc bien réellement, en fin de compte, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, pendant que nous faisions notre Révolution, un parti libéral, progressiste, réformateur, *républicain* (V. la pièce nº 23), une élite représentée par des hommes considérables dans la Chambre des lords, à la Chambre des communes, dans la presse, dans les clubs, dans les réunions populaires, dans la nation, qui permettait aux hommes d'Etat français de rechercher légitimement, sans utopie, le rapprochement et le concours des deux peuples, et de poursuivre encore de tous leurs efforts l'alliance anglaise, alors que le gouvernement britannique s'était déclaré ouvertement l'ennemi de la France.

C'est tout ce que nous avions voulu établir dans cette section, et nous pensons y être parvenu.

Sur ce point, nous différons absolument avec M. Albert Sorel, que des préjugés insurmontables, paraît-il, ont ici détourné du vrai et empêché de reconnaître les faits les mieux établis. Car il accepte, sans s'inquiéter de preuves, le jugement de Macaulay, qu'il appuie de son approbation : « On avait vu, dans les derniers temps, dit M. Sorel, paraître en Angleterre et même y faire grand état de principes, grand tapage de discours et de meetings, un parti très remuant de démocrates. Au fond, c'était, aux yeux des Anglais, « *une faction méprisable*, sans armes, sans argent, sans organisation, *sans chefs* (1). »

(1) Burke lui-même, dans ses *Lettres sur les négociations de paix*, porte à QUATRE-VINGT MILLE le nombre des purs et francs *Jacobins* existant alors en Angleterre. « Incapables d'amendement, dit-il, ils doivent être l'objet d'une vigilance infatigable et de la sévérité des lois quand ils osent se montrer. »

Une faction méprisable, sans chefs et sans moyens, ce parti whig qui avait à sa tête des hommes comme Stanhope, Shelburne, Derby, Erskyne, Fox, Thomas Paine, Priestley, le docteur Price et tant d'autres, et qui soutint avec éclat et conviction les intérêts de la France, la cause du genre humain, depuis l'infâme guet-apens de Birmingham, et bien avant, jusqu'à la courageuse insurrection de Thomas Muir et de Palmer, et jusqu'au procès, fameux en Ecosse, en Angleterre et en Irlande, où les amis de Fox, de Sheridan, de Bedford et de Stanhope, acquittés par un jury anglais, mirent en échec, par leur seule attitude et leur bon droit, la toute-puissance de Pitt et la popularité de George III ! Une faction méprisable, ce parti au nom duquel lord Lauderdale déposa dans le Parlement une pétition signée de plus de *cinquante mille* Anglais demandant que l'on fît la paix avec la Convention nationale, et qui, de 1790 à 1795, ne cessa de combattre, par les raisons les plus fortes et les plus élevées, la politique, ou plutôt la rage gallophobe de George III et du fils de Chatam !

Certes, il faut à un Français une bien furieuse et bien aveugle rancune contre la Révolution française pour oser traiter avec un pareil dédain l'opposition anglaise à ce moment, et lui préférer l'action d'un homme qui voulait délibérément anéantir notre pays et qui l'eût fait, sans « le triomphe *inouï* de la France ! (1). »

Nous appelons la plus sérieuse attention de M. Sorel lui-même sur la correspondance suivante.

La manière élevée et digne selon laquelle la *Gazette nationale* y apprécie *la faction méprisable et sans chefs*, le fera peut-être revenir d'un entraînement de parti qui n'aurait pas dû l'égarer à ce point.

On sait que le *leader* de la réaction aux Communes n'évalue, dans le même pamphlet, qu'à *quatre cent mille* le nombre des esprits actifs ou « citoyens politiques » s'occupant de la chose publique en Angleterre.

(1) *La France et la Révolution*, par M. Sorel, p. 357 à 367.

« Londres, 7 février (1793).

« Tandis que les membres du Parlement britannique, les uns saisis *de la terreur puérile dont on a eu l'art de frapper une partie considérable de la nation* (1), les autres dévoués, dans tous les temps, sans réserve et sans exception, aux vues personnelles du gouvernement, semblent tous, d'un commun accord, livrer à la fantaisie du roi et de ses amis la volonté, les forces et la fortune du peuple anglais, quelques hommes, dans les deux Chambres, ont le courage de résister à cet entraînement général, et l'esprit de sacrifier une popularité de quelques mois à une gloire et à une reconnaissance durables. Dans la Chambre des communes, M. Fox, M. Sheridan, M. Grey, et cinq à six autres membres immuablement attachés au système de conduite politique qu'ils ont toujours suivi avec une si honorable constance, debout au milieu des insultes et des préventions journalières des complices et des victimes du gouvernement, appellent d'une partie de la nation anglaise, trompée en ce moment, à la nation entière mieux instruite dans quelques mois. Dans la Chambre haute, quatre membres usant du droit de *protest* attribué aux pairs par la Constitution, ont fait insérer, le 6 de ce mois, sur les registres de la Chambre, leur dissentiment de l'opinion de la majorité.

« Dans cette pièce, qu'on dit écrite avec beaucoup de fermeté, de dignité et de modération, le marquis de Landsdown et les comtes de Stanhope, Derby et Lauderdale, expriment leur improbation solennelle des mesures hostiles que le gouvernement anglais prépare contre la France. Cet acte, souscrit par des hommes honorés de la considération publique et en qui la nation a toujours trouvé des défenseurs éclairés de ses droits et des gardiens fidèles de ses intérêts, cet acte sera sans doute la première pièce de l'appel de la raison et de l'intérêt public au tribunal de l'opinion publique, à ce tribunal dont la justice souveraine remet toujours à leur place les hommes et les choses que le désordre des intérêts personnels en a fait sortir ; à ce tribunal dont il y a peu d'années, lors des préparatifs hostiles de l'Angleterre contre la Russie, la force toute-puissante sut bien, avec autant de promptitude que de tranquillité, étouffer la voix d'un Parlement qui, dans les erreurs de la séduction ministérielle, avait cru faire entendre la voix du peuple (2) ».

(1) V. Walter-Scott, dans l'*Antiquaire* et autres romans.

(2) *Moniteur*, n° du 13 février 1793. — Cette correspondance serait-elle de Talleyrand? serait-elle de Danton, d'après des notes de Talleyrand? Nous n'y voyons rien d'impossible.

Auguste Comte, dans sa philosophie de l'histoire (*Système de philosophie positive*, T. VI. — *Système de politique positive*, T. III), ne s'est pas mépris sur la valeur de ces manifestations venues des Iles Britanniques, des Pays-Bas, d'Italie, de Pologne, et même des Etats-Unis d'Amérique, en faveur de notre Révolution. Son génie n'a pas hésité à découvrir dans ces efforts du XVIIIe siècle, l'épanouissement nécessaire du grand mouvement de décomposition de l'ordre spirituel et temporel, *alors propre à tout l'Occident,* mais surtout à la France, lequel, à partir du XIIIe siècle, avait de mieux en mieux battu en brèche le système théologique et militaire, l'ancien régime, afin de le remplacer par une organisation meilleure.

Cette immense opération, principalement échue à notre pays, comme étant le plus avancé en émancipation intellectuelle et politique, — il l'a prouvé, — n'y réussit pleinement, il est vrai, que pour sa partie négative : le renversement du catholicisme et de la royauté, malgré les plus formidables obstacles, des résistances acharnées et des périls sans nombre ! Mais on peut affirmer, néanmoins, que les principaux éléments de la réorganisation sociale, l'autorité de la science et les services de l'industrie, y avaient été reconnus, préparés et proclamés, tout au moins par les Encyclopédistes, et qu'ils servirent de base à toutes les mesures organiques prises par la Constituante et par la Convention.

Voilà ce que méconnaît encore l'universalité des historiens contemporains, ceux surtout qui se recommandent de l'esprit conservateur.

Nous croirions manquer, en omettant de rendre tout particulièrement hommage, avant de finir ce résumé, au principal chef de la « faction méprisable », Charles Stanhope, représentant le plus éminent, pour les Iles Britanniques, de la grande tentative de régénération qui a marqué la fin du précédent siècle.

Encore plus élevé par le cœur que par l'intelligence, ce généreux patricien, animé du civisme des temps antiques, n'hésita pas à se tenir en dehors des hommages de

son public, des intérêts de sa caste, des affections de sa famille, pour marcher droit et ferme, comme un Romain, au but social et moral que la plus haute philosophie du moment lui avait montré être le couronnement nécessaire de l'évolution humaine.

Appartenant à l'école des Hume, des Diderot et des d'Holbach, aussi émancipé que savant, aussi sage qu'instruit, le premier, et souvent le seul, à la Chambre des lords, il suivit, inébranlable, la ligne du progrès, fournissant à l'Angleterre le type des hautes personnalités, sans peur et sans reproche, que la France du XVIIIe siècle avait trouvées dans Condorcet et dans Turgot.

Toutefois, ces glorieux antécédents, toute cette fraternité de peuple à peuple, ne sont pas restés sans suite ; à bien des années de là, notre pays s'est retrouvé dans une situation analogue, sous bien des rapports, à celle de 1792 ; — nous voulons parler de la guerre de 1870.

Le gouvernement anglais resta neutre cette fois, simple spectateur, quand les intérêts les plus élevés et les plus essentiels le portaient à s'allier avec la France. Il eut assez de respect humain, toutefois, pour ne point se joindre à la Prusse ; mais le meilleur de l'Angleterre selon nous, le parti ouvrier avancé et le groupe philosophique le plus éclairé (la Société positiviste de Londres) s'unirent dans un effort admirable pour porter secours à la République du 4 septembre (1).

La tradition des Thomas Paine et des Priestley, des Forster, des Thomas Hardy, des Muir et des Palmer, des

(1) V. dans la *Nouvelle politique de la France*, par le docteur Robinet, in-32, Paris, 1875, et dans la *Politique positive* (Revue dirigée par le docteur Sémérie, n° du 1er septembre 1872), l'énumération des faits assurément mémorables auxquels nous faisons allusion et qui rappellent éminemment les noms de MM. Richard Congreve, président de la Société positiviste de Londres et du meeting de Trafalgar Square en faveur de la France; Bridges Bessly, Hutton, Frédéric Harrison, J.-C. Morison, Albert et Henri Crompton, Applegarth, délégué de l'Union générale des charpentiers et menuisiers de la Grande-Bretagne, Lucraft, Cowell-Stepney, Otter, Truelow, Eccarius, délégué de l'Association des tailleurs de Londres; J.-L. Geddes, Morghan, Barton, Walter Congreve, etc.

Cloots, des de Kock et des Adam Lux, des Aréna, des Céracchi, des Olavidès, des Marchena et des Gusman ne s'était point perdue : le sang des confesseurs et des martyrs avait fait germer profondément cette idée d'occidentalité qui devait être bientôt systématiquement reprise par la philosophie positive, pour en faire surgir la doctrine générale de l'Humanité (1).

C'est elle, et elle seule, qui, aujourd'hui même, si elle était enfin soutenue avec assez d'éclat, embrassée avec assez de chaleur et de dévouement, pourrait encore sauver le monde de l'empirisme sauvage auquel il est en proie et que font partout prévaloir la caducité des anciennes croyances générales (la foi théologique et la foi métaphysique), la prolongation excessive du régime monarchique en Occident, l'avènement de la fausse science, du darwinisme social et de la politique de carnassiers qui lui correspond, ou du bonapartisme français et étranger, que caractérise assez cette formule barbare : « La force prime le droit ! »

(1) Il suffira, pour mettre cette affirmation hors de doute, de rappeler le noble et ardent concours apporté à la défense nationale, chez nous, en 1870, par tous les contingents occidentaux : Irlandais, Anglais, Belges, Suisses, Américains, Grecs, Polonais et surtout Italiens, sous le commandement de Garibaldi.

III

LA POLITIQUE DE DANTON

1. — L'ENTENTE AVEC LES WHIGS

Voilà donc, pour en revenir à notre sujet, quels étaient ces étrangers suspects, ces ennemis de la France, chez qui Danton « s'était émigré. »

Admirateurs convaincus de notre Révolution, ils voulaient, à l'exemple de nos grandes assemblées, régénérer les institutions de leur pays, cette charte incomparable dont ils connaissaient mieux que personne les défauts et les vices. Ils demandaient une représentation plus équitable et plus large dans le Parlement, une liberté réelle de la presse et de la parole, une suspension moins facile et moins arbitraire de l'*habeas corpus* ou une plus grande sécurité des personnes vis-à-vis de l'Etat. Ils voulaient encore l'affranchissement des noirs et l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. Enfin, ils entendaient s'allier avec la France républicaine pour faire respecter par l'Europe monarchique et rétrograde les deux seules grandes nations libres de l'ancien continent (1).

Quoi d'étonnant, alors, que Danton se soit rapproché de tels hommes? qu'il se soit retiré près d'eux pen-

(1) Ce n'était pas seulement sur le terrain de la politique que la lutte avait lieu, mais aussi sur celui de la libre pensée : vers la fin du mois de janvier 1793, Wycombe et Fox défendirent très éloquemment les droits de la philosophie contre les attaques du chancelier de l'Échiquier.

dant la réaction qui suivit le massacre du Champ-de-Mars? qu'il se soit concerté avec eux pour la politique de progrès à suivre par les deux peuples?

Il se trouva même si pénétré de la nécessité d'un tel accord pour l'affermissement de la République et pour le maintien de la paix du monde que, jusqu'au commencement d'avril 1793, quelques heures encore avant la trahison de Dumouriez, lorsque déjà le conseil Exécutif avait déclaré la guerre au roi de la Grande-Bretagne, il persistait à soutenir le concert anglo-français de tous ses moyens.

En effet, encore que notre représentant à Londres, le marquis de Chauvelin, y fut, au commencement de cette année, dans une situation des plus tendues, cependant Talleyrand, qui y faisait de la diplomatie sans un caractère aussi officiel, et dans la direction de Danton, s'y maintenait en des conditions moins défavorables. Quand l'action du premier, sous l'influence girondine, y avait pris un caractère de plus en plus inconciliant et hostile, l'ancien évêque d'Autun, au contraire, avait fait savoir à Paris que le cabinet de Saint-James *n'était pas encore irrévocablement résolu à la guerre*, et que, si les négociations avec lui, sur cette question, étaient reprises par un homme en qui il crût pouvoir se fier, Dumouriez par exemple, *il ne serait pas absolument impossible d'obtenir la paix*.

Lord Auckland, ambassadeur d'Angleterre auprès des Etats de Hollande, avait été, en effet, désigné pour s'aboucher avec le général au Moer-Dyck; mais l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier, et, principalement, la déclaration de guerre faite à la Hollande et à l'Angleterre le 1er février suivant, par le gouvernement français, ou, bien plus tôt encore, nos défaites d'Aix-la-Chapelle et de Nerwinden, déjà pressenties, mirent fin aux pourparlers et coupèrent court à toute espérance de paix (1).

(1) De Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution*. — V. la pièce n° 22.

Dans le tome III de ses *Mémoires* (livre VII), Dumouriez raconte tout au long les péripéties de cette négociation, du moins en ce qui le concerne ; mais il semble ignorer absolument sous quelle influence elle s'était nouée. Il l'attribue naturellement à son seul mérite, au prestige de sa personne, sans dire un seul mot de Danton, ni de ses alliés dans le Parlement anglais. Ignorait-il qu'ils y aient eu la main ? cela ne nous paraît guère probable (V. pièce n° 22).

M. Louis Blanc aussi, que l'on sait être implacable pour l'homme d'Etat de 93, attribue, dans le tome VIII de son *Histoire de la Révolution française, à une ruse de Pitt*, les négociations que le conventionnel poursuivait à Londres, en dehors du plénipotentiaire de la République :

« C'est ainsi que, dit-il, dans le temps même où il armait toute l'Angleterre et irritait l'orgueil de la France (il s'agit de Pitt), son apparente condescendance favorisait le développement d'une intrigue dont la conservation de la paix était le but, Talleyrand le machinateur, et Dumouriez le héros. »

Une intrigue ! Y a-t-il donc autre chose en diplomatie ? et, néanmoins, en face des aveuglements et des brutalités de la guerre, peut-on imaginer rien de plus honorable, de plus efficace et d'aussi tutélaire que l'action diplomatique ?

Or, dans le long détail qu'il fait de cette négociation, M. Louis Blanc ne prononce pas le nom de Danton.

Ignorait-il aussi, comme à peu près tous les historiens, les relations que ce dernier avait avec Talleyrand, et, par son intermédiaire, avec le parti whig, quoique celles-ci soient très explicitement établies par le *Moniteur* et les autres papiers publics du temps ? Certainement, il les ignorait, car autrement il en eût tiré parti contre le conventionnel, pour lui imputer à crime l'*intrigue* qu'il condamnait avec tant de mépris.

Cependant, que l'on imagine une armée anglaise débarquant à Calais ou tout autre point de la côte, et descendant par la Somme, vers Paris, à la fin d'août 1792,

tandis que nous étions aux prises avec les Austro-Prussiens dans l'Argone, ou venant renforcer les coalisés à Jemmapes (pas très loin de Waterloo !), et l'on comprendra de quelle importance il fut, pour la France et pour la République, de retarder, autant qu'on parvint à le faire l'accession effective de la Grande-Bretagne à la coalition et son entrée en ligne contre notre armée du Nord.

Les hommes d'État sont souvent obligés de recourir à tous les moyens et à tous les agents, à toutes les *intrigues*, pour assurer le salut public.

Quoi qu'il en soit, après l'échec de notre diplomatie quant à l'entrevue de Moer-Dyck, Talleyrand n'eut plus qu'à s'entremettre entre la Montagne et les libéraux anglais, afin de mener de concert la rude campagne qu'allait soutenir à Londres l'opposition.

Au commencement de cette même année 1793, dans les deux Chambres du Parlement, elle rivalisait d'efforts pour atténuer le caractère de la déclaration de guerre que la France venait de faire à la Hollande et à la Grande-Bretagne (1).

Dans la Chambre des communes, lors de la discussion qui eut lieu pour l'adresse, en réponse au message royal du 11 février, qui apprenait aux Chambres la décision de la Convention nationale et faisait appel au pays pour repousser son attaque, Fox dénia avec énergie au gouvernement anglais de n'avoir, comme celui-ci osait le prétendre, fourni à la France aucun motif pour lui déclarer la guerre, ou de ne lui avoir fait aucune provocation (2).

(1) En ce même temps, Garnier (de Saintes) disait à la Convention, au nom du comité de la Guerre : « ....Pitt, qui le mène vers l'échafaud (son roi), sans s'apercevoir qu'il s'y place à côté de lui, Pitt, cet ambitieux ministre, ne lui a donc pas dit *que nous sommes les amis des Anglais, que nous ne cesserons de l'être, même en les combattant, que notre cause est la leur ;* il ne lui a donc pas dit que ces fiers insulaires, déjà désabusés, s'aperçoivent que ce n'est point à nous, mais à la liberté qu'on leur fait faire la guerre. » — (Séance du 11 février 1793.)

(2) Ce fut aussi, à notre époque, l'avis d'un Anglais de distinction, Carlyle, qui a écrit : « Vous l'avez donc soulevée, vous

L'attaque était mise hors de conteste par les plaintes même et les griefs du gouvernement de la République :

Rappel de lord Glower, l'ambassadeur d'Angleterre, le lendemain du 10 août; cessation officielle de tous rapports avec l'ambassadeur de France, à Londres, depuis la suspension de Louis XVI; refus de reconnaître les pouvoirs de la Convention; opposition mise à des achats de grains et d'armes par des agents de la République; détention de bateaux chargés de grains pour la France, en violation du traité de 1786; prohibition, par acte du Parlement, de la circulation de nos assignats dans la Grande-Bretagne; acte vexatoire et inquisitorial rendu contre les Français habitant en Angleterre, en violation de l'article 4 du traité de 1786 (*alien-bill*); en violation de l'article 1er du même traité, secours d'argent aux émigrés et aux chefs de rebelles armés contre leur patrie; armements maritimes et augmentation des forces de terre faits sans provocation de la part de la République et dans le but avoué de la combattre; coalition avec les ennemis de la France, notamment avec l'Autriche et la Prusse (1).

En conséquence, Fox proposa et soutint avec force un amendement par lequel l'opposition s'engageait à voter les subsides *dans le cas seulement où l'Angleterre serait*

émigrés et despotes du monde; la France est soulevée! Pendant longtemps vous l'avez sermonée, torturée, cette pauvre nation, comme de durs pédagogues sans nom, en lui infligeant vos férules de fer et d'acier. Il y a longtemps que vous l'avez blessée, raillée, effrayée, lorsqu'elle était sans appui dans le suaire de sa Constitution; vous l'avez poussée à bout de toutes les manières, avec vos armements et vos complots, vos invasions et vos impitoyables fanfaronnades, et voici qu'après avoir été piquée à vif, elle se lève, son sang bouillonne et jaillit. Le suaire est devenu toile d'araignée; elle vous fait face avec cette force terrible, spontanée, que personne n'a calculée, qui va jusqu'au délire, jusqu'au *tophet!* Voyez maintenant comment vous vous en tirerez avec elle. » — (*Hist. de la Rév. fr.*, T. III.)

(1) M. Peyrat a exposé avec vigueur, en 1866, dans sa réfutation du livre d'Edgar Quinet : *La Révolution*, que c'est, en réalité et d'après une longue préméditation, le gouvernement anglais qui, en 1793, a fait le premier la guerre à la France (V. la déclaration de la Convention nationale).

réellement attaquée par la France, et à condition que le gouvernement épuiserait tous les moyens d'arriver encore à une paix honorable entre les deux pays. Cette proposition fut rejetée.

Il en fut de même dans la Chambre haute, où des amendements analogues des lords Stanhope et Lauderdale, soutenus avec une égale insistance, furent pareillement repoussés.

Fox, appuyé par lord Grey, revint à la charge le 18 février : il soutint une série de propositions tendant à établir que la guerre avec la France, d'après les motifs articulés par le chef du cabinet, William Pitt, n'était ni honorable, ni avantageuse pour l'Angleterre, et que les ministres n'avaient fait aucun effort réel pour arriver à un arrangement amiable des différents surgis entre les deux nations; enfin, que c'était leur plus strict devoir de pousser Sa Majesté britannique à ne point accéder à la coalition contre la France, et à conclure la paix séparément. Ces propositions furent repoussées à une grande majorité : 170 voix contre 44.

Le 4 mars, Sheridan mit toute son éloquence à faire accepter la nomination d'une commission d'enquête pour examiner ce qu'il y avait de réel dans les bruits relatifs à des tentatives de sédition en Angleterre, en faveur de la Révolution. Il nia qu'aucun acte insurrectionnel se fût produit et que des alarmes à cet égard eussent aucun fondement.

Il attaqua vivement l'attitude provocatrice des agents du gouvernement, qui avaient été jusqu'à exercer des poursuites contre des citoyens anglais, pour avoir acheté l'ouvrage de Thomas Paine (1). Il insinua que l'on faisait tout ce bruit pour détourner l'attention publique de la question capitale de la réforme parlementaire. Fox se joignit à lui pour donner plus de poids encore à son argumentation; mais, après une réplique de Burke, la motion de Sheridan fut définitivement écartée.

Un emprunt considérable, proposé par Pitt pour main-

(1) *Les Droits de l'Homme.*

tenir en Hollande un corps de troupes hanovriennes, fut même voté par la Chambre, les 6 et 11 mars suivants.

Le 15, demande du gouvernement à la Chambre des communes, pour *interdire et considérer comme crime de haute trahison de correspondre avec la France et de lui fournir des armes, munitions de guerre, approvisionnements, habits militaires, argent sous toutes les formes;* débat acharné entre Fox et Burke. A la troisième lecture, le bill est voté par 54 voix de majorité contre 53. Même lutte et même résultat à la Chambre des lords.

C'est à cette occasion que Lauderdale déposa, vers la fin de 1793, une pétition revêtue de *plus de* 50,000 *signatures*, réclamant la paix avec la France.

Une nouvelle session du Parlement anglais s'ouvrit le 21 janvier 1794. La lutte au sujet de la guerre recommença aussitôt par la discussion de l'adresse, en réponse au discours du trône, dans lequel le roi avait violemment attaqué la République et la Convention nationale, qu'il représentait comme violant ouvertement toutes les règles de la justice, de l'humanité et de la religion. D'ailleurs, disait-il encore, les efforts extraordinaires que la France venait de s'imposer, sous la pression des énergumènes qui y avaient usurpé le pouvoir, n'allaient-ils pas l'épuiser rapidement? — Et tous les ministériels d'applaudir! tandis que les Whigs voyaient précisément, dans une interprétation absolument contraire des événements, une raison de supplier Sa Majesté de saisir la première occasion pour conclure avec notre pays une paix honorable. Cette proposition fut rejetée à une majorité énorme. Le ministre et ses partisans affirmaient qu'il était impossible de se fier à la République, qui ne voulait entendre à aucun arrangement; l'opposition répondait que c'était préjuger la question, que l'action de l'Angleterre contre la France n'était pas fondée, et qu'elle n'avait même pas de but avouable.

Cette résistance inébranlable, soutenue dans les deux Chambres par une minorité éminente et résolue, contre une majorité intraitable et augmentant en nombre de

jour en jour, dura pendant toute la session. Fox continua à se distinguer, à la Chambre des communes, par une opposition aussi élevée que courageuse, aux entraînements du cabinet, et, à la Chambre des lords, le 17 février, le marquis de Landsdowne combattit avec éclat l'accession de l'Angleterre à la coalition contre la France et fit une analyse très compétente des différents éléments politiques dont elle se composait.

Le Parlement reçut enfin communication des différents traités qui le liaient avec les puissances engagées dans la guerre contre notre pays, et l'on connut alors que la Prusse, dont les finances étaient épuisées, avait déjà ouvert l'oreille, à Francfort même, à des propositions de paix avec la France, qui ne prirent de consistance que plus tard et aboutirent pour elle au traité de l'an III. Pour le moment (30 avril 1794), Pitt, malgré la vive opposition de Fox, enleva, à 100 voix de majorité, le vote de deux millions et demi de livres sterling pour mettre le roi de Prusse en état de continuer la campagne.

Quelques jours avant (5 avril 1794) Danton était monté sur l'échafaud.

Cherchons l'accord que l'on puisse constater entre ses propres agissements à l'égard de la politique extérieure et les faits que nous venons de résumer.

D'abord, il est incontestable que ce soit lui qui, d'octobre 1792 à avril 1793, et, plus spécialement, depuis la victoire de Jemmapes jusqu'aux défaites d'Aix-la-Chapelle et de Nerwinden, ait, par Talleyrand, malgré le renvoi de Chauvelin et la déclaration de guerre, entretenu de propositions de paix, le cabinet anglais. Et c'est lui qui, encore, par le même intermédiaire, soutint l'ardeur de l'opposition dans le Parlement britannique, depuis l'exécution de Capet et la défection de Dumouriez, pour retarder la guerre entre les deux pays et en atténuer les effets. Il poursuivait, en outre, non seulement l'alliance de la République avec le Royaume-Uni, mais encore, par l'influence et le triomphe des Whigs, la substitution du gouvernement républicain à

la forme monarchique en Angleterre. Au contraire, le plan politique de Pitt était non seulement de combattre la France à outrance, mais aussi de défendre le maintien de la royauté avec acharnement.

On voit clairement, d'après un passage du discours de l'homme d'Etat français, du 10 mars 1793, à la Convention nationale, où il exaltait Dumouriez *quelques heures même avant sa fuite*, qu'il était au courant des pourparlers ouverts en Belgique entre le plénipotentiaire de la Grande-Bretagne et le représentant militaire de la République française, et qu'il cherchait à assurer de son côté et selon sa situation le prestige du général, en appuyant sa menace contre la Hollande et serrant d'assez près le ministère tory pour l'amener à conclure avec nous ou à se retirer.

Car William Pitt, on le sait de reste, n'aurait cédé qu'à la force ou à l'intérêt.

D'ailleurs, comme nous l'expliquerons plus loin, nos succès militaires, à ce moment, étaient le plus sûr moyen d'ébranler son crédit, de le compromettre, *et de faire décider les peuples pour la révolution.*

M. Marc Dufraisse fait allusion à cette éventualité :

« On dit aussi que la réunion des provinces belges, en mars 1793, eut un motif politique plus sérieux. Il paraît que c'était une manœuvre *convenue entre Danton et l'opposition du Parlement anglais*, afin d'y renverser le ministère Pitt et le parti de la guerre. »

Et c'est aussi l'avis de M. Avenel, qui a écrit dans son *Anacharsis Cloots*, T. II, page 130 : « Danton qui, pactisant aujourd'hui avec l'opposition anglaise, parti de la paix, n'a demandé la réunion de la Belgique que pour culbuter Pitt, parti de la guerre..... »

— « Dumouriez, disait, en effet, le conventionel à l'Assemblée, avait conçu un plan qui honore son génie. Je dois lui rendre, même, une justice plus éclatante que celle que je lui rendis dernièrement. Il y a trois mois qu'il a annoncé au pouvoir Exécutif, à votre comité de Défense générale, que, si nous n'avions pas assez d'au-

dace pour envahir la Hollande au milieu de l'hiver, pour déclarer sur-le-champ la guerre à l'Angleterre, qui nous la faisait depuis longtemps, nous doublerions les difficultés de la campagne, en laissant aux forces ennemies le temps de se déployer. Puisque l'on a méconnu ce trait de génie, il faut réparer nos fautes.

« Dumouriez ne s'est pas découragé ; il est au milieu de la Hollande, il y trouvera des munitions ; pour renverser tous nos ennemis il ne lui faut que des Français, et la France est remplie de citoyens. Voulons-nous être libres? Si nous ne le voulons plus, périssons, car nous l'avons juré ! Si nous le voulons, marchons tous *pour défendre notre indépendance.* Vos ennemis font leurs derniers efforts. Pitt sent bien qu'ayant tout à perdre, il ne doit rien épargner. Prenons la Hollande et Carthage est détruite, *et l'Angleterre ne peut plus vivre que pour la liberté. Que la Hollande soit conquise à la liberté*, et l'aristocratie commerciale elle-même, qui domine en ce moment le peuple anglais, s'élèvera contre le gouvernement qui l'aura entraînée dans cette guerre du despotisme contre un peuple libre. Elle renversera ce ministère stupide qui a cru que les talons de l'ancien régime pouvaient étouffer le génie de la liberté qui plane sur la France. Ce ministère renversé par l'intérêt du commerce, *le parti de la liberté se montrera, car il n'est pas mort :* et si vous saisissez vos devoirs, si vos commissaires partent à l'instant, si vous donnez la main à l'étranger, *qui soupire après la destruction de toute espèce de tyrannie, la France est sauvée et le monde est libre....*

« Conquérons la Hollande, *ranimons en Angleterre le parti républicain ;* faisons marcher la France, et nous irons glorieux à la postérité. »

Nous tenons, en outre, à donner ici un passage de ce discours, d'après le *Logotachigraphe :*

« .... Remarquez bien notre situation politique ; quel est le point central du mouvement de nos ennemis ? C'est le cabinet anglais ! Pitt sent bien qu'ayant tout à perdre, il n'a rien à ménager ; aussi sacrifie-t-on des

sommes immenses : on prodigue l'or, on fait les plus grands sacrifices pour triompher de la liberté française. Mais prenons la Hollande, et Carthage est à nous, *et l'Angleterre ne peut plus revivre que par la liberté.* L'aristocratie des commerçants, furieuse que le ministre anglais se soit mêlé de la coalition des despotes, et de voir son commerce anéanti, sera la première à se déclarer contre, sera la première à renverser le ministère de Pitt, qui a cru que l'ancien régime pouvait subjuguer le génie de la liberté qui plane sur l'univers. Ce ministère renversé par l'institution même du commerce, les amis de la liberté qui sont en Angleterre, et ce parti n'est pas mort, *il vous attend,* et si vous faisiez votre devoir, si la France marchait, les républicains de l'Angleterre vous donneraient la main, et l'univers serait libre (applaudissements) (1). »

Dans une autre harangue, au même lieu, le même jour, Danton disait encore :

« ... Je me résume donc : ce soir, organisation du tribunal (2), organisation du pouvoir exécutif (3); demain mouvement militaire; que demain vos commissaires soient partis; que la France entière se lève, coure aux armes, marche à l'ennemi; que la Hollande soit envahie, que *la Belgique soit libre; que le commerce d'Angleterre soit ruiné; que les amis de la liberté triomphent dans cette contrée; que nos armes, partout victorieuses, apportent aux peuples la délivrance et le bonheur, et que le monde soit vengé!* »

Or, attaquer la Hollande, alliée de la Prusse et de l'Angleterre, soumise à leur influence, coalisée contre nous, appelant et accueillant leurs troupes, c'était bien, en effet, frapper le ministère tory lui-même.

En se rendant maître de l'Escaut, c'était surtout le parti acharné contre la France, Pitt et l'aristocratie com-

(1) *Le Logotachigraphe, journal de la Convention nationale de France,* par le citoyen F.-E. Guiraut, et d'après ses procédés, n° 72, 14 mars 1793.

(2) Le tribunal révolutionnaire de Paris. — R.

(3) Le premier comité de Salut public. — R.

merciale, que l'on atteignait, en même temps qu'on espérait ainsi relever le parti républicain, et ramener Fox au gouvernement. C'est pourquoi Danton disait: Que la Hollande soit conquise à la liberté, c'est-à-dire débarrassée de son stathouder imposé par les Anglo-Prussiens et ramenée à l'état de république indépendante, et les Whigs relèveront la tête, et le *parti républicain anglais nous donnera la main et agira de concert avec nous pour assurer la liberté du monde!*

Cette tactique échoua par l'indignité du chef militaire, le général Dumouriez.

Or, l'homme d'État de la Révolution devait-il parler un langage plus net dans la situation complexe, tendue et pleine de périls où il se trouvait? pouvait-il énumérer, article par article, *coram populo*, les négociations qui se poursuivaient en Angleterre et dans les Pays-Bas, et fournir tout le détail du plan politique que le parti de la Révolution avait suivi dans les deux pays?

Evidemment non.

Dire explicitement, en 1793, à l'Assemblée ou aux clubs, de négocier avec des rois, « ces monstres qui avaient pris les armes contre la France pour la remettre sous le joug », eût été une entreprise absolument folle... ce n'est que par la force des choses, par expérience et nécessité, et quand la convulsion nationale, d'ailleurs si tutélaire, produite par l'invasion en 1792, se fut un peu apaisée, que l'on put, vers 1794 et 1795, parler d'entendre et recevoir des propositions de paix.

En l'an Ier et en l'an II, on n'en devait rien faire connaître que par allusion et à mots couverts; il fallait poursuivre l'immense tâche du salut national en silence, sous sa propre responsabilité, en laissant sa tête comme gage du devoir accompli...

C'est ce que fit Danton.

Aussi la trahison de Dumouriez et le succès momentané des armées anglaises après ce désastre, l'investissement de Dunkerque et les intelligences entretenues à *Toulon, Marseille*, Nantes et Brest avec les royalistes,

pour qu'ils livrassent les ports (la guerre de propagande retournée!), ne l'empêchèrent point de persévérer dans sa politique à l'égard de l'Angleterre.

Les cosmopolites, les Hébertistes, ont prétendu que les bases de ses négociations étaient, d'une part : 1° le renversement de Pitt ; 2° l'avènement de Fox à la présidence du cabinet; 3° la retraite de l'Angleterre de la coalition formée contre la France; 4° la reconnaissance de la République par le Royaume-Uni. D'autre part, pour la France : 1° restitution de la Savoie; 2° respect de la Belgique; 3° renvoi de l'ex-reine et de ses enfants en Autriche et des d'Orléans au delà de nos frontières; 4° alliance avec les hauts bourgeois et les financiers pour établir un régime plus conforme à leurs intérêts. — (V. la pièce n° 21.)

Nous ignorons, et personne ne sait encore au juste le détail de ces conditions, mais nous sommes en mesure de protester dores et déjà contre la réalité des dernières.

Danton n'avait avec Égalité aucun lien réel, et c'est lui-même qui provoqua, à la Convention, sa mise en jugement.

Pour Marie-Antoinette, la cause qui stipulait son renvoi à sa famille, introduite en dernière heure au moment de la ratification du traité d'alliance offensive et défensive avec la Suède (1), fut cause de la rupture immédiate des négociations : *Danton ne fit à cette demande* AUCUNE RÉPONSE. Il ne pouvait donc, dans le même temps, promettre à l'Angleterre de rendre la reine, *qui n'était pas en sa puissance.*

Enfin, quant à l'abandon de la politique populaire, pour servir les intérêts des spéculateurs et des financiers, « des hauts bourgeois », nous ne pensons pas qu'en face des faits qui constituent l'histoire réelle de ce temps il y ait eu aujourd'hui, en dehors de M. Avenel, un seul esprit capable d'accepter et de soutenir une semblable contre-vérité.

(1) V. le chapitre suivant.

Voilà pour ces divers articles, tous *supposés* par l'esprit de parti.

Maintenant, pour les autres préliminaires de paix, que Danton ait consenti, *sous certaines garanties*, à restituer la Savoie et à respecter la neutralité de la Belgique, cela rentrait par trop dans les tendances les plus élevées de la civilisation du XVIIIe siècle et dans la ligne de conduite juste et pacifique proclamée par la Constituante et bientôt aussi par la Convention nationale, ainsi que dans les résolutions définitives de l'homme d'Etat de la Révolution, telles que nous les avons exposées précédemment, pour qu'il nous soit permis de mettre en doute qu'il n'eût franchement adhéré à de pareilles conditions, en opposition formelle, il est vrai, avec les *desiderata* de la politique cosmopolite (V. la pièce n° 21).

M. Avenel affirme bien encore, en rendant compte de l'ouvrage de M. de Bourgoing, qu'en l'an Ier, le duc de Bedford en personne était venu conférer de toutes ces choses avec le conventionnel. Nous l'en croyons volontiers, mais sous bénéfice des restrictions formelles que nous venons d'opposer au programme supposé de leurs conférences.

Voici, d'ailleurs, le texte même du savant mais très partial historien des Hébertistes : « L'un des chefs whigs, lord Bedford, vint même à Paris pour le voir, (Danton) en ce printemps de 93, et quelques jours avant le 31 mai, le lord roulait avec Desfieux vers Bâle, où se faisait secrètement la cuisine diplomatique du jour. »

Or, le renversement des Girondins, qui menaient cette *cuisine* concurremment avec Danton, au comité de Défense générale, au comité de Salut public et au conseil Exécutif, et qui furent remplacés dans cette direction, après le 31 mai 1793, par des éléments qui lui étaient encore plus hostiles, ainsi que la prise de Toulon par les Anglais, firent nécessairement échec à la politique de paix suivie par le conventionnel et par ceux qui s'y ralliaient au comité de Salut public : Hérault de Séchelles, Thuriot, Barère, Lindet ; mais après la victoire de Honds-

choote, elle sembla reprendre faveur, et le bruit se répandit, que, retiré à Arcis-sur-Aube, Danton y recevait les propositions du duc d'York (V. la pièce n° 21).

Pour avoir été ainsi sous-entendue, non déclarée, l'alliance contractée par les chefs de l'opposition anglaise et l'ancien membre du conseil Exécutif de la République française, du comité de Défense générale et du premier comité de Salut public, si activement servi à Londres par Talleyrand, n'en fut donc pas moins ferme et effective ; et la politique internationale de l'Angleterre et de la France demeura, pendant un temps assez long encore, réellement subordonnée à la concurrence des directions opposées que l'on cherchait à imprimer aux deux pays : dans la Grande-Bretagne le débat était toujours entre Fox et William Pitt, entre les Whigs et les Tories ; chez nous, il restait entre Danton, représentant la Convention nationale, surtout depuis sa grande abdication du 1er août, et les partisans de la propagande armée, les cosmopolites, fortifiés aux Cordeliers, à la Commune et au ministère de la Guerre, cherchant à dominer le nouveau comité de Salut public, dont l'homme d'Etat de 93 avait cru, hélas ! — ce fut là sa faute politique la plus grave, — devoir refuser obstinément de faire partie, lors de son renouvellement et de sa transformation en comité de gouvernement.

Que le chef des Whigs, Charles Fox, l'eût emporté dans le Parlement sur son tout-puissant rival, et Danton aurait pu, à son tour, faire aisément prévaloir dans la Convention les tendances pacifiques à l'égard de la Grande-Bretagne et reprendre en France la direction politique ; que celui-ci, au contraire, soutenu par l'Assemblée, eût, le premier, pris le pas sur le ministère de la Guerre et sur la Commune, et, par suite, sur le comité de Salut public, et Fox pouvait encore faire accepter la paix avec la France et remplacer Pitt à la tête du cabinet.

Danton n'avait-il pas dit à la Convention, le 9 mars : « Si la mesure que je propose est adoptée, — il s'agissait de l'armement de tous les Français, — bientôt ce Pitt,

ce Breteuil de la diplomatie anglaise, et ce Burke, l'abbé Maury du Parlement britannique, qui donnent aujourd'hui au peuple anglais une impulsion si contraire à la liberté, seront anéantis (1). »

Mais, excités et soutenus par les membres nouveaux du comité de Salut public qui visaient au pouvoir personnel : Robespierre, Saint-Just, Couthon, etc., les partisans de la guerre à outrance et du cosmopolitisme militaire, aussi bien à l'Assemblée qu'à la Commune, dans les clubs et dans les journaux, incriminèrent toutes les tentatives de pacification de l'homme d'Etat. Hérault fut mis en *quarantaine* au comité de Salut, puis envoyé en mission dans le Bas-Rhin, et Barère *lâcha* Danton pour Robespierre. Toute intervention directe dans la politique extérieure lui fut désormais interdite (fin de 1793).

Avant ce temps, le chef des Whigs et le chef de la Montagne n'en avaient pas moins été aussi solidaires qu'engagés à fond quant à cette question capitale de la guerre.

L'esprit et le tempérament politique de la majorité parlementaire, à Londres et à Paris, l'aveuglement des partisans de la guerre de propagande en France, et, en Angleterre, l'exécrable acharnement de Burke et de Pitt, poussés par George III, c'est-à-dire la fatalité des choses politiques à ce moment, ne permirent point une combinaison aussi heureuse que l'entente pacifique des Whigs et des Montagnards : c'est, au contraire, le parti de la lutte qui finit par l'emporter sur celui de la sagesse et de la civilisation, des deux côtés de la Manche.

A part ces hautes difficultés, un autre obstacle essen-

(1) Donnons encore, sur le même point, le texte du *Logotachigraphe* :

« *Danton* : Faisons des lois qui en imposent à nos ennemis, et bientôt ce Pitt, le Breteuil d'Angleterre, et ce Burke, l'abbé Maury de la nation anglaise, tous ces amas d'hommes qui donnent l'impulsion à l'Europe contre nous, apprendront à nous connaître et seront anéantis. »

tiel, — la trahison de Dumouriez ! — fit définitivement échouer la tentative pacificatrice de Danton, nous l'avons déjà dit.

Il est hors de doute, en effet, qu'à ce moment, c'est-à-dire après la chute du trône en France, tous les esprits avancés et tous les cœurs indépendants et généreux, en Occident, aspiraient à l'affranchissement religieux et politique de leur patrie, à la destruction de la « tyrannie des prêtres et des rois », pour parler le langage de ce temps, et qu'ils espéraient que toutes les nations de l'ancien continent : Allemagne, Pays scandinaves, Iles Britanniques, Espagne et Italie allaient suivre l'exemple de notre pays.

Il faut lire, dans les journaux et les correspondances de l'époque, les témoignages émouvants de cet élan magnifique, les vœux enthousiastes et les supplications touchantes, les paroles d'admiration et d'attachement envoyées de toutes les contrées amies de la France à ses Assemblées nationales.

Nous avons donné un certain nombre de ces documents dans notre texte, nous en rapportons quelques autres dans nos pièces justificatives : Angleterre, Irlande, Ecosse, Belgique, Hollande, Rauracie, Prusse rhénane, Palatinat, Pologne, Savoie, comté de Nice, avaient, à l'envi, fait entendre leur voix ! On doit le dire très haut, jamais nation autre que la France n'avait été l'objet d'un pareil concert de sympathies et d'encouragements (on pourrait dire plus).

Eh bien, il faut le reconnaître également, la situation étant telle, il n'y a pas, dans toute l'histoire du monde, — et la matière y abonde ! — de trahison plus osée, plus aveugle, plus sale (c'est le mot de Richelieu), plus lâche et plus funeste que celle de cet homme de guerre perdant en un instant son avenir militaire, son ancienne gloire et la situation incomparable de toute une société d'élite, pour un mirage fol, par un enivrement d'ambition et de cupidité aussi stupide qu'odieux.

Et certes, l'existence ignomignieuse et misérable que ce réprouvé a traînée depuis par les chemins, châtiment

dérisoire de son abominable forfait, n'a pu racheter le désastre qui en résulta pour l'Europe tout entière, ni ramener jamais le moment unique, où, *par une victoire décisive*, il aurait pu déterminer la grande transformation sociale et politique, la délivrance, que le monde attendait avec tant d'anxiété !

Que cherchait, en Belgique et en Hollande, en Allemagne et en Italie, la politique suivie par la Convention lors de l'invasion des Pays-Bas, du Palatinat et de la Savoie, sous la direction de Lebrun pour la Gironde et de Danton pour la Montagne ? — D'abord, et sans aucun doute, on voulait résister à outrance à la première coalition formée contre la France par l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne, sur les possessions desquelles, après Valmy, entrèrent simultanément les armées de la République ; mais encore, — et ceci est de la plus haute importance, — on s'attendait à déterminer dans toute l'Europe, la Russie et la Turquie exceptées, un soulèvement général contre les trônes, ce mouvement de régénération sociale, politique et religieuse que la France venait de présenter chez elle.

Mais la Convention, pas plus que la nation elle-même, n'avait alors et n'eut jamais plus tard, — car c'eût été folie (il fallait pour cela un Bonaparte) ! — le ferme dessein de conquérir l'Occident et de se l'annexer.

Le grand coup à porter était donc la délivrance des Pays-Bas, des Provinces rhénanes et de la Savoie à l'égard des divers despotismes qui y étaient mal assis, et leur affranchissement simultané par une série de soulèvements et de victoires qui auraient forcé la coalition à désarmer !

Ce n'est qu'après l'explosion de cet élan spontané que se posèrent les questions de réunion et d'annexion des pays occupés et qu'intervint la systématisation de la propagande armée, d'après l'action dogmatique et opiniâtre d'un homme étranger à la France, qui sut y entraîner les Girondins d'abord, et, après, les Hébertistes.

Mais en tout cas, ici, l'objet, le devoir, la fonction du principal engagé militaire, s'il eût été de son siècle, un

Hoche ou un Kléber, c'était de frapper fort et vite, pour faire les patriotes se lever dans tout l'Occident et se déclarer pour les droits de l'Homme contre le droit divin, pour la nation contre le roi, pour la République contre la monarchie.

Au lieu de cela, soldat habile mais aventurier d'un autre âge, l'infâme à qui la Révolution avait mis en main l'épée de la France, assailli de convoitises délirantes, criminelles, intrigua, *tripota pour lui-même,* tout en bataillant. Prenant le parti des réactionnaires belges contre la Convention, promettant aux coalisés de rétablir en France la Constitution de 91, c'est-à-dire la monarchie, si on voulait lui assurer le bénéfice de sa conquête; il trahit au lieu de vaincre, et se vit bientôt arracher le prix de sa félonie.

D'ailleurs, prolongeant son crime au delà de toute vraisemblance, dès qu'il fut à l'abri des balles de nos volontaires, ce Français sans honneur et sans patrie ne rédigea-t-il pas, *pour les alliés,* un plan d'opérations qui leur conseillait « de tourner toute la frontière de Vauban par la porte de Bâle (Porentruy), de forcer la Suisse à entrer dans la coalition, et de faire de ce pays le grand chemin des armées de l'Europe contre la France? *C'était le plan d'invasion qui fut suivi avec tant de succès en* 1814 (1)! »

Danton fut le premier à recevoir le contre-coup de cette défection : l'Angleterre jacobine ne se leva pas! et, en Belgique, en Hollande, sur les bords du Rhin, — à plus forte raison en Italie et en Espagne, — les peuples furent partout réduits, tandis que les rois reprenaient leur assurance. Pour longtemps, c'est-à-dire jusqu'aux réformateurs du XIXe siècle, la régénération pacifique de l'Europe disparut de l'ordre du jour de la civilisation.

L'action du conventionnel devait dès lors changer de base, sinon d'objectif. Il ne fallait plus compter sur le soulèvement des peuples contre les rois; nous verrons

(1) Lavallée : *Les Frontières de la France.*

ce que son génie lui suggéra pour résister à la coalition sans merci, désormais renforcée par l'Angleterre, que le crime du vainqueur de Jemmapes et de Valmy déchaîna sur la France.

Après les patriotes bataves et les jacobins belges, c'est l'opposition anglaise qui se trouva le plus atteinte par le désastre des Français dans les Pays-Bas. Aussi, à la suite des luttes acharnées qui eurent lieu dans le Parlement au sujet de la guerre, tant à la Chambre des lords qu'à celle des communes, l'opposition se trouva-t-elle fortement entamée et réduite : une partie, sous l'influence du lord Longborough et de sir Gilbert Elliot, se sépara de Fox pour se joindre à Burke, et appuyer ouvertement Pitt; une autre, sous le duc de Portland, demeura indécise, partagée entre la crainte de la Révolution et le ressentiment qu'elle gardait contre le chef du cabinet; la troisième, avec Fox à sa tête, continua la guerre qu'elle avait vouée au ministère et resta, quand même, ainsi que le comte de Stanhope à la Chambre des lords, fidèle à la cause de la France et à la parole qui avait été donnée à Danton.

Voilà comment la parti de la Révolution, en Angleterre, se trouva finalement réduit à l'impossibilité d'agir.

Heureux notre pays et l'Europe elle-même si les tentatives désespérées des patriotes anglais et français eussent pu aboutir, et si la Grande-Bretagne se fût unie aussi étroitement à la France qu'elle le fût à la coalition après la victoire de Pitt et la défaite de Stanhope et de Fox dans le Parlement! De longues et cruelles années de rivalité et de guerre (1793-1815) eussent été épargnées aux deux pays; la lutte avec l'Allemagne et les puissances du sud de l'Europe n'eût que peu duré, et les partisans de la paix eussent peut-être évité au monde la rétrogradation sanglante, l'immense et irréparable catastrophe qui, dans l'histoire, s'appelle l'empire français, le bonapartisme... Que l'émigré de 1791 reçoive néanmoins ici nos bénédictions pour tant de magnanimes *efforts!*

Certainement, puisque le gouvernement britannique devint l'âme damnée de la coalition (1), Danton avait vu juste en cherchant à Londres sa principale alliance. De tous les diplomates de la Révolution et même du XVIIIe siècle, qui, sans exception, avaient plus ou moins mal compris la situation et le caractère *du peuple anglais*, il est peut-être le seul qui ait bien saisi le sens de ses divisions, calculé sa force intrinsèque, et apprécié l'importance de son concours pour notre pays.

2. — LES MOYENS ET LES ACTES DIPLOMATIQUES EN 1793

Mais quels collaborateurs, quels agents avait-il eu à sa portée? sur quels éléments, dans le gouvernement, dans l'administration et à la Convention même avait-il pu s'appuyer pour influencer les choses du dehors et tenir, d'une manière efficace, la main à la politique extérieure de la France? en un mot, quelle était l'état diplomatique de la République au temps où Danton en exerça la direction?

Au commencement de 1793, il fut nommé membre du comité de Défense générale (comité des Vingt-Cinq), crée pour remplacer le trop fameux comité Diplomatique (2), et, bientôt après, il fut porté au premier Comité

(1) Voici, en abrégé, quelle fut, à cette occasion, l'action du cabinet de Saint-James : 1793, 4 mars, articles entre la Grande-Bretagne et le Hanovre; 25 mars, traité d'alliance, de Londres, entre la Russie et la Grande-Bretagne; 10 avril, traité de subsides avec le landgrave de Hesse-Cassel; 25 avril, traité de subsides avec la Sardaigne; 25 mai, traité de Madrid, alliance avec l'Espagne; 12 juillet, traité de Naples, alliance avec les Deux-Siciles; 14 juillet, traité d'alliance du camp devant Mayence avec la Prusse; 30 août, traité d'alliance, de Londres, avec l'empereur; 21 septembre, traité de subsides avec le margrave de Bade; 26 septembre, traité de Londres, alliance avec le Portugal (V. n° 21, pièces 192 et 195).

(2) Nous avons trouvé dans les papiers que le conventionnel a laissés à sa famille le billet ci-joint : « Paris, le 1er avril, an II de la République. — Minuit et demie. — Citoyen collègue, le

de salut public, qui entra en fonction au commencement du mois d'avril de la même année, le 11.

Au mois de juillet suivant, il y fut remplacé par Hérault de Séchelles, qui, avec Thuriot, au moins, y continua son influence et sa politique. On peut voir à travers les mensonges mêmes de Barère qu'il y avait en partage les Affaires étrangères, et que son ami continua, pendant un temps, d'en être chargé.

C'est donc bien depuis le commencement de janvier 1793, — après avoir eu une part extrêmement considérable à tout ce qui s'était passé en Champagne et dans les Pays-Bas après le 10 août 1792, tant comme membre du conseil Exécutif que comme Représentant du peuple en mission, ou dans les divers comités de la Convention, jusqu'au mois de septembre de la même année, époque à laquelle Hérault, son *alter ego* au second comité de Salut, se rendit dans le département du Bas-Rhin pour y remplir une deuxième mission encore toute diplomatique (1), — que Danton, aux titres divers que nous venons d'énumérer, eut officiellement part à la direction de la politique extérieure de la France : en tout un an, d'août 1792 à septembre 1793.

On doit ajouter à cette situation officielle incontestable, à cette participation directe à l'exercice du pouvoir, le prestige considérable dont il jouissait à l'Assemblée et dans le peuple pour sa coopération reconnue au renversement du trône et à la défense nationele, et la prépondérance inévitable qui en résultait pour lui, soit sur ses collègues, soit près des autorités soumises à la Convention.

comité de Défense générale m'a chargé de vous inviter à vous rendre sur-le-champ à la séance, pour affaires importantes. — Le président du comité de Défense générale, L.-B. Guyton. »

(1) C'est là qu'il négocia et obtint définitivement la neutralité de la Suisse. Il rappela ce service au tribunal révolutionnaire, en se défendant contre des accusations inouïes (V. notre *Procès des Dantonistes*).

M. Marc Dufraisse admet que dans cette mission Hérault eut aussi des pourparlers avec des représentants de la Prusse. Il est vrai que son dossier (comité de Salut public, AF, 49), contient une correspondance assez volumineuse en allemand.

Or, après la chute de la royauté, la toute-puissance, qui avait passé du prince à la nation, échut nécessairement aux Représentants du peuple, qui l'exercèrent au moyen des différents comités institués à cet effet. C'est ainsi que le conseil Exécutif, — le ministère, — devint, après cette organisation, un rouage politique de plus en plus subordonné, et que, en particulier, le département des Affaires étrangères n'eut plus la haute main dans la direction de l'action extérieure de la France. Et s'il arriva, à la fin de 1792 et au commencement de 1793, que cette subordination du Conseil à la Convention se fit surtout en faveur de la majorité girondine, qui se trouvait en force dans le comité Diplomatique, Danton sut, au nom de la Montagne et par sa situation et sa valeur personnelle, disputer souvent et avec succès, à Lebrun, à Dumouriez et à leurs patrons politiques le partage de cette direction.

Lorsque le premier, ou Brissot, ou d'autres encore, se trouvaient, dans des circonstances aussi graves, face à face avec le puissant homme d'Etat, comme il arriva, en particulier, pour les affaires de Belgique et Hollande, du Palatinat, de la Savoie et de Nice, nous inclinons à penser qu'ils devaient avoir fort à faire pour lui imposer la loi.

Toute l'histoire de ce temps le prouve.

Danton avait sa politique, que nous avons définie, indiquée précédemment, que nous détaillerons au fur et à mesure que nous avancerons dans ce travail, et qu'il parvint à faire accepter du plus grand nombre, à la Convention et dans le comité de Salut public.

On s'est donc étrangement mépris lorsqu'on a attribué au département des Affaires étrangères, aux bureaux, amalgame des débris de l'ancienne organisation avec des hommes nouveaux, aux commis de Choiseul et de Vergennes, la polititique sage et modérée qui finit par prévaloir en 1793 à l'égard de l'étranger. Nous montrerons qu'elle fut l'œuvre exclusive de l'homme d'Etat de la Révolution; pour le moment, il nous suffit de rappeler quel était le personnel du ministère sous Lebrun et

Deforgues, pour établir qu'il ne pouvait, et à grand'peine, qu'accomplir un travail d'exécution technique subordonné, sans que jamais il ait fourni ni la conception, ni l'impulsion, ni la capacité directrice (1).

Le ministère des Affaires étrangères, dont le girondin Lebrun était devenu le titulaire en août 1792, comprenait six bureaux, plus celui des consulats, qu'on y avait récemment annexé, et le dépôt des archives, à Versailles.

Maret, le futur duc de Bassano, était chef de la première division (correspondance consulaire et politique avec l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne et le Portugal, les Etats-Unis d'Amérique et les Indes), et il y fut remplacé par Lebartz et Caillard, anciens employés, lors de sa mission à Londres, et, en 1793, après son arrestation en Suisse, par Otto.

Noël, chef de la deuxième division (affaires d'Allemagne et des Pays-Bas), remplacé par Vieihl de Boisjolin lors de ses différentes missions en Angleterre, à La Haye et à Venise, 1792-1793.

Baudry (remplacé plus tard par Reinhardt), Colchen, furent les chefs des troisième et quatrième divisions (correspondance avec la Suède, la Russie, le Danemark, la Porte et le Levant, les Etats barbaresques et l'Italie, moins la Toscane).

Joseau chef du cinquième bureau (affaires de la Suisse et de ses alliés).

Isabeau, chef du bureau central, qui tenait la Convention en rapport avec les comités Diplomatique, de Salut public et de Sureté générale; il fut remplacé en mai 1793 par Dubois Thinville.

Rouhière, premier commis du secrétariat et secrétaire particulier de Lebrun, dont il partageait la confiance avec Ducher.

Mendouze, au bureau des fonds ; Geoffroy, au dépôt de Versailles, et Barailler, chef du bureau des consulats.

(1) C'est dans cette erreur qu'est tombé l'auteur d'un livre estimé, Théophile Lavallée, dans son *Histoire des frontières de la France* (Paris, 1864).

Ducher, qui possédait également la confiance de Barère, avait beaucoup influé sur les remaniements opérés en 1793 dans le ministère des Affaires étrangères, et il avait été placé un peu plus tard à la tête d'une sous-division de création nouvelle, le bureau du contentieux (1).

Quelle influence exerça, sur la direction de la politique extérieure, ce personnel où l'on compte à peine quelques noms recueillis par l'histoire ou dignes de l'être? *aucune;* nous l'affirmons sans crainte d'être contredit.

L'autorité et la haute main, pour nos relations avec l'étranger, avaient passé tout entières, nous le répétons, après le 10 août, de la royauté à la Convention nationale, et ce département, en tant que force autonome, avait disparu.

Cela dit, il ne nous coûte pas de reconnaître que la pratique, ou, si l'on préfère, le service des relations internationales, présentait à ce moment bien des difficultés, que le ministre sut affronter.

En pleine crise, au milieu des orages intérieurs et des agressions extérieures les plus menaçantes, nous n'avions et ne pouvions avoir, en Europe et ailleurs, que très peu d'ambassadeurs accrédités ou de chancelleries ouvertes. En Suisse, centre principal de nos communications régulières avec le dehors, le marquis de Barthélemy résidait en qualité de ministre plénipotentiaire, et, sous lui, Bacher, secrétaire de la légation de Bâle; Soulavie, ministre résident à Genève et pour le Valais (l'abbé avait été antérieurement à Copenhague); après venaient, comme ambassadeurs, comme chargés d'affaires ou même consuls : Laflotte, dans le grand-duché de Toscane; Jacob; Hénin de Cuvilliers, à Venise, et plus tard à Constantinople; de Naillac, Tilly, à Gênes; Le Hoc, puis Stamaty, à Hambourg et Altona; Grouvelle, à Copenhague (ce dernier ne fut reconnu ministre plénipo-

(1) V. pour plus de détail un volume intitulé : *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution* (1787-1804), par M. Frédéric Masson, bibliothécaire du ministère des Affaires étrangères, Paris, 1877.

tentiaire qu'en l'an IV) ; de Mackau, à Naples ; de Maulde, puis Noël, à La Haye, avec Thinville comme secrétaire ; Desportes, à Deux-Ponts ; Châlons, à Lisbonne ; de Bourgoing ambassadeur à Madrid, jusqu'au mois de mars 1793 ; Descorches, marquis de Sainte-Croix, à Varsovie, puis à Constantinople (il ne fut jamais officiellement reconnu par la Porte que comme simple consul) ; Genêt, plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique.

A Rome, où la France n'avait plus alors qu'un représentant officieux (le citoyen Digne, consul et chargé du bureau de poste), Hugou de Bassville, ramené à Naples comme secrétaire d'ambassade, et chargé entre temps par de Mackau, ministre titulaire, d'une sorte de mission extraordinaire près du saint-siège, avait été massacré le 13 janvier par un soldat de la garde papale, à la faveur d'une émeute populaire qui s'était faite à l'instigation des prêtres réfractaires et des aristocrates français émigrés, aux cris de : *E viva Papa e la Santa-sede, e viva san Bartholomeo, mojano tutti i Francezi!* L'hôtel de France avait été pillé, brûlé, et l'académie forcée, saccagée (1).

La Russie, la Bavière, l'Angleterre, les Etats de Hollande, avaient rompu avec la France, et les premières avaient renvoyé ses ambassadeurs et autres agents diplomatiques, au commencement de 1792 ou de 1793 ; la Sardaigne, la Prusse et l'Autriche dès 1791 et 1792.

Mais nous avons vu que Talleyrand était resté à Londres jusqu'en 1794, et qu'il y avait très activement

(1) V. les détails de cette violation du droit des gens dans le *Moniteur* du mois de février 1793, n° 44.

Sa version a été infirmée par M. Frédéric Masson, dans un livre intitulé : *Les Diplomates de la Révolution* (in-8°, Charavay, Paris, 1882).

Mais, l'auteur appartenant à l'école de MM. Mortimer-Ternaux, Granier de Cassagnac père, Charles d'Héricault, Taine, etc., on comprendra aisément que ses conclusions, qui, ici, n'ont qu'un seul but : dégager la responsabilité du saint-siège à l'égard de ce guet-apens odieux, ne doivent être acceptées qu'avec la plus extrême méfiance.

D'ailleurs, le massacre de Bassville est un fait incontesté.

servi la politique de paix avec la France et d'alliance avec les Whigs soutenue par Danton. Encore, en quittant cette ville, Chauvelin y avait-il laissé Reinhardt, son secrétaire d'ambassade, lié à Talleyrand, et Restif, notre consul, agent très actif et très sérieux.

A Constantinople, il avait fallu rappeler le fort réactionnaire Choiseul-Gouffier; et son successeur désigné, Huguet de Sémonville, n'avait pas été accepté par la Porte, à cause des intrigues du premier et des protestations de la Russie. Il n'avait, du reste, pu se rendre à son poste. Il en avait été de même de Maret, envoyé comme ambassadeur à Naples, et qui, en compagnie du précédent, s'était vu arrêter et dévaliser sur le territoire des Lignes Grises (canton des Grisons) par des agents de l'Autriche. Ce n'est qu'en 1794 que Descorches, en quittant Varsovie, put se faire accepter par le Divan. Peut-être qu'Olivier, ce naturaliste qui voyagea dans le Levant pendant les premières années de la Révolution, aux frais de la République, eut aussi une mission secrète, politique et commerciale.

En outre, aux armées, près des généraux, qui, en 1792, avaient négocié personnellement, il y avait eu des envoyés du conseil Exécutif, voire des délégués de la Commune de Paris, associés à divers titres aux négociations diplomatiques, comme Custine fils, Westermann, Brune, Billaud-Varennes, Benoit, Desfieux, Proly, Dubuisson, Pereyra, etc., près de Dumouriez et des fondés de pouvoir des puissances; enfin, des représentants du peuple, Fabre d'Eglantine, Hérault de Séchelles, etc., eurent des missions politiques plus ou moins importantes à remplir auprès des coalisés.

Pour ne rien omettre, rappelons qu'il y eût, en grand nombre, des commissions encore moins exactement définies, dont quelques-unes même inavouées, en Irlande, en Angleterre, en Ecosse, dans les Pays-Bas, à Huningue, dans le Palatinat, en Pologne, en Italie et surtout en Suisse, pour y soulever l'esprit public et y entretenir l'influence française, telles que celles des Vital, La Chenaye, Mergez, Jolivet, Mourgue, Sicard,

Du Roveray, Gorani, de Nerciat, Turski (Albert le Sarmate), Conrad de Kock, Hartmann, Ligier, Saint-Hurugue, Dubut de Lonchampt, Serre, Jullien fils, de Cardo, Dumas, Blondel, Randon de Lucenay, Achille Viard, etc. (1).

Tous ces agents représentaient et servaient plus ou moins la République auprès des puissances, même chez celles qui avaient rompu ou qui battaient froid. Ils transmettaient les nouvelles du dehors ainsi que les papiers publics à notre gouvernement, au conseil Exécutif, et recevaient ses instructions.

Ils dépendaient donc, pour la plupart, de ce conseil, ou plutôt du ministre des Affaires étrangères, jusqu'au 31 mai, et ensuite des comités spéciaux que l'Assemblée avait chargés des relations diplomatiques, surtout du comité de Salut.

Brissot et Lebrun, principalement, tant au nom du comité Diplomatique que du conseil Exécutif, et comme représentant la Gironde, eurent une grande influence sur les affaires extérieures, jusqu'au coup d'Etat de juin 1793; Danton, Hérault de Séchelles, et après eux Barère et Robespierre, comme membres du comité de Salut public et comme représentant la Montagne. Chemin-Deforgues, un homme du dix août, remplaça Lebrun depuis le 31 mai jusqu'après le 16 germinal (2).

Tel fut, à grands traits, le personnel diplomatique de la République française en 1793 et au commencement de 1794.

Nous trouvons dans le dossier du procès de germinal, aux pièces à charge, une lettre de Bacher, notre secrétaire de légation à Bâle, écrite par lui au comité de Salut à la date du 23 mars, qui constitue un spéci-

(1) Il est question, dans une lettre que l'on trouvera plus loin, des « agents pour fomenter les troubles d'Irlande »; l'expédition qui se fit sous le Directoire, par le général Hoche, existait en projet, dès 1793, aux Affaires étrangères (V. Archives).

(2) Il avait été proposé par Hérault de Séchelles. C'est lui qui, dans la nuit du 9 au 10, à l'Hôtel de ville, était venu signifier à l'ancien conseil général de la Commune qu'il eût à céder la place au nouveau.

men assez curieux des communications dont nous venons de parler :

Copie d'une lettre de Bâle du 3 germinal l'an II de la République française.

(Archives nationales, w, 342, d. 648)

« Les arrestations de Chabot, Bazire, Delaunay d'Angers, Julien de Toulouse, Fabre d'Eglantine et de quelques faux jacobins, sont des coups de foudre pour les émigrés et pour tous les despotes coalisés, qui comptaient sur l'exécution ponctuelle de cet infâme complot. « Nous sommes f..., crient-ils, en Suisse, nous sommes abandonnés par le roi de Prusse et peut-être par tous ses coalisés.» J'ai eu occasion, hier soir, de parler avec un citoyen de Bâle, que j'avais chargé d'entreprendre un ci-devant baron de Vincennes, l'un des aides de camp du général Wurmser, sur ce chapitre, qui lui assura en toute confidence que ses ci-devant princes, ainsi que ses coalisés, travaillaient depuis plusieurs mois à ce plan, et qu'il était surtout question d'enlever le petit Capet, que l'on avait employé des sommes immenses pour l'exécution de ce plan, et qu'on tremble pour toute cette brave noblesse qui se trouve dans ce moment à Paris et qui s'est donné tant de mouvement. Vincennes nomma quelques noms des traîtres qui ne sont pas encore arrêtés et qu'il n'a pu retenir, mais je ne manquerai pas de prendre toutes ces informations et de vous en prévenir.

« Vous voyez, citoyen ministre, qu'il y a bien des traîtres à Paris, impliqués dans le complot, et je pense que la Convention nationale ferait bien d'arrêter tous ces étrangers, surtout ceux qui sont munis de passeports de la Suisse, car l'on prétend ici que ces émigrés sont entrés à Paris avec de faux passeports, où ils se font passer pour Suisses; mais il faudrait pour cela que l'on prenne des mesures bien sages, pour ne pas irriter ces braves Suisses, qui nous sont attachés de cœur et d'âme.

« Les despotes coalisés et les émigrés ont toujours l'œil sur Paris ; ils disent que Paris a fait la Révolution, et qu'il n'y a qu'un Paris qui peut faire la contre, et si Paris crie : Vive le roi ! tous les départements répéteront ce cri.

« La Convention nationale est sauvée ; la République est sauvée ; mais il faut que la Convention porte toute son attention sur Paris, qu'elle pourvoie sans cesse cette bonne ville de vivres suffisants, et qu'elle éloigne toute espèce de nobles et d'étrangers suspects de son sein.

« Voilà le moment favorable, citoyen ministre, pour faire

trembler les despotes, la consternation est entre eux; ils ne triompheront jamais s'ils n'ont pas de Vendée.

« Le roi de Prusse n'augmente pas ses forces, il en est bien éloigné; des nouvelles de Nuremberg m'annoncent que l'on ne voit pas passer ni marcher un homme, et que l'on ne remarque que quelques transports de recrues autrichiennes qui y passent de temps à autre au nombre de trois ou quatre cents au plus.

« La masse que l'empereur et ses Etats d'empire ont voulu faire marcher n'obéit pas à Nuremberg, Bamberg, Dusseldorf, et dans le fond de l'empire, on est très attaché au système français; ce n'est que dans les environs de Fribourg qu'on forme quelques bataillons et avec peine.

« Le pays de Vaud, en Suisse, et la plupart des cantons est très agité, où l'on brûle de pur patriotisme, les magistrats commencent à craindre ici, à Bâle; l'on vient d'emprisonner un des magistrats qui a vendu six chariots chargés de riz pour la France, condamner un autre pour cinq ans à la maison de force, qui a prêché le patriotisme et blasphémé contre l'Eglise, un autre encore qui a dit qu'il n'irait plus à l'église que lorsqu'on jouera *Ça ira*.

« Je vais faire maintenant une tournée du côté de la forêt Noire, pour voir ce qui se passe chez Condé.

« Je joins aussi, citoyen ministre, des gazettes de Strasbourg, les articles sont marqués, et vous remarquerez que ce gazettier insère souvent des articles pareils pour consoler des citoyens de cette ville, qui pensent toujours fort bien pour l'empereur.

« Je vous prie aussi de penser au mémoire que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelques jours, de me recommander au comité de Sûreté générale, ainsi que ma pauvre famille, qui est arrêtée à Besançon.

« Salut, etc.

« Collationné,

« BOISSONNADE.

« Pour copie conforme,

Le chargé provisoire du département des Affaires étrangères,

« GOUJON. »

Il y eut au moins quatre Etats avec lesquels la France ne cessa pas ses relations à cette époque : la République helvétique, celle des Etats-Unis d'Amérique, la Suède et la Turquie.

Avec les deux premières, dont l'attitude, il faut le dire, *laissa à désirer*, la reconnaissance de la République et la

paix furent définitivement assurées; pour la Suisse, au mois de décembre seulement.

On conclut avec la Suède un traité d'alliance très ferme, quoiqu'il n'ait été ratifié qu'en 1795; et le Danemark, qui ne reconnut cependant la République qu'en l'an IV, ne cessa pas de nous témoigner son bon vouloir en refusant énergiquement et à plusieurs reprises d'entrer dans la coalition, et nous donna même, en diverses occasions, des preuves de dévouement.

En Pologne, où le ministre de France, Descorches-Sainte-Croix, accrédité auprès du roi et de la République, séjourna jusqu'à la fin de 1792, il n'avait cessé jusqu'à son départ, au mois de novembre, occasionné par sa protestation contre la réunion de la Diète à Grodno, et d'ailleurs exigé par la tzarine, de soutenir la cause nationale contre ses ennemis.

Bien que les clubs de patriotes qui s'y étaient formés après la prise de la Bastille y aient été supprimés au mois de février 1792 par ordre du gouvernement russe, et encore que nous n'y eussions plus d'agents diplomatiques officiels, cependant l'influence française s'y exerçait toujours par des envoyés secrets, et surtout d'après les sympathies et les intérêts du parti patriote et libéral, à la tête duquel se trouvait Thadeus Kosciusko, l'ami et le compagnon d'armes de Washington et de La Fayette, l'hôte aimé de la France, le glorieux chef de la sanglante insurrection de 1793 et 1794 contre les Prussiens et contre les Russes.

Enfin, la Turquie, serrée de si près par l'empereur et par la tzarine, nous resta néanmoins favorable; elle entretint avec nous des relations diplomatiques assez actives pendant toute cette année, et, aussitôt qu'elle put reprendre haleine, elle s'empressa de reconnaître la République (1794).

Les efforts de notre diplomatie auprès de la Porte, principalement soutenus par Descorches-Sainte-Croix et Hénin de Cuvilliers, avaient surtout consisté à l'exciter contre l'Autriche et contre la Russie, en lui faisant entrevoir la possibilité d'un concours naval de la part de

la République française, et d'une extension territoriale aux dépens de la République de Venise, ou plutôt de l'Empire.

Rappelons également que les tentatives faites pour détacher la Bavière et la Prusse de la coalition, en les avantageant aux dépens de l'Empire encore, soit en Lombardie, soit en Pologne, — tentatives qui faisaient déjà partie du programme de Dumouriez lorsqu'il passa aux Affaires étrangères, furent reprises en 1793 par Hérault de Séchelles, au nom du comité de Salut public, lors de ses missions du Mont-Blanc et du Bas-Rhin, et, pour la Prusse, en 1794, à Francfort, par les agents de Robespierre, comme il appert des débats du Parlement anglais.

Enfin, des efforts énergiques et soutenus avaient été faits en 1793 et 1794, comme nous l'avons précédemment établi, du côté de la Grande-Bretagne.

Des lettres écrites par Noël, chef de la deuxième division au département des Affaires étrangères, l'un des rédacteurs de la *Chronique*, organe du parti girondin, et proposé au conseil Exécutif par le ministre Lebrun pour une mission spéciale en Angleterre, semblent se rapporter à cette action diplomatique.

Elles sont adressées à Danton, qui avait fait une opposition assez vive à la nomination de Noël, et dont celui-ci s'efforçait de gagner la confiance. Ces lettres furent trouvées dans les papiers saisis chez le conventionnel lors de son arrestation (1).

Nous n'en citerons qu'une ici, renvoyant pour la première, et pour tous les commentaires qu'elle suscite, à notre *Procès des Dantonistes :*

« Londres, le 4 octobre 1792, l'an Ier de la République.

« Je n'ai le temps de vous écrire qu'un mot, mon cher maître, et je profite de l'occasion du brave Anglais qui veut consacrer ses talents à la cause de la liberté.

(1) Archives nationales, cartons des tribunaux révolutionnaires, cote AF, II, 63. — V. surtout Archives des Affaires étrangères.

« Pourquoi ne m'avez-vous pas envoyé Benoist ? Rien n'était plus pressant. Dundas et Rose penchaient pour nous, bien entendu que leur intérêt devait s'y trouver. Il y avait des paroles de données et Pitt était sur le point d'autoriser M. Grenville à me voir et à traiter directement avec moi. Et jugez de quel poids ce serait de voir l'Angleterre être la première à traiter et à reconnaître la République. La médiation de cette puissance est peut-être nécessaire pour vous assurer la liberté de vos négociations avec la Prusse, sans quoi vous avez à craindre les soupçons et la défiance du peuple en vous voyant négocier, ou un enthousiasme déplacé qui ne lui ferait voir dans le Brunswick qu'un ennemi battu et fugitif.

« *Faisons un pont d'or à l'ennemi*, cette maxime de tous les temps trouve toujours son application.....

« Voyez donc ce que vous voulez faire. Rappelez-vous que Ségur avait été envoyé en Prusse avec des millions. En un mot, l'occasion est très favorable. Mais il me faut un caractère et de grands moyens. Il n'y a pas un moment à perdre.

« Votre jeune parent m'est revenu. Il m'est fort utile et je vous en remercie.

« Au nom de la patrie, agissons, et vive la République.

« NOEL. »

Comme on le voit, le chef de la deuxième division ne se prenait pas pour un autre ; il n'y allait pas par quatre chemins. Et Chauvelin ? et Talleyrand ?... n'étaient-ils là que pour la forme ?

Danton dut bien rire quand ce brave homme, dans la première lettre qu'il lui écrivit, lui apprit, avec cet air d'importance que nous lui voyons, que le futur prince de Bénévent, l'homme du conventionnel pour le moment, venait de passer en Angleterre et qu'il *s'offrait à servir*. Fallait-il que le grand diplomate se fût boutonné vis-à-vis de son collègue !

Les archives du tribunal révolutionnaire de Paris (affaire Danton et consorts) nous ont conservé d'au-

tres indices relatifs à tous ces pourparlers avec les gouvernements de l'Europe, des pièces dont on fit, en temps utile, un usage monstreux contre Hérault de Séchelles et ses coaccusés.

En voici un premier extrait :

« Sainte-Croix a écrit de Constantinople à la Convention (1).

« Je vous ai déjà fait part de sa situation dans cette capitale, et que les ministres d'Autriche et de Russie lui faisaient une guerre très vive, mais que celui d'Angleterre le protégeait et avait contribué à le faire rester. C'est son ami intime, Jacobin d'inclination, et qui fait tout ce qu'il peut pour brouiller la Porte avec les cours de Vienne et de Pétersbourg.

« *Signé* : CLEMENTE DE CAMPOS (2).»

Voici maintenant l'extrait d'une lettre de M. de Las Casas, ambassadeur d'Espagne près de la République de Venise, au citoyen Hénin, chargé d'affaires de France à Constantinople :

« Cher ennemi,...

« Sachez donc que dans un comité de matadors tenu le XX septembre, Forgues (3), consulté sur ce qu'il espérait des intelligences étrangères, dit que les moyens s'affaiblissaient chaque jour, soit parce que les moyens de payer les agents en numéraire devenaient chaque jour plus difficiles, soit parce que les gens employés au dehors volaient les fonds, au lieu de les employer. Que Mackau, Flotte, Tilly, Hénin, Jacob, Noël étaient spécialement dans ce cas-là, qu'il n'y avait peut-être que deux vrais serviteurs de la République, Barthelmi (*sic*) et Soulavie.... Que les agents à fomenter les troubles d'Irlande (cela ne vous regarde pas non plus)... que malgré les friponneries de Hénin, il lui devait la justice de dire qu'il servait fort bien à Constantinople, qu'il y était écouté des ministres et avait un parti dans le Divan, qu'il battait la plus hardie des entreprises dans les pratiques qu'il se ménageait dans les deux corps des Janissaires et des Tœpelins, qu'il était puissamment secondé par le drogman *Fouten*, qui met-

(1) Descorches de Sainte-Croix.

(2) Ambassadeur d'Espagne à Venise. Il écrivait cette lettre à la date du 31 juillet 1793, au duc de la Alcudia, à Madrid.

(3) Deforgues.

tait en langue turque toutes les instructions qu'il voulait faire glisser dans la milice; que son travail lui paraissait important, qu'il pressait de délibérer si, malgré ses friponneries, il n'était pas convenable de l'employer sans se plaindre de ses procédés... Sachez d'ailleurs que les amis de Sémouville ne veulent pas, à Constantinople, d'aucun de vous autres qui y êtes, et qu'ils pressent pour qu'on y envoie un homme habile pour y suivre ses plans et projets; tous ses moyens, réflexions et plans se trouvent en double à Paris. Le dépôt est connu de mes amis.

« J'ai dit; je désire d'avoir dit assez pour vous être utile, répondez ce que vous voudrez. Mon adresse est sous enveloppe de MM. Smitter frères, qui sont des banquiers d'ici...

« Vienne, 13 octobre 93 (1). »

Du reste, pour confirmer la réalité de ce que nous avons avancé, nous renforcerons les indications qui précèdent par un passage du très remarquable livre de M. Marc Dufraisse (*Histoire du droit de guerre et de paix de* 1789 *à* 1815) :

« Dès la fin de 1792, dit cet historien, on est disposé à rendre Mayence et le Palatinat pour avoir la paix (Bournonville et Lebrun y inclinaient; Custine avait reçu ordre de sonder les puissances à ce sujet). Vers la même époque, le général de l'armée du Haut-Rhin, Biron, est autorisé par le conseil Exécutif à faire des ouvertures de paix. Durant l'été de 1793, Beauharnais est chargé d'entamer des négociations pour obtenir la paix. A la mort de Dampierre (avril 1793), on trouva sur lui une lettre qui l'invitait, au nom du ministre Lebrun, *avec l'assentiment de membres du comité de Salut public*, à insinuer aux puissances que la République était disposée à traiter de la paix. Un billet de Proly, bâtard du prince de Kaunitz, en contenait les propositions.

« Je rencontre des émissaires français en Belgique, auprès des Autrichiens; à Valenciennes, auprès du duc d'York; à Bâle, auprès de l'Anglais Bedford, un des chefs du parti de la paix avec la France.

« Hérault-Séchelles a dû s'aboucher quelque part avec des envoyés du roi de Prusse, car il fut dit à son procès qu'il s'était

(1) Nous avons publié en son entier cette lettre dans le *Procès des Dantonistes*. C'est aux archives des Affaires étrangères qu'est toute l'histoire de cette diplomatie. V. notamment la correspondance de Noël avec Lebrun. — R.

vanté d'avoir écarté par ses négociations une armée de soixante mille Prussiens (1).

« En novembre 1793, peu de temps après notre victoire de Wattignies, le rapport de Robespierre sur les relations de la République à l'extérieur est un manifeste de paix. Les puissances, s'il faut en croire l'émigré Toulougeon, ne s'y trompèrent point.

« Dès l'automne de 1793, le parti des Indulgents, Danton, Desmoulins, Fabre d'Eglantine, font opposition à la guerre et au comité de Salut public, qu'ils accusent de la prolonger. On n'a peut-être pas remarqué que le *Vieux Cordelier* est autant une ode en faveur de la paix qu'une élégie en faveur de la clémence. Camille persifle la politique de guerre, comme il flétrit la politique d'échafaud.

« Au moment où on lui impute de ne vouloir pas la paix, le comité de Salut public négocie pour la faire. J'en trouve la preuve dans quelques mots voilés de Jay Sainte-Foy, à une séance où il fut le confident et l'orateur du conseil des Douze.

« Renouveler le Comité, dit-il, ne croira-t-on pas qu'il a perdu « la confiance de la Convention ? et cela *lorsque de grandes négo-* « *ciations sont entamées!* »

« Les lois de la Convention contre les réfugiés avaient pour but de disposer les puissances à la paix.

« Le mouvement contre le culte exaspéra le comité de Salut public, parce que les saturnales hébertistes compromettaient son système de pacification à l'égard de l'Europe et « les opérations commencées ».

« C'est au même sentiment qu'il faut attribuer les fureurs de la Convention contre la *faction de l'étranger* (2).

(1) Il y a ici une erreur probable, d'ailleurs partagée par M. Avenel. *Les notes de Topino-Lebrun* portent simplement ceci : « Envoyé dans le Bas-Rhin par le Comité, je travaillé (*sic*) avec Berthélemy (*sic*) à la neutralité de la Suisse et j'ai sauvé à la République (*sic*) une armée de 60,000 *hommes* (et non pas 60,000 Prussiens). — Et le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* : « C'est moi qui ai maintenu auprès de Barthélemy, chancelier de Bâle, *une neutralité importante avec les Suisses;* c'est moi qui ai délivré la France d'une armée de 60,000 hommes qui menaçaient son territoire. » Ces dires semblent bien se rapporter à la Suisse et non à la Prusse; mais il ne s'en va pas, pour cela, qu'Hérault n'ait eu aucun pourparler avec les agents de cette dernière.

(2) D'autres considérations que celles ressortissant à la diplomatie, et infiniment moins plausibles, avaient très certainement inspiré les mesures de répression relatives à l'athéisme et à la faction dite de l'étranger. — R.

V. *Procès des Dantonistes* et les pièce n° 21-23 de ce vol.

« Je n'oserais affirmer que l'exécution d'Anacharsis Cloots et de ses amis fût un holocauste à la paix. Il y a cependant une coïncidence qui me frappe : c'est au printemps de l'an II, au moment de l'ouverture de la campagne, que les Cosmopolites sont envoyés à l'échafaud. »

Ajoutons, pour résumer ce qui précède, qu'il fallait, suivant toute raison, ménager la Prusse : Frédéric-Guillaume avait éloigné de ses armées les *émigrés ;* après qu'il avait eu repris Mayence, il nous avait presque « tendu l'olivier » et bégayé une sorte de reconnaissance de la République ; à la fin de 93, il avait rappelé au ministère Hertzberg, l'ennemi de l'alliance autrichienne : tout cela pouvait donc faire pressentir la possibilité de la dissolution de la coalition et encourager Danton dans sa politique.

Nous devons maintenant parler avec quelque détail, bien que sortant davantage de notre sujet, c'est-à-dire, de ses relations avec les républicains anglais, des négociations qu'il ouvrit directement et personnellement avec la Suède.

Tandis qu'il se concertait en Angleterre, en Irlande et en Ecosse avec le parti de la Révolution, tandis qu'il partageait avec ses collègues le poids des affaires politiques en Belgique et en Hollande, il n'oubliait pas le reste de l'Europe, et, pour le moins, portait ses efforts sur le royaume scandinave, sur le Danemarck, sur la Pologne et sur la Turquie, qu'il souhaitait d'armer contre l'Autriche et contre la Russie.

La correspondance de l'ambassadeur de Suède à Paris, M. de Staël-Holstein, publiée il y a quelques années par M. Léouzon-Leduc, jette un jour décisif sur cet objet.

Nous préferons citer :

« Gustave III mort, l'attitude politique de la Suède vis-à-vis de la France changea soudainement (1). Investi de la régence pendant

(1) On se rappelle que ce monarque s'était fait le paladin de Marie-Antoinette et qu'il s'était posé en ennemi personnel de la Révolution. — R.

la minorité de Gustave IV, le duc Charles de Sudermanie n'hésita pas à répudier les plans aventureux du dernier règne. Non seulement il résista aux sollicitations des princes émigrés et des anciens familiers du feu roi, mais encore, lorsque l'impératrice de Russie lui adressa l'invitation de joindre 8,000 Suédois aux 15,000 Russes qu'elle se proposait d'envoyer sur le Rhin, pour marcher contre la France, il la déclina. Sans vouloir se brouiller avec la Russie...., il tenait à ménager la République française. C'était là pour lui une question d'intérêt.

« A ce point de vue, le baron de Staël, que le duc régent avait accueilli, dès son arrivée à Stockholm, avec une extrême faveur, lui parut digne de confiance. Il lui donna ordre de se rendre à Paris. C'était vers la fin de 1792.

« M. de Staël avait pour instruction d'obtenir de la République française les subsides nécessaires à la Suède pour braver les attaques de la Russie et maintenir sa neutralité dans la grande guerre continentale fomentée contre la France. Sa mission était rigoureusement secrète....

« De Copenhague, M. de Staël gagna Bruxelles et y resta près d'un mois, retenu par les nouvelles de Paris (21 janvier 1793)....

« Emporté par ses sympathies révolutionnaires, M. de Staël se résolut néanmoins à passer outre. A la fin de février 1793 il partit pour Paris....

« Vers la fin de mars 1793 s'ouvrirent les négociations. Au nom du gouvernement français, Lebrun, ministre des Affaires étrangères, fit à l'envoyé de Suède les propositions les plus avantageuses; mais, au moment où l'on commençait à les discuter, survinrent presque coup sur coup, la nouvelle du soulèvement de la Vendée (11 mars) et celle de la défaite de Dumouriez à Nerwinden (18 mars). Ce double événement interrompit les négociations.

« ....Le baron de Staël reçut de son gouvernement l'ordre plusieurs fois réitéré de s'abstenir. Toutefois la Suède résista à la pression de la Russie et de l'Angleterre; elle arbora le drapeau de la neutralité et le maintint haut et ferme....

« Il est vrai que, concurremment, on enjoignait à M. de Staël de quitter Paris et de se transporter en Suisse pour y attendre un moment plus favorable.

« M. de Staël se croyant en état de mieux apprécier, sur place, les hommes et les choses, ne tint aucun compte de ces ordres, et renoua les négociations. Bientôt (16 mars 1793) il conclut avec le ministre Lebrun un traité d'alliance entre la Suède et la France, qu'il s'empressa d'expédier par un courrier extraordinaire à Stockholm. Ce traité était tout à l'avantage de la Suède. Entre

autres dispositions, il lui assurait un subside immédiat de 10 millions, sous la condition qu'elle reconnaîtrait la République et reprendrait avec elle ses rapports politiques dans les deux mois qui suivraient le payement de la somme. De plus, si, par suite de ce traité, la guerre était déclarée à la Suède, la France s'engageait à lui verser annuellement une somme de 18 millions, somme six fois plus forte que celle que le duc régent espérait. De son côté, pour faire face à la guerre, la Suède fournirait une armée d'au moins 60,000 hommes, 15 vaisseaux de ligne et 12 frégates.

« Un traité de commerce entre les deux pays était réservé, et, par une dernière clause, chaque partie se ménageait le droit de tenir l'alliance ouverte en faveur des autres puissances qui seraient disposées à y entrer. Cette clause visait particulièrement le Danemark et la Turquie.

« Le traité dont il s'agit était *l'œuvre du parti de Danton.*

« Malgré les grands avantages qu'il lui offrait, le duc régent n'osa le ratifier; il craignait de provoquer une prise d'armes de toute l'Europe contre la Suède. Cependant il lui en coûtait de le repousser formellement; on délibéra, on se consulta. Finalement, on crut avoir trouvé un moyen de rendre le traité conclu avec une République aussi violente, aussi sanguinaire que l'était à cette époque la République française, moins odieux aux puissances.

« M. de Staël reçut une note dans laquelle il était demandé de la part du duc régent, que Marie-Antoinette et sa famille, incarcérées au Temple, fussent mises en liberté. *Cette note n'eût aucun succès* (1).

« Dès lors, le duc régent n'hésita plus : il ordonna à M. de Staël d'ajourner les négociations jusqu'à ce que la République fût plus solidement constituée, et, en attendant, de se rapprocher du Danemark.

« M. de Staël quitta la France avec sa femme à la fin de 1793, et se rendit d'abord à Coppet, ne laissant à Paris que son secrétaire, M. Signeul. Celui-ci, agent subalterne et non reconnu officiellement par le gouvernement suédois, est représenté comme un farouche Jacobin, ce qui explique ses relations avec Robespierre au plus fort de la Terreur. Robespierre, en effet, ne perdait pas de vue la Suède; il lui offrit des sommes considérables, si elle

(1) Cette déclaration est de la plus haute importance : elle réduit à néant tous les bruits qui furent mis en circulation à ce sujet des deux côtés du Rhin, ainsi que les accusations des Robespierristes et des Hébertistes. — R.

voulait reconnaître la République française, et, ses offres éludées, il alla, paraît-il, jusqu'à la menace (1). »

Avec le front et la hâblerie qui caractérisent ses mémoires, Barère, bien qu'en manière d'accusation, n'en confirme pas moins que ce traité avec la Suède fut l'œuvre de Danton :

« Deux seuls incidents, dit-il, qui ne sont point connus parce qu'ils sont de l'intérieur du Comité, méritent d'être rapportés ici..... Le premier de ces faits est relatif à la Suède, ou plutôt à M. de Staël-Holstein, ambassadeur de cette puissance.

« Ce diplomate (d'accord avec Danton) se présenta au Comité pour proposer à la Convention l'accession et l'alliance de la Suède, qui offrait, disait-il, de nous fournir un certain nombre de vaisseaux de ligne, de frégates et de petits bâtiments de guerre, avec tous leurs équipages, pour se joindre à la marine française, et coopérer avec elle contre l'Angleterre. L'offre était séduisante; mais l'exécution en parut problématique ou même illusoire. Le Comité renvoya toutes les propositions de M. de Staël à un plus ample examen. Le rapport devait être fait par Danton et par moi, *puisque nous étions chargés de la partie des relations extérieures dans le Comité.*

« Danton me dit que nous examinerions cette affaire au plutôt et avec un grand soin.

« Quoique mon collègue eût un air de bonhomie et de rondeur dans les affaires, je me défiai de lui, sachant qu'il aimait beaucoup les finances, et ne voulant rien avoir à faire dans cette partie délicate, où l'on peut être soupçonné très facilement de corruption et de partage.

« Je ne m'étais pas trompé. Deux jours après, Danton vint me parler en faveur du projet de M. de Staël, qu'il trouvait merveilleux pour la France, dans un moment où elle n'avait pas un seul appui, pas un seul allié en Europe. « Les douze ou quinze « millions demandés par la Suède, dit-il, pour cet armement mari- « time et pour sa coopération, méritent sans doute qu'on marchande « un peu l'ambassadeur sur cette somme exigée en numéraire, « quand il n'y a dans le Trésor que des assignats ; mais il y a là « quelque chose à faire avec la Suède, il ne faut pas laisser échap- « per cette occasion de se faire un allié naturel et utile.

(1) *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein, ambassadeur de Suède en France;* 1 vol. in-8°, Paris, 1881.

« — Je ne suis pas de votre avis, répondis-je; M. de Staël est le « gendre de M. Necker, avec qui il ne cesse de correspondre à « Coppet. C'est connu : M. Necker et sa fille, Mme de Staël, sont « bien plus Anglais que Français ; cette proposition d'alliance et de « coopération maritime pour le prix de quelques millions est une « *spéculation fiscale* plutôt qu'une *opération diplomatique*. Je ne « vous cache point ma façon de penser : je suis contre la proposi- « tion. Je dirai cette opinion ce soir au Comité si vous y venez. »

« Je tins parole. M. de Staël était présent (1). Danton vint au Comité *m'écouter*, et me combattit par des considérations générales.

« Le Comité ajourna toutes les propostions de l'ambassadeur de Suède. En effet, il n'avait ni assez de confiance en cette proposition, ni assez de fonds disponibles.

« Plusieurs jours se passèrent sans que j'en entendisse parler. Danton vint à moi dans l'Assemblée et me dit qu'il avait pensé à l'affaire de Suède : que j'avais eu raison; mais qu'il restait un moyen bien simple de s'assurer si l'exécution de cette coopération maritime était praticable dans un délai fixé; qu'en conséquence il fallait se contenter de faire repartir M. de Staël pour Stockholm dans le but de déterminer avec précision le nombre, la qualité des vaisseaux et frégates que la Suède pouvait armer dans un court délai pour la cause de la République française (2); qu'on fixerait sévèrement la somme que la France donnerait pour les frais de cette coopération navale.

« Dans ce cas, dis-je à Danton, M. de Staël n'a qu'à se rendre « en Suède; cela ne nous regarde plus jusqu'à ce qu'il soit revenu « avec une réponse catégorique.

« — Sans doute, répliqua Danton; mais il faut lui avancer « 600,000 francs pour faire son voyage, et nous aider à Stockholm « au succès diplomatique de la proposition qu'il nous a faite.

« — Je n'adopte aucune dépense à cet égard, ni aucune proposi- « tion à faire; parlez vous-même au Comité; s'il veut vous donner

(1) Pas un mot sur Barère et sa prétendue opposition au projet d'alliance, dans la correspondance de M. de Staël, pas une ligne, pas la moindre allusion !

Au reste, personne, ici, n'innovait.

La Suède, comme d'autres petits Etats, se trouvait, bien avant 1792, dans la sphère d'attraction de la France *et en recevait un subside annuel.*

Danton ne faisait, par ce nouveau traité, que consolider et accroître des relations existantes.

(2) Etait-il donc nécessaire que l'ambassadeur de Suède se dérangeât pour avoir ce renseignement? — R.

« une somme pour payer d'avance la coopération de l'ambassadeur, « le Comité en est responsable. Ne me citez en rien. »

« Danton ne demandait pas mieux que de n'avoir pas un rapport contraire; il profita d'un moment où je faisais des rapports à la Convention; et j'appris le lendemain que le Comité, obsédé par Danton et par M. de Staël, avait chargé le ministre des Affaires étrangères de faire compter *à ce dernier* (à l'ambassadeur) cent mille écus pour son voyage et sa négociation en Suède.

« Je dis au Comité que c'était de l'argent bien hasardé.

« M. de Staël et *Danton* reçurent les cent mille écus (1). M. de Staël partit, il est vrai, de Paris, mais *il ne dépassa jamais le lac de Genève*. C'est à Coppet, chez son beau-père, M. Necker, qu'il alla s'établir, et non à Stockholm. *Plus jamais on n'entendit parler de la négociation de cette prétendue coopération navale de la Suède*. C'est à Coppet que M. de Staël recevait constamment les bulletins diplomatiques et les nouvelles secrètes de tout ce qui se passait à Paris depuis cette époque (mai 1793) jusqu'au mois de novembre 1794, époque à laquelle M. de Staël revint de Coppet à Paris, pour suivre les nouveaux événements de la réaction qui devait déshonorer et renverser la Convention nationale par ses propres mains (2). »

Ainsi, M. de Staël-Holstein et Danton s'étaient mis d'accord pour escroquer à la République chacun trois cent mille francs, et ni le ministre compétent, ni la trésorerie nationale, ni le comité de Salut public ne s'en était douté. L'ambassadeur n'était point retourné à Stockholm, il s'était arrêté en Suisse pour mettre à couvert le produit de sa filouterie, tout comme Danton avait dissipé le sien en orgies chez Rosse, au restaurant de la rue Grange-Batelière; Barère lui-même, par excès de bienveillance (qui n'a pas ses défauts ?), avait gardé le silence sur cette vilaine farce, alors et pendant le procès

(1) Pourquoi Danton? A quel titre Lebrun, girondin et adversaire politique du montagnard, l'aurait-il fait bénéficier de tout ou partie de la somme remise à l'ambassadeur de Suède? Si encore Barère avait prétendu que les deux compères avaient partagé eux-mêmes! Mais non, c'est le ministre des Affaires étrangères de la République par qui il fait remettre le prix du courtage! Qui dit trop ne dit rien. — R.

(2) *Mémoires de Barère*, T. II, p. 87-90.

de germinal, par amitié pour le conventionnel ! Ce n'est que longtemps après, quand tous les accusés furent morts, qu'il retrouva sa langue et rendit hommage à la vérité.

Misérable fourbe !

Premièrement, en comparant la *Correspondance diplomatique* de M. de Staël-Holstein avec le récit de Barère, on reconnaît combien peu celui-ci était au courant des faits, combien il avait été tenu en dehors des négociations, et pour cause ! au point d'ignorer le résultat auquel elles avaient effectivement abouti, et la condition expresse qui les avait fait définitivement échouer : *la mise en liberté de la reine et des siens.* On sent alors le ridicule autant que l'odieux du personnage, qui se grime ici en important, en *magister*, vis-à-vis du puissant homme d'Etat qui occupait un autre rang que lui, assurément, dans la direction des affaires de la France et qui n'aurait été d'humeur ni à le laisser s'y immiscer, ni à se laisser régenter par un si pauvre *hère.*

Et quel chef de cabinet, quel diplomate, quel homme sûr de lui-même, certain de sa probité, que cet imbécile se gourmant de la sorte à l'idée d'être rendu responsable des fonds publics et de dépenser quelques milliers de francs pour avancer une affaire de pareille importance ! ou plutôt quel charlatan que ce drôle qui, tant d'années après l'aventure, songe à s'en servir pour se poser devant le public en Caton incorruptible.

L'argent de la France ! mais il ne l'effraya plus au même degré, lorsqu'il s'agit pour lui de toucher les gages que lui accordèrent Napoléon Ier et Louis-Philippe, pour l'attacher à leur police.....

Enfin, quel arracheur de dents que ce chroniqueur éhonté qui a osé écrire de sa main : *plus jamais on n'entendit parler de la négociation de cette prétendue coopération navale de la Suède !* quand il est de notoriété que M. de Staël rentra à Stockholm au mois de février 1794, qu'il n'avait quitté Paris qu'à la fin de 1793 (et non pas au mois de mai), et qu'il y revint en 1795 (premiers jours de mars) pour reprendre les négociations.

« Dès son arrivée, dit la note que nous empruntons à la *Correspondance*, M. de Staël engagea des pourparlers avec Cambacérès, Tallien et les autres membres du comité de Salut public, qui l'accueillirent avec empressement. Mais les vues du comité et celles de l'ambassadeur suédois étaient fort divergentes. En effet, outre le traité d'alliance défensive et de subsides qu'il s'agissait de conclure, M. de Staël avait charge d'obtenir de la France le remboursement des frais occasionnés à la Suède par ses armements maritimes (la coopération navale n'était donc point une farce?). Le comité, réservant tout l'argent disponible pour des projets plus grands, éluda ce dernier point, qui, du reste, dans les négociations antérieures, avait toujours été une pierre d'achoppement.

« Il voulait, d'une part, que la Suède entrât dans le système de défense qu'il se préparait à organiser contre l'Angleterre menaçante, et, de l'autre, qu'elle contribuât *au relèvement de la Pologne* (encore la politique de Danton).

« M. de Staël ne se crut pas autorisé à accepter ces conditions et demanda de nouvelles instructions à son gouvernement. Ainsi les négociations furent suspendues.

« Ce temps d'arrêt menaça de tout compromettre.

« De savantes intrigues s'ourdissaient au sein du comité, intrigues d'autant plus dangereuses que l'habile Sieyès en était à la fois le promoteur et l'agent. Sieyès, en effet, appartenait à un parti russe formé clandestinement à Paris dans le but de soutenir les intérêts de l'impératrice. Contrecarrer l'ambassadeur de Suède était, par conséquent, un des points principaux de son programme, car Sieyès ne visait à rien moins que de brouiller la Suède avec la France, de la courber sous la domination de la Russie et d'amener la France à s'allier avec cette puissance.

« M. de Staël, tenu au courant de ces intrigues, était on ne peut plus perplexe; ses nouvelles instructions n'arrivaient pas; il se résolut alors à frapper un grand coup, c'est-à-dire, puisqu'il y était autorisé, *à reconnaître officiellement la République française au nom de son gouvernement.*

« La reconnaissance, en 1795, de la République française, par une des plus vieilles et des plus glorieuses monarchies de l'Europe, était un événement considérable. Elle eût lieu en pleine Convention nationale, le 4 floréal (23 avril), au milieu d'un imposant appareil. »

L'événement occupa deux séances, dont la *Gazette*

nationale ou le *Moniteur universel* a rendu compte dans ses nos 215 et 217, an III (1).

Barère pouvait-il ignorer de pareils faits lorsqu'il eut l'audace d'écrire dans ses mémoires : *plus jamais on n'entendit parler de la négociation de cette prétendue coopération navale de la Suède;* et étions-nous fondé à le traiter d'imposteur?

En effet, « par ce coup d'éclat de l'ambassadeur de Suède, les intrigues du parti russe furent mises à néant; la Suède reprit auprès de la Convention une faveur marquée; en sorte que le baron de Staël put rapidement mener à fin ses laborieuses négociations. *Il conclut un traité à peu près sur les mêmes bases que celui de* 1793. Quarante tonnes d'or devaient être versées immédiatement à la Suède avec promesse d'une somme égale un mois après la ratification du duc régent. En outre, par des articles secrets, *la Suède s'engageait à armer dix vaisseaux de ligne avec frégates et à déclarer à l'Angleterre qu'elle entendait faire respecter sa neutralité.* En même temps elle signifiait à l'Angleterre d'avoir à lui restituer les navires suédois retenus dans ses ports, sinon elle mettrait l'embargo sur les navires anglais mouillés dans le Sund, et ne les rendrait que lorsque l'Angleterre lui aurait donné satisfaction (2). »

Voilà comment George-Jacques Danton et Eric-Magnus de Staël-Holstein, en 1793, avaient joué la République au moyen d'une prétendue entente diplomatique qui n'était qu'une « opération fiscale » à leur profit, c'est-à-dire pour voler six cent mille livres à la trésorerie nationale.

Il n'a pas fallu, on en conviendra, un aplomb ordinaire au pitre décemviral pour hasarder une pareille bourde, une fable aussi grossière et aussi niaise, et pour supprimer, afin d'assurer son dire, des négociations ap-

(1) Dans le même temps la République traitait à Bâle avec la Prusse (5 avril 1795), avec la Hollande (8 prairial), avec l'Espagne (22 juillet), avec le landgrave de Hesse (28 août), etc.

(2) *Correspondance diplomatique du baron de Staël-Holstein*, p. 260 à 269. — V. également le *Manuscrit de l'an III* (1794-1795), par le baron Fain, Paris, 1828, dont Barère ne pouvait non plus ignorer la publication.

puyées de documents de toute sorte, des faits politiques avérés, patents, et jusqu'à des détails historiques figurant à l'*Officiel :* le récit authentique de deux séances de la Convention.

Mais rien doit-il surprendre de la part du personnage qui, pour assouvir sa malignité et assurer ses besoins, a plusieurs fois recouru à l'*assassinat*, et qui, ayant eu l'honneur insigne autant qu'immérité de figurer dans le Grand comité, en qualité de comparse, il est vrai, ou comme porte-parole, finit ses jours dans la police?

On sait aujourd'hui que c'est à une délation de ce misérable au maréchal Lannes que sont dus l'arrestation, le jugement et l'exécution d'Arèna, Cérucchi, Topino-Lebrun, Dermerville, l'ancien secrétaire du comité de Salut *au temps même de Barère* (1).

Pour terminer, nous voulons montrer encore qu'un point de l'échiquier militaire où se firent les grandes guerres de la République, l'Italie, n'était pas non plus resté en dehors de la portée et des préoccupations du chef de la défense nationale en 1792 et 1793.

Nous en trouvons l'indice dans une lettre qui lui fut adressée par Hérault de Séchelles, lors de sa mission en Savoie, lettre écrite de sa main, mais collectivement signée par ses collègues, l'abbé Grégoire et Philibert Simond, députés, et par Pajol, général de brigade. Nous l'empruntons aux archives de la famille Danton (2).

Elle témoigne, entre autres, à quel point il tenait en sa main l'ensemble des relations extérieures, et de quel poids il pesait sur tous ses collègues comme directeur général des Affaires étrangères de la République :

« Chambéry, 3 février 1793, l'an II de la République française.

« Citoyen collègue,

« Nous habitons momentanément, dans le département du Mont-Blanc, une ville (Chambéry) qui fut ci-devant le siège d'un

(1) V. Lanfrey. *Histoire de Napoléon Ier*.

(2) Nous devons encore cette pièce, si intéressante, à l'extrême obligeance de Mme Sophie Danton (Mme Ve Menuel), dont on connaît la sollicitude dévouée envers la mémoire de son illustre aïeul.

sénat, d'une judicature majeure, d'un gouvernement, d'une intendance générale, d'une direction générale de gabelles, d'une trésorerie générale, d'un évêché, d'un état militaire et de tout ce que la ci-devant Savoie avait de nobles aisés.

« Les agents supérieurs de tous ces établissements avaient disparu, pour la plupart, à l'entrée des Français, et les suppôts et sous-ordres, fatigués par le despotisme des commandants militaires, et espérant un nouvel ordre de choses qui pourrait allier la cupidité, l'égoïsme et l'esprit de chicane avec la liberté, avaient complaisamment enduré une Révolution qu'ils se proposaient de morceler ensuite dans les points qui pourraient leur préjudicier.

« Dès qu'il a été question de l'établissement du chef-lieu du département et de la circulation des assignats, alors nous avons vu s'élever une multitude de réclamations présentées par des ci-devant patriciens affamés, appuyées par des ci-devant privilégiés récalcitrants et fomentées par des prêtres fanatiques et désespérés, qui tous, aujourd'hui, se coalisent contre le triomphe de notre Révolution, après avoir eux-mêmes sollicité d'être admis au partage de ses bienfaits.

« Une société, dite de Jacobins, mais remplie d'hommes suspects, d'espions, d'aristocrates, de Piémontais, et qui, n'ayant que des formes et des apparences de communes avec les respectables sociétés populaires dont la France est couverte, souille ses délibérations en les subordonnant habituellement à l'intérêt des individus qui la dominent; une municipalité composée de procureurs et d'avocats qui voudrait contenir tous les districts dans son arrondissement et ne rien faire sans salaire; un sénat agonisant qui regrette ses vieilles formes et pleure ses épices; une administration provisoire dont la majorité des membres, avec l'air d'opiner publiquement, apporte des délibérations préparées par l'égoïsme et l'intrigue dans des conventicules journaliers; une nuée de prêtres et de commissaires à terriers qui voient avec désespoir déchirer ces chartes religieuses et féodales dont ils fournissaient les explications lucratives : tout cet ensemble incivique, soutenu par une habitude d'espionnage très actif, que, d'une part, la cour de Turin entretient autour de nous et de l'armée, et que, de l'autre, continuent pour leur compte les habitants d'une ville cupide où tout espionne, depuis le maire jusqu'au mendiant, a formé contre les commissaires de la Convention un projet de désorganisation auquel se joint tout ce qui déteste la Révolution dans le département et dont souffre et gémit la majorité des citoyens dans les petites villes et surtout dans les campagnes.

« Leur grand système est de nous déconsidérer, de nous ren-

traliser, de convoquer les assemblées populaires contre nos travaux, de ne rien nous communiquer, de paraître référer sur tout à la Convention nationale, afin de tout retarder et peut-être de tout faire manquer.

« On nous a dit que l'on envoyait à la Convention diverses adresses qui ne sont pas à notre avantage. Nous nous réjouissons de soumettre notre conduite à nos collègues et d'appeler sur nous l'examen le plus sévère; mais, auparavant, nous croyons qu'il est de la dignité nationale que la Convention renvoie à ses commissaires toutes ces adresses hypocrites.

« HÉRAULT, GRÉGOIRE, Ph. SIMOND, général PAJOL.

« *P. S.* — Cette lettre est confidentielle. »

D'autre part, on trouve au *Moniteur* (n° 44), à la date du 13 février 1793, sous la rubrique ITALIE, *département du Mont-Blanc*, le passage qui suit, confirmant et complétant la lettre d'Hérault à Danton.

« Chambéry, 10 février.

« Les commissaires de la Convention ont eu à dévorer bien des désagréments et des difficultés pour parvenir à l'organisation parfaite du 84e département de la République. Enfin, elle est achevée. S'ils ont rencontré quelquefois les obstacles du misérable égoïsme, ils ont eu, en général, à se louer du plus grand nombre des nouveaux Français, malgré l'explosion de mille petites passions locales qui n'ont honoré personne. »

Nous croyons avoir suffisamment indiqué comment, à quel point et par qui furent maintenues nos relations extérieures, en cette mémorable année 1793, sous la direction de Danton, de Lebrun et d'Hérault de Séchelles d'abord, et, à la fin, sous celle de Barère et de Robespierre (au second comité de Salut public), au-dessus et en dehors des bureaux du département des Affaires étrangères.

Au reste, la cessation de ces relations sur beaucoup de points et leur tension sur tous les autres, l'intensité de la lutte et l'exaltation des passions, expliquent suffisamment la richesse des suppositions, racontars,

erreurs, fables et calomnies mis en circulation à propos des efforts d'entente réciproque incessamment abandonnés et repris, mais qui, cependant, finirent par aboutir en l'an III; car il est impossible d'isoler les traités de Bâle et de Paris des efforts qui les ont préparés et amenés, et qui furent institués très sérieusement dès 1793.

3. — LA GUERRE DE PROPAGANDE

Nous venons de rappeler les actes essentiels du passage de Danton aux Affaires étrangères : l'entente avec les Whigs et la prolongation de la neutralité du gouvernement anglais jusqu'en 93, la paix avec la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, des négociations très suivies avec la Suède, le Danemark et la Turquie pour en obtenir une alliance offensive et défensive, des pourparlers avec la Sardaigne, la Bavière et la Prusse pour les détacher de la coalition. Il nous reste à rechercher quelle est la direction générale et définitive que l'homme d'Etat sut imprimer à la politique internationale.

Afin d'y parvenir, nous devons pénétrer encore plus avant dans les choses et examiner ce qu'était, au fond, un mouvement considérable qui caractérisa, au début, c'est-à-dire à la fin de 1792 et au commencement de 1793, l'action extérieure de la République, à savoir le système de la propagande armée ou de la guerre de délivrance; quels en furent les promoteurs; sur qui porte, au vrai, la responsabilité d'une telle politique; enfin, en ce qui concerne ce mémoire, la part que Danton put avoir dans la création de la thèse, ou plutôt dans son application, car il fut étranger à tout dogmatisme.

On sait quelle puissante influence la métaphysique révolutionnaire, *les principes*, ont eue sur la conduite de notre pays au début de l'explosion rénovatrice.

Il ne pouvait en être différemment.

Eh bien, la guerre de propagande fut la conséquence naturelle et inévitable de la doctrine révolutionnaire des droits de l'Homme ou de la souveraineté populaire, appliquée aux relations internationales.

Ces droits, cette souveraineté étant déclarés absolus et universels, propres à tout le genre humain, sans exception de temps ni de lieux, la royauté, où qu'elle subsiste, est illégitime et contre nature, c'est une tyrannie, une usurpation, une monstruosité sociale, et le devoir de tout peuple libre est de la renverser pour rendre à la nation opprimée ses droits primordiaux et inaliénables, sa liberté naturelle.

Telle est la doctrine.

Quant à la politique qui en dérive, elle ne se trouve ni moins absolue ni moins assurée; chez tout peuple libre ou en possession des droits primordiaux, la guerre ne peut avoir qu'un seul but : affranchir les nations opprimées et renverser leurs oppresseurs; c'est la guerre des peuples contre les rois, et tout peuple libre la doit aux peuples qui veulent sortir de l'esclavage.

Toutefois, d'abord fixée en théorie, la propagande armée eut bien des tâtonnements dans la pratique, pour arriver presque aussitôt à une fin de non-recevoir absolue.

Les premiers croyants, les purs, eussent voulu qu'une fois tous les tyrans renversés et chassés, chez les peuples qui nous environnaient et qui nous appelaient à leur aide, nous laissassions ceux-ci entièrement libres, maîtres de leurs destinées. C'était le rêve dans toute sa candeur! Mais voilà que les nations affranchies elles-mêmes, sachant et redoutant leur propre faiblesse et le retour inévitable de leurs anciens maîtres, refusèrent tant de libéralité, et demandèrent à cor et à cris, on peut le dire, non seulement la protection effective de la France, mais *leur incorporation* formelle à la République.

Il fallut donc aller plus loin, bien au delà de ce que désiraient d'abord l'abbé Grégoire, Lasource, Bancal ou Gensonné, et c'est alors que surgit la systématisation de J.-B. Cloots, plus tard Anacharsis. Acceptée par Brissot

et par la plupart des Girondins, ainsi que des Montagnards, ceux-ci en beaucoup moins grand nombre, elle fut définitivement accaparée par les Hébertistes, dont elle constitua toute la politique à l'égard de l'étranger.

Pour eux et pour Cloots, il n'y avait qu'un souverain : le seigneur genre humain, *le peuple*, maître absolu de la planète; qu'une loi : les droits de l'Homme, la souveraineté du peuple; qu'un mode légitime de relations internationales : la République universelle; qu'un moyen normal d'administration publique : la division de toute la terre en municipalités et en départements, sous l'action de Paris, chef-lieu du globe, et symbole ou signe tangible de l'unité de l'espèce. Corps et biens, tous les peuples, tous les *germains* ou tous les frères devaient faire partie de l'immense *matrie*.

L'événement seul, c'est-à-dire une guerre acharnée, gigantesque, de presque toute l'Europe contre la France, et qui dura vingt-huit années, depuis 1793 jusqu'en 1815, — elle couve encore, de nos jours, sous la poussière des traités, — pouvait démontrer l'inanité d'une telle espérance. Mais, au début, les plus fermes eux-mêmes y furent pris; très peu échappèrent au mirage.

Rien ne le montre mieux que la déviation présentée à cet égard par une intelligence aussi exceptionnellement élevée et vigoureuse que celle de Condorcet.

Jeté par la force des choses dans la politique quoiqu'il fût doué d'une nature qui le destinait essentiellement à la vie spéculative, il y subit la pression des événements et de la doctrine comme s'il n'eût été qu'un esprit ordinaire.

Son premier discours sur la politique extérieure, à l'Assemblée législative, et la *déclaration aux puissances* qui en est le corollaire, étaient un commentaire admirable des convictions pacifiques, antimilitaires, qui avaient inspiré la Constituante; et, néanmoins, Condorcet en arriva progressivement à admettre la guerre de propagande dans diverses adresses qu'il rédigea peu de temps après : *Aux Hommes libres, Aux Espagnols, Aux Bataves, Aux Germains;* enfin, il en consacra définiti-

vement la théorie dans son *Appel à tous les peuples* (février 1793), invoquant à son appui le décret du 19 novembre 1792!

Étant données la situation internationale qui s'était développée à la fin de cette année, ainsi que l'ardeur de tous pour les principes révolutionnaires, un pareil entraînement était donc pour ainsi dire fatal.

Il n'y a pas à s'émerveiller, par conséquent, — le contraire seul eût été surprenant, — qu'au commencement de l'an Ier, à une époque où le *Contrat social* avait chez nous, selon la remarque d'Auguste Comte, plus d'ascendant que n'en eut jamais, de par le monde, l'Evangile ou le Coran, la France républicaine ait voulu la guerre de délivrance, au moment où les armées de la coalition battaient en retraite devant nos phalanges victorieuses; et que l'affranchissement de la Belgique, cette sœur opprimée, cette victime en révolte contre le despotisme impérial, lui soit apparu comme un devoir inéluctable.

Tout la portait à cette détermination: et sa foi politique, et son effervescence patriotique, et son triomphe inattendu, au début de sa guerre avec l'Empire, et les événements qui venaient de s'accomplir dans les Pays-Bas. Aussi peut-on affirmer que s'il se fût trouvé des politiciens assez avisés et assez osés pour vouloir la détourner alors d'un tel dessein, ils n'auraient pas été entendus et se seraient attelés au rocher de Sisyphe.

Cette première erreur était d'autant moins évitable, que, outre le poids des antécédents militaires de notre pays, les provinces belges, par leur développement politique et social, par leurs divisions intérieures et par la domination étrangère qu'elles subissaient avec tant d'impatience, enfin, par leur situation géographique, étaient tout spécialement préparées à recevoir l'influence française. La Convention nationale et le conseil Exécutif se trouvaient ainsi tout naturellement invités à les agréger au nouveau système politique inauguré par la Révolution, et ce sont bien réellement les réfugiés de ce pays

et d'autres encore, venus chez nous à la suite de leurs déchirements intérieurs, qui, à Paris, et fort avant qu'on eût songé à y porter le théâtre de la guerre, appelèrent de tous leurs vœux et attirèrent de toute leur force, chez eux, les armes de la France (1).

Ce sentiment si élevé, qui entraîna nos pères à se faire partout les champions du droit, aussi bien que leur admirable dévouement à la patrie et à la République, trouvèrent ainsi leur plus complet, leur plus éclatant et leur plus pur épanouissement dans le mouvement militaire dont l'éclat irrésistible assura en même temps l'intégrité du sol français, le maintien du nouvel ordre de choses et l'expansion de la sympathie internationale.

Des efforts héroïques, des triomphes sans précédent, mirent la Révolution hors de page, firent reconnaître la République par la coalition, et, par des annexions demandées par les peuples affranchis eux-mêmes, reculèrent nos frontières bien au delà de ce qui avait jamais été rêvé par l'ambition de nos rois.

Ce sont aussi ces succès « inouïs », dont la cause profonde résidait dans le saint enthousiasme de 1792 et dans le culte des droits de l'Homme, dont l'influence n'a pu échapper même à un esprit aussi calculateur et aussi froid que celui de Jomini, qui ont laissé de si cuisants regrets à tous nos réactionnaires, aristocrates ou ploutocrates, lesquels, aujourd'hui encore, n'ont pu prendre leur parti des victoires de l'an II, et de celles qui suivirent, jusqu'à la fin du Directoire.

Incapables de comprendre cet élan sublime, ils le tiennent pour sacrilège et, en quelque sorte, entaché de dé-

(1) Ce qui le prouve, c'est la création, chez nous, de 1792 à 1793, de corps composés d'étrangers : légion des Allobroges, légion batave ou hollandaise, légion des Belges et Liégeois, légion prussienne, légion germanique, légion franche étrangère, légion des Américains, régiment des Patriotes gênois, etc.; les légions italique et polonaise ne furent créées qu'en l'an VII.

Ce qui le montre bien mieux encore, ce sont les adresses et les députations envoyées à la Convention par tous les peuples voisins de la France (V. à la fin de ce volume les pièces 2 à 16 et 24).

monialité, ou le considèrent avec amertume, comme une incompréhensible fantaisie de leur Dieu (1).

Ouvrons donc les journaux du temps, consultons les écrits de l'époque, étudions, dans nos archives, les papiers d'Etat, reportons notre attention sur les circonstances et les termes dans lesquels fut élaboré et rendu par la Convention, sous la présidence de l'abbé Grégoire (un des partisans les plus chauds et les plus candides de la guerre de propagande), le décret décisif du 19 novembre 1792; tous, ou presque tous en France, et Brissot et Legendre, et Ruhl et Lasource, et Sergent et Carra, et Cloots et Lebrun, et Collot d'Herbois et Dumouriez, la Convention et la Commune, les Cordeliers et les Jacobins, veulent faire déborder sur le monde la Révolution armée.

« *Ruhl :* Je vais vous dénoncer un fait qui prouve que, tandis que vous travaillez avec tant de zèle à la propagation de la liberté et de l'égalité chez tous les peuples qui nous environnent, les ministres de France auprès des cours étrangères travaillent avec un zèle égal à étrangler cette même liberté. Le baillage de Darmstadt, qui devait vous appartenir d'après le traité de Ryswick, a arboré la cocarde nationale et demandait à être français. Le duc des Deux-Ponts, pour arrêter ce mouvement, s'est hâté d'envoyer des troupes dans ce baillage, pour saisir les magistrats et les amener dans les cachots de Deux-Ponts. A la tête de ces troupes on a remarqué le sieur Delporte (*sic*), ministre de France à la cour de Deux-Ponts. Les citoyens du duché de Limbourg et du baillage de Darmstadt demandent donc notre protection contre l'invasion des despotes. D'un autre côté, le club des Amis de la Liberté et de l'Égalité, établi à Mayence, m'a écrit pour m'engager à vous demander si vous voulez accorder votre protection aux Mayençais, ou les abandonner à la merci des despotes qui les menacent; je demande, moi, que vous déclariez *que les peuples qui voudront fraterniser avec nous seront protégés par la nation française.*

« *Fermont.* Dans le moment où les armées de la République marchent pour assurer la liberté des peuples voisins, je ne vois pas comment on peut douter des intentions de la France. Je

(1) V. les divagations de Joseph de Maistre sur ce sujet, dans ses *Considérations sur la France.* Paris, 1796.

demande le renvoi de la proposition de Ruhl au comité Diplomatique, qui doit s'occuper en ce moment de déterminer le mode dont (*sic*) nous devons non pas protéger mais *garantir* la liberté des peuples qui nous environnent.

« Legendre appuie cette proposition et demande que le comité fasse son rapport le plutôt possible.

« *Brissot*. Le comité Diplomatique vous fera un rapport vendredi prochain sur les principes d'après lesquels la France *doit accorder sa protection à tous les peuples qui la réclament*.

« Le citoyen Grégoire est chargé de vous faire ce rapport.

« Quant à la protection à accorder aux Mayençais, elle a été proclamée plusieurs fois dans des adresses. J'en demande le renvoi au comité Diplomatique, pour servir de base au rapport que je vous annonce.

« Ruhl lit une adresse des Mayençais par laquelle ils marquent qu'on les menace de l'abandon de la nation française.

« *Brissot*. Alors, *je demande qu'on décrète le principe* et qu'on en renvoie la rédaction au comité Diplomatique.

« *N*... Je demande que le pouvoir exécutif soit chargé de donner des ordres aux généraux d'armée *pour venger à l'instant les peuples qu'on a opprimés*.

« *Carra*. En déclarant la souveraineté de la nation française, *vous avez reconnu la souveraineté de toutes les autres nations;* avant de renvoyer au comité, vous devez donc commencer par déclarer *que vous reconnaissez la souveraineté de tous les peuples de la terre*. Vous avez délivré vos voisins de la tyrannie, vous ne devez pas les abandonner quand ils se jettent dans vos bras.

« *Lépaux* (La Réveillère). Je demande que la Convention déclare que la nation française *accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront jouir de la liberté*.

« *Lasource. Je ne m'oppose point à la proposition qui est faite de déclarer que vous accorderez fraternité et secours aux peuples qui voudront conquérir la liberté*. Je vous prie d'observer qu'ici plusieurs questions sont enchaînées les unes aux autres. Vous aurez d'abord à régler la conduite des généraux envers les peuples chez lesquels ils porteront les armes de la République. Vous déciderez ensuite la proposition d'aujourd'hui. Enfin, il vous restera à traiter une grande question que je n'ai pas aperçu qu'on discutât : *c'est la conduite que vous aurez à tenir envers les peuples qui voudront se réunir à vous*. Englober toutes ces questions, ce serait faire une mauvaise loi, ou plutôt, ce serait n'en point faire. Je demande donc la priorité pour le projet de décret du comité Diplomatique sur la conduite des généraux en pays étranger.

« Lépaux propose, et la Convention adopte la rédaction suivante :

« *La Convention nationale déclare, au nom de la Nation française, qu'elle accordera fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté, et charge le pouvoir Exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples* ET DÉFENDRE LES CITOYENS QUI AURAIENT ÉTÉ VEXÉS OU QUI POURRAIENT L'ÊTRE POUR LA CAUSE DE LA LIBERTÉ.

« *Sergent.* Je demande que ce décret soit *traduit et imprimé dans toutes les langues.*

« Cette proposition est décrétée (1). »

Etait-il possible de convertir en une expression légale plus complète et plus énergique, avec une unanimité plus enthousiaste, la théorie révolutionnaire des relations internationales?

Nous ne le croyons pas.

Aucune protestation *ce jour-là* dans la Convention, aucune dissidence sensible entre les Girondins et les Montagnards : l'accord put sembler complet.

Cependant il faut reconnaître que la fraction intransigeante de la Montagne, sous la conduite de Robespierre, avait, antérieurement, résisté avec vigueur. Le député d'Arras, Camille Desmoulins, Marchenaud, Billaud-Varenne, soutenus par Danton, avaient formé, au commencement de 1792, lors des premières discussions sur la guerre, une coalition qui eut pour conduite de tenir tête à Brissot et à ses collègues, à l'Assemblée législative et aux Jacobins sur cette question (2).

Il est vrai que plus tard Robespierre, lors des débats

(1) *Moniteur*, novembre 1792. — Un discours du député Guy de Kersaint, prononcé le 1er janvier 1793, et qui avait pour but de faire étendre par la Convention nationale, à toute la terre, en Asie, en Australie, en Afrique et dans les Amériques, la guerre de propagande ou de délivrance, par une conflagration maritime universelle, complète la séance du 19 novembre, au moins comme exposé de principes, et donne une idée de l'état d'esprit des Girondins quant à cette grave question.

Nous avons rapporté quelques extraits de ce morceau d'éloquence politique à nos pièces justificatives (n° 17).

Il nous paraît indispensable d'en prendre connaissance.

(2) V. plus loin, pour le détail de la discussion.

relatifs à l'élaboration et au vote du projet de constitution de l'an Ier (1793), n'hésita pas à se contredire, — par respect pour les principes ou pour s'attacher les Hébertistes par des témoignages de sa foi à la guerre de délivrance (1). Mais on ne peut, néanmoins, s'empêcher de remarquer ici, — et le fait est grave, — *que ni lui, ni Billaud, ni Danton, ni Camille, ne prirent la parole dans la séance décisive du* 19 *novembre* 1792.

Ces réserves faites, il faut dire que toute la France nouvelle, à de très rares exceptions près, se montra disposée à porter aux quatre coins du monde, à la pointe de ses baïonnettes, la Constitution libératrice, à affranchir les peuples de l'Europe tout au moins, où l'on comptait provoquer un soulèvement général par les efforts tutélaires de la grande nation ; et que jamais entreprise aussi généreuse et aussi vaste ne fut commencée avec plus de cœur et d'union que la triple invasion des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Sardaigne, à la fin de 1792.

C'est cette tendance à la fraternité des peuples et à leur affranchissement, à la régénération universelle, alors si spontanée et si particulièrement propre à toutes les nations de l'Occident (elle résultait de l'immense et profonde évolution qui, depuis le XIIIe siècle, entraînait cette partie du monde à remplacer le régime du moyen âge), qui fut aussitôt érigée en système par un jacobin allemand appelé par le département de l'Oise à siéger sur les bancs de la Convention nationale, le baron de Cloots ; et c'est ce système qui fut agréé, en France et à l'étranger, comme article de foi républicaine, par la partie la plus considérable et la plus avancée du parti de la Révolution.

Dans toutes ses manifestations, depuis le jour où il prit le titre d'orateur du genre humain, 14 juillet 1790, lors de la première fête de la fédération ; dans ses écrits et dans ses discours ; dans son adresse aux Français et dans celle aux Savoisiens ; dans sa *République universelle*, 1792 ; dans son *Appel au genre humain* (par A. C.,

(1) V. page 172.

représentant du PEUPLE SAUVEUR); dans ses discours à la Convention sur le retour du baillage de Schambourg à la France (1), et sur les bases philosophiques et politiques de l'établissement de la République universelle (2); dans celui qu'il prononça aux Jacobins sur la nécessité d'une croisade civique; enfin, dans son adresse aux patriotes bataves, 1793, partout Cloots présenta la Révolution française comme le commencement de la régénération du genre humain, la France comme l'agent de cette immense transformation, et Paris comme la capitale de la République universelle.

Pour lui, l'opération consistait, nous le répétons, à municipaliser, départementaliser et républicaniser *toute la Terre*, et à obtenir ainsi l'unité de l'espèce par la *propagande armée*, ou par la guerre de délivrance.

Sa doctrine, à travers beaucoup d'obscurités, d'incohérences, d'erreurs fondamentales et d'utopies enthousiastes, offrait des vues neuves, sagaces, parfois profondes, des aperçus d'avenir pleins d'intérêt, une sociabilité élevée, une émancipation théologique complète et un certain pressentiment du régime des lois naturelles; enfin, elle arrivait, comme chez les Encyclopédistes, jusqu'à la conception incontestable, quoique encore trop vague et trop indéterminée, un peu mystique, de l'avènement de l'Humanité, que, de nos jours, la philosophie positive a enfin systématiquement et scientifiquement dégagé et conçu (3).

Cependant, on a beaucoup ri, dans notre siècle refroidi et jouisseur, de ce mouvement aussi généreux qu'irrésistible, et les hommes considérables s'en sont donné à cœur joie sur le noble sentiment de fraternité et de dévouement qui l'avait inspiré.

Ce n'est pas à ce point de vue que nous avons entendu le juger, et nous tenons à protester de tout notre respect, de notre estime profonde pour cette aberration

(1) *Moniteur*, 7 février 1793.
(2) *Ibidem*, et pièce n° 18, à la fin du volume.
(3) V. la pièce n° 18, discours de Cloots à la Convention sur les *bases* rationnelles de la République universelle.

magnanime, dont nous avons dû préciser les impossibilités et le péril.

Du reste, à la fin du XVIIIe siècle, la France n'était pas seule, avons-nous dit, à éprouver de tels élans; et partout où il y avait, dans le monde, mais surtout en Occident, des natures élevées, instruites et dégagées des chaînes de l'égoïsme et de l'ignorance, cette élite était de cœur et d'âme avec nos pères de 1789 et de 1792.

Nous rappellerons encore ici les noms de Fichte, Hégel, Schelling, Schiller, Klopstock, Adam Lux, Sœmmering, Arndt, Forster, Kœrner, H. Campe, J. Wedekind et Cloots surtout, en Allemagne; Gusman, Olavidès, Marchena, Pio, Pestalozzi, Joseph Gorani, Céracchi, en Espagne et en Italie; Jérémie Bentham, Price, Clarkson, de Paw, D. Williams, Paine, Fox, Stanhope, Sheridan, etc., parmi les Anglais, et Priestley, dont la lettre suivante précise bien nettement ce genre d'adhésion.

« Je viens de recevoir de Français de Nantes la nouvelle que l'Assemblée nationale m'a conféré le titre de citoyen français, et que le département de l'Orne m'a élu à la Convention nationale. Je considère ces marques de confiance comme les deux plus grands honneurs que la France puisse accorder à un étranger.

« J'adopte avec reconnaissance celui de l'éligibilité; j'en concilierai les devoirs avec ceux de citoyen d'Angleterre, *car j'espère que ces deux pays seront à jamais unis par les liens de la fraternité.* Mais je dois refuser la place de député à votre Convention nationale, par la *conviction de ma pleine incapacité;* j'y suis déterminé parce que je n'ai qu'une connaissance imparfaite de votre langage, et par l'ignorance où je suis des circonstances locales de votre pays, et enfin par cette considération qu'en acceptant cette place j'en priverais un autre citoyen qui peut y être plus utile que moi.

« Mais je demanderai la permission de vous faire part de mes vues sur les matières qui vous occuperont. *Comme citoyen du monde, j'en ai le droit,* et, comme citoyen français, j'en ai le devoir.

« Je ne puis désormais rester spectateur indifférent des efforts que vous ferez pour la liberté. *Je considère votre dernière révolution* (celle du 10 août, sans doute; Priestley écrivait à la date

du 21 septembre) *comme l'ère le plus important* (sic) *de l'histoire du genre humain;* son bonheur dépend de vous.

« Que les conspirateurs barbares, les brigands couronnés, ne vous effrayent pas. La liberté est impérissable tant que vous saurez réprimer les violences illégales qui la déshonoreraient et toutes les dissensions intestines, etc...

« PRIESTLEY. »

Ces bonnes dispositions n'étaient pas seulement platoniques, elles allaient jusqu'aux actes, s'il faut en croire une lettre de Noël, attaché à la légation de France à Londres après le 10 août, au ministre Lebrun :

« On m'a dit ce matin qu'il devait être arrivé en France de quoi armer 15,000 hommes, et que c'était une offrande des amis de la liberté. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ouvre une souscription à ce sujet et qu'un Anglais, qui est entré avec moi dans ces détails, a été, en me quittant, porter sa contribution. Cet anglais est *un ami de M. Danton.* C'est M. Hornetoke (*sic*), qui se mettra à la tête de cette souscription (1). »

Et cependant le succès de la guerre de propagande était *impossible*, pour deux raisons fondamentales : la première, d'ordre économique, la seconde, d'ordre politique.

D'une part, il était hors de toute réalisation que la France, — limitât-elle son action à l'occident de l'Europe, — pût payer elle-même les frais de la délivrance ; car, pour faire la guerre, et surtout une pareille guerre, il fallait de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent! de plus, il devait en coûter beaucoup de sang, bien des milliers d'hommes, toute une génération...

D'autre part, c'est-à-dire au point de vue politique, les nations européennes, voire celles qui nous avoisinaient, nous appelaient-elles réellement à leur secours? désiraient-elles effectivement se mettre à notre unisson? étaient-elles, irrévocablement et dans leur entier, — comme nous le croyions alors, — résolues à se lever, à notre approche, contre leurs tyrans? surtout, voulaient-elles sérieusement s'incorporer à notre République?

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères : *Correspondance avec l'Angleterre,* T. 582, pièce 85.

Aucunement.

Prises en masse, elles nous méconnaissaient, nous ignoraient profondément, nous jalousaient, nous détestaient par tradition et par préjugé. Sans parler des déchirements intérieurs de la France, l'attachement invétéré des populations occidentales (nous ne parlons pas même ici de la Russie et de la Turquie d'Europe) pour l'ancienne religion et pour l'ancienne monarchie, — fétichisme déplorable au point de vue du progrès, sinon à celui de l'ordre, et qui dure encore, à cette heure même, chez une partie assez considérable de la nation française, — n'explique que trop la répulsion instinctive qu'elles éprouvaient pour la Révolution.

Excepté par *une élite* qui s'était élevée à la hauteur du grand mouvement philosophique du XVIIIe siècle, et qui fut considérable en Angleterre, déjà moindre dans les Pays-Bas, peu nombreuse en Allemagne, presque nulle en Espagne et en Italie, partout la France était tenue à l'index.

Vouloir affranchir et régénérer, *révolutionner* de tels peuples, malgré eux, c'était donc chercher la guerre à outrance et sans fin.

L'erreur de Cloots et de tous les Cosmopolites, qui étaient certains qu'à Bruxelles, à La Haye, à Francfort, à Trèves, à Manheim, à Vienne et à Berlin on n'attendait que d'apercevoir les trois couleurs « pour renverser la Bastille, » fut précisément de prendre pour base de leur système et de leur entreprise le contraire de la vérité que nous venons d'émettre.

En tout cas, la France ne pouvait songer un seul instant à porter à son propre compte une pareille dépense de sang et d'argent, surtout pour atteindre finalement à un résultat aussi éminemment contraire aux tendances fraternelles et pacifiques indéniables de la Révolution que cette guerre interminable et universelle.

La propagande armée était donc une pure illusion, une aberration aussi redoutable que généreuse, et le décret qui lui avait délivré ses lettres patentes n'était, en vérité, qu'un héroïque affolement.

Ce caractère essentiel ne pouvait échapper longtemps aux têtes pensantes de la Convention.

Cambon alla au-devant des désastres financiers que nous préparait le système, et Danton, aussitôt qu'il fut arrivé sur le terrain, s'empressa d'obvier à ses inconvénients politiques. L'un et l'autre revinrent à l'action traditionnelle et *possibiliste :* le premier, par la loi de finance du 15 décembre 1792, le second, par l'annexion pure et simple des Pays-Bas, comme gage et comme procédé de défense, c'est-à-dire par une conduite absolument contraire aux aspirations et aux promesses des Cosmopolites, dont le plus grand nombre, les Girondins principalement, entendait déliver tous les peuples *à nos frais,* en les laissant politiquement maîtres de leur lendemain.

Donc, les comités de la Convention auxquels ressortissait l'affaire (comité des Finances, comité Militaire et comité Diplomatique), se mirent à l'œuvre après le 19 novembre sans perdre de temps, et, assistés des membres du conseil Exécutif, des commissaires de la trésorerie nationale et des directeurs de l'administration des vivres et de l'habillement pour les armées, ils rédigèrent le projet de décret que Cambon vint lire à l'Assemblée le 15 décembre 1792, *et qui fut voté !*

Le voici :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités des Finances, de la Guerre et Diplomatique réunis, fidèle au principe de la souveraineté des peuples, qui ne lui permet pas de reconnaître aucune institution qui y porte atteinte, et voulant fixer les règles à suivre par les généraux des armées de la République dans les pays où ils portent les armes, décrète ce qui suit :

« Article Ier. Dans les pays qui sont ou qui seront occupés par les armées de la République française, les généraux proclameront sur-le-champ, au nom de la nation française, l'abolition des impôts ou contributions existant, la dîme, les droits féodaux fixes ou casuels, la servitude réelle ou personnelle, les droits de chasse exclusifs, la noblesse et généralement tous les privilèges. Ils déclareront au peuple qu'ils lui apportent paix, secours, fraternité, liberté et égalité.

« II. Ils proclameront la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités existantes ; ils convoqueront de suite

le peuple en assemblées primaires ou communales, pour créer et organiser une administration provisoire; ils feront publier, afficher et exécuter dans la langue ou idiome du pays, dans chaque commune, la proclamation annexée au présent décret.

« III. Tous les agents et officiers de l'ancien gouvernement, ainsi que les individus ci-devant réputés nobles, ou membres de quelque corporation ci-devant privilégiée, seront, mais pour la première élection seulement, inadmissibles aux places d'administration ou de pouvoirs judiciaires provisoires.

« IV. Les généraux mettront de suite sous la sauvegarde et protection de la République française tous les biens meubles et immeubles appartenant au fisc, au prince, à ses fauteurs, adhérents et satellites volontaires, aux établissements publics, aux corps et communautés laïques et religieuses; ils en feront, sans délai, dresser un état détaillé, qu'ils enverront au Conseil exécutif, et ils prendront toutes les mesures qui sont en leur pouvoir, afin que ces propriétés soient respectées.

« V. L'administration provisoire nommée par le peuple sera chargée de la surveillance et régie des objets mis sous la sauvegarde et protection de la République française; elle fera exécuter la loi en vigueur relative au jugement des procès civils et criminels, à la police et à la sûreté publique; elle sera chargée de régler et faire payer les dépenses locales et *celles qui seront nécessaires pour la défense commune; elle pourra établir des contributions,* pourvu, toutefois, qu'elles ne soient pas supportées par la partie indigente et laborieuse du peuple.

« VI. Dès que l'administration provisoire sera organisée, *la Convention nationale nommera des commissaires pris dans son sein, pour aller fraterniser avec elle.*

VII. *Le Conseil exécutif nommera aussi des commissaires nationaux qui se rendront de suite sur les lieux,* pour se concerter avec l'administration provisoire nommée par le peuple, sur les mesures à prendre pour la défense commune, et sur les moyens à employer pour *se procurer les habillements et subsistances nécessaires aux armées de la République, et pour acquitter les dépenses qu'elles ont faites et feront pendant leur séjour sur leur territoire.*

« VIII. Les commissaires nationaux nommés par le pouvoir Exécutif provisoire lui rendront compte tous les quinze jours de leurs opérations; ils y joindront leurs observations; le Conseil exécutif les approuvera ou les rejettera, et en rendra de suite compte à la Convention.

« IX. L'administration provisoire nommée par le peuple et les fonctions des commissaires nationaux cesseront aussitôt que les

habitants, *après avoir déclaré la souveraineté du peuple, la liberté et l'indépendance, auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire.* »

Suit la proclamation que les généraux devaient répandre chez tous les peuples *conquis à la liberté :*

« LE PEUPLE FRANÇAIS AU PEUPLE....

« Frères et amis,

« Nous avons conquis la liberté et nous la maintiendrons : notre union et notre force en sont les garants.

« Nous vous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable, qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime.

« Nous sommes venus pour chasser vos tyrans, ils ont fui ; montrez-vous hommes libres, et nous vous garantirons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

« Dès ce moment la République française proclame la suppression de tous vos magistrats civils et militaires, de toutes les autorités qui vous ont gouvernés ; elle proclame en ce pays l'abolition de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent : des droits féodaux, de la gabelle, des péages, des octrois, des droits d'entrée et de sortie, de la dîme, des droits de chasse et de pêche exclusifs, des corvées, de la noblesse, et généralement de toute espèce de contributions et de servitudes dont vous avez été chargés par vos oppresseurs.

« Elle abolit aussi parmi vous toute corporation nobiliaire, sacerdotale et autres, toutes prérogatives, tous privilèges contraires à l'égalité. Vous êtes, dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à défendre, à gouverner et à servir votre patrie.

« Formez-vous sur-le-champ en assemblées de communes ; hâtez-vous d'établir vos administrations provisoires ; les agents de la République française se concerteront avec elles pour assurer votre bonheur et la fraternité qui doit exister désormais entre nous » (1).

Quant au décret lui-même, voté article par article, et avec enthousiasme, malgré une discussion fiévreuse,

(1) *Moniteur*, année 1792, n° 253.

Cambon l'avait fait précéder de l'exposé des motifs qui suit :

Rapport sur la conduite à tenir par les généraux français dans les pays occupés par les armées de la République.

CAMBON, *au nom des comités des Finances, Militaire et Diplomatique :*

« Vous avez chargé trois de vos comités de l'examen de plusieurs lettres des généraux commandant les armées qui sont actuellement sur territoire étranger. Ces lettres sont en partie relatives au manque de vivres et d'habillements. Déjà vos comités vous ont proposé divers moyens de ramener l'abondance dans les armées et de pourvoir aux besoins imprévus; et bientôt ils vous feront un rapport sur les crimes qui ont été commis dans cette partie. Les autres sont relatives à la conduite politique que doivent tenir les généraux. Vous avez voulu fixer des principes sur la manière de continuer la guerre que vous avez entreprise. C'est sur ce dernier objet que porte mon rapport.

« Avant de vous rendre compte des principes de vos comités, je dois vous annoncer l'objet de leurs délibérations. Ils se sont assemblés pendant quatre jours avec le conseil Exécutif, que vous leur aviez ordonné de s'adjoindre, avec les commissaires de la trésorerie, avec les directeurs des vivres et des habillements; et ce n'est qu'avec le concours de toutes les instructions qu'il leur a été possible de recueillir, qu'ils ont rédigé le projet de décret que je suis chargé de vous soumettre.

« Ils se sont demandé d'abord quel est l'objet de la guerre que vous avez entreprise? C'est sans doute l'anéantissement de tous les privilèges. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières;* voilà les principes que vous avez posés en la déclarant : tout ce qui est privilégié, tout ce qui est tyran doit donc être traité en ennemi dans les pays où nous entrons. Telle est la conséquence naturelle de nos principes.

« Quelle a été, au contraire, jusqu'ici notre conduite? Les généraux, en entrant en pays ennemi, y ont trouvé les tyrans et leurs satellites, notre courage a fait fuir les uns et les autres; nous sommes entrés dans les villes en triomphateurs et en frères. Nous avons dit aux peuples : *Vous êtes libres;* mais nous nous sommes bornés à des paroles. Nos généraux, embarrassés sur la conduite qu'ils avaient à tenir, nous ont demandé des règles et des prin-

cipes pour la diriger. Montesquiou nous adressa le premier un mémoire à ce sujet. Deux rapports vous furent faits par le comité Diplomatique, le 20 et le 24 octobre dernier. Ces rapports ont été imprimés; mais les décisions qui y étaient projetées vous ont peut-être paru insuffisantes, et vous n'en avez pas encore fait le sujet de vos délibérations; les principes qu'ils contiennent vous sont parfaitement connus. Voici les faits :

« Le général Custine, à peine entré en Allemagne, vous a demandé s'il devait supprimer les droits féodaux, les dîmes, les privilèges, en un mot tout ce qui tient à la servitude, et s'il devait établir des contributions sur les nobles, les prêtres et les riches, en indemnité des secours qu'ils avaient accordés aux émigrés, vous ne statuâtes rien sur ces objets; en attendant il crut ne devoir pas laisser péricliter les intérêts de la République. Il exigea des contributions. On l'a accusé sur ce point, quoiqu'il vous eût soumis les motifs de ces contributions diverses; et ses ennemis ont voulu en tirer avantage contre lui, notamment par rapport aux 1,500,000 florins qu'il imposa sur Francfort. Depuis ce temps Francfort a été repris, et vous avez frémi au récit des nouvelles *vêpres siciliennes* qui ont ensanglanté cette ville.

« Dumouriez, en entrant dans la Belgique, a annoncé de grands principes de philosophie; mais il s'est borné à faire des adresses au peuple. Il a jusqu'ici tout respecté, nobles, privilèges, corvées, féodalité, etc., tout est encore sur pied; tous les préjugés gouvernent encore ce pays, et le peuple n'y est rien; c'est-à-dire que nous lui avions bien promis de le rendre heureux, de le délivrer de ses oppresseurs, mais que nous nous sommes bornés à des paroles. Ce peuple, asservi à l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire, n'a pas eu la force, seul, de rompre ses fers, et nous n'avons rien fait pour l'aider à s'en dégager.

« Le général a cru, d'après les instructions du conseil Exécutif, devoir respecter sa souveraineté et son indépendance, ne pas lui imposer de contributions extraordinaires; lorsque ses convois passent à quelques barrières ou péages, ils y payent les droits ordinaires. Il a cru ne devoir pas même forcer les habitants à fournir des magasins et des approvisionnements à nos armées. Ces principes philosophiques sont les nôtres; *mais nous ne voulons pas, nous ne devons pas respecter les usurpateurs.* Tous ceux qui jouissent d'immunités et de privilèges sont nos ennemis, il faut les détruire; autrement, notre propre liberté serait en péril. Ce n'est pas aux rois seuls que nous avons à faire la *guerre; car* s'ils étaient isolés, ce ne serait que dix à douze têtes *à faire tomber*. Nous avons à combattre tous leurs complices, les

castes privilégiées, qui, sous le nom des rois, rongent les peuples, et les oppriment depuis plusieurs siècles.

« Vos comités se sont donc dit : tout ce qui, dans les pays où vous portez les armes, existe en vertu de la tyrannie et du despotisme est usurpation ; car les rois n'avaient pas le droit d'établir des privilèges en faveur du petit nombre, au détriment du plus grand. La France, elle-même, lorsqu'elle s'est levée, le 17 juillet 1789, a proclamé ces principes : rien n'était légal, a-t-elle dit, sous le despotisme ; je détruis tout ce qui existe par un seul acte de ma volonté ; ainsi, le 17 juin, lorsqu'elle se fut constituée en Assemblée nationale, elle supprima tous les impôts existants. Dans la nuit du 4 août, elle mit le complément à la Révolution en détruisant et noblesse et féodalité, et tout ce qui tient à la servitude. Voilà ce que doit faire tout peuple qui veut être libre, pour mériter votre protection ; car nous ne protégerons jamais les privilèges.

« Il faut donc que nous nous déclarions pouvoir révolutionnaire dans les pays où nous entrons. (On applaudit.) Nous n'irons point chercher de comité particulier ; nous ne devons point nous couvrir du manteau des hommes ; nous n'avons pas besoin de ces petites ruses. Nous devons, au contraire, environner nos actions de tout l'éclat de la raison et de la toute-puissance nationale. Il serait inutile de déguiser notre marche et nos principes ; déjà les tyrans les connaissent ; et vous venez d'entendre ce qu'écrit à cet égard le stathouder ; lorsque nous entrons dans un pays ennemi, c'est à nous à sonner le tocsin. (Applaudissements.) Si nous ne le sonnions pas, si nous ne proclamions pas solennellement la déchéance des tyrans et des privilégiés, le peuple, accoutumé d'être enchaîné, ne pourrait briser ses fers ; il n'oserait se lever ; nous ne lui donnerions que des paroles, et aucune assistance effective.

« Ainsi donc, si nous sommes pouvoir révolutionnaire, tout ce qui existe de contraire aux droits du peuple doit être abattu dès que nous entrons dans le pays. (Les applaudissements continuent.) En conséquence, il faut que nous proclamions nos principes en détruisant toutes les tyrannies, et que rien ne nous arrête dans cette résolution. Vos comités pensent qu'après en avoir expulsé les tyrans et leurs satellites, les généraux doivent en entrant dans chaque commune y publier une proclamation pour faire voir aux peuples que nous leur apportons le bonheur, qu'ils doivent supprimer sur-le-champ et les dîmes et les droits féodaux, et toute espèce de servitude. (On applaudit.)

« Cependant vous n'auriez rien fait, si vous vous borniez à ces seules destructions. L'aristocratie gouverne partout ; il faut donc

détruire toutes les autorités existantes. Rien ne doit survivre au régime ancien, lorsque le pouvoir révolutionnaire se montre. Si nous avions, dès le commencement de la guerre, adopté ces principes, nous n'aurions peut-être pas à pleurer sur la mort de nos frères assassinés à Francfort. Les magistrats anciens existaient dans cette ville, et vous vouliez que ce peuple fût libre! Il faut que le système populaire s'établisse, que toutes les autorités soient renouvelées, ou vous n'aurez que des ennemis à la tête des affaires. Vous ne pouvez donner la liberté à un pays, vous ne pouvez y rester en sûreté, si les anciens magistrats conservent leurs pouvoirs; il faut absolument que les *Sans-Culottes* participent à l'administration. (De nombreux applaudissements s'élèvent dans l'Assemblée et dans les tribunes.) Déjà, citoyens, les aristocrates des pays qu'occupent nos armées, abattus au premier instant, ont conçu de nouvelles espérances; ils ne dissimulent plus leur joie féroce; ils croient à une Saint-Barthélemy; et il ne serait pas difficile de prouver qu'il existe déjà, dans la province de la Belgique, quatre ou cinq partis. Les aristocrates versent de l'or pour égarer le peuple et conserver leur ancienne puissance; on n'y voit que les nobles, le clergé, les états, et le peuple n'y est rien; il reste abandonné à lui-même : et vous voulez qu'il soit libre! non, il ne le sera jamais, si nous ne prononçons plus fortement nos principes.

« Vous avez vu les représentants de ce peuple venir à votre barre; timides et faibles, ils n'ont pas osé vous avouer leurs principes; ils étaient tremblants; ils vous ont dit : nous abandonnerez-vous? Vos armées nous quitteront-elles avant que notre liberté soit assurée? Nous livrerez-vous à la merci de nos tyrans? Nous ne sommes pas assez forts. Accordez-nous votre protection, vos forces... Non, citoyens, vous ne les abandonnerez pas, vous étoufferez le germe de leurs divisions et des malheurs qui les menacent. (On applaudit.) En Savoie, le peuple s'est prononcé plus fortement; il a commencé par tout détruire pour tout recréer. Alors son vœu n'a plus été douteux; il s'est montré digne d'être libre, et vous a donné un exemple que vous devez porter chez les autres peuples. *Suivons donc cette marche dans les pays où nous serons obligés de faire naître les révolutions;* mais donnons sûreté aux personnes et aux propriétés. (On applaudit.)

« Vos comités ont cru qu'en proclamant la destruction des abus, des autorités existantes, il fallait que, de suite, les peuples fussent convoqués en assemblées primaires, et qu'ils nommassent des administrateurs et des juges provisoires pour faire exéter les lois relatives à la propriété et à la sûreté des personnes. Ils ont cru, en même temps, que ces administrateurs provisoires

pouvaient nous être utiles sous plusieurs autres rapports.

« En entrant dans un pays, quel doit être notre premier soin? *c'est de prendre pour gage des frais de la guerre les biens de nos ennemis;* il faut donc mettre sous la sauvegarde de la nation les biens meubles et immeubles appartenant au fisc, aux princes, à leurs fauteurs, adhérents, participants, à leurs satellites volontaires, aux communautés laïques et séculières, à tous les complices de la tyrannie. (On applaudit.) Et pour qu'on ne se méprenne pas sur les intentions pures et franches de la République française, vos comités ne vous proposent pas de nommer des administrateurs particuliers pour l'administration et la régie de ces biens, mais d'en confier le soin à ceux qui seront nommés par le peuple. *Nous ne prenons rien, nous conservons tout pour les frais de la guerre.*

« Vous sentez qu'en accordant cette confiance aux administrations provisoires, vous aurez alors le droit d'en exclure tous les ennemis de la République qui tenteraient de s'y introduire. Nous proposons donc que personne ne puisse être admis à voter ni être élu s'il ne prête serment à la liberté et à l'égalité, et s'il ne renonce par écrit à tous les privilèges et prérogatives dont il pourrait être pourvu. (Applaudissements.)

« Ces précautions prises, vos comités ont pensé qu'il ne fallait pas encore abandonner un peuple, peu accoutumé à la liberté, absolument à lui-même; qu'il fallait l'aider de nos conseils, fraterniser avec lui; en conséquence, que dès que les administrations provisoires seraient nommées, la Convention devait leur envoyer des commissaires tirés de son sein, pour entretenir avec elles des rapports de fraternité. Cette mesure n'est pas même suffisante. Les représentants du peuple sont inviolables : ils ne doivent jamais exécuter. Il faudra donc nommer aussi des exécuteurs. Vos comités ont donc pensé que le conseil Exécutif devait envoyer de son côté des commissaires nationaux qui se concerteront avec les administrations provisoires pour la défense du pays nouvellement affranchi, pour assurer les approvisionnements et la subsistance de nos armées, et enfin se concerter sur les moyens qu'il y aura à prendre pour payer les dépenses que nous aurons faites ou que nous ferons sur leur territoire.

« Vous devez penser qu'au moyen de la suppression des contributions anciennes, les peuples affranchis n'auront point de revenus; ils auront recours à vous, et le comité des Finances croit qu'il est nécessaire d'ouvrir le Trésor public à tous les peuples qui voudront être libres. Quels sont nos trésors? Ce sont nos biens territoriaux que nous avons réalisés en assignats. Conséquemment, en entrant dans un pays, en supprimant ses contri-

butions, et lui offrant une partie de nos trésors pour l'aider à reconquérir sa liberté, nous lui offrirons notre monnaie révolutionnaire. (On applaudit.) Cette monnaie deviendra la sienne; nous n'aurons pas besoin alors d'acheter à grands frais du numéraire, pour trouver, dans le pays même, des habillements et des vivres; un même intérêt réunira les deux peuples pour combattre la tyrannie. Dès lors, nous augmenterons notre propre puissance, puisque nous aurons un moyen d'écoulement pour diminuer la masse des assignats circulant en France, et que l'hypothèque que fourniront les biens mis sous la sauvegarde de la République augmentera le crédit de ces mêmes assignats.

« Il sera possible qu'on ait recours à des contributions extraordinaires; mais alors la République française ne les fera pas établir par ses généraux; ce mode militaire ne serait propre qu'à jeter dans l'esprit des contribuables une défaveur non méritée sur nos principes. Nous ne sommes point agents du fisc; nous ne voulons point vexer le peuple. Eh bien, vos commissaires, en se concertant avec les administrations provisoires, trouveront des moyens plus doux. Ils établiront sur les riches les contributions extraordinaires qu'un besoin imprévu pourrait exiger; ils en excepteront la classe laborieuse et indigente. C'est par là que nous ferons aimer au peuple la liberté; il ne payera plus rien; il administrera tout.

« Mais vous n'aurez encore rien fait, si vous ne déclarez hautement la sévérité de vos principes contre quiconque ne voudrait qu'une demi-liberté. Vous voulez que les peuples chez qui vous portez vos armes soient libres. S'ils se réconcilient avec les castes privilégiées, vous ne devez pas souffrir ce trafic avec les tyrans. Il faut donc dire aux peuples qui voudraient conserver des castes privilégiées, vous êtes nos ennemis; alors, on les traitera comme tels, puisqu'ils ne voudront ni liberté, ni égalité; et si, au contraire, ils paraissent disposés à un régime libre, vous devez non seulement leur donner assistance, mais les assurer d'une protection durable. Déclarez-leur que vous ne traiterez jamais avec leurs anciens tyrans, car ils pourraient craindre que vous les sacrifiiez à l'intérêt de la paix. Faites la déclaration solennelle de plutôt périr tous que de capituler avec les oppresseurs du peuple. (On applaudit.) Vous devez en même temps annoncer aux peuples que dès qu'ils auront déclaré leur indépendance et organisé une forme de gouvernement libre et populaire, tous les pouvoirs de l'administration provisoire et de vos commissaires cesseront.

« *A la fin de la guerre, vous aurez des comptes à régler.* Vous compterez avec les représentants de chaque peuple, et des dépenses que vous aurez faites et des approvisionnements qu'on

vous aura fournis. Si l'on vous doit, vous prendrez des arrangements comme vous en avez pris avec les Etats-Unis de l'Amérique; vous vous prêterez à tout ce qui pourra soutenir la liberté de vos voisins; si, au contraire, vous êtes redevables, vous payerez comptant, car la République française n'a pas besoin de crédit.

« Le projet de décret que vos comités m'ont chargé de vous présenter est rédigé d'après ces principes; il renferme quelques articles de détail, comme d'obliger les commissaires à rendre leurs comptes au conseil Exécutif, qui les soumettra à la revision de l'Assemblée nationale, qui doit toujours être le centre de l'autorité; il est accompagné d'une proclamation qui doit être faite par les généraux, pour développer ces principes, et à la suite de laquelle ils feront assembler les communes et organiser les administrations. Ce projet n'a été arrêté que ce matin. Je n'ai pas fait de rapport par écrit, parce qu'il était instant de vous le soumettre. »

Eh bien, il y a un abîme entre cette loi du 15 décembre 1792 et le décret du mois de novembre précédent : M. Marc Dufraisse la qualifie de *loi d'argent*, et c'est très juste.

« En entrant dans un pays conquis, disait l'illustre rapporteur, notre premier soin doit être *de prendre pour gage des frais de guerre, les biens de nos ennemis* ». Et toute l'économie de la loi consistait, en effet, à augmenter l'hypothèque, et, par conséquent, le crédit de l'assignat français par la main mise sur les biens meubles et immeubles « des tyrans et des fauteurs de tyrannie », de même que son but était de diminuer chez nous la masse de ce papier en le donnant à l'étranger en échange de son numéraire et de ses métaux précieux. Car, en saisissant tous les biens du fisc et des congrégations au profit de la République, la loi du 15 décembre tendait à priver de revenu les peuples protégés, à les obliger de recourir à nous pour leurs besoins, et, par conséquent, à recevoir notre monnaie révolutionnaire, *l'assignat*, que le Trésor français s'empressait, du reste, de mettre à leur disposition.

Voilà pour le côté économique ou financier de la question.

Quant au côté politique et militaire, on ne doit jamais oublier que tous les trônes quelconques, toutes les couronnes, se trouvant incessamment menacés, irrémédiablement condamnés par le droit révolutionnaire, la République française, tant qu'elle n'aurait pas formellement renoncé à la propagande armée, provoquait contre elle, par l'adoption même de ces principes, la coalition universelle des monarchies et des empires : d'où la guerre à outrance, sans fin et sans merci. Ensuite, par cela seul que la République avait stipulé le remboursement *avec garantie* des frais de la guerre de délivrance, après l'opération faite, elle se trouvait aussi entraînée, et cela inévitablement, à prendre pour gage, jusqu'à parfait payement, les pays qu'elle avait occupés ; de même, elle devait y opérer, proportionnellement, *le recrutement de ses armées*, auquel, sans cela, la France seule n'aurait pas pu suffire.

Voilà comment la Belgique et la Savoie, — pour ne parler que de ces deux cas caractéristiques, — se trouvèrent, dès 1793, fatalement amenées à faire partie, au moins pendant un temps, de la nouvelle république.

Cela était tellement inévitable, et l'idée de laisser et de maintenir *indépendants et libres d'eux-mêmes* les peuples délivrés par nos armes était à ce point utopique, que, *partout*, les nations affranchies, incapables de se défendre contre leurs anciens maîtres, sollicitèrent elles-mêmes, et aussitôt, leur *incorporation* totale et définitive à leur tutrice naturelle, la République française, par peur et instinct de conservation ; tout comme elles voulurent subir notre droit commun en matière d'impôts, et payer dores et déjà les frais de leur délivrance, afin d'éviter le régime d'exception.

Nous avons réuni, à la fin de ce volume, aux *Pièces justificatives*, nos 2 à 16, un certain nombre de ces adresses des Belges, des Bataves ou Hollandais, des Rauraciens, des Allemands, des Savoisiens et des Niçois à la Convention nationale, pour demander et motiver leur annexion ou réunion à la France ; toutes confirment ce que nous venons d'avancer, et il y en a des centaines

d'autres dans nos archives nationales et dans les journaux de l'époque révolutionnaire qui tendent au même résultat.

Mais outre les motifs essentiels que nous venons d'invoquer, et qui font toucher du doigt les causes profondes et inéludables de l'impossibilité pratique du système de la *propagande armée*, puisque l'affranchissement des peuples y revêtait fatalement la forme de la conquête en leur imposant, de toute nécessité, l'obligation fiscale et le service militaire (1), on peut juger encore, d'après un passage naïvement autopanégyrique des Mémoires de Barère, comment les *libérateurs*, se regardant spontanément comme des vainqueurs ordinaires, s'y attribuaient tous les avantages, droits et abus du plus fort, et jusqu'à quel point les affranchis, les *délivrés*, étaient inévitablement lésés dans leurs intérêts les plus essentiels et les plus légitimes, aussi bien que dans les plus délicats et les plus élevés.

« Lorsque les armées de la République entrèrent en Belgique, dit l'ancien décemvir, je fis arrêter par le comité que deux commissaires pris dans la Convention iraient à Anvers, à Bruxelles, à Aix-la-Chapelle et à Liège, *recueillir les chefs-d'œuvre de Rubens et des célèbres écoles flamande et hollandaise, pour enrichir le musée français*. M. Guiton-Morveau fut le principal commissaire qui, de Belgique, fit transporter à Paris ces tableaux précieux que l'Europe vient admirer *depuis qu'ils sont devenus les trophées de la victoire* (2). »

D'autre part, M. Thalès Bernard, dans une étude intime sur l'Orphée du chauvinisme français, nous apprend que nos armées étant rentrées dans les Pays-Bas en

(1) Rappelons encore ici les 2 millions de florins arrachés en octobre 1792 par les fourrageurs de Custine (Neuvinger et Houchard) aux paisibles habitants de Francfort, *ville neutre et libre!* et nous aurons suffisamment indiqué que la guerre de délivrance ressemblait singulièrement à l'autre, pour ceux qui la subissaient; la brillante médaille de la propagande armée avait donc bien aussi son revers.

(2) T. II, p. 146-147.

1794, un certain Frère, lieutenant à la *Compagnie des Arts* (formée d'artistes parisiens), et qui ne serait autre que le père de la Lisette de Béranger, « joignit à son titre celui de commissaire en chef des sciences et des arts des pays conquis, *avec la mission d'expédier en France ce qu'il y avait de plus remarquable dans lesdits musées.*

« Les bourgmestres des villes belges, ignorant qu'il maniait le pinceau aussi bien que l'épée, cherchaient à lui donner le change dès qu'il pénétrait dans les musées; *mais il marquait les meilleurs tableaux à la craie et les faisait enlever aussitôt*, au grand ébahissement des dignes magistrats. »

« Nous avons eu dans les mains, ajoute M. T. Bernard, la commission, dont nous reproduirons le premier article comme caractéristique des mœurs du temps :

« Bruxelles, le 30 messidor, l'an II de la République.

« Les Représentants du peuple près l'armée du Nord.....

« Art. 1er. Informés que, dans les pays d'où les armées victorieuses de la République viennent de chasser les hordes d'esclaves soldés par les tyrans, il existe des morceaux de peinture et de sculpture et autres productions du génie; considérant que leur véritable dépôt, pour l'honneur et le progrès des arts, est dans le séjour et sous la main des hommes libres, arrêtent ce qui suit..... »

« Cette pièce était signée Laurent Richard et L.-B. Guyton (1). Ce dernier n'est autre que le fameux Guyton de Morveau, l'illustre chimiste connu par ses belles expériences sur la désinfection de l'air (2). »

Voilà donc le comité de Salut public en flagrant délit de bonapartisme ! — Et la guerre de délivrance ? et la fraternité des peuples ? et la protection des opprimés ?

La guerre de propagande n'était, au vrai, qu'un

(1) Tous deux députés à la Convention nationale; le premier pour le département de la Sarthe, le second pour celui de la Côte-d'Or. — R.

(2) *La Lisette de Béranger, Souvenirs intimes*, par Thalès Bernard ; in-16, chez Bachelin-Deflorenne. Paris, 1864.

mirage décevant que le premier contact des réalités devait dissiper sans retour.

L'Angleterre étant, avant tout, un pays marchand, sa politique se trouvait étroitement subordonnée à cette situation. La nation et le gouvernement n'y admettaient pas qu'aucun peuple, et la France moins que tout autre, pût lui disputer la domination des mers, l'exploitation privilégiée des colonies, le commerce du monde. L'île riche entendait bien aussi se réserver toujours l'approvisionnement de l'Allemagne, et il ne pouvait lui venir à l'idée que les Français s'établissent sur l'Escaut ou sur le Rhin, à Anvers et à Mayence.

Donc, la résolution de ne jamais tolérer que la République s'annexât la Belgique et la rive droite du Rhin, était systématiquement arrêtée chez elle bien avant l'exécution de Louis XVI.

Pas plus que l'Angleterre, la Hollande ne voulait que l'Escaut, qu'elle détenait par ses embouchures, et dont la navigation lui appartenait par une vente authentique (traité conclu avec Joseph II), devint un fleuve français, ni une voie ouverte à tous les peuples.

Rivales par leurs marines, ayant des intérêts opposés sur les mers, ces deux nations s'accordaient parfaitement en Europe sur ce point important, et se coalisèrent pour le soutenir.

C'est ainsi que l'Angleterre avait doublement pied sur le continent et qu'elle faisait si activement partie du concert européen à cette époque : elle y possédait le Hanovre, patrimoine de sa nouvelle dynastie; elle y protégeait la Hollande, avec laquelle elle avait noué une alliance aussi étroite qu'égoïste des deux parts.

Du reste, faisant surtout la guerre pour l'intérêt de son commerce, l'île riche ne prit l'épée que quand cet intérêt lui sembla menacé; et il l'était certainement par l'invasion des Français en Allemagne et dans les Pays-Bas à la fin de 1792 (V. la pièce n° 23).

Cependant, il faut reconnaître que bien avant cette époque, — dès l'ouverture des états généraux (mai 1789), — le mauvais vouloir de la cour d'Angleterre

s'était manifesté à l'égard de la France et n'avait fait qu'augmenter de jour en jour. Le roi témoignait par tous les moyens et dans toutes les occasions de son animosité pour la Révolution et de ses sympathies pour les coalisés. Il n'était empêché de se joindre à eux que par l'opposition du Parlement, et il était évident que le jour viendrait bientôt pour lui de se déclarer contre nous.

Cela ressort nettement des avertissements réitérés de notre ambassadeur, F. de Chauvelin, et de notre consul à Londres, Restif, qui ne laissent aucun doute sur la part opiniâtre, on pourrait dire acharnée, que prit l'Allemand George III à la déclaration de guerre entre les deux pays. En présence de pareils documents, on ne doit pas craindre d'affirmer qu'elle fut son œuvre personnelle (1).

En outre, la France venait, avec l'Espagne, comme principale puissance maritime après le Royaume-Uni ; c'était bien là l'obstacle essentiel au succès de la propagande armée en Hollande et dans la Grande-Bretagne, et à l'acceptation du système dans les deux pays, par la démocratie elle-même, qui aurait, certainement, regardé à deux fois avant de nous admettre, en compensation de nos efforts et de nos sacrifices libérateurs, au partage des mers, du Rhin et de l'Escaut (V. la pièce n° 23).

Les Cosmopolites parisiens s'étaient donc surtout mépris en croyant possible *au temporel*, comme le voulait Anacharsis, une union qui ne pouvait et ne pourra jamais exister qu'*au spirituel*, c'est-à-dire par des idées, des affections et des mœurs communes à tous les peuples.

Chaque patrie doit conserver son indépendance politique, son autonomie nationale, et toutes peuvent, au contraire, et devront un jour se confondre par la foi, par l'adhésion volontaire et raisonnée au système universel et coordonné des sciences, remplaçant la théologie, et faisant surgir, en fin de compte, le ralliement in-

(1) Archives du Département des Affaires étrangères, *Correspondance consulaire et politique avec l'Angleterre*, T. 581-586.

tellectuel et moral du genre humain, la *religion* de l'Humanité.

La thèse cosmopolite reposait encore sur deux suppositions qui n'avaient aucun fondement objectif : d'abord, elle attribuait à tous les peuples voisins de la France la volonté, l'aptitude et la situation qu'elle avait eues elle-même, pour secouer le joug de leurs gouvernements respectifs; ensuite, elle séparait, par une opération mentale purement subjective, par une abstraction chimérique, les peuples de leurs gouvernements, empereurs ou rois, et croyait qu'on pouvait faire la guerre à une nation en n'attaquant et ne molestant que ces derniers, sans porter aucune atteinte aux intérêts et à l'honneur des sujets, sans offenser leur patriotisme ni alarmer leurs susceptibilités nationales les plus légitimes.

L'expérience a prouvé qu'il n'en était rien.

Prétendre, comme Cloots et la Commune de Paris, à municipaliser, départementaliser et républicaniser toute la terre par l'action militaire de la France et sous la direction centrale de Paris, au moyen de *la guerre de propagande*, était donc bien une pure extravagance!

C'est pourquoi Danton, de si bonne heure, rompit en visière au système propagandiste; c'est pourquoi il avertit si péremptoirement et si vite la Convention nationale et la fit changer de piste; c'est pourquoi il renonça même bientôt aux annexions, à toute conquête, et voulut seulement, par la guerre et par la diplomatie, faire poser les armes à la coalition, la détruire, en un mot, en s'indemnisant des frais de guerre et obtenant de chacune des puissances belligérantes qu'elle reconnût officiellement la République française, au nom de la liberté et de l'indépendance que réclamaient la raison et la justice pour tout Etat constitué.

Voilà sa politique,

Mais elle n'arriva pas d'emblée, — nous le croyons du moins, — à ce degré de précision et de perfectionnement; elle eut des phases successives, elle suivit, sous la pression des événements, une évolution que nous devons rappeler ici.

D'abord il laissa passer l'ouragan cosmopolite sans faire aucune tentative vaine pour lui opposer des obstacles inutiles et en s'inclinant, au contraire, devant lui.

Ensuite, en face de l'impossibilité pratique des conclusions du propagandisme militaire, il chercha à tirer parti de la force créée par un tel mouvement, au profit de la France et au détriment de la coalition, en appuyant la réunion de la Belgique à la République, et de la Hollande, *comme frontières naturelles.*

Enfin, il sentit le danger, autant des annexions que de la guerre de propagande, d'après l'expérience qu'il venait d'en faire en Belgique, et se fixa irrévocablement au système de la guerre nationale défensive, *sans acquisitions de territoires.*

A la première période de ce processus politique, nous rapporterons son exclamation du 28 septembre 1792, à la Convention : « En nous députant ici, la nation française a créé un grand comité d'insurrection générale des peuples; remplissons notre mission! » Mais il reprenait aussitôt : « Mûrissons nos principes *et ne précipitons pas nos décisions.* »

Le 14 octobre suivant, aux Jacobins, Danton, qui présidait, répondait à Dumouriez, qui était venu assister à la séance et qui y avait pris la parole : « ... Que la pique du peuple brise le sceptre des rois, et que les couronnes tombent devant ce bonnet rouge dont la société vous a honoré!... »

Il est certain qu'ici encore il suivait, de gré ou de force, l'entraînement général et n'essaya point de s'opposer à l'invasion de la Belgique.

Toutefois, *il n'avait pris aucune part à l'élaboration du décret du* 19 *novembre, il s'était tu, dans cette occasion décisive*, et quelque temps avant, dans la discussion sur la guerre, qui avait eu lieu entre Robespierre et Brissot, il avait accordé au premier *le prix de l'éloquence et de la raison.*

Enfin, depuis le 10 août 1792 jusqu'à l'évacuation de la Belgique, jamais il n'avait abandonné, nous l'avons précédemment établi, *les négociations diplomatiques*,

ce qui était absolument contraire à la politique des Cosmopolites, qui ne le lui ont pas pardonné! Jamais, surtout, il n'avait songé, comme Monge, Grégoire et Cloots, à descendre en Angleterre pour y faire triompher les Whigs (1). Il se contentait de combattre Pitt sur le continent, par les armes, et dans le Parlement anglais, par l'opposition.

Une fois arrivé dans les Pays-Bas en qualité de commissaire de la Convention près l'armée de Dumouriez, le 30 novembre 1792, la seconde période de son action commença : *il exécuta d'abord fidèlement, strictement,* le décret du 15 décembre (2).

Ce n'est pas non plus au nom de la propagande armée qu'il provoqua, vers le milieu de janvier, la déclaration de guerre à l'Espagne, au cours du procès du roi, mais parce que l'ambassadeur de cette puissance avait fait de la mise en liberté de celui-ci la condition de la paix.

Peu de temps après, à la fin de janvier 1793, sous le coup des difficultés de tous genres que faisait surgir l'invasion, et d'après les craintes et sollicitations vives des patriotes belges, il se décida pour l'annexion et invoqua, devant la Convention, *la théorie des frontières naturelles;* voici en quels termes :

(1) Le ministre de la marine avait adressé à tous les amis de la liberté, dans les ports de mer français, une circulaire officielle dans laquelle on lisait ces paroles :

« Le roi et le Parlement d'Angleterre ont dessein de nous faire la guerre; les républicains anglais le souffriront-ils? Déjà ils témoignent leur répugnance à porter les armes contre leurs frères les Français. Eh bien! nous volerons à leur secours; nous ferons une descente dans leur île; nous y jetterons cinquante mille bonnets rouges, et nous y planterons l'arbre sacré! (*a*) »

(2) Lors du procès de germinal, au tribunal révolutionnaire, le seul témoin entendu, Cambon, ne put s'empêcher de le reconnaître, et dit : « Le décret du 15 décembre... Dumouriez s'y opposait. On envoya Danton et Lacroix pour surveiller Dumouriez. Tous ceux qui sont là (les Dantonistes, au banc des accusés) *furent les fidèles appuis de ce décret.* » — (*Notes de Topino-Lebrun.*)

(*a*) *Moniteur.* — Voir en outre les allocutions de Grégoire à la Convention.

« Ce n'est pas en mon nom seulement, *c'est au nom des patriotes belges*, du peuple belge, que je viens demander aussi la réunion de la Belgique (1).

« Je ne demande rien à votre enthousiasme, mais tout à votre raison, mais tout aux intérêts de la République française.

« N'avez-vous pas préjugé cette réunion, quand vous avez décrété une organisation provisoire pour la Belgique. Vous avez tout consommé, par cela seul que vous avez dit aux amis de la liberté : organisez-vous comme nous. C'était leur dire : nous accepterons votre réunion si vous la proposez.

« Eh bien! ils la proposent aujourd'hui.

« Les limites de la France sont marquées par la nature. Nous les atteindrons dans leurs quatre points : à l'Océan, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées.

« On vous menace des rois! Vous leur avez jeté le gant; ce gant est la tête d'un roi; c'est le signal de leur mort prochaine. On vous menace de l'Angleterre! Les tyrans de l'Angleterre sont morts.

« Vous avez la plénitude de la puissance nationale. Le jour où la Convention nommera des commissaires pour savoir ce qu'il y a dans chaque commune d'hommes et d'armes, elle aura tous les Français.

« Quant à la Belgique, l'homme du peuple, le cultivateur, veulent la réunion. Lorsque nous leur déclarâmes qu'ils avaient le pouvoir de voter, ils sentirent que l'exclusion ne portait que sur les ennemis du peuple, et ils demandèrent l'exécution de votre décret. Nous avons été obligés de donner la protection de la force armée au receveur des contributions, auquel le peuple demandait la restitution des anciens impôts.

« Sont-ils mûrs, ces hommes-là?

« De cette réunion dépend le sort de la République dans la Belgique.

« Ce n'est que parce que les patriotes pusillanimes doutent de

(1) Avant que Danton eût proposé cette réunion, Cambon l'avait lui-même demandée.

En même temps il signalait les manœuvres de prétendus délégués belges, Desmet et Vermeulen, auprès du comité Diplomatique, pour empêcher la réunion de la Belgique à la France, et surtout l'exécution du décret du 15 décembre.

Après une certaine opposition de Roger-Ducos, et une adhésion formelle de Lasource, l'Assemblée avait voté à l'unanimité la réunion de Nice à la France, mais elle avait ajourné de se prononcer sur celle de la Belgique. — (*Moniteur*, séance du 3 janvier 1792.)

cette réunion, que votre décret du 15 a éprouvé des oppositions. Mais prononcez-la, et alors vous ferez exécuter les lois françaises, et alors les aristocrates, nobles et prêtres, purgeront la terre de la liberté. Cette purgation opérée, *nous aurons des hommes, des armes de plus.* La réunion décrétée, vous trouverez dans les Belges des républicains dignes de vous, qui feront mordre la poussière aux despotes.

« Je conclus donc à la réunion de la Belgique (1). »

Vu son importance, nous rapportons ici le même discours d'après le texte du *Logotachygraphe,* au moins dans ses principales variantes et en ne supprimant que les passages identiques ; les deux versions, celles du *Moniteur* et celle du journal de Guiraut, s'éclairent réciproquement, et permettent, en l'absence d'une reproduction sténographique exacte, de juger d'une manière plus conforme à la réalité la parole du grand homme d'Etat.

« *Danton* : Ce n'est pas seulement en mon nom, mais encore au nom des commissaires de la Convention dans la Belgique (Lacroix, Camus, Gossuin, Treilhard, etc. — R.), que je viens vous demander un décret pareil à celui que vous venez de rendre au sujet de Nice.

« Je ne demande rien à votre enthousiasme, mais tout à votre raison, mais tout aux intérêts de la République française. Je pensais entendre un rapport de votre comité Diplomatique; mais n'avez-vous pas déjà préjugé cette réunion, quand vous avez décrété que la Belgique serait constituée provisoirement suivant les lois françaises? Où serait donc la politique d'un grand peuple, qui, donnant la liberté à un autre peuple, le constituerait suivant le mode de cette liberté, s'il l'abandonnait ensuite à lui-même? Cette conduite serait criminelle, elle serait meurtrière.

(1) *Moniteur,* séance de la Convention du 31 janvier 1793. — Il est indispensable, pour avoir une idée des choses des Pays-Bas à ce moment de lire le second Rapport des commissaires de cette assemblée à l'armée, en Belgique et dans le pays de Liège, et surtout, dans la deuxième partie, les chapitres Ier à VI: *Convocation, tenue et résultat des assemblées primaires. — Effets et suite des vœux émis dans les assemblées primaires.*

« Vous avez tout consommé par cela seul que vous avez dit aux peuples qui sont dans la Belgique, dans le pays de Liège surtout, par cela seul que vous leur avez dit : nous vous organisons comme nous. Vous leur avez donné l'assurance que vous accepteriez leur réunion s'ils vous la proposaient. Eh bien, aujourd'hui ils vous la proposent après avoir mûrement délibéré; ils vous la proposent après avoir examiné ce qu'ils avaient à craindre et ce qu'ils avaient à espérer.

« Je dis que c'est en vain qu'on veut faire craindre de donner trop d'étendue à la République. Ses limites sont marquées par la nature... On nous menace : l'Angleterre, dit-on, se ligue et est sur le point de nous frapper : la liberté régnera chez ce peuple.....

« Pouvez-vous maintenant hésiter d'ordonner cette réunion que la justice et l'humanité réclament? Il ne faut plus de rapport là où tout est connu, là où tout est épuisé. Ne vous y trompez pas, l'homme du peuple, le vrai cultivateur, dans la Belgique, veut la réunion, et je ne vous citerai qu'un seul trait.

« Nous parûmes à Namur dans l'assemblée des représentants provisoires; on avait induit les habitants des campagnes en erreur sur le sens du décret. Quand nous eûmes expliqué aux bons habitants de la campagne, à ces vertueux cultivateurs, à ces véritables hommes de la patrie et de la liberté, qu'ils avaient tous le pouvoir de voter, ils sentirent que l'expulsion ne frappait que les ennemis de votre liberté, ils applaudirent à votre sagesse, et demandèrent l'exécution de votre décret du 15.

« Il y a plus, et tel est l'effet de l'abolition des droits féodaux sur les peuples, des perceptions établies par le despotisme; telle est cette influence, que nous avons été obligés de donner une force armée pour garantir le receveur des anciennes impositions, des restitutions que le peuple exigeait, des anciens impôts qu'il payait pour la tyrannie. Hé bien! sont-ils mûrs, ces hommes-là? entendent-ils leurs intérêts?

« L'intérêt des peuples c'est de n'être pas foulés, c'est de ne rien faire pour la tyrannie; s'ils sentent pro-

fondément leurs intérêts, ils mériteront d'être réunis à nous.

« Remarquez bien, surtout, que de cette réunion immédiate dépend le triomphe de la liberté dans la Belgique proprement dite; car le grand art des partisans de l'ancien régime, c'est de faire croire que vous ne voulez pas de réunion; ce n'est que parce que les esprits faibles craignent, ce n'est que parce qu'ils doutent de cette réunion, que le parti autrichien se réunit à Bruxelles.

« Que la réunion de Liège s'opère !

« Aussitôt que la nouvelle en parviendra dans la Belgique, vous aurez, de toutes parts, de pareilles pétitions ; alors nous ferons exécuter les lois françaises, alors les prêtres, les aristocrates séditieux purgeront la terre de la liberté, et cette purgation opérée, alors nous aurons des hommes de plus, alors nous aurons des vrais républicains, alors l'Europe verra que nos principes ne sont point chimériques : car, nous en donnons l'assurance, la réunion une fois opérée, vous verrez que vous aurez dans les Belges des hommes dignes de vous, des hommes qui feront mordre la poussière aux partisans de l'Autriche.

« Je conclus à la réunion immédiate. » — (De toutes parts on crie : aux voix ! aux voix !)

Faut-il condamner l'homme d'État de la Révolution pour avoir subi, sans essayer de le harceler, l'irrésistible mouvement qui marqua la fin de 92? puis d'avoir compris que cette immense force étant donnée, le seul moyen pratique de la faire aboutir était d'annexer à la France les pays délivrés par nos armes ; et qu'en face d'ennemis qui voulaient démembrer et se partager la République, il était inévitable de chercher à la rendre invincible en constituant ses défenses sur la base la plus large?

Cette phase si rapide d'entraînement militaire, qui répondait à des besoins impérieux, irrésistibles, ne nous semble mériter, au point de vue patriotique, qu'une légitime approbation, quoiqu'on doive la regretter au point de vue de la politique générale.

Mais ce qui est encore mieux, et bien au-dessus d'une telle conduite, c'est d'avoir aussitôt compris, sous le feu même de l'ennemi, que ces représailles de la France contre l'Europe et la coalition, si irréprochables qu'elles fussent, étaient cependant la guerre éternelle avec le reste de l'Occident, et que le salut de la patrie, l'affermissement de la République, le repos de l'Europe, les intérêts de la civilisation et le bonheur du monde imposaient finalement le renoncement aux conquêtes et le respect de l'autonomie des Etats.

Une autre solution, qui nous paraîtrait aujourd'hui normale, — l'institution de républiques indépendantes, quoique placées sous le protectorat de la France et subordonnées à elle seulement pour la contribution de guerre (contingent et subsides) et les opérations militaires et diplomatiques, mais absolument maîtresses de leur vie intérieure, — était-elle davantage possible à ce moment? (V. Talleyrand, p. 246, 247).

Cela nous paraît fort douteux.

La plupart des peuples affranchis voulaient, nous le répétons, leur incorporation à la République : *aucun n'était ni disposé ni prêt à l'autonomie.*

Mais nous devons insister sur les considérations qui avaient décidé à prendre de telles déterminations un politique qui, assurément, ne se battait pas *pour les principes*, pour la gloriole de promener la table des droits de l'Homme de par le monde, avec des tambours et des canons.

La coalition existait toujours, après Valmy ; ni la Prusse ni l'Autriche n'avait désarmé. Au contraire, elles refaisaient leurs forces et cherchaient des alliés. N'était-il pas prudent, indispensable, de les poursuivre sur leurs possessions d'au delà ou d'en decà du Rhin, et de profiter du magnanime élan de 92 pour les mettre hors d'état de renouveler leur attaque? Car, ainsi que le fait justement observer M. Marc Dufraisse, tout en blâmant les annexions faites par la Convention :

« L'Europe ayant repoussé le droit des gens que la Constituante [illegible] *voulu* inaugurer : respect de l'indépendance des peuples et

renoncement à la conquête, la République française était autorisée, d'après les anciennes règles du droit international, *à réclamer un agrandissement territorial comme compensation de l'argent qu'elle avait dépensé et du sang qu'elle avait perdu.* C'eût été la rançon modérée et légitime des rois conjurés et vaincus, la correction méritée de leurs insultes à la Révolution et de leurs complots contre la France.

« Et, de plus, l'indépendance du peuple français ayant été menacée par un odieux abus de la force et compromise par la faiblesse de ses frontières, son besoin de sûreté extérieure l'autorisait à les renforcer par la conquête. La loi de conservation exigeait que la France s'agrandît des territoires dont la possession lui semblait nécessaire pour repousser de nouvelles agressions. Le danger qu'elle avait couru ouvrait à la République victorieuse le droit de les prendre, non comme un vain trophée de la fortune de ses armes, mais comme une garantie de sa sécurité, de son intégrité, du respect de sa Constitution et de ses lois.

« Puisque l'Autriche avait violé notre frontière pour conquérir l'Alsace et la Lorraine, la République pouvait s'emparer justement des terres d'Autriche aux Pays-Bas. Puisque le roi de Sardaigne nous avait attaqués sans cause, sans motifs, afin de réunir la Bresse et le Bugey à son domaine de Savoie, la République française était autorisée, par cela même, à réunir le duché de Savoie et le comté de Nice à nos terres françaises convoitées de son voisin, et à reculer notre limite jusqu'aux Alpes. Ces réunions de territoires n'eussent été que les représailles légitimes de notre guerre sacrée contre une guerre impie (1). »

Nul doute que ces fortes considérations ne déterminèrent momentanément Danton, sans aucun souci de la propagande armée, dont il ne confessa jamais les principes, à demander à la Convention d'annexer la Belgique à la France.

D'ailleurs, nous le redirons sans cesse, cette réunion, comme celle de la Savoie et d'autres pays moins importants, fut demandée à cor et à cris par les patriotes brabançons, allobroges et autres (2); l'annexion fut ensuite

(1) *Histoire du droit de guerre et de paix*, p. 334-335.
Tout serait à citer de ce chapitre admirable sur la guerre de propagande.

(2) Voir les pièces n°s 2 à 16.

soumise aux délibérations d'assemblées primaires belges et savoisiennes; et enfin, elle fut votée d'après cette expression de la volonté populaire.

Si, comme on l'a dit, l'intrigue politique et la pression militaire (nous occupions la Belgique et la Savoie au moment du vote) furent pour quelque chose dans la détermination finale, il faut convenir néanmoins qu'il y avait dans cette consultation politique un fait nouveau assez considérable : la consécration de la volonté nationale, chez les peuples annexés, ou la reconnaissance de leur autonomie.

Ce n'était plus la conquête antique, où le vaincu passait au vainqueur corps et biens. Ce n'était pas non plus la conquête féodale, qui faisait varier les maîtres seulement, les serfs restant attachés à la même glèbe. Il y avait ici une modification essentielle et inconnue jusqu'alors : l'acquiescement volontaire, délibéré, — parfois enthousiaste, — de la partie active du peuple conquis, qui changeait de groupement et d'état politique en vue d'améliorer sa situation.

En principe, la différence était considérable.

Mais ce qui était juste, légitime au point de vue de l'ancien droit international, l'était-il encore au point de vue du nouveau code rédigé par la Constituante et bientôt par la Convention elle-même? Et, en admettant l'affirmative, — qui n'est pas soutenable en l'espèce, — était-il prudent, politique, d'user d'un pareil droit?

M. Marc Dufraisse dit non; nous sommes de son avis.

Danton le comprit ainsi.

Dès le mois de mars 1793 il était devenu l'adversaire des annexions autant que de la guerre de propagande. En face du péril qu'attirait sur nous le double système de la conquête et des délivrances à main armée, il lui vint une réaction de bon sens, une inspiration de génie analogue à celle qui lui fournit, au milieu de l'anarchie menaçante de l'été 1793, la conception du gouvernement révolutionnaire, la dictature du comité de Salut public. Car ce revirement défi-

nitif de notre politique extérieure, qu'il sut faire accepter par la Convention, ne tendait à rien moins qu'à faire lever le blocus de la France par les puissances coalisées, à empêcher qu'elle fût indéfiniment tenue en quarantaine et présentée comme une proie à toutes les colères, à toutes les convoitises d'outre-monts, d'outre-Rhin et d'outre-mer, enfin à permettre la rentrée prochaine de la République, officiellement reconnue et acceptée, dans le concert européen.

Dès la fin de mars 1793, l'expérience tentée en Belgique touchait à sa fin : l'attitude de ce pays, reniant la Révolution et marchant au-devant de l'ancienne tyrannie dès nos premiers revers, avait édifié l'homme d'Etat français sur les fondements et la portée de la guerre de propagande (1) ; il la répudia donc solonnellement, pour toujours, et s'éleva aussitôt à la conception normale de la politique moderne, aux données pacifiques, aux principes de justice et de subordination morale dont la proclamation honorera à jamais l'Assemblée constituante et la Convention : condamnation absolue de la guerre offensive, renoncement aux conquêtes et annexions, à toute intervention extérieure, à toute immixtion dans les affaires intérieures des autres peuples, respect des nationalités quelles qu'elles soient, l'occupation d'un territoire étranger ne devant jamais être qu'un fait provisoire, une manière de séquestre, une prise de gage momentanée pour assurer les frais d'une guerre injustement provoquée.

Telle fut la troisième phase de son évolution.

C'était le 13 avril, à la Convention, séance du matin ; Robespierre avait fait une motion contre les transactions des généraux avec l'ennemi, Danton se leva et dit :

« Il faut bien saisir le véritable objet de la motion qui vient d'être faite, et ne pas lui donner *une étendue que n'a pas voulu lui*

(1) Il faut lire ce lamentable revirement dans le livre de M. Marc Dufraisse, et surtout dans l'*Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, par M. Borgnet, professeur à l'Université de Liège, un ennemi décidé de la France et de la Révolution (2 vol. in-8). Bruxelles et Paris, 1862. (V. aussi la pièce n° 24.)

attribuer son auteur. Je demande qu'elle soit ainsi posée : la peine de mort est décrétée contre quiconque proposerait à la République de transiger avec des ennemis qui, pour préliminaire, ne reconnaîtraient pas la souveraineté du peuple.

« Il est temps, citoyens, que la Convention nationale fasse connaître à l'Europe que la France sait allier la politique aux vertus républicaines.

« *Vous avez rendu, dans un moment d'enthousiasme, un décret dont le motif était beau sans doute, puisque vous vous obligiez de donner protection aux peuples qui voudraient résister à l'oppression de leurs tyrans* (1).

« *Ce décret semblerait vous engager à secourir quelques patriotes qui voudraient faire une révolution en Chine* (2).

« Il faut avant tout songer à la conservation de notre corps politique et fonder la grandeur française.

« Que la République s'affermisse, et la France, *par ses lumières et son énergie, fera attraction sur tous les peuples!...*

« DÉCRÉTONS QUE NOUS NE NOUS MÊLERONS PAS DE CE QUI SE PASSE CHEZ NOS VOISINS, mais décrétons aussi que la République vivra, et condamnons à mort celui qui proposerait une transaction autre que celle qui aurait pour base les principes de notre liberté. »

Aussitôt l'Assemblée demanda la priorité pour la proposition de Danton et adopta la rédaction suivante :

« La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, *qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement*

(1) Décret du 19 novembre 1792. — R.

(2) D'après le *Logotachygraphe* (nº 106, 17 avril 1792, séance de la Convention du samedi 13 avril) Danton aurait dit : « .... Nous touchons au moment où il faudra dégager la liberté, — pour mieux la conserver, — de tous ces enthousiasmes. Je m'explique : dans un moment d'énergie, — et certes, ce moment était beau, — nous avons rendu un décret qui porte que nous ne traiterons jamais qu'avec les peuples qui auront un gouvernement de concordance avec nos principes. Si nous tenions à la concordance de ce décret, nous seriens obligés d'aller donner des secours à des patriotes qui, à la Chine, voudraient faire une révolution...

« ... Eh bien, citoyens, donnons nous-mêmes l'exemple de cette raison : décrétons que nous ne nous immiscerons point dans ce qui se passe chez nos voisins, mais que la nation s'abîmera plutôt que de souscrire à toute transaction. Notre souveraineté ! notre République ! »

(Applaudissements réitérés de toute la salle.)

des autres puissances, mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République et influence la création de la Constitution qu'elle veut se donner.

« La Convention décrète la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies qui n'auraient pas préalablement reconnu, solennellement, *l'indépendance de la nation française, sa souveraineté, l'indivisibilité et l'unité de la République fondée sur la liberté et l'égalité* (1). »

C'est ce décret qui porta le premier coup, mais irrémédiable, au système de la guerre de propagande, au cosmopolitisme militaire, qui cessa, de ce jour, d'être la doctrine de la Convention nationale en matière de politique extérieure (2).

Il resta le programme et le rêve d'un parti, et conserva longtemps encore des soutiens à la Commune de Paris et aux Jacobins (Pache, Hébert, etc.), dans la Convention (Anacharsis Cloots, etc.), au ministère de la guerre surtout (Audouin, Vincent, Ronsin, Bouchotte, etc.), dans le journalisme (le *Cosmopolite*, le *Batave*, le *Père Duchêne*).

Mais cette coalition, très ardente et très bruyante, ne put jamais regagner la prépondérance à sa politique, et Robespierre lui-même n'y réussit pas davantage lorsqu'il voulut insérer dans la déclaration des droits de l'Homme

(1) *Moniteur*, n° 106.

(2) Nous devons rappeler aussi que le comité Diplomatique, présidé par Anacharsis, et qui avait été l'âme de l'échauffourée parlementaire du 19 novembre, fut supprimé en janvier suivant, et que Cloots ne fut point nommé membre du comité de Défense générale, *comité des Vingt-cinq*, substitué au premier, tandis que Danton s'y trouvait porté. Il y a là un indice certain d'un changement de politique.

Enfin, il ne faut pas oublier que le maître-œuvre de Cloots, son discours du 26 avril 1793 sur les *bases constitutionnelles de la République du genre humain*, ne reçut pas la consécration de l'Assemblée, et que le projet de décret en trois articles qui en était le corollaire ne fut, à notre connaissance, ni discuté, ni mis aux voix, ni adopté.

des articles cosmopolites à la façon de l'orateur du genre humain et revenir à la pensée du décret du 19 novembre; la Convention refusa de rétrograder vers un système jugé et condamné par l'expérience; elle consacra nettement le principe à jamais sage de la *non-intervention* (1).

« Le comité, avait dit Robespierre à la séance du 24 avril, dans la discussion du projet de Constitution, a encore absolument oublié de consacrer les devoirs de fraternité qui unissent tous les hommes à toutes les nations et leur droit à une mutuelle assistance. Il paraît avoir ignoré les bases de l'éternelle alliance des peuples contre les tyrans. On dirait que votre déclaration a été faite pour un troupeau de créatures humaines parqué sur un coin du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour.

« Je vous propose de remplir cette grande lacune par les articles suivants. Ils ne peuvent que vous concilier l'estime des peuples; il est vrai qu'ils peuvent avoir l'inconvénient de vous brouiller sans retour avec les rois. J'avoue que cet inconvénient ne m'effraie pas ; il n'effrayera point ceux qui ne veulent pas se réconcilier avec eux. Voici mes quatre articles :

« Art. Ier. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même État.

« II. Celui qui opprime une nation, se déclare l'ennemi de toutes.

« III. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'Homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

« IV. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés *contre le Souverain de la terre, qui est le genre humain*, et contre le législateur de l'univers, *qui est la Nature.* »

A quoi Robert, de Paris, un dantoniste, avait répondu le jour suivant :

« Laissons aux philosophes, laissons-leur le soin d'examiner l'Humanité sous tous ses rapports : *nous ne sommes pas les re-*

(1) Article CXIX de la Constitution de 1793.

présentants du genre humain. Je veux donc que le législateur de la France oublie un instant l'univers, *pour ne s'occuper que de son pays;* je veux cette espèce d'égoïsme national sans lequel nous trahirons nos devoirs, sans lequel nous stipulerons ici *pour ceux qui ne nous ont pas commis,* et non en faveur de ceux au profit desquels nous pouvons tout stipuler. J'aime tous les hommes, j'aime particulièrement tous les hommes libres, mais j'aime mieux les hommes libres de la France que tous les autres hommes de l'univers. Je ne chercherai donc pas quelle est la nature de l'homme en général, mais quel est le caractère du peuple français. » — (Séance du vendredi 26 avril.)

A quelque temps de là, le 15 juin 1793, toujours au courant de la discussion du projet de constitution présenté à l'Assemblée, alors par Hérault de Séchelles, Thuriot ayant demandé que toute guerre fut soumise, avant d'être commencée, à l'assentiment de la nation, convoquée en assemblées plébiscitaires, Danton présenta les objections suivantes :

« Le système du comité (de Constitution) remplit parfaitement l'objet de Thuriot lui-même.

« Il n'a pas assez considéré que le peuple français *ne peut jamais faire de guerre offensive.* Mais quand le gouvernement verra que des puissances voisines font des préparatifs sur nos frontières, quand il aura la conviction que ces préparatifs sont dirigés contre nous, ne doit-il pas tâcher de les prévenir? En théorie, en raison et en justice, l'agression, là, n'est pas une guerre offensive. Quand je vois un ennemi qui me couche en joue, je tire sur lui le premier si je peux, et je ne fais en cela que me défendre. Voilà donc un genre de guerre que les puissances ennemies caractériseront peut-être de guerre offensive, mais qui ne sera que purement défensive, et que le Corps législatif doit pouvoir déclarer.

« Une guerre offensive serait celle où, sans aucune provocation, nous combinerions des attaques inopinées et injustes, dans des vues d'agrandissement de notre territoire. *Le Corps législatif ne serait jamais secondé dans une telle entreprise.* Sans doute, si des puissances ennemies nous ont suscité une guerre injuste, si elles nous ont entraînés à des dépenses énormes, *nous pourrons séquestrer momentanément une portion de leur territoire pour nous indemniser* (c'était le cas de la Belgique et de la Savoie), mais c'est encore au Corps législatif à veiller à cet égard aux intérêts

de la nation. *Cette espèce de séquestre sera une chose tellement juste et simple, qu'il n'y aura aucune nécessité de convoquer le peuple pour le faire.....* (1). »

Il était donc fermement arrêté dans l'esprit de ce grand politique, dès le mois d'avril 1793 au plus tard, qu'il n'y avait de légitime et d'assuré, pour la République, *que la guerre défensive;* que notre pays pouvait et devait, dans le cas présent, attaquer la coalition formée contre lui et s'efforcer de lui faire mettre bas les armes, mais qu'il ne fallait plus *ni conquêtes, ni annexions, ni même d'ingérence d'aucune sorte dans les affaires des autres peuples, pour les contraindre à telle ou telle sorte de gouvernement.*

Cela est si vrai, que la constitution promulguée le 10 août de cette mémorable année, rédigée par un comité dont Danton faisait partie, et qui avait Hérault de Sèchelles pour rapporteur, contenait, quant aux affaires étrangères, comme conclusion de toute la discussion des articles, en opposition à ceux qu'avait proposés Robespierre, les deux paragraphes que voici :

« CXVIII. — Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.

« CXIX. — *Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations, il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.* »

(1) Pour donner une idée du revirement qui s'était opéré dans les esprits, depuis la journée du 19 novembre 1792, nous citerons l'incident Gareau :

Philippeau ayant conclu à ce que la déclaration de toute guerre fût faite par le Corps législatif et stipulée par une loi, son collègue s'écria : « Je demande que l'opinant soit rappelé à l'ordre. Sa conclusion ne tend à rien moins qu'à faire croire *qu'une guerre offensive est légitime et qu'elle est possible chez un peuple !* »

De son côté, Roger-Ducos avait combattu la même proposition, ou à peu près, en s'appuyant sur la déclaration faite par Danton à la Convention nationale le 13 avril précédent : « Le peuple français *ne veut plus s'immiscer dans le gouvernement d'aucun pays; il a solennellement renoncé à entreprendre aucune guerre dans le seul désir des conquêtes* ».

On avait fait du chemin en si peu de temps.

En parlant de la retraite de Danton à Arcis-sur-Aube, au mois de septembre 1793, après sa sortie volontaire du comité de Salut public et son refus obstiné d'y rentrer, après l'immense effort qu'il venait de soutenir en août pour faire accepter par la Convention l'établissement du gouvernement révolutionnaire, la dictature du comité de Salut public, et au moment du sacrifice magnanime qu'il avait assurément cru devoir faire de sa personne au bien public, M. Avenel, empruntant les gouailleries de l'orateur du genre humain, s'écrie : *Notre pacificateur-plâtrier fit le plongeon!* et aussitôt, par une inconséquence d'esprit assez criante, mais qui lui est familière, sans s'apercevoir aucunement qu'il se condamne lui-même et qu'il relève d'autant celui qu'il voulait abaisser, il dit, à propos de la ligne de conduite alors suivie par le nouveau gouvernement : *C'était là de la politique dantoniste, mais les meneurs du Comité la confisquèrent toute à leur profit* (1).

L'aveu est naïf! et d'autant précieux. Nous ne voyons rien à y ajouter.

Une seule considération, cependant : c'est que la politique extérieure du grand comité, surtout en l'an III, retrograda plutôt vers la ligne de conduite toute monarchique et d'intérêt exclusif de Louis XIV, que vers la doctrine de la Constituante et de la Convention, et vers la politique d'Henri IV et de Danton, qui se serait mal accomodée, pensons-nous, de l'enlèvement des chefs-d'œuvre d'art des nations vaincues ou de la conquête pure et simple de la Belgique et de la Savoie; à Bâle, nous le tenons pour certain, le conventionnel aurait seulement stipulé l'occupation *provisoire* des deux pays comme garantie militaire et gage d'indemnité, mais sans aucune idée d'appropriation définitive.

En 1794-95 l'influence du grand homme d'Etat se reconnaissait encore dans les discussions de l'Assemblée,

(1) *Lundis révolutionnaires*, p. 21-22. — *Anacharsis* Cloots, *l'orateur du genre humain*, T. II.

non seulement pour le fond de la politique, mais même quant à la forme de son exposition.

Dans les débats qui eurent lieu au courant de ventôse sur les attributions du comité de Salut public, Pierre-Jean Audouin, député de Seine-et-Oise, directeur du *Journal universel*, voulant conserver au gouvernement (au comité de Salut) la direction des affaires diplomatiques, disait :

« De quoi s'agit-il aujourd'hui ? de ne point nous laisser éblouir par les succès brillants que nous avons obtenus ; de ne point saper les fondements de notre liberté et de notre bonheur par le tumulte de nos irrésolutions et la fougue de nos emportements ; de réprimer, par la conscience de nos intérêts, les saillies de nos passions et de donner un démenti solennel aux adversaires de la démocratie, en leur prouvant que chez le peuple français la raison est compagne de la liberté, et que la saine philosophie est aussi la saine politique..... »

« Qu'ils (nos ennemis) n'ignorent pas que notre ambition n'est point cette ambition vorace des Romains dans leur décadence ; que la haine brutalement ruineuse et l'orgueil insensé des conquérants dévastateurs ne sont point l'âme de notre politique ; que notre philosophie se révolte à la vue des fleuves de sang que la guerre fait couler ; que nous ne sommes point éblouis par cette fausse gloire qui n'égare les esprits que pendant le sommeil de la raison, *et que nous n'avons pris les armes que pour obtenir des lois impartiales, des magistrats esclaves des lois consenties par le peuple, une liberté appuyée sur les vertus civiles, les vertus militaires, les vertus politiques, sur le respect des lois sagement rédigées*, en un mot, sur un gouvernement démocratique tellement organisé qu'il n'y ait ni opprimés ni oppresseurs, et qui prévienne les maux qui pourraient naître, et de l'ambition ou de l'inconstance, ou d'un fol orgueil, ou des factions, enfin, des passions diverses qui, pendant tant de siècles, ont tyrannisé le genre humain. »

C'est cette politique qui amena la France à conclure la paix avec la Toscane, la Prusse, la Hollande, l'Espagne, la Bavière, le Wurtemberg, Hesse-Cassel, la Diète germanique, le Portugal, Naples, la Sardaigne, et, bientôt après, la Suède. Qui donc oserait affirmer que le *pacificateur-plâtrier* de Cloots et de M. Avenel, que

le politicien inepte des modernes Girondins et de M. Antonin Proust, — Danton, — n'ait conçu et préparé ce magnifique résultat?

Aussi, l'importance du brusque dédit qu'il opposa au système de la guerre de propagande, cette restriction pleine de sagesse et portant en soi le principe d'une réformation capitale, tout un système politique nouveau : *la non-intervention, le respect de l'autonomie des peuples et la seule légitimité de la guerre défensive*, n'échappèrent-ils à aucun des membres intelligents de la Convention. Outre ceux que nous avons déjà cités, Girondins et Montagnards, Thomas Paine, entre autres, — esprit éclairé et sagace s'il en fût, — s'en montra éminemment frappé et dut en faire apprécier le prix à ses collègues.

Déjà, le 23 juin 1793, à la Convention nationale, dans la cérémonie de prestation de serment du ministre des Affaires étrangères, Deforgues (François-Louis-Michel Chemin), nommé par le comité de Salut après le 31 mai, s'écriait : « Bientôt la République n'aura plus d'ennemis que ceux de l'Humanité, ses vertus, son gouvernement sauront ramener à elle les peuples égarés. Déjà vous avez remporté une victoire éclatante et dont les avantages sont incalculables, en décrétant que jamais la nation française *ne se mêlerait des gouvernements étrangers...* »

Mais il n'y a pas jusqu'à Brissot qui n'ait été frappé de ce grand événement politique et qui ne l'ait avoué. Dans sa dernière lettre à ses commettants (22 mai 1793), je lis : « On prendra une idée de la liberté d'opinions qui règne dans la Convention, quand on saura que Danton seul, et deux ou trois autres de son parti, pouvaient faire, sans être hués, *la proposition de rapporter ce décret du 19 novembre*. Il faut lui rendre justice, il le fit avec adresse. »

Quoi qu'il en soit, c'est Thomas Paine qui, dans une lettre dont nous avons déjà parlé, releva avec le plus de netteté et de force, l'importance de cette transformation. Il écrivit à Danton, à la date significative du 6 mai 1793, ces quelques lignes vraiment dignes d'être conservées :

« Je suis excessivement attristé des dissensions, des jalousies, des mécontentements et du malaise qui règnent parmi nous, et qui, s'ils continuent, amèneront le déshonneur et la ruine de la République...

« *Je désespère, aujourd'hui, de voir atteindre le grand but de l'affranchissement de l'Europe;* et ce qui me fait désespérer, ce n'est pas la coalition des puissances étrangères, ce ne sont pas les intrigues des aristocrates et des prêtres, c'est la maladresse tumultueuse avec laquelle les affaires intérieures de la Révolution sont menées.

« *Toutes nos espérances doivent maintenant se restreindre à la France seule, et j'approuve complètement votre proposition de n'intervenir dans le gouvernement d'aucun pays étranger, et de ne permettre à aucun pays étranger d'intervenir dans le gouvernement de la France; ce décret était un préliminaire nécessaire à la cessation de la guerre* (1). »

Il est vrai que l'on n'a pas craint de prétendre, pour rabaisser l'immortel promoteur du gouvernement révolutionnaire et de la guerre de défense, l'*émigré* de 1791 et de 1793, que cette politique avait été révélée, en quelque sorte, au comité de Salut public, par l'abbé Soulavie, un de ses agents en Suisse, dans une lettre écrite à Robespierre, au temps où celui-ci menait la France (2).

Or, les faits sont là, qui parlent d'eux-mêmes; et, à elle seule, la lettre de Thomas Paine, commentant le discours du 13 avril, conçue dans le même esprit et presque dans les mêmes termes que la note de Soulavie, suffirait à établir la priorité en faveur de Danton.

En effet, l'agent diplomatique disait à l'Incorruptible, mais bien après Thomas Paine et Danton : « Il faut nationaliser la Révolution, ne plus voir que la France, et revenir à la politique traditionnelle du pays. Il faut armer,

(1) Ce document se trouve, comme nous l'avons dit dans la première partie de notre travail, p. 5 et 6, aux Archives nationales. La traduction que nous en donnons ici est celle de M. Taine, dans la *Revue critique;* mais nous avons mis à la fin de nos *Pièces justificatives*, n° 19, la version française qui est aux Archives, AF II 49, papiers déposés au comité de Salut public; elle diffère sensiblement de l'autre.

(2) G. Avenel, *Lundis révolutionnaires*, p. 21-22.

non pour aller au Rhin, — c'est la *guerre éternelle*, — mais afin de dicter la paix, *paix sans conquêtes*, etc...

« ETOUFFER L'ESPRIT DE PROPAGANDE.

« *Expulsion sévère de tous les étrangers.*

« Un gouvernement fort, stable.... (1) »

Il ne nous semble guère possible d'établir un fait historique beaucoup plus solidement que celui-ci.

Mais alors vient se poser une question encore plus délicate.

Est-ce sous la pression seule des faits, d'après l'enseignement que les événements mêmes fournirent à son génie, que Danton abandonna le parti de la guerre pour s'en tenir, comme but politique, au maintien de la paix; ou bien cette évolution est-elle due à quelque influence étrangère, à celle de Talleyrand, par exemple?

Un passage de l'éloge académique du célèbre diplomate, prononcé par M. Mignet, que nous avons déjà appelé en témoignage dans le cours de ce travail, semblerait l'indiquer :

« Revenu à Paris peu de temps avant le 10 août, dit l'illustre historien, il (Talleyrand) fut témoin de la chute du trône. Cette catastrophe et ses terribles suites lui inspirèrent le désir de retourner promptement à Londres. Quoiqu'il n'y fût alors chargé d'aucune fonction (2), voulant encore être utile à la cause de la Révolution, il adressa à la nouvelle République, sur la conduite qu'elle devait tenir au dehors, des conseils

(1) *Papiers trouvés chez Robespierre.*

(2) M. Mignet commet ici, croyons-nous, une erreur (V. notre chap. Ier, *Danton en Angleterre*); le diplomate, en retournant à son poste à ce moment, était, au contraire, confirmé dans sa mission par le conseil Exécutif et devait plus que jamais poursuivre l'*alliance nationale* entre la Grande-Bretagne et la France.

Encore, d'après la *Biographie de tous les ministres* (1825), ce ne serait pas Talleyrand seul qui aurait eu, en ces jours difficiles, de la préoccupation pour sa sécurité. On lit en effet dans cet ouvrage, à propos de son renvoi à Londres : « On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquants de ce conseil (Danton), *pour le soustraire aux dangers qui le menaçaient en France.* Effectivement, il est probable que s'il fût rentré à cette époque, il n'eût pas

empreints d'une modération prévoyante. Il lui dit qu'elle devait se montrer désintéressée en devenant victorieuse; que le territoire de la France suffisait à sa grandeur et au développement futur de son industrie et de sa richesse; qu'il était de son utilité comme de son honneur de ne rien y ajouter par la conquête ; que toute incorporation de pays serait une cause de péril pour elle en augmentant le nombre de ses ennemis, et une atteinte à sa gloire en démentant les déclarations solonnelles faites au commencement de la Révolution; enfin, que sa politique serait plus habile en se fondant, non sur l'acquisition des territoires, mais sur l'émancipation des peuples (1). »

Certainement M. Mignet a eu sous les yeux le mémoire diplomatique que le « grand négociateur » envoya de Londres au Conseil exécutif, en la personne de Lebrun et Danton (le premier avait la minute, et le second *un double* ou une expédition), puisqu'il en a si admirablement résumé les points essentiels et signalé la portée supérieure.

Or, si un document aussi remarquable et aussi original, qui ne pouvait émaner que d'un politique du premier ordre, est arrivé sous les yeux de Danton (et cela était inévitable) antérieurement au 13 avril 1793, jour où

évité le sort des Bailly, des Chapelier, des Thouret, des Barnave, et de tant d'autres fondateurs de la liberté. »

Ce qui a pu tromper M. Mignet, c'est une lettre écrite par Talleyrand, de Londres même, au ministre Lebrun, à la date du 23 septembre 1792 (Archives des Affaires étrangères, *Corr. d'Angl.*, T. 582), dans laquelle il se donne, en effet, en parlant au ministre, comme n'y ayant aucune mission du gouvernement.

Ce fait serait, selon nous, de la plus haute importance pour établir qu'il agissait alors auprès du cabinet anglais, principalement dans la négociation du Moër-Dyck entre lord Auckland et Dumouriez, au nom de Danton et de la Montagne, et non pas à celui de Lebrun et de la Gironde.

(1) Mignet, *Notices historiques*, T. 1er, p. 191. Ce discours est du 4 mai 1839.

Nous avons recherché aux archives du ministère des Affaires étrangères et nous donnons à nos pièces justificatives, n° 20, le *mémoire de Talleyrand*. C'est un document précieux : écrit en entier de la main de l'auteur, daté et signé, sans doute inédit.

celui-ci condamna devant l'Assemblée la guerre de propagande, il n'a pu que l'éclairer fortement et peser sur son esprit pour l'élever à l'adoption définitive de la politique de paix.

Faut-il en conclure que le diplomate fut, ici, l'inspirateur de l'homme d'Etat ?

Si l'on tient compte, d'une part, des antécédents et surtout des actes ultérieurs de Talleyrand, qui se montra toujours dépendant du fait accompli, et, plus ou moins, l'esclave de la force ; et, d'autre part, si l'on considère la spontanéité et la vigueur d'un génie politique aussi primesautier que celui de Danton, qui prenait corps à corps les difficultés du présent et dont les attaches philosophiques ne remontaient guère au delà des Encyclopédistes, on sentira qu'il est très possible que la conception de la politique normale qui s'imposait alors, comme de nos jours, à la République française et à tout l'Occident, à l'élite humaine, ait aussi bien et même plutôt dû naître chez le second que chez le premier. (Voir la pièce justificative n° 20.)

Il est vrai que Talleyrand avait concouru à édifier et voter la Constitution de 1791, dont le titre VI, § 1, portait :

La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans la vue de faire des conquêtes, et n'employera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Mais quelle entorse ne sut-il pas donner, plus tard, lorsqu'il servit la politique de Bonaparte, et même sous le Directoire, à la droiture de ses premières aspirations ?

D'esprit élevé et richement cultivé, à vues larges, très capable d'embrasser l'ensemble du problème social et politique correspondant à son époque, — mais sans grand caractère ni fortes convictions, et d'ailleurs dénué de scrupules, — cet homme, si éminent à certains égards, avait, de nature, toutes les aptitudes du diplomate. C'était, dans le genre, un artiste consommé, un virtuose incomparable, un joueur irrésistible et passionné ! Mais

rien de l'homme d'Etat véritable, c'est-à-dire du citoyen qui, sincère, probe, inébranlable, plein de génie, doué par naissance et préparé par éducation, saisit fortement et de haut les obligations contingentes, le devoir, et se voue corps et âme, jusqu'à la mort, à la tâche que le développement de la civilisation impose aux meilleurs et aux plus forts, dans une société en transformation.

Or, revenons à l'histoire.

On ne saurait en douter, de tous les politiques de son temps, Danton est celui qui comprit le plus vite et le mieux (de primesaut, on peut dire) les impossibilités de la guerre de propagande et la nécessité d'éluder, dans l'application, des conceptions subjectives aussi absolues que celles de la métaphysique révolutionnaire, et de subordonner leurs déductions, presque toujours utopiques, à la réalité, aux conditions pratiques des choses, aux nécessités des situations.

Faut-il s'en étonner?

Doué d'un sentiment social ardent, d'un génie politique vigoureux, compréhensif et créateur, d'un caractère hautement énergique, il avait été appelé par sa profession à des occupations élevées, embrassant toutes les faces de la haute administration. De plus, il s'était lui-même solidement instruit. Il appartenait, en philosophie, à l'école encyclopédique : jurisprudence, économie politique, politique proprement dite, histoire, langues vivantes, rien ne lui était étranger de ce qui est nécessaire à un homme public (1). Ainsi né et préparé, il était mûr, à trente ans; des événements inouïs, auxquels il eut tant de part, vinrent tirer de sa puissante nature tout ce qu'elle était capable de donner.

C'est alors et ainsi qu'il devint, en quelques mois, le politique admirable qui mena la Révolution pendant sa période la plus périlleuse et la plus féconde.

On n'a à lui reprocher que le manque de personnalité, d'ambition, qui lui fit commettre sa plus irrémédiable

(1) V. notre mémoire sur la vie privée du conventionnel, Paris, [illegible]5; et *Les Eleuthéromanes*, in-32, Paris, 1884.

faute : *le refus d'entrer au comité de Salut public devenu gouvernement!* Abstention fatale, que le moraliste peut tenir pour magnanime, mais que le politique condamnera toujours, puisqu'elle laissa surgir Robespierre et Bonaparte.

Bien autre fut l'accession des Girondins et de la Plaine, de tous les républicains modérés, et celle des Hébertistes surtout, à la propagande armée.

Les derniers y restèrent attachés quand même, jusqu'à l'échafaud et malgré la leçon des événements; ils en firent une religion, en quelque sorte, et l'un des motifs de leur dernière insurrection.

On peut voir dans le livre de M. Avenel sur Cloots le détail de la lutte à mort qu'ils engagèrent contre Danton pour ce point particulier de son programme politique, aussi bien que quant à la prépondérance que l'homme d'Etat avait obtenue pour le gouvernement (le comité de Salut public), sur les partisans de l'autonomie communale.

Aucune haine de parti, même celle des Roland et de Buzot, ne fut comparable à la rage d'Hébert et de sa suite : à preuve, le vertige qui tient encore son panégyriste, cependant si éloigné du combat.

On sait d'ailleurs que c'est dans les péripéties de cette guerre sans merci que le pauvre Cloots reçut la mort et que Robespierre trouva joint pour abattre Danton.

Aucune histoire n'est plus instructive que ce funèbre et sanglant épisode; il faut que l'esprit de parti, dans tous les temps, soit bien aveugle et bien incurable pour n'en avoir pas tiré, de nos jours, plus d'enseignement et de profit.

Quant aux Girondins, qui, il faut le reconnaître, alliaient des tendances philosophiques tout opposées à leurs instincts propagandistes, tendances qu'ils voulurent à plus d'une reprise appliquer à cette si grave question des relations extérieures, ils ne surent ou voulurent aucunement résister à l'entraînement de 1792, et furent, au contraire, les auteurs bien réellement responsables du décret du 19 novembre.

Oui, malgré leurs doctrines économistes et leurs velléités pacifiques, ils comptèrent parmi les promoteurs les plus ardents de la propagande armée! Des témoignages considérables et décisifs l'attestent, entre autres les actes publics, certains écrits et tous les journaux du temps. On peut y retrouver aisément les discussions qu'ils soulevèrent aux Jacobins, et la lutte que Brissot, leur homme d'Etat, y soutint, en particulier, ainsi qu'à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, en faveur de la politique de conquête. Dès 1791, il avait proposé de rappeler nos ambassadeurs de Stockholm, de Saint-Pétersbourg, Madrid et Rome; de dénoncer le traité de 1756 et d'exiger satisfaction de la maison d'Autriche. En 1792 il s'était opposé à l'évacuation de l'évêché de Bâle par les troupes françaises, et il avait été, la même année, l'un des parrains de la guerre de propagande, codifiée par lui-même et par son parti dans le décret du 19 novembre. Enfin, en janvier et février 1793, en même temps que Kersaint, son coreligionnaire politique, proposait d'étendre la guerre de propagande à toutes les mers et à toutes les colonies, Brissot fut le promoteur de la déclaration de guerre à l'Angleterre et au stathouder des Provinces-Unies. Ce qui a fait dire à Soulavie : « Les Girondins ont armé l'Europe contre leur patrie; » et à Jomini : « La guerre allumée par les sophismes des Girondins venait à peine de commencer et déjà l'Europe était dans une confusion absolue. »

Il est si vrai que Brissot, et tous les siens, étaient, dès le début de la Révolution, cosmopolites et partisans des idées de Cloots, que Robespierre, dans la discussion sur la guerre (au printemps de 1792), au club des Jacobins, put lui adresser ces justes reproches :

« ... Vous vous chargez vous-même de la conquête de l'Allemagne, d'abord; vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins; vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-même que cette pensée est sublime !

« ...Nos généraux, conduits par vous, ne sont plus que les missionnaires de la Constitution; notre camp, qu'une école de droit public; les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, non pour nous repousser, mais pour nous écouter.... La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. »

Et Robespierre ajoutait :

« Je ne connais rien d'aussi léger que l'opinion de M. Anacharsis Cloots. Je réfuterai en passant et par un seul mot le discours étincelant de M. Anacharsis Cloots (prononcé dans une des séances précédentes du club, au cours de la discussion sur la guerre), etc. »

On ne pouvait mieux dire.

Aussi ne comprenons-nous pas comment M. Marc Dufraisse a pu se méprendre au point qu'il l'a fait, à cet égard, et qu'il ait cherché à décharger les Girondins d'une aussi évidente attache? Comment a-t-il pu passer sous silence, dans sa très savante analyse, la séance du 19 novembre et le discours de Kersaint du 1er janvier 1793? comment a-t-il pu oublier, enfin, ce passage topique du *Brissot démasqué* de Camille Desmoulins?

« Si je passe à l'examen des services de Brissot depuis qu'il est à l'Assemblée nationale, qu'a-t-il fait pour la nation qui réponde à cette grande attente qu'il avait excitée? *Il a allumé de la paille,* répondait à cette question M. de Lauraguais; il n'a paru se donner de mouvement que pour faire déclarer la guerre offensive. Il a parlé au moins huit heures sur cette question, tant aux Jacobins qu'à l'Assemblée nationale. MM. Billaud-Varenne, Machenaud, Robespierre, Doppet et moi, avons discuté, dans des discours irréfutables, s'il était d'une bonne politique de prendre ce moment pour rompre les traités, guerroyer avec toutes les puissances, et *municipaliser* l'Europe. Brissot et Rœderer ont été vaincus en raison et en éloquence, *comme l'a dit Danton.* Le ta-

lent de Robespierre s'est élevé en cette occasion à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté, il a été sublime, il a arraché des larmes, il a levé un coin du masque que je viens d'arracher (1). »

Et, revenant sur le même sujet à la fin de sa carrière, Desmoulins ajoutait :

« Le patriote Cloots, dans la grande question de la guerre, a offert douze mille francs à la barre (de l'Assemblée nationale), en don patriotique, pour les frais de l'ouverture de la campagne, afin de faire prévaloir l'opinion de Brissot qui, comme Cloots, voulait faire la guerre au genre humain et le municipaliser. Quoiqu'il ait des entrailles de père pour tous les hommes, Cloots semble en avoir moins pour les nègres; car, dans le temps, il combattait pour Barnave contre Brissot dans l'affaire des colonies; ce qui montre une flexibilité de principes et une prédilection pour les blancs, peu dignes de l'ambassadeur du genre humain. En revanche, on ne peut donner trop d'éloges à son zèle infatigable à prêcher la République une et indivisible des quatre parties du monde, à sa ferveur de missionnaire jacobin, à vouloir guillotiner les tyrans de la Chine et du Monomotapa. Il n'a jamais manqué de dater ses lettres, depuis cinq ans, de *Paris, chef-lieu du Globe;* et ce n'est pas sa faute si les rois de Danemark, de Suède, gardent la neutralité et ne s'indignent pas que Paris se dise orgueilleusement la métropole de Stockholm et de Copenhague (2). »

Ce qui a trompé M. Marc Dufraisse, c'est peut-être la tactique osée qu'adoptèrent les Girondins à propos de leur ingérence dans la politique cosmopolite, *après notre désastre de Belgique*, toute semblable à celle qu'ils avaient suivie après les massacres de septembre, auxquels ils n'étaient pas étrangers? Ils condamnè-

(1) Cette mémorable dispute avait son retentissement dans toute l'Europe et principalement en Angleterre. Les Tories y publiaient avec fracas les discours de Brissot, si menaçants pour le maintien de la paix, en les faisant précéder d'une préface d'Edmond Burke; et les Whigs ripostaient en répandant à profusion les pamphlets de Camille Desmoulins, *Jean-Pierre Brissot démasqué* et l'*Histoire des Brissotins*.

(2) *Le Vieux Cordelier*, deuxième numéro, 20 frimaire an II.

rent audacieusement, après coup, l'un et l'autre événement, bien qu'ils s'y fussent activement compromis, et en rejetèrent la responsabilité sur leurs collègues de la Montagne et notamment sur la députation de Paris.

Qu'on en juge encore par ce court extrait de la dernière lettre apologétique de Brissot à ses commettants, sur sa politique et celle de la Convention, — le chant du cygne (22 mai 1793) :

Parmi les causes de la guerre avec l'Angleterre, il place en première ligne : « *l'absurde et impolitique décret du* 19 *novembre* (1792), qui a justement excité les inquiétudes des cabinets étrangers ; *décret auquel les hommes éclairés se sont en vain opposés;* décret anéanti par les anarchistes même *qui l'avaient provoqué avec fureur;* anéanti après une fatale expérience (l'envahissement de la Belgique, de la Hollande, du Palatinat, de la Savoie et du comté de Nice) ; mais anéanti trop tard, puisque le mal existait (1). »

Est-ce cynisme, est-ce imbécillité ?....

Il n'en est pas moins vrai que cette tactique impudente et grossière, suivie par tous les Girondins, finit par les décharger, aux yeux de la foule, de leur responsabilité à l'égard du cosmopolitisme armé.

D'ailleurs, on peut remarquer que leur doctrine, pour l'action extérieure de la République, comme pour la direction intérieure de la France, se confond avec celle des Hébertistes, qui n'ont fait que l'exagérer ; cela résulte sans doute de ce que l'un et l'autre parti appliquait exactement la métaphysique révolutionnaire, *les principes*, sans hésiter ni modifier, sans se soucier des impossibilités pratiques ni les corriger jamais d'après l'empirisme élevé et les vues positives des Encyclopédistes, familières à quelques Montagnards et à Danton surtout.

Mais c'est sous le Directoire, après la rentrée à jamais

(1) *J.-P. Brissot, député du département d'Eure-et-Loire, à ses commettants, sur la situation de la Convention nationale, sur l'influence des anarchistes et les maux qu'elle a causés, sur la nécessité d'anéantir cette influence pour sauver la République.* — In-8, Paris, P. Provost, 1793.

déplorable des Girondins dans la Convention nationale, et avec leur appui, que commença, en même temps qu'une rétrogradation sanglante et funeste, ce qu'Auguste Comte a si justement appelé l'*orgie militaire*, c'est-à-dire la mise en œuvre réelle du système de propagande armée, que le Consulat et l'Empire se chargèrent de porter à de si monstrueuses conséquences.

Rien ne démontre mieux que le résultat obtenu par ces guerres insensées, sous les deux Bonaparte, la justesse et la pénétration de vue de Danton, de Thomas Paine, de l'abbé Soulavie et de Talleyrand lui-même, lorsqu'il servait la Convention au lieu du faux César, et le bien fondé de la politique réservée de notre grande Assemblée nationale et du comité de Salut public, quant à la conduite que devait tenir la Révolution à l'égard de l'Europe.

Napoléon Ier, le représentant le plus complet de la révolution armée, avait par deux fois ramené en France la défaite et l'invasion ; Napoléon III ne voulut pas moins faire.

En 1859, revenant à la guerre de propagande, il s'essaya, lui aussi, à délivrer l'Italie et à abattre le despotisme autrichien. Il prit donc à l'Empereur, pour le donner au roi de Piémont, le Milanais, en attendant la Vénétie, et il reprit à l'Italie, par plébiscite et pour s'indemniser de ce service, Nice et la Savoie.

Mais en 1870, onze ans plus tard, la Prusse, par laquelle Louis-Napoléon avait laissé écraser l'Autriche et le Danemark, prit sa revanche de la cession que nous avait faite le roi de Piémont, et nous enleva l'Alsace et une partie de la Lorraine. Peu s'en fallut que le nouveau roi d'Italie ne s'alliât avec les Allemands contre nous !

Si nous renforçions nos frontières sur les Alpes, nous les perdions du côté du Rhin, la frontière de fer était tournée au sud-est, et nous avions au flanc la trouée des Vosges !...

Une revanche est donc encore nécessaire. Voilà *la guerre éternelle*... l'état d'activité militaire perma-

nent auquel Henri IV et l'abbé de Saint-Pierre, tous les philosophes du grand siècle, la Constituante et la Convention, avaient espéré de mettre fin...

Les dispositions développées en Europe, à notre égard, par cette monomanie guerrière de la démocratie française en faveur des peuples *opprimés*, ont été assez bien résumées par la question suivante, adressée, non sans malice, à un grand journal de Paris, en 1875, par une feuille militaire de Bruxelles :

« Depuis cinquante ans la duchesse de Berry, Chateaubriand, et, après lui, Montalembert, ont revendiqué la Belgique pour la légitimité, Talleyrand pour la branche cadette, Ledru-Rollin pour la République, Napoléon III pour l'Empire, et M. Thiers pour tous les Français sans distinction d'opinion. Nous le demandons : où sont, alors, en France, les amis et les défenseurs de la nationalité belge (1)? »

De nos jours, enfin, sous prétexte d'expansion civilisatrice, la fâcheuse influence de la guerre de propagande ne s'est-elle pas encore montrée dans la prétention de nos gouvernants à nous refaire un domaine colonial?...

Avec la Convention s'éteignit donc bien réellement et définitivement, dans tout l'Occident européen, et même en France, l'esprit éclairé, pacifique, humanitaire et antimilitaire de la grande école du XVIIIe siècle. Seuls, quelques rares philosophes, mais des plus grands, et quelques groupes politiques trop peu influents pour compter dans le gouvernement des Etats, en ont maintenu la glorieuse tradition.

(1) V. *La nouvelle politique de la France*, par le Dr Robinet, 1 vol. in-18, Paris, 1875.

IV

CONCLUSION

En résumé, au point de vue le plus général, la politique extérieure de notre pays, en 1793, fut caractérisée par l'abandon, en temps utile, de la *guerre de propagande* qui semblait, *a priori*, devoir constituer l'action de la France régénérée sur les autres peuples, et par l'adoption de la conduite opposée, c'est-à-dire de la guerre défensive, ayant pour principe le respect réciproque des Etats et la non-intervention.

C'est par Danton que se fit cette transformation essentielle.

Quant au détail, diplomatie très active et très étendue : alliance tacite, mais très fermement suivie, avec les Whigs, en Angleterre ; paix maintenue avec la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, et, à Londres, jusqu'au mois de février 1793 ; traité de paix avec la Suède ; relations amicales avec le Danemark et la Turquie ; concert secret avec celle-ci et avec la Pologne contre l'Autriche et contre la Russie ; propositions à la Bavière, à la Sardaigne et à la Prusse, contre l'Empire ; occupation provisoire de la Belgique et de la Savoie ; tel est le bilan diplomatique de cette incomparable année ; tel est le programme qui fut accepté, suivi, subi, dans son ensemble, par la Convention nationale et par le comité de Salut public, même sous Robespierre.

Essentiellement dû à Danton, il amena la première paix (traités de Bâle), et la reconnaissance de la République par la Prusse, l'Espagne, la Toscane, Hesse-Cas-

sel, etc., c'est-à-dire la première atteinte décisive portée à la coalition.

C'est plus que nous n'avions d'abord voulu montrer.

Néanmoins, nous ne pouvons manquer de rappeler, en terminant, que le puissant politique auquel est dû cet immense résultat, rendit, à l'intérieur, un service encore plus décisif, par une création au moins équivalente : l'institution du gouvernement révolutionnaire, la dictature provisoire du comité de Salut public, venant subordonner, en pleine anarchie, toutes les individualités, toutes les autonomies, communales, de district et de département, tous les pouvoirs publics et la Convention elle-même, pour les faire concourir inflexiblement à la défense nationale et le maintien de la République.

Voilà, avec la *grande réquisition* (août 1793), qui permit aussitôt de faire face partout à l'ennemi et de répondre à son attaque par les victoires de l'an II (1), voilà l'ensemble des mesures de salut qui assurèrent l'indépendance et l'intégrité de la patrie au moment le plus critique peut-être de son histoire, et qui permirent à la France de triompher de cette coalition qui avait juré sa perte et qui s'en était d'avance partagé les lambeaux (2).

D'une action politique aussi forte, aussi étendue, aussi rapide et aussi tutélaire, le grand Français n'a jusqu'ici retiré que la plus froide ingratitude, les diffamations les plus outrées, les dédains les plus méprisants, une mort que l'on a voulu rendre ignominieuse... Notre génération ne le connaît même pas ! et tandis qu'elle prodigue ses statues, le bronze et le marbre, à des littérateurs, à des versificateurs, à des amuseurs, à de faux philosophes, à de faux hommes d'Etat, à de

(1) Wattignies et Fleurus ; la reprise des lignes de Wissembourg et le déblocus de Landau ; la reprise de Lyon, de Marseille et de Toulon ; l'occupation de Bellegarde, de Villefranche et du fort Saint-Elme ; les batailles du Mans et de Savenay, etc.

(2) V. *La Révolution française*, par M. P. Laffitte, l'Introduction de notre *Procès des Dantonistes*, la Préface de la 3e édition de notre *Mémoire sur la vie privée de Danton*, et la pièce n° 21.

faux hommes de guerre, celui à qui nous devons d'être restés Français attend encore de son pays cette marque de réparation.

C'est un signe des temps.

Le 7 février 1882, un décret du président de la République a autorisé une souscription nationale pour élever une statue au conventionnel à Arcis-sur-Aube, sa ville natale.

Voilà quatre ans! Et la Chambre des députés, le Sénat, les ministres, les départements et les communes, la presse, le public, en un mot toute la France politique n'ont encore su parfaire la moitié de la somme modique rigoureusement indispensable pour donner ce témoignage tardif et parcimonieux de reconnaissance à celui qui disait : « J'embrasserais mon ennemi pour la patrie, à laquelle je donnerais mon corps à dévorer », et qui tint parole.

Aussi bien eut-il raison, sans compter ni sur ses contemporains ni sur la postérité, de prendre pour principe de sa conduite publique cette autre maxime encore inspirée par sa magnanimité naturelle :

Il faut qu'un vrai patriote, en révolution, fasse le bien et l'oublie à peu près comme l'autruche, qui dépose ses œufs dans le sable sans s'inquiéter de leur sort.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1.

LETTRE

de Français de Nantes à Danton.

Paris, 29 mai 1791.

Monsieur,

La ville de Paris va donner un grand spectacle au monde et de grandes espérances à ceux qui s'occupent de la confédération et du bonheur des nations. Ce sera pour la première fois qu'on verra un peuple se réunir pour se réjouir du bonheur d'un autre peuple. Vous prévoyez que je veux parler du rassemblement des sections pour délibérer sur la révolution de Pologne, qui a été tout ce qu'elle pouvait être dans un pays où les lumières philosophiques ne sont pas généralement répandues.

Il serait digne de vous, monsieur, et des véritables amis des peuples, de demander que la cité de Paris fît une députation à la cité de Londres. J'ai déjà rempli cette mission au nom d'une grande société; mais la ville de Paris donnerait une autre importance et un grand caractère à cette démarche unique dans les annales du monde.

M. Dagne, et M. Cristie, élève et ami du docteur Price, que j'ai connu à Londres, et qui sont à Paris, m'ont assuré que tous les Whigs, toutes les sociétés constitutionnelles et de révolution, en Angleterre, en adhérant aux principes de Charles Fox, sont amis de notre Constitution, et que le nombre des souscripteurs pour la fête qui sera célébrée à Londres le 14 juillet est déjà si nombreux, que nulle taverne ne pourra les contenir. Le lord Stanhope doit présider cette fête. Combien la présence des députés de la ville de Paris la rendrait plus imposante! J'ai l'honneur de vous adresser le rapport que j'ai fait de la députation dont j'ai été chargé en Angleterre dans le même but. Comme vous jouissez d'une grande influence dans les sections, j'ai cru devoir m'adresser à vous, et ne m'adresser qu'à vous.

FRANÇAIS,

Député extraordinaire de Nantes, hôtel de Bretagne, rue Croix-des-Petits-Champs.

N° 1 *bis*.

DÉCRET

de l'Assemblée législative du 26 *août* 1792,

déférant le titre de citoyen français

aux Étrangers qui se sont signalés au service de l'Humanité.

(*Moniteur*, n° 241.)

Guadet propose, au nom de la Commission extraordinaire, et l'Assemblée adopte à l'unanimité le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que les hommes qui, par leurs écrits et par leur courage, ont servi la cause de la liberté et préparé l'affranchissement des peuples ne peuvent être regardés comme étrangers par une nation que ses lumières et son courage ont rendue libre ;

« Considérant que si cinq ans de domicile en France suffisent pour obtenir à un étranger le titre de citoyen français, ce titre est bien plus justement dû à ceux qui, quel que soit le sol qu'ils habitent, ont consacré leurs bras et leurs veilles à défendre la cause des peuples contre le despotisme des rois, à bannir les préjugés de la terre, et à reculer les bornes des connaissances humaines ;

« Considérant que s'il n'est pas permis d'espérer que les hommes ne forment un jour devant la loi, comme devant la nature, qu'une seule famille, une seule association, les amis de la liberté, de la fraternité universelle, n'en doivent pas être moins chers à une nation qui a proclamé sa renonciation à toute conquête et son désir de fraterniser avec tous les peuples ;

« Considérant enfin qu'au moment où une Convention nationale va fixer les destinées de la France et préparer peut-être celles du genre humain, il appartient à un peuple généreux et libre d'appeler toutes les lumières et de déférer le droit de concourir à ce grand acte de raison à des hommes qui, par leurs sentiments, leurs écrits et leur courage, s'en sont montrés si éminemment dignes :

« Déclare déférer le titre de citoyen français à Priestley, Paine, Bentham, Wilberforce, Clarkson, Makinstosh, David Williams, Gorani, Anacharsis Cloots, Campe, Corneille Paw, Pestalozzi, Washington, Hamilton, Maddison, Klopstock, Kosciusko, Schiller.»

N° 2.

ADRESSE

des Fédérés prussiens à l'Assemblée législative, lue en séance par Anacharsis Cloots le 12 août 1792 (1).

Législateurs,

Il n'y aurait plus d'esclaves sur la terre, si le texte de vos lois était compris par les troupeaux-d'hommes qui gémissent sous la verge de quelques individus appelés *rois*.

Les trônes des monarques sont de misérables tréteaux aux yeux de l'homme qui a lu les dix-sept articles de la *Déclaration des Droits*. Un porte-couronne, un pouvoir exécutif couronné fut toujours un pouvoir désorganisateur.

Le délire des tyrans nous oblige de répandre la lumière les armes à la main. Vous avez sagement conçu le projet de former différentes légions étrangères. Ces phalanges d'interprètes, ces drogmans belliqueux donneront la mort aux oppresseurs et la vie aux opprimés; traducteurs de la loi universelle, ils dissiperont les ténèbres qui dérobent aux nations la vue des impostures royales.

Les pétitionnaires qui fixent dans ce moment votre attention, ont juré la délivrance de leurs pénates; Prussiens, ils se promettent d'attirer à eux les satellites du Sardanapale brandebourgeois. Législateurs, nous vous offrons une *légion prussienne*.

Ce brave Vandale, que vous voyez couvert de cicatrices honorables, est un colonel dont Frédéric le Grand a su distinguer le mérite dans des guerres longues et fameuses. L'insouciance et l'ingratitude de Frédéric-Guillaume, la haine que nous portons héréditairement à la maison d'Autriche, l'amour que nous avons héréditairement pour les Français, l'horreur naturelle du despotisme, inspirent la plus juste des vengeances à ce guerrier dont le nom est cher aux conquérants de la Silésie.

Tous les Prussiens éclairés partagent les sentiments du prince Henry, des généraux Mallendorf, Kalkreuth et Sheffen. L'opinion du ministre Hertzberg, d'abord flottante, est décidément favo-

(1) Brochure in 8, imprimée et envoyée aux 83 départements par ordre de l'Assemblée. — De l'imprimerie nationale.

rable à la France. Berlin et Paris s'accordent parfaitement dans l'aversion des tyrans lorrains. A mesure que le trésor de la Sprée s'épuisera, l'opinion publique se fortifiera, et l'héroïsme du peuple français triomphera de l'idiotisme de la cour de Potsdam.

La philosophie de Voltaire et de Rousseau a jeté de trop profondes racines, sous un règne glorieux de quarante-six années, pour que la patrie de Copernic, le chef-lieu et le refuge des réformateurs de l'Allemagne et de la France, s'alliât cordialement avec l'Autriche pour le rétablissement du papisme et du machiavélisme sur les rives de la Seine.

Un murmure sourd se fait entendre dans toutes les contrées protestantes. Le duc de Brunswick lui-même est accablé de pensées sinistres sur le sort de sa religion et de sa principauté. Le roi de Prusse, plus galant que son prédécesseur, persistera-t-il à se ruiner pour deux femmes, pour Antoinette de Lorraine et Catherine de Russie? Les officiers prussiens sont trop raisonnables et trop instruits pour ignorer le véritable intérêt du Brandebourg; ils déplorent l'ineptie d'un roi illuminé, en invoquant les mânes d'un roi philosophe, et en tournant leurs regards vers l'héritier présomptif, qui proteste franchement contre l'absurde ligue de Pilnitz. Le soldat prussien combattra mollement pour des impériaux qu'il abhorre et pour des émigrés qu'il méprise. Il n'y a pas une seule famille en Prusse qui n'ait à se venger de la politique barbare de Vienne, de Versailles et de Pétersbourg.

Deux grandes erreurs enfantent la plupart de nos maux : la souveraineté frauduleuse des princes et la souveraineté partielle des peuples.

Voici le moment de rapatrier tous les membres de la famille humaine par la promulgation du principe éternel de la souveraineté indivisible du genre humain. Les *Droits de l'homme* sont les mêmes partout : loi unique, souverain unique. Sans ce principe salutaire, le moindre hameau pourrait s'ériger en souverain, s'isoler tristement et semer la zizanie sur la terre. Mais avec ce principe lumineux et fécond, avec ce premier commandement de la nature, une harmonie inaltérable couvrira le globe de tous les bienfaits de la paix perpétuelle.

Législateurs! Les fédérés prussiens vous demandent un régime militaire. Nous connaissons les détours et les issues de la forêt Hercinie, nous serons plus heureux que Varus : vous ne nous redemanderez jamais une légion invincible, par l'ascendant de la vérité sur le mensonge, de la liberté sur l'esclavage! Dites, et nous partons.

(Suivent les signatures.)

N° 3.

LETTRE

d'un Mayençais à la Convention nationale (octobre 1792).

(*Archives de la guerre*, d'après G. AVENEL.)

« Pères de la patrie cosmopolite,

« Les Mayençais ont enfin vu le jour heureux qui les dégage des chaînes de leur despote qu'ils ont si longtemps portées et qui leur donne enfin la liberté de mettre aux yeux de l'univers les preuves des infractions aux droits de l'homme et du citoyen commises par leur prince-prêtre.

« Je me trouve dans le nombre de ceux qui sont en état d'accuser l'électeur de Mayence au tribunal de l'Humanité, et qui s'en font un devoir pour le bonheur de leurs frères opprimés.

« Mais pour mettre au grand jour ces plaintes, il faut que j'aie une patrie, que j'aie la France pour patrie, puisqu'elle est la seule patrie dans l'Europe; il y a déjà longtemps que j'ai admiré votre nouvelle religion politique, que je me suis empressé de me rendre digne de cet honneur. Le citoyen général Custine, vainqueur de Mayence, et plusieurs autres hommes illustres de votre nation, peuvent faire témoignage de mes opinions. Ainsi, je vous prie de faire usage de mon zèle pour votre bonne cause...

« Représentants de la République française, le plus beau titre pour un homme digne de ce nom est, à mes yeux, celui de citoyen français. Je demande à la nation française le titre de citoyen français, et de m'adopter au nombre de ses enfants.

« Écrit au jour de la prise de Mayence.

« Georges WEDEKIND.

« *P. S.* — Pardonnez des fautes de style, je suis étranger et je dois écrire dans les moments les plus troublés par le bruit de vos armes heureuses. »

M. Avenel a fait précéder ce document, à la fois si naïf et si probant, de l'interpellation que l'on va lire, empreinte d'un véritable patriotisme et du sentiment profond de l'esprit de ces temps héroïques; il s'adresse à M. de Sybel, auteur d'une histoire allemande de la Révolution française :

« Ah! combien vos sinistres invasions ressemblent peu à nos

marches triomphales de 92, et comme nous comprenons que l'historien ait caché à ses lecteurs ces fêtes du Droit. Car c'étaient bien les Allemands qui soupiraient alors après nous et qui nous criaient: Délivrance! Spire, Mayence, Trèves, Coblentz nous espéraient, et c'était sans combattre que nous avancions.

« Que d'appels et que de remerciements quand nous nous rendions à leurs vœux!

« Votre gouvernement, monsieur, a-t-il reçu, depuis la prise de Strasbourg (1870), une lettre, *une seule lettre d'option* pareille à la suivante (celle qu'on vient de lire) (1)?

N° 4.

ADRESSE

des Corps administratifs de la ville et ci-devant comté de Nice à la Convention nationale,

présentée le 4 novembre 1792 (2).

Législateurs,

Les corps administratifs provisoires de la ville et ci-devant comté de Nice, en permanence, réunis à la maison commune, considérant que le plus précieux bien pour l'homme est de vivre libre, offrent à la République française l'hommage pur de leur reconnaissance, à cause de leur affranchissement.

Depuis l'arrivée des Français dans leur pays, le drapeau de la liberté décore toutes les places publiques. Avant le 29 septembre, cette liberté était concentrée dans leurs cœurs; ils en sentent tout le prix: délivrés du tyran qu'ils abhorrent, ils vous jurent, Français, qu'élevés par vos soins à toute la dignité d'hommes, ils sauront soutenir les droits imprescriptibles de la nature et s'ensevelir sous les cendres et les ruines de leur pays, plutôt que de cesser d'être libres.

Français, représentants d'une grande République dont les gé-

(1) *Lundis révolutionnaires*, p. 114.

(2) Brochure in-8, imprimée et envoyée aux départements par ordre de l'Assemblée.

néreux efforts jettent l'épouvante dans les cœurs des tyrans et des oppresseurs de la terre, vous qui voulez le bonheur des peuples et la liberté du monde, nous vous déclarons, en présence de l'Eternel, que nous partagerons toutes vos peines; qu'armés, ainsi que vous, pour une si belle cause, nous sacrifierons tout ce que nous avons de plus cher pour vous aider à faire arborer partout l'étendard sacré de la liberté.

Nous avons juré de vivre libres ou de mourir; nous attendons de vous la vie ou la mort : *hâtez-vous de prononcer notre agrégation à la République française*. Nous vous disons avec cette franchise qui convient à un peuple libre, que si notre prière d'être Français n'était pas accueillie, nous ne transigerions jamais avec nos persécuteurs, et nous embraserions plutôt toutes nos possessions dans cette terre de proscription, pour aller vivre dans la terre de la liberté que vous habitez.

Nous députons vers vous deux citoyens recommandables par leur patriotisme (1) : ils vous exprimeront avec quelle impatience les citoyens de cette importante contrée attendent la nouvelle de leur adoption à leur primitive patrie (*sic*), la République française, dont ils n'auraient jamais dû être séparés.

Signé : PAUL BARRAS, *président*; LOUIS SALVY, CAUVIN, CHABAUD, LECLERC, GIACOBI, *maire*, MOUQUIN, DEILFY, LÉVI *l'aîné*, HÉRAUD, VEILLON, ANDRÉ FARAUDY, JEAN-BAPTISTE GROSSON, LOUIS ST-PIERRE, DAVID MOÏSE, ANDRÉ GASTAUD, BLANQUI DOMINIQUE, PIERRE-HONORÉ ROASSAL, VICTOR TIRANTY, BERNARDIN CLÉVICY, ASDA, JAUME, *procureur de la Commune*.

N° 5.

DISCOURS

des Députés extraordinaires (délégués)
de la ville et comté de Nice à la Convention nationale,
prononcé le 4 novembre 1792 (2).

Législateurs,

Depuis sa génération à la liberté, le peuple de Nice avait manifesté le désir d'envoyer auprès de vous des citoyens pour vous exprimer les sentiments qui sont gravés dans son cœur; mais

(1) Blanqui et Veillon.
(2) Brochure in-8, de 12 pages, de l'imprimerie nationale, publiée et envoyée aux départements par ordre de l'Assemblée.

des raisons aussi hautes qu'inconnues en ont sans cesse retardé l'accomplissement. A la fin, nous nous trouverons heureux d'avoir été choisis pour son organe. Il nous a expressément chargés de solliciter vivement auprès de vous *pour ne faire qu'un seul peuple avec le peuple français.* Revenez Français, nous a-t-il dit avec une douce menace, ou ne revenez jamais plus.

Représentants d'un peuple libre, accueillez nos vœux : vous le devez, parce qu'ils sont justes; vous le devez, parce qu'il y va de la dignité et de l'intérêt du peuple français.

Daignez nous accorder quelques-uns de ces instants précieux que vous employez si glorieusement pour le bonheur des hommes : ils ne seront point perdus si vous les accordez à celui du peuple de Nice.

Le ciel nous est témoin que depuis la Révolution française le tyran du Piémont n'a jamais cessé d'insulter, outrager et provoquer le peuple français et attirer son ressentiment sur ces habitants infortunés que ses prédécesseurs avaient déjà perfidement joués et lâchement trahis; que, sourd aux cris des citoyens dont le cœur n'était pas corrompu par le souffle empoisonné des émigrés, loin de repousser de ses Etats ces fugitifs rebelles aux lois de leur patrie, qui soufflaient partout la discorde et le désordre, il les a accueillis avec empressement, les a protégés dans leurs tyrannies, en a souffert et même secondé les complots détestables; leur a sacrifié des citoyens honnêtes et paisibles qui n'avaient d'autre crime que de n'avoir pas en horreur la Révolution française, de ne pas crier au carnage, à la destruction, à l'extermination, à l'instigation de cette cabale abhorrée; il a appesanti son sceptre de fer sur un peuple doux et patient qui ne demandait que la paix, la tranquillité et l'obéissance. Par des outrages sans fin faits au nom français, dans le territoire de Nice, il a exposé ce peuple au ressentiment d'une nation puissante qui sait autant venger les affronts que défendre et protéger la liberté et l'humanité.

A la fin, pour comble de perfidie, lorsque les armées françaises se sont présentées pour tirer vengeance de tant de crimes, il a lâchement abandonné ce même peuple qu'il avait si iniquement exposé; il l'a abandonné dans la plus cruelle anarchie, sans tribunaux, sans chefs, sans défense, sans police, sans même l'avertir qu'il l'abandonnait; il l'a renoncé comme on renoncerait des criminels. Eh bien! nous le renonçons à notre tour; nous ne voulons plus de lui; nous ne voulons plus de roi : *nous nous donnons, ou plutôt nous voulons être réunis à la nation française, à notre ancienne patrie, de laquelle nous avons été séparés par l'attentat de nos tyrans.*

Augustes représentants! ne nous repoussez pas; il y va de votre dignité.

Vous nous avez invités, par l'organe du général Anselme, dans son adresse du 28 septembre, à nous séparer de nos tyrans; vous nous avez proposé pour récompense le bien le plus précieux, la jouissance de la liberté; vous nous avez promis de nous la faire partager à jamais. *Pourrions-nous être libres sans être Français?* Non, des obstacles insurmontables s'y opposent : notre position est telle *que nous ne pouvons être que Français ou esclaves.*

Nous nous sommes rendus à votre invitation; nous avons couru au-devant de vos armées; nous avons invité leur général à se rendre au milieu de nous pour nous gouverner, pour nous fraterniser (*sic*). Il nous a reçus, il est entré aux acclamations d'un peuple ivre de joie : nous avons juré d'être fidèles à la nation et à la loi, de défendre la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant. Et comment serons-nous fidèles à la nation, si elle nous repousse? Malheureux habitants de Nice! serions-nous réduits à nous voir abandonnés par nos tyrans et repoussés par nos libérateurs?

Non, vous ne nous repousserez pas : il y va de votre intérêt.

Eh quoi! vous priveriez-vous du plus redoutable rempart que vous puissiez opposer aux entreprises des tyrans qui vous entourent? Offrez la liberté aux peuples dont les despotes oseront entreprendre sur vous, et les despotes disparaîtront de la surface du globe; mais si vous repoussez les premiers qui l'acceptent, quel est le peuple qui en osera suivre l'exemple? Quel est le peuple qui voudra se séparer de son tyran au risque d'en devenir encore la malheureuse victime?

On nous a demandé, au nom de la nation, les trésors qui lui appartiennent, les richesses des églises, les biens des couvents, ces dépôts sacrés des peuples, ces ressources fécondes dans les calamités : nous les avons fidèlement consignés à la nation que nous avons adoptée. Que penserait donc l'Europe, que penserait le monde entier, du peuple français, si, après avoir tari la source de nos trésors par l'appât de la liberté qui nous était offerte, il nous repoussait ensuite de son sein, plongés dans l'indigence, à la merci des tyrans implacables dont nous serions infailliblement les victimes?

Ce n'est pas une conquête que nous vous proposons de garder, c'est un peuple qui réclame votre fraternité que nous vous prions de recevoir; un peuple qui a déjà appartenu à la nation française; qui a été arraché de la nation française; qui, devenu libre, *demande d'être réuni à la nation française;* un peuple que vous

avez invité à se séparer de son tyran; qui a le droit de se soustraire à son tyran; qui a été abandonné, trahi, sacrifié par son tyran.

Si la justice de sa cause, si la dignité du peuple français, si son intérêt même n'ont pas assez de force pour vous décider, laissez-vous au moins toucher du sort qui le menace si vous le repoussez. Voyez ce peuple doux et patient qui vient de goûter un instant la douceur de la liberté, voyez-le, dis-je, luttant sans cesse contre les complots des ennemis de la liberté, exposé tous les jours à perdre la vie pour la défendre et succombant sans doute aux pièges redoublés qu'on ne manquera pas de lui tendre; voyez-le, enfin, entouré de fers, plongé dans la misère, couvert d'opprobre et le désespoir dans le cœur, traîner dans les angoisses des jours qu'il déteste, regarder la mort comme un bienfait et maudire peut-être le moment où il a vu luire la liberté.

Mais non, loin de nous cette affreuse perspective! Un avenir plus heureux nous attend : notre confiance et votre générosité nous en sont un sûr garant.

Prononcez cette réunion désirée, dites que nous serons portion de cette heureuse contrée que nous adoptons pour nouvelle patrie, et nous bénirons à jamais la générosité du peuple français.

Signé : BLANQUI, député extraordinaire de la ville et comté de Nice; VEILLON, *idem.*

N° 6.

L'Assemblée nationale des Allobroges à la Convention nationale de France.

(*Moniteur*, n° 328, année 1792.)

« Législateurs,

« Le soleil bienfaisant de la liberté vient enfin, par ses douces influences, de dissiper les nuages épais de la tyrannie et du despotisme qui infestaient notre atmosphère.

« Nos tyrans, aussi lâches qu'ils ont été cruels, n'ont pu soutenir l'aspect redoutable des drapeaux tricolores; ils ont fui, et pour jamais ont délivré de leur odieuse présence une terre trop longtemps abreuvée des maux émanés du sceptre de fer.

« Les Savoisiens, pénétrés de la reconnaissance la plus vive, prient l'auguste Assemblée d'en recevoir les témoignages.

« Ces hommages, Législateurs, ne sont pas dictés par les organes corrompus de l'ancien régime : ce sont des hommes libres qui vous les présentent et qui sentent toute la dignité de leur nouvelle existence.

« Vous nous avez laissé les maîtres de nous donner des lois, nous avons agi. La nation savoisienne, après avoir déclaré la déchéance de Victor-Amédée et de sa postérité, la proscription éternelle des despotes couronnés, s'est déclarée libre et souveraine.

« C'est du sein de cette assemblée qu'est émis le vœu unanime d'être réunis à la République française, *non par une simple alliance*, mais par une union indissoluble, et *formant partie intégrante* de l'empire français.

« Ce n'est point une assemblée d'esclaves, tremblant à l'aspect des fers qu'ils viennent de quitter, qui vous supplie de la prendre sous votre protection; c'est un souverain, admirateur de votre gloire, demandant à en faire réfléchir sur lui quelques rayons. »

Cette adresse, datée du 22 octobre 1792, fut lue à la Convention dans sa séance du mercredi 21 novembre, par le citoyen Doppet, lieutenant-colonel de la Légion allobroge.

Peu de temps après la Savoie et Nice, c'est Monaco, ville libre, Menton et Roquebrune, qui demandaient à la Convention, le 20 janvier 1793, d'être incorporées à la République.

Le *Moniteur* du 6 février, en rend compte en ces termes :

« Dimanche dernier, les assemblées primaires de Monaco, Menton et Roquebrune se sont formées, et chacune d'elles, après avoir prononcé la *souveraineté du peuple* et demandé à devenir partie intégrante de la République française, a élu quatre représentants qui, hier, se sont réunis à Monaco. Quoiqu'ils ne soient qu'au petit nombre de douze, ils se sont constitués en Convention nationale particulière, en attendant l'adoption par celle de France.

« Aujourd'hui après midi, grand *Te Deum* accompagné de quarante coups de canon, du brûlement des titres de la noblesse du pays et de celui du pavillon du ci-devant prince. Ce soir, illumination générale. »

N° 7.

ADRESSE

des Amis de la Liberté et de l'Égalité (Jacobins) *d'Annecy* (Savoie) *à la Convention nationale*, lue à la séance du 26 novembre 1792.

« Législateurs,

« La nation française a rompu ses chaînes; elle a brisé tous ses fers; elle a pulvérisé tous ses ennemis; elle a aboli la royauté; elle a, en un mot, établi la République; elle a plus fait, cette nation magnanime et généreuse, elle a juré l'anéantissement de tous les despotes; elle a juré la liberté de tous les peuples; et déjà, d'un pôle à l'autre, les trônes chancellent et bientôt ils disparaîtront pour faire place à la souveraineté universelle, la seule idole devant qui les mortels épars vont désormais se prosterner.

« Quelle époque donc pour le peuple allobroge que celle où la Convention nationale prononcerait son incorporation à la nation française! Daignez donc, Législateurs, daignez nous entendre. Nous ne rappellerons pas que jadis nous fûmes réellement Français. Les siècles passés n'ont presque pas de rapport au temps présent; ils s'éclipsent à l'aspect du règne de la Liberté et de l'Egalité. Nous dirons que la circonscription des lieux, l'identité des mœurs et du langage, nous ont, de droit, fait naître et maintenus Français, et que si, par le fait, nous avons cessé de l'être, ce n'est que par la force, ce n'est que parce que les tyrans nous ont arrachés du sein de votre famille.

« Nous dirons qu'à l'instant où le peuple savoisien a été libre, il s'est levé comme un éclair, spontanément et tout entier, qu'il a unanimement et simultanément, dans toutes les communes, prononcé le vœu d'incorporation à la France; que jamais vœu ne fut plus universel, puisqu'il a été celui de tous; nous dirons même qu'il est de l'intérêt de la nation française d'accueillir un vœu aussi formel, quand ce ne serait que pour éviter, à ses côtés, le spectacle d'un peuple qui verrait bientôt s'ouvrir sous ses pas un abîme de malheur.

« Ainsi donc, l'incorporation de l'Allobrogie à la République

française est la conséquence des vrais principes, ainsi la justice éternelle la sollicite.

« Qu'on ne dise pas que les autres peuples auront les mêmes droits de réclamer un pareil bienfait, car, d'abord, les circonstances morales et physiques ne sont pas les mêmes. D'ailleurs, on ne trouvera peut-être pas un peuple qui, comme le peuple allobroge, se soit élevé soudain à la hauteur de la République.

« Dira-t-on que la République française serait trop étendue si elle adoptait tous les peuples qui voudraient s'unir à elle? Mais, jamais une République fondée sur les principes consacrés par la nation française ne sera trop vaste; les bornes de l'univers devraient seules être les siennes.

« O vous! qui allez poser les fondements du bonheur du genre humain, vous, appelés à de si hautes destinées, Législateurs du monde, prononcez, et l'existence du peuple allobroge sera éternelle; il fera partie intégrante de la première nation de l'univers; il ne fera qu'un avec le peuple français; et c'est dans ce consolant espoir que nous renouvelons entre vos mains le serment que nous avons fait de maintenir avec vous la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant.

« *Les membres composant la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité d'Annecy.* »

N° 8.

ADRESSE

de la Société allemande de Manheim à la Convention nationale,

lue en séance le 16 novembre 1792 (1).

De Manheim, le 28 septembre 1792.

Messieurs,

Souffrez que les mêmes Allemands dont l'Assemblée nationale a daigné accueillir l'hommage et les vœux dans la séance du 9 août vous témoignent encore aujourd'hui leur intérêt et vous fassent part de l'expression de leurs sentiments.

(1) Brochure in-4°, imprimée et envoyée aux départements par ordre de l'Assemblée; Mame, à Angers, imprimerie nationale.

Nous vous l'avouons : nous avions cru longtemps que Louis XVI voulait sincèrement l'établissement de votre Constitution. Ses promesses réitérées de fidélité, ses proclamations, ses réponses aux députations, qui étaient la plupart consignées dans les papiers publics, nous avaient presque persuadés qu'il était de bonne foi. Mais depuis l'époque du 10 août, nous sommes désabusés. Toutes les machinations de la cour, qui sont maintenant dévoilées, nous ont ouvert les yeux. Sa correspondance et celle de la reine avec les chefs de Coblentz ; l'usage qu'il faisait de la liste civile pour entretenir les gardes du corps, les mousquetaires, les chevau-légers et autres compagnies armées, qui font aujourd'hui la guerre à la France, et pour faire imprimer des pamphlets et des libelles contre l'Assemblée nationale et tous les vrais amis de la liberté ; la perfidie et la corruption de ses ministres et le renvoi de ceux qui marchaient franchement dans le sens de la Constitution : tout cela, messieurs, nous convainct qu'il était un traître.

La Constitution le plaçait sur le plus beau trône du monde, lui assurait vingt-quatre millions de revenu pour sa dépense, lui donnait un degré d'autorité suffisant, puisque, indépendamment de toutes les places, dans l'ordre civil et militaire, qu'il pouvait donner à ses créatures, il pouvait encore faire mouvoir une armée de deux cent mille hommes.

Et de qui tenait-il tant de bienfaits ? D'une nation aimante et généreuse !

Ne pouvait-il donc pas être heureux ? Oui, sans doute ; mais il a voulu être despote ; et le voilà précipité du faîte des grandeurs dans la classe des simples particuliers : heureux s'il sait, comme Denys de Syracuse, s'y procurer quelque ressource.

On dira, nous le savons, que la nation française est ingrate, puisqu'elle lui doit la convocation des états généraux, qui a été le premier échelon de la liberté.

Louis XVI, en convoquant les états généraux a retiré une nation de l'abîme, et c'est là une action estimable. Mais, en détruisant ce qu'ils ont fait, il l'y a reprécipitée, et c'est une perfidie épouvantable.

Que dirait-on d'un homme, en apparence compatissant, qui retirerait son semblable d'un précipice, et qui, après l'avoir élevé jusqu'à lui, l'y ferait tomber de nouveau ? Cet homme serait un monstre.

Nous approuvons donc, messieurs, le parti que vous venez de prendre d'abolir la royauté en France.

Méprisez les clameurs de ceux qui vous diront que la France est trop grande pour former une république, et que ce genre de gouvernement ne convient point aux Français. La République

romaine était encore plus grande, puisque la Gaule n'était qu'une de ses provinces; et les Gaulois ont porté longtemps avec orgueil le nom de citoyens romains.

Quel que soit le succès de votre démarche hardie, elle sera utile en ce qu'elle sera une leçon pour tous les despotes de la terre. Elle leur apprendra que tous les peuples commencent à se reveiller à la liberté, et qu'il est enfin temps de les traiter avec douceur et de les rendre heureux. Votre révolution est un orage qui gronde sur toute l'Europe. Il effraye, il épouvante les âmes timides; il cause même des désordres partiels; mais ses ravages n'auront pas de suites. Bientôt l'air en sera plus pur. Il fallait cette convulsion de la politique pour ramener les princes et les rois à l'état d'hommes.

Courage, messieurs, soyez fermes et inébranlables, vous tenez seuls maintenant le timon du vaisseau de l'État. Dirigez-le avec courage et prudence, au milieu des tempêtes qui l'agitent, et ne souffrez jamais qu'aucun corsaire couronné vienne s'en emparer. Ne vous laissez point abattre par quelques revers. Les Romains perdirent la bataille de Cannes, et ils ne désespérèrent point de la République. Déployez une grande force militaire. Point de mesures partielles. Organisez en grand vos armées pendant cet hiver. Assurez votre liberté et vous affranchirez tout le monde.

Permettez-nous de nous prosterner maintenant devant le génie sublime de la France (1).

N° 9.

ADRESSE

de la commune de Namur à la Convention nationale,
lue par les citoyens
ADANT, curé de Chevreuse, et SAUNIER,
délégués de cette commune (2).

Citoyen président et Législateurs,

Tandis que les tyrans réunissent leurs efforts pour enlever aux enfants de la Liberté le fruit de leurs conquêtes et conspirent

(1) Pièce transmise à la Convention par l'intermédiaire de François, de Neufchâteau, juge de paix du canton de Vicheray, district de Neufchâteau (Vosges).

(2) Une feuille in-4°, imprimée à Angers, à l'imprimerie nationale, chez Mame, imprimeur du département, par ordre de l'Assemblée, et envoyée aux départements.

contre le bonheur du monde, la commune de Namur a choisi deux Français pour porter à la Convention nationale le vœu qu'elle a exprimé de se réunir à la France.

Charles-sur-Sambre, Fleurus, Ham, Vaissaignes s'étaient déjà empressées de se placer sous l'égide d'un peuple libre, persuadées que là viendraient s'amortir tous les traits lancés par les despotes.

Il était utile, citoyens Législateurs, que Namur fut lente à se prononcer, afin d'attester aux tyrans que ses habitants avaient mûrement réfléchi et qu'une nation ne se donne pas aveuglément.

Les Namurois, entourés des partisans des anciens États, divisés par des factions, dont l'une, en apparence amie des réformes, mais, dans le fond, guidée par un intérêt sordide, par l'esprit de vengeance et la fureur du royalisme, l'autre, dévorée par l'esprit de domination, égarant le peuple par les fausses lueurs de l'indépendance; mais cruellement instruits par la trahison de Van der Nott, et ne voulant plus que la démocratie, séduits par les insinuations perfides de ces faux apôtres dont l'existence, dans un pays libre, était un crime, ils avaient conçu des craintes pour le maintien de la religion qu'ils professent. Ajoutant à tous ces obstacles vingt-quatre corporations qui avaient des privilèges exclusifs, le peuple enchaîné dans tous les sens par les combinaisons de l'aristocratie, était-il étonnant que la liberté ait éprouvé les douleurs de l'enfantement le plus laborieux ?

De là l'espérance chimérique de former une république particulière, incapable de se soutenir par elle-même, qui aurait été radicalement vicieuse par son organisation essentiellement dépendante, *et aurait fini par retomber dans les fers auxquels ils voulaient se soustraire.*

Cependant, éclairés sur les véritables motifs de la Convention, et reconnaissant que le libre exercice des cultes était consacré par la *Déclaration des Droits de l'Homme;* entraînés par leur penchant naturel vers la liberté; soupirant après la Constitution qui va sortir plus brillante de vos mains et, surtout, brûlant du désir de chasser à jamais l'aigle germanique de leur territoire, ils sont venus avec enthousiasme inscrire leurs noms sur le registre contenant leur renonciation à tous les privilèges, leur adhésion aux décrets des 15, 17 et 22 septembre dernier, et *leur vœu de réunion à la République française.*

Oui, citoyens Législateurs, l'amour sacré de la patrie règne aussi dans le cœur des Namurois; nous avons lu dans leurs yeux le républicanisme, la sincérité dans leurs embrassements, la force dans leurs bras enlacés avec les notres; nulle province de la Belgique n'avait porté plus de haine à la tyrannie et n'avait défendu avec plus d'énergie le droit incontestable qu'a

une nation d'appliquer au soulagement de tous des biens donnés abusivement et envahis par l'avarice de quelques-uns.

Ils ont senti que les privilégiés formaient une masse monstrueuse dans un État, que les corporations devaient être anéanties, et qu'il fallait que le peuple rentrât dans la plénitude de ses pouvoirs.

Élevés à la hauteur de vos principes, convaincus de la nécessité de s'attacher à une nation généreuse et puissante, ils veulent, les Namurois, que la France leur appartienne, ils veulent être de la grande famille!

Les repousserez-vous de votre sein? Non, citoyens Législateurs : nous en avons pour garant l'adoption que vous avez faite de plusieurs provinces.

Incessamment vous recevrez le vœu général du pays de Namur; mais nous vous jurons, sous les voûtes de ce sanctuaire, que vous affligeriez les communes qui l'ont émis, si vous jugiez convenable dans votre sagesse, de ne pas leur accorder sur-le-champ la faveur qu'elles demandent par l'organe de leurs députés.

Nous vous en supplions, veuillez associer à la République une ville précieuse par son influence, par l'éclat de sa conversion, par la pureté de ses sentiments, par l'ardeur avec laquelle elle s'empresse de grossir l'armée française; elle est pleine de confiance dans le général Harville, dont elle apprécie la sagesse et la valeur, dans les commissaires du Conseil exécutif, Bexon et Rigaud, qu'elle chérit, qu'elle appelle ses maîtres en révolution, ses guides dans la carrière civique; elle nous a chargés, comme dépositaires de sa confiance après ces deux citoyens vertueux, de solliciter vivement *le décret qui doit combler son vœu.*

Ce vœu n'est pas douteux, d'après *trois mille signatures* portées dans le registre que nous devons vous remettre en son nom, et le procès-verbal dont nous allons vous faire lecture.

N° 10.

DISCOURS

des Délégués belges et liégeois à la Convention nationale, le 3 décembre 1792.

(*Moniteur*, n° 341, 6 décembre 1792.)

On admet dans l'enceinte de l'Assemblée une députation des Belges et des Liégeois.

L'orateur de la députation. — Citoyens Législateurs, Bruxelles

députe auprès de vous trois de ses représentants ; cette cité, fière de sa liberte, que lui ont conquise les armées victorieuses de la République française, a nommé, pour vous porter ses vœux, les mêmes citoyens qui, au mois de juillet dernier, vinrent au nom des patriotes belges et liégeois unis, vous demander du fer et du pain en faveur de leurs frères qui avaient quitté leur patrie asservie pour venir combattre avec les Français et répandre leur sang pour la même cause, celle de la Liberté et de l'Égalité.

Les députés de la ville de Mons et de toutes les villes et communes qui composent la province du Hainaut, la ville de Tournay et du Tournaisis se joignent à nous, et bientôt vous auriez ceux de toutes les villes de la Belgique, si les circonstances impérieuses du moment nous permettaient de différer davantage l'exécution de notre mission près de vous.

Les tyrans de Berlin et de Vienne ont disparu devant les soldats de la Liberté.

Ils ont appris, dans le désordre tumultueux de leur défaite, qu'il est insensé d'opposer des armées d'esclaves au courage stoïque des nations indépendantes ; et ces braves soldats, devenus nos frères, serrés dans nos bras, arrosés de nos larmes, jouissent à nos yeux d'un triomphe d'autant plus cher, que la loyauté française n'a d'autre objet que de briser nos chaînes et de nous rendre indépendants.

Non, Législateurs ! non, peuple français ! les Belges ne seront point ingrats, et leur reconnaissance vous offre en tribut tout leur sang, toutes leurs fortunes ; cette reconnaissance même, chaque jour plus active par les effets de notre enthousiasme, vous atteste que les Belges sont mûrs pour la liberté.

Des calomniateurs, qui se targuent du beau nom de démocrates, chercheraient en vain à peindre sous des rapports infidèles notre esprit, nos mœurs, nos manières. Nous avons connu, exercé les droits de la liberté pendant quatorze siècles ; et si les tyrans en ont paralysé les effets depuis le duc d'Albe jusqu'à l'époque présente, nous n'avons jamais cessé de combattre par l'insurrection les injustices et l'oppression des successeurs de Phillipe II.

La maison d'Autriche, durant 200 années que son despotisme a gouverné, n'a pas cessé de nous voir indépendants par principes, et prêts à lui opposer la résistance de la force, et nous pouvons dire qu'avant la fin du XVIe siècle, il n'y avait que les Belges et les Suisses qui connussent la liberté en Europe.

C'est donc avec l'expérience que nous ont transmise nos ancêtres, c'est avec l'amour de l'indépendance qu'ils nous ont *légué* avec la vie, que nous venons assurer, de la part du peuple

belge, à la République française, à ses représentants, son entier dévouement à la cause de la Liberté et de l'Égalité ; et surtout, pour le maintien de cette conquête si chère, un éternel, un inviolable attachement au peuple magnanime qui répand son sang, prodigue ses trésors pour renverser les trônes des tyrans et y substituer la souveraineté des Nations. Soyez, citoyens, les dépositaires de nos sentiments auprès de nos frères les Français, et que les accents de notre gratitude nous peignent dignes de leurs sacrifices, de leur courage et de leurs victoires.

Nous sommes aussi chargés, par le peuple qui nous envoie, de rendre un témoignage éclatant et pur à la valeur, à l'activité incompréhensible de l'armée française, à son républicanisme qu'auraient enviés, dans leurs plus beaux jours, le courage de Sparte et tous les talents de Rome.

Que d'éloges ne devons-nous pas à l'esprit véritablement républicain de Dumouriez ? Cet ami de la liberté communique à tout ce qui l'entoure le feu sacré qui l'anime ; et s'il moissonne des lauriers, c'est que, émule du vertueux Washington, il veut décorer de victoires le bonnet de la Liberté, cette Liberté désormais invincible, puisqu'elle réunit pour sa défense tous les bras des peuples contre les oppresseurs couronnés.

Si déjà dans la Belgique l'aristocratie a cessé d'organiser les États souverains, nous devons ce bonheur à Dumouriez, qui s'est montré l'ennemi des ordres et de tout système qui aurait empêché les Belges d'être libres et égaux.

Cependant, citoyens Législateurs, l'aristocratie expirante environne de craintes vaines et d'inquiétudes mal fondées l'esprit du peuple ; et, pour les faire cesser, nous sommes chargés de vous inviter à déclarer solennellement :

« Que la nation française s'engage envers les Belges et les Liégeois à ne conclure aucun traité, à ne pas même entendre à la moindre composition de la part d'aucune puissance, à moins que l'indépendance absolue de la Belgique et du pays de Liège ne soit formellement reconnue et établie. »

Alors nous compterons sur les bases éternelles sur lesquelles repose votre République ; alors nos propriétés deviendront inaccessibles à la politique criminelle et aux armes de nos ennemis ; alors, jusqu'au dernier individu sera dévoué à la sublime cause que vous défendez si victorieusement par vos forces nationales et par les armes de la raison ; alors 40,000 Belges se rangeront sous les drapeaux de la Liberté ; ils iront combattre, de concert avec vous, les persécuteurs, les fléaux du monde ; et, comme vous et avec vous, ils ne déposeront les armes que

lorsque le despotisme aura disparu, et que les droits de la nature et de la raison seront généralement respectés.

Législateurs, les Belges attendent avec confiance votre résolution, qui va confondre l'intrigue et électriser les hommes timorés, mais bons républicains. Ils comptent, les Belges, sur la justice et la générosité de la nation française; ils vous jurent de maintenir la Liberté, l'Égalité de tout leur pouvoir; et, à votre exemple, ils sauront braver ou subir la mort pour les défendre. Nous vouons à tous les tyrans une haine éternelle, une guerre qui ne doit finir que lorsqu'ils ne seront plus.

N° 11.

PÉTITION

des Délégués des Amis de la Liberté et de l'Égalité (Jacobins) *de la ville de Bruxelles à la Convention nationale*, séance du 6 février 1793.

(*Moniteur*, n° 39, 8 février 1793.)

Citoyens Législateurs,

La Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de la ville de Bruxelles nous avait chargés de venir vous demander de maintenir votre bienfaisant décret du 15 décembre.

Elle avait senti que ce n'est point attenter à la liberté d'un enfant que de travailler à le guérir, même malgré lui, d'un ulcère dangereux; que la nation française, pour mériter le titre auguste de bienfaiteur (*sic*) des Belges, *devait exercer sur eux l'autorité d'une mère.*

Les représentants provisoires du peuple de Bruxelles s'étaient laissé égarer un instant *et avaient protesté contre votre décret.*

Législateurs!

Cette protestation n'existe plus; nos représentants l'ont annulée sur la demande et en présence de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité; il ont, en outre, promis de donner aux

généraux et aux commissaires français toutes les connaissances locales qui peuvent faciliter l'exécution du décret. Sans doute ils vous ont donné avis de leur rétractation.

Sans doute ce décret nous eût été bien plus avantageux si les prêtres et les moines n'avaient pas eu le temps d'en prévenir l'effet en cachant, dilapidant ou emportant hors du pays une grande partie de leurs richesses mobilières. Cette sorte de ménagement qu'on a eu pour eux, en leur laissant en mains tous les moyens de séduction, a été la seule cause de l'état d'apathie dans lequel la Belgique paraît plongée depuis deux mois. Ces ménagements ont fortifié l'esprit de l'aristocratie : la faction orange, anglaise et prussienne intriguait publiquement dans la Belgique, et la classe éclairée du peuple, qui n'apercevait point de plan fixe dans la marche des Français, se tenait enfermée, ne prenait aucune part aux affaires de la patrie et se laissait aller à la crainte de voir encore rentrer les Autrichiens qu'elle a en horreur.

Nous avons souvent entendu calomnier les Belges; on croit avoir tout dit, quand on a dit que les Belges sont fanatiques et qu'ils ne sont point encore mûrs pour la liberté.

Législateurs, n'attribuez ces diatribes qu'au funeste modérantisme, qui croit parvenir par ces moyens à ses vues particulières et rendre étrangers l'un à l'autre deux peuples que les mœurs et le climat doivent rendre amis. Il y a moins de différence entre Paris et Bruxelles qu'entre Marseille et Paris. Dira-t-on que les Marseillais et les Parisiens ne doivent pas être amis? Quant au fanatisme, ne croyez point que le Belge le porte à un degré qui le rende incurable. N'avons-nous pas vu en février 1791 le peuple de Bruxelles bafouer ses moines par l'instigation du gouvernement autrichien (*sic*)?

Le Belge soutient ses nobles et ses moines parce que depuis 1787 ces corporations usurpatrices ont eu l'art de persuader à ce peuple que la destruction d'un baillage ou d'une abbaye entraînerait la ruine d'une constitution à laquelle il est attaché, parce qu'on lui a fait croire faussement que l'état d'aisance dans lequel il vit lui est attribué. Il ne sait pas, ce peuple, qu'il ne doit cet état qu'à la fertilité de son sol et qu'une constitution plus sage le ferait jouir de plus grands avantages. Sans doute l'ouverture de l'Escaut et la libre circulation du commerce entre des provinces jusqu'ici divisées ne tarderont pas à lui dessiller les yeux.

On accuse le peuple belge d'inertie : un peuple qui s'est si bien montré en 1787 et en 1789 n'est point un peuple sans énergie.

Lorsque les Belges auront lu dans les instructions données aux commissaires du pouvoir exécutif qu'il peut s'abandonner avec

confiance à la loyauté française, vous le verrez bientôt enthousiaste de la liberté.

Peuple français, le nombre apparent de vos partisans dans la Belgique est petit; mais combien vous en compterez qui n'attendaient, pour se déclarer, que le moment où la nation française se montrerait avec ce caractère de fermeté qui annonce la puissance, et dont votre sagesse vous a fait une loi! Peuple français, poursuis tes hautes destinées : d'autres peuples avant toi ont conquis des empires; il t'était réservé d'étendre sur tout l'univers l'empire de la raison!

Bientôt le peuple souverain de Brabant sentira que *la réunion est le seul moyen que nous ayons de nous soustraire* à la maligne influence de la maison d'Orange, et de tirer les plus grands avantages de notre sol et de notre position.

N° 12.

COPIE

d'une lettre écrite par Waleff, président de la municipalité de la ville libre de Liège, au général Miranda,

lue à la Convention nationale le 13 janvier 1793.

Citoyen général,

Le recensement général de la commune de Liège, assemblée pour voter sur le point de sa réunion à la République française, vient d'être achevé.

J'ai le plaisir de vous informer que sur *neuf mille sept cents* votants, *neuf mille six cent soixante* ont voté pour, et seulement *quarante* contre; je dois vous observer que sur soixante et une sections qui composent la commune de Liège, la majeure partie a voté par scrutin secret; les autres, d'accord, ont voté par acclamation, ayant préféré la voix de l'enthousiasme.

Je suis très cordialement votre frère et ami.

Signé : WALEFF, président de la municipalité de la ville libre de Liège.

Pour copie conforme :

Signé : MIRANDA, et le ministre de la guerre : PACHE.

N° 13.

DÉPUTATION

des Patriotes bataves (hollandais) *à la Convention nationale*, séance du 5 février 1793.

(*Moniteur*, n° 38, 7 février 1793.)

« Législateurs,

« Les patriotes bataves peuvent donc enfin espérer de voir bientôt la Liberté, depuis si longtemps opprimée, revivre dans leur patrie !

« Le décret, digne de vous, rendu dans la mémorable séance du 1er février, va décider à jamais du sort de l'Europe : c'est un combat à mort contre les despotes; il fixera votre place au premier rang des bienfaiteurs de l'Humanité.

« Représentants du peuple français,

« Nous venons, au nom de nos concitoyens, applaudir, adhérer et concourir, autant qu'il est en nous, à la grande mesure qu'une sublime énergie vous a dictée.

« Non, vous ne vous trompez pas en séparant la cause des peuples d'avec celle des tyrans qui les oppriment. Votre décret a déclaré la guerre au stathouder, c'est-à-dire à celui qui, de tout temps, s'est montré contraire aux intérêts de la nation française; qui, dans la guerre d'Amérique, a mis en jeu toutes les intrigues pour faire échouer les vues généreuses de la France; qui a rendu inutile l'alliance conclue entre elle et notre République; enfin, qui n'a épargné aucun moyen de montrer sa haine contre les Français depuis le moment où ils ont recouvré leur liberté. C'est avec justice que votre décret établit cette distinction entre Guillaume de Nassau, ses adhérents, et la saine partie de la nation batave, amie de la Liberté et de l'Égalité, parmi laquelle nous nous faisons gloire de nous compter. Cette distinction équitable fait l'essence même de votre décret; elle est pour nous le gage non seulement de notre confiance, mais aussi de notre gratitude nationale.

« Législateurs,

« Depuis cinq ans que nous soupirons après cet heureux mo-

ment; repoussés depuis si longtemps par tous les genres d'aristocratie, l'heure est enfin arrivée où nous pouvons nous montrer dignes de suivre vos traces, où nous pouvons espérer qu'aucune intrigue de nos ennemis ne pourra prévaloir contre la volonté nationale. Encore quelques jours, et le soleil luira sur un peuple libre de plus! Encore quelques semaines, et les bouches du Rhin seront libres comme celles du Rhône!

« Citoyens Représentants,

« Le despotisme est abattu en France; dans les autres contrées, sa chute se prépare : les peuples indignés s'élèvent de toutes parts contre ces dominateurs insolents qui avaient su se partager la terre. C'est à vous, c'est aux Français qu'est dû le grand exemple qui affranchit les hommes.

« Parlerions-nous, Législateurs, des avantages que la délivrance de notre patrie, rendue à son indépendance nationale, va procurer à votre cause, je me trompe, à la cause générale des peuples? Nos flottes, notre numéraire, nos magasins, nos soldats, nos matelots, voilà de quoi assurer, par la suite, vos succès; voilà de quoi porter le désespoir au sein de ce ministère britannique, odieux, insultant, qui vous joue et qui nous asservit depuis tant d'années, mais qui doit frémir, aujourd'hui, aux approches de sa chute inévitable.

« Parlerions-nous de nos principes?

« Citoyens Législateurs,

« Il ne peut plus exister de division, de séparation à cet égard. La Liberté, l'Égalité, voilà les divinités que la raison offre aux humains; ce sont les vôtres, ce sont les nôtres, ce seront bientôt celles du monde entier.

« Législateurs,

« Si quelques nuances ont paru diviser les patriotes de notre pays, si quelque diversité de sentiments a pu être aperçue parmi eux, tout est évanoui, tous ces nuages sont dissipés.

« La grande mesure que vous avez décrétée (la déclaration de guerre à l'Angleterre et au stathouder de Hollande), l'intérêt commun et sacré de la patrie, les vastes lumières qui, depuis le glorieux événement du 10 août, éclairent la face de l'Europe, ont réuni parmi nous tous les esprits. Il n'est plus qu'un seul objet, qu'un seul sentiment, qu'un seul cri : c'est la chute du despotisme, c'est le triomphe de la sainte Égalité. Nous protestons ici avec vous que le bonheur des hommes tient à ces principes irréfragables, que tout doit disparaître devant cette éternelle vérité. Nous rejetons de notre sein, nous prononçons anathème contre tout ce qui pourrait désormais s'en écarter; et les Bataves régénérés, se glorifiant de descendre des *Gueux* du XVIe siècle, se

montreront dignes de marcher sous la bannière des *Droits de l'Homme*, avec les *Sans-Culottes* de Valmy et de Jemmapes (1). »

Cette adresse était signée des noms suivants : Vansaphorst, le colonel Matka, Dumont-Pigalle, Ducange, Boclimulder, Valchenœr, Vankooteh, Capellen, Bœtzlœr, Gaujac, Slingerland.

N° 14.

PÉTITION

lue à la Convention nationale, dans sa séance du 22 *janvier* 1793,
par le citoyen Delneuf,
délégué de la province de Hainaut (Belgique),
pour demander sa réunion à la République française.

(*Moniteur*, n° 26, janvier 1793.)

« Citoyens Représentants d'un peuple généreux, quand vous offrites la liberté aux Belges, vous leur promites de l'affermir sur des bases inébranlables. Forts de votre puissante protection, nous avons brisé nos chaînes ; mais nous avons pensé que les Belges isolés et réduits à leurs propres forces ne pourraient jamais se maintenir libres contre les efforts des despotes conjurés, et que bientôt la haine des tyrans parviendrait à nous replonger dans l'esclavage. Nous vous adressons nos vœux unanimes. Quelles que soient les manœuvres des intrigants, gardez-vous de les écouter; ils ne sont point investis de la confiance nationale. Nous avons député vers vous le citoyen Delneuf; lui seul est chargé de vous présenter les intentions amicales et fraternelles des habitants du Hainaut. Agréez nos offres : déclarez que nous formons désormais un quatre-vingt-cinquième département.

« Fait à Mons, ville libre, le 13 janvier 1793. »

(Suivent les signatures.)

(1) Le président de la Convention, le *Girondin* Rabaut-Saint-Etienne, répondit chaleureusement à la députation des patriotes bataves, et renouvela, entre autres, l'engagement pris par l'Assemblée le 19 novembre 1792 :

« Elle maintiendra la promesse qu'elle a faite de soutenir les peuples qui adoptent les mêmes principes (que ceux de la Convention). »

N° 15.

DEMANDE

d'annexion de la Flandre orientale (Belgique)

présentée à la Convention nationale.

(*Moniteur*, n° 37, 6 février 1793.)

« Législateurs,

« Les *Amis de la Liberté et de l'Égalité* (Jacobins) ont depuis longtemps désiré que la Flandre orientale fût réunie à la République régénératrice de l'Univers : leurs vœux vous ont été transmis, mais les intrigues de nos ennemis les ont rendus vains.

« Citoyens Législateurs, ces ennemis, nous vous les avons dénoncés, c'étaient des députés à la Convention provinciale de Flandre.

« Cette députation n'est plus, et au moment de son anéantissement, le peuple a prononcé spontanément.

« Nous vous transmettons son vœu sincère, vœu que nous osons vous garantir être celui de la généralité.

« Nous sommes très fraternellement,

« *Signé* : Meyer, président, et Vantesaine, commissaire. »

« Des citoyens de Gand (capitale de la Flandre orientale) aux Représentants du plus grand, du plus magnanime des peuples :

« A peine avons-nous ouvert les yeux à la véritable Liberté, que des intrigants, des vivant d'abus, se sont glissés parmi nous pour nous égarer, nous enchaîner dans un despotisme, dans la vénalité des offices, l'hérédité des privilèges, et nous rendre tributaires de leurs fortunes particulières. Craignant de nous voir arriver trop tôt à notre régénération ; craignant de nous voir devenir les enfants de la France, notre libératrice, notre appui, ils ont prolongé l'anarchie dans laquelle ils nous traînent... Mais nous voulons la faire cesser, nous voulons terminer ces oscillations politiques qui nous tourmentent et qui nous blessent. Nous voulons être Français ! c'est-à-dire dignes de la Liberté. Ce titre *fait* notre gloire.

« Accordez-nous, augustes Représentants, que la Flandre devienne un de vos départements... et vous aurez obéi à la Providence, qui a voulu que la France soit la mère des peuples libres. Nous allons signer ce vœu, qui sera bientôt celui du plus grand nombre des citoyens.

« Nous y ajoutons nos hommages respectueux. »

N° 16.

PÉTITION

des 120 *communes de la République rauracique* (Porentru), *à la Convention nationale*, séance du 5 février 1793 (1).

(*Moniteur*, n° 38, 7 février 1793.)

Des députés des communes de la Rauracie sont introduits dans la salle.

L'un d'eux portant la parole :

« Citoyens Représentants de la République française,

« Vous voyez devant vous les députés de cent vingt communes de la Rauracie, réunis à Porentru, en exécution de votre décret du 17 décembre dernier, pour former l'administration provisoire.

« Députés du peuple libre qui nous envoie, nous venons en son nom remercier la nation française de l'appui généreux qu'elle a bien voulu nous prêter. Oui, sans elle, nous gémirions encore sous le joug honteux du despote qui nous opprimait; sans

(1) Porentru ou Porentruy, ville suisse du canton de Berne, était, avant 1789, la résidence du prince-évêque de Bâle.

Vers la fin de 1792, ses habitants se rendirent indépendants, avec le territoire qui en relevait, et se constituèrent en République.

En souvenir de leur ancien nom germain : *Rauraci*, les Rauraces, qui occupaient une partie du Sundgau et du canton de Bâle, donnèrent à leur confédération le titre de République rauracique.

C'est sur leur demande que Porentruy et son territoire furent réunis à la France en 1793, et formèrent le département du Mont-Terrible (du nom d'une montagne située dans leur région).

elle, la Liberté, bannie de nos montagnes, n'aurait jamais éclairé de ses rayons bienfaisants le sol ingrat que nous habitons.

« Mais grâces soient rendues au génie révolutionnaire français; à son aspect, notre tyran a fui ; ses vils agents, écrasés sous les efforts d'un peuple nouveau-né à la liberté, sont rentrés dans la poussière.

« Cependant, Législateurs, l'intrigue n'est pas entièrement anéantie. Des créatures du prince fugitif cherchent à égarer le peuple par des insinuations perfides et à le tromper sur ses véritables intérêts. Les vexations inouïes dont les patriotes ont été les victimes ne les garantissent pas encore d'un système combiné de persécutions nouvelles. Trois de ces individus, sans mission et sans caractère, sont venus à la barre de cette Assemblée calomnier les plus zélés partisans de la Révolution. Le tableau infidèle qu'ils vous ont tracé de la disposition des esprits a pu un instant séduire votre confiance; mais la vérité est une, il suffira de vous la dire pour vous convaincre. Nous vous demandons à rétablir auprès de votre comité Diplomatique les faits erronés avancés par ces soit-disant députés des Sociétés populaires de la Rauracie.

« Quant à nous, Législateurs, mandataires élus par nos concitoyens, nous allons nous hâter de vous manifester leur vœu; il sera digne de la République française : Libres par la protection de ses armes, les Rauraces *s'uniront bientôt*, sans doute, à ses glorieuses destinées, et, de concert avec elle, combattront et vaincront pour la Liberté universelle.

N° 17.

EXTRAIT

du discours prononcé à la Convention le 1er janvier 1793

par le comte Armand-Guy-Simon de Kersaint.

(*Moniteur*, n° 3, janvier 1793.)

Kersaint :

« ..... Je vais maintenant examiner les conséquences de la guerre dont on nous menace, et raisonner dans l'hypothèse que la guerre avec l'Angleterre nous entraîne dans une guerre générale avec toutes les puissances maritimes de l'Europe; que cette

vérité ne nous alarme pas, notre intérêt exige que dans cette lutte il n'y ait point de neutres; et si nous y sommes contraints, je propose que nous fassions cette proclamation générale adressée à tous les peuples : « Que dans une guerre des rois contre des « hommes, nous ne pourrions connaître que des amis ou des en- « nemis. » La politique vous conseille cette résolution, en apparence désespérée, et j'en vais développer les motifs.

« L'Angleterre est une puissance tellement prépondérante dans le commerce et la navigation, que les autres peuples ne sont en quelque sorte que les facteurs de ses négociations, la France seule a son industrie et ses richesses propres; mais l'Espagne, le Portugal et la Hollande, les petites Républiques d'Italie, trafiquent sur des fonds et des produits de l'industrie anglaise, et les trésors du nouveau monde et ceux de l'Asie sont maintenant tributaires de l'active industrie des commerçants et des fabricants de cette nation. Le Danemark, la Suède, la Russie, ont un fonds apparent de commerce dans les munitions navales, qui semble leur appartenir; mais ce fonds est mis en valeur par les capitalistes anglais, et l'on ne peut trouver sur le globe aucune branche lucrative de trafic qui ne soit exploitée au profit de ce peuple essentiellement marchand. Je sais que c'est une entreprise hardie que d'oser seul se déclarer contre un monde d'ennemis ; mais si de grands hasards sont attachés à cette résolution, elle offre aussi de grandes ressources. S'il s'agissait d'attaquer les nations elles-mêmes, cette proposition serait folle, et ne mériterait pas qu'on la discutât; mais les peuples ne seront dans cette guerre qu'un instrument passif; et comme ils en éprouveront les pertes sans aucun dédommagement, ils en seront plus faciles à convaincre qu'elle est injuste, et leurs vœux, en nous combattant, seront à la fin pour nos triomphes. On n'a pas assez réfléchi sur les avantages des nations qui combattent en masse et qui font la guerre elles-mêmes, et pour la cause commune: il est utile de se rappeler, à ce moment où l'Europe nous menace d'une guerre générale, ce que des peuples faibles, mais dévoués et résolus comme nous de vivre libres ou de mourir, ont déployé de forces dans des circonstances à peu près semblables; l'aspect de la résistance courageuse des Athéniens, dont le territoire n'égalait ni en étendue ni en population le plus petit de nos départements, de cette guerre terrible qu'ils soutinreut pendant trente-huit années contre toutes les nations voisines, qui fut aussi fatale à la Grèce qu'aux Athéniens eux-mêmes, est le plus grand monument que l'histoire nous ait transmis du courage, de la férocité et du génie de l'homme; il est aussi la preuve de ce que peut le génie de la Liberté.

« Un exemple plus récent se présente, celui des Hollandais secouant le joug de Philippe II. « Un petit coin de terre, dit « Voltaire, presque noyé dans l'eau, qui ne subsistait que de la « pêche du hareng, est devenu une puissance formidable, a tenu « tête à Philippe II, a dépouillé ses successeurs de presque tout ce « qu'ils avaient dans les Indes orientales, a fini enfin par les « protéger. » Tant de grandeur fut l'ouvrage de la persécution de Philippe; la nôtre sera le fruit de la persécution des rois de l'Europe; mais elle nous coûtera des trésors. Eh bien, si la guerre nous appauvrit, elle nous forcera de changer nos mœurs; elle les mettra d'accord avec l'esprit de la Révolution. La guerre de mer ramènera nos armées à la défense de nos frontières, c'est là que nous serons invincibles; et si l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande nous attaquent, l'Asie et l'Amérique nous appellent. Poussons avec vigueur nos entreprises vers ces riches contrées, et rappelons-nous que c'est le pape qui a donné l'Amérique à l'Espagne.

« Si nous considérons le vaste champ que cette résolution hardie ouvre au courage, à l'activité de nos navigateurs, les vastes ressources qu'elles vous présentent; si vous arrêtez votre pensée sur cette multitude de vaisseaux richement chargés, qui seront fréquemment la proie de vos croiseurs; si vous appelez à la guerre de mer cette foule d'hommes hasardeux qui se trouvent chez toutes les nations de l'Europe, que vous les adoptiez en les associant à vos entreprises; si la nation dont le commerce maritime doit être suspendu à l'instant que commencera la guerre dirige ses moyens et ses entreprises vers les opérations militaires navales, d'accord avec le gouvernement; si vous attaquez à la fois, car la guerre de mer doit être essentiellement offensive, les plus riches possessions de l'Espagne, du Portugal, de la Hollande et de l'Angleterre, alors vous verrez ces puissances étonnées de leurs défaites sentir tout à coup tarir leurs ressources; c'est à la la source de leurs trésors que vous aurez frappé.

« Le crédit de l'Angleterre repose sur des richesses fictives; les richesses réelles de ce peuple sont répandues partout et sont essentiellement mobilières. Bornée au territoire, la fortune publique de l'Angleterre se trouve presque entièrement dans sa banque, et tout cet édifice est soutenu par la prodigieuse activité du commerce maritime. L'Asie, le Portugal et l'Espagne sont les marchés les plus avantageux, où se chargent les produits de l'industrie anglaise. Il faut les leur fermer, en les ouvrant à tout le monde.

« Il faut attaquer Lisbonne et le Brésil et porter une armée auxiliaire à Tippoo-Sultan. Le Portugal est nul quant à sa dé-

fense. L'armée navale qui pénétrera dans le Tage, après avoir épuisé ce pays par des contributions, après avoir détruit les arsenaux, doit terminer ses succès par la prise et l'affranchissement du Brésil. L'expédition dirigée contre les Indes anglaises menacera également les établissements hollandais, la colonie importante du cap de Bonne-Espérance, Batavia et l'île de Ceylan, etc. Vous n'y trouverez que des hommes amollis par le luxe, et qui trembleront devant les soldats de la Liberté. L'Espagnol porte au fond de l'âme un caractère de fierté qui le rend digne d'être libre. En Europe, il se défendra faiblement pour la cause des Bourbons; en Amérique, il vous appelle, et vous devez marcher au Mexique, en menaçant les Anglais; car cette masse d'ennemis vous présentera ce précieux avantage que chacun d'eux sera forcé de se mettre sur ses gardes, et que nulle part vous n'en trouverez qu'un à la fois à combattre. Les républiques d'Italie vous offrent des prises maritimes dont la perte retombe sur le commerce anglais, par l'intérêt majeur des négociants de Londres dans leurs cargaisons. Les forces de ces petits Etats, celles même du Portugal sont nulles et pourront, en tombant entre vos mains, servir à alimenter les vôtres. — L'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et la Russie présentent une force numérique en vaisseaux considérable; mais je ne vois que les Anglais et les Russes qui puissent marcher ensemble. L'Espagne s'occupera de la défense de ses nombreuses possessions. Si vous poussez la guerre en Zélande avec vigueur, vous y arrêterez d'abord l'essor des forces navales du stathouder; et le parti patriote qui vous appelle depuis longtemps à son secours, soutenu par vous, saura bien en empêcher le développement.

« Si vous savez diriger la guerre maritime, elle vous indemnisera des dépenses de la guerre de terre; et peut-être, qu'à l'exemple des Athéniens et des Hollandais, la France, toute puissante qu'elle est par ses armées, devra l'affermissement de sa liberté aux victoires de ses armées navales.

« Toutes vos possessions d'outre-mer ne sont pour vous en ce moment qu'une surcharge qui vous coûte des trésors et ne vous rend rien. Si les Anglais s'en emparent, vos captures seront autrement lucratives, et l'affranchissement du Mexique vaudra bien les pertes de quelques petites îles. Mais vos colonies se défendront vaillamment, et il est possible que vos ennemis échouent dans leurs entreprises; car l'esprit belliqueux, s'y est développé par la guerre civile, et les forces que les circonstances vous ont forcé d'y entretenir et d'y envoyer tout récemment les mettront sur un pied de défense respectable. J'ai cette opinion que les *partis s'y réuniront* pour demeurer Français, et qu'ils saisiront

cette occasion de prouver leur attachement à la mère patrie. S'ils sont des enfants ingrats, ils ne méritent ni vos efforts pour les conserver, ni vos regrets. Enfin, si l'Angleterre se rend maîtresse de vos colonies, elle sera forcée de les garder, et cette surcharge l'affaiblira, tandis que vos forces disponibles vous assureront ailleurs d'amples compensations.

« Je suppose que vos ennemis tentent des débarquements sur vos côtes, doutez-vous que nos braves gardes-côtes nationales ne les repoussent. L'Angleterre menacée d'une invasion, et n'ayant pour s'en défendre que ses vaisseaux, sera contrainte de conserver une grande partie de sa flotte et de son armée pour sa sûreté.

« George y craindra toujours la visite des amis des droits de l'Homme et l'alliance du faubourg Saint-Antoine et de *Blackfriards*. Mais les Russes!... Eh bien, les Turcs ne donneront-ils aucune inquiétude aux Russes; et la Suède, le seul peuple qui semble nous tendre la main, ne fera-t-elle aucun effort pour arrêter les barbares qui menacent sa liberté? Quoi qu'il en soit, les Russes et les Hollandais confédérés seront arrêtés et mis en échec dans les ports d'Angleterre par les barques de nos pêcheurs, toujours prêtes à y transporter cent mille Français; car c'est par cette expédition que nous devons terminer cette querelle, et c'est sur les ruines de la tour de Londres que vous devez signer avec le peuple anglais détrompé, le traité qui réglera les destins des nations et fondera la liberté du monde.

« Il résulte des considérations particulières et générales sur lesquelles nous venons d'arrêter votre attention, que toujours fermes dans vos principes, vous devez éviter de provoquer la guerre; mais qu'également éloignés de toutes craintes, vous devez vous tenir prêts à repousser une injuste agression. Que la guerre dont on vous menace doit être fatale à ceux qui la provoqueront, et que vous saurez vous préparer à la soutenir avec vigueur contre l'Angleterre et ses alliés.

« Voici le décret que je vous propose de rendre :

« 1° Le Ministre de la marine donnera, incontinent, des ordres dans tous les ports, pour armer 30 vaisseaux de guerre et 20 frégates, et pour qu'ils soient pourvus de six mois de vivres et de quatre mois d'eau. — 2° La construction de 25 vaisseaux de ligne, 5 de 100 canons, 6 de 80, 14 de 74, sera ordonnée, soit dans les ports de guerre, soit dans ceux de commerce. — 3° Le conseil Exécutif prendra les mesures les plus promptes pour assurer l'armement des côtes, et mettra en état d'être employés, au printemps prochain, 100 bataillons dans les départements maritimes ou ceux qui avoisinent la mer. — 4° Le comité de la *Guerre* présentera incessamment ses vues sur les moyens les

moins onéreux de préparer cette force, qui sera particulièrement destinée à seconder les entreprises maritimes. — 5° Le comité de Marine présentera les états estimatifs des dépenses que nécessitera l'exécution de ces dispositions. — 6° Le comité Diplomatique fera son rapport sur la situation où se trouvent les divers agents de la République auprès des gouvernements où ils sont restés. — 7° Le conseil Exécutif présentera à la Convention un mémoire sur les intérêts respectifs des nations française et anglaise; et ce mémoire, approuvé par la Convention, sera adressé, de la part du peuple français, au peuple anglais. — 8° Des commissaires envoyés dans les départements maritimes feront un dénombrement des hommes qui peuvent servir la République dans l'armée navale, et assureront les habitants des côtes et les marins qu'une partie considérable des prises qu'ils feront sur l'ennemi leur sera dévolue. — 9° Les comités de la Guerre, des Finances, des Colonies, de la Marine, Diplomatique et de Constitution, nommeront chacun trois de leurs membres, lesquels se réuniront dans un local particulier, sous le nom de comité de Défense générale. Ce comité s'occupera sans interruption, avec les ministres, des mesures qu'exigent la campagne prochaine et l'état présent des affaires, et ses rapports seront constamment à l'ordre du jour.

N° 18.

EXTRAIT

du discours d'Anacharsis Cloots à la Convention nationale sur les bases constitutionnelles de la République du genre humain (1).

(C'est le manifeste du cosmopolitisme révolutionnaire et militaire. Il fut présenté par Cloots dans la séance du vendredi 26 avril 1793, au cours de la discussion du projet de Constitution.)

Studium Reipublicæ
Omnia superat.
SALLUSTE.

Pour répondre aux vœux de la France, de l'Europe et du Monde, nous labourerons les vastes plaines du génie, pendant

(1) *Moniteur.*

que nos concitoyens labourent leurs champs fertiles, pendant qu'ils remplissent les ateliers de l'industrie. Nous détruirons l'erreur, pendant que nos frères d'armes livrent bataille aux *errants*. Tous les peuples demanderont à se réunir départementalement à la France. Le peuple romain s'étudiait à perpétuer l'esclavage de l'univers, le peuple français va s'occuper des moyens de perpétuer la liberté universelle.

Nous allons sonder le terrain, toiser les fondements, mesurer les premières assises de notre Constitution politique. Nous calculerons sa solidité et ses dimensions, avant de recevoir les nombreux hôtes qui se présentent de toutes parts; je me trompe fort, ou il y aura de la place pour tout le monde. Il ne s'agira pas toujours de conquérir la liberté, mais il sera toujours question de la conserver. La conquête est aisée, la conservation est difficile.

Au lieu de quatre années révolutionnaires, nos convulsions politiques n'auraient pas duré quatre mois, si une bonne constitution se fut élevée sur les ruines de la Bastille. Les architectes auxquels nous succédons se plaignaient du mauvais goût d'un souverain novice dont les préjugés gothiques ne leur permirent pas de s'écarter de la route battue. C'est à nous de profiter des erreurs précédentes et de n'oublier jamais que nous sommes des architectes subordonnés aux volontés d'un souverain hors de tutuelle, d'un souverain émancipé par l'âge et l'expérience, d'un souverain élevé à l'école de l'adversité. Certes, tout ce que nous ferons de beau et de bon sera goûté et sanctionné par une nation qui sait enfin discerner le bien et le mal.

Nous poserons la première pierre de notre pyramide constitutionnelle sur la roche inébranlable de la souveraineté du genre humain. La Convention n'oubliera pas que nous sommes les mandataires du genre humain : notre mission n'est pas circonscrite dans les départements de la France; nos pouvoirs sont contresignés par la nature entière.

C'est en consultant la nature que je découvre un système politique dont la simplicité sera parfaitement saisie par quiconque désire toute l'indépendance, tout le bonheur dont l'homme est susceptible.

Nous ne sommes pas libres, si des barrières étrangères nous arrêtent à dix ou vingt lieues de notre manoir, si notre sûreté est compromise par des invasions, si notre repos est troublé, notre revenu grevé par des forces militaires, si notre commerce est interrompu par des hostilités, si notre industrie est renfermée dans le cercle étroit de tel ou tel pays. Nous ne sommes pas libres, si un seul obstacle moral arrête notre marche physique

sur un seul point du globe. Les *Droits de l'Homme* s'étendent sur la totalité des hommes. Une corporation qui se dit souveraine blesse grièvement l'Humanité : elle est en pleine révolte contre le bon sens et le bonheur.

De ces données incontestables résulte nécessairement la souveraineté solidaire, indivisible du genre humain; car nous voulons la liberté plénière, intacte, irrésistible. Nous ne voulons pas d'autre maître que l'expression de la volonté générale, absolue, suprême. Or, si je rencontre sur la terre une volonté particulière qui croise l'instinct universel, je m'y oppose; cette résistance est un état de guerre et de servitude dont le genre humain, l'*Être suprême*, fera justice tôt ou tard (1).

Les attributs d'une divinité fantastique appartiennent réellement à la divinité politique. J'ai dit et le répète que le genre humain est Dieu. Les aristocrates sont des athées (2). C'est le genre humain régénéré que j'avais en vue, lorsque j'ai parlé du *Peuple-Dieu* (3), dont la France est le berceau et le point de ralliement. La souveraineté réside essentiellement dans le genre humain entier; elle est une, indivisible, imprescriptible, immuable, inaliénable, impérissable, illimitée, sans bornes, absolue et toute-puissante. Par conséquent deux peuples ne sauraient être souverains; car, en se réunissant, il ne reste plus qu'un seul souverain indivisible (4) : donc, aucune réunion partielle, nul individu, ne peut s'attribuer la souveraineté. Un roi qui s'obstine à garder sa couronne, et un peuple qui s'obstine à s'isoler, sont des rebelles qu'il faut dompter (5), ou des *errants* qu'il faut ramener avec le flambeau des Droits de l'Homme, sous le giron de l'*Assemblée*, de l'association universelle.

Si, par exemple, Genève ne voulait pas se réunir à nous, nous prierions Genève de nous réunir à elle. Comment aurait-

(1) Cloots ne parle pas ici du Dieu de Robespierre, mais du plus grand être collectif connu : le genre humain, l'*Humanité*. — R.

(2) Parce qu'ils ne croyent pas au Dieu *peuple*. Robespierre et Saint-Just disaient, au contraire, avec Rousseau, que l'athéisme théologique était de nature aristocratique. — R.

(3) Cloots, souvent inconséquent avec lui-même, et obscur, retombe ici dans le panthéisme germanique, sorte de métaphysique fétichiste ; il justifie, d'ailleurs, ce mot de Diderot, qu'il suffit d'introduire Dieu dans une question pour l'embrouiller. — R.

(4) Et si, en fait, ils ne se réunissent pas : comme l'Angleterre, l'Allemagne, etc., envers la France, aux années 1792, 1793 et suivantes ? Alors la théorie porte à faux, et la République du genre humain ne surgit pas. — R.

(5) De là *la propagande armée*. — R.

elle l'impiété de refuser une demande fondée sur des principes éternels, sur la raison invariable? Les eaux limpides se réunissent au premier point de contact, les peuples éclairés se réunissent au premier aperçu des lois éternelles. Newton a réuni tous les philosophes par la découverte physique; je réunirai tous les hommes par ma découverte politique. Chaque peuple libre reconnaîtra mon principe, en évaluant les avantages inestimables de l'unité souveraine; or, si tous les peuples déclarent la même vérité, les mêmes droits, il en résulte naturellement une seule nation dont la paix ne sera jamais troublée par des voisins jaloux, ni par des factieux turbulents. Le mensonge porte la discorde d'un pôle à l'autre; la vérité portera la concorde d'un hémisphère à l'autre.

Les quatorze ou quinze prétendus souverains de l'Amérique septentrionale, ont été forcés, par sa nature, de remettre la souveraineté provisoire dans la grande communauté que représente le Congrès, pendant que chaque section particulière conserve une dénomination sans objet et une législature inutile. Les fédérés français communiqueront aux fédéralistes américains le vrai système social, par la fusion des masses, par la confédération des individus. La liberté n'a qu'un formulaire. Permis cependant à chaque canton, à chaque individu de se gouverner à sa guise, *pourvu que sa manière d'être ne nuise pas à celle d'un canton voisin ou éloigné*. Le charbonnier est maître de faire chez lui tout ce qui ne nuit pas à autrui. Il en est de même d'une commune, d'un district, d'un département, et de toutes les peuplades qui se croient souveraines. Mais le genre humain ne doit trouver aucune résistance nulle part : il ne souffre pas de coassocié.

Il n'y a pas d'autorité plus tutélaire que celle du genre humain; il donne la plus grande latitude à chaque section de l'empire, tous les individus, sous son gouvernement, jouiront d'une égale portion de liberté. S'agit-il de payer l'impôt (et qu'est-ce que c'est que l'impôt dans une république sans voisins?), il fixe à chacun sa quote-part, sans rien prescrire sur le mode de perception. Veut-on être jugé par des formes tortueuses, ou par des jurys et des arbitres? Veut-on des électeurs pour nommer ses représentants? Préfère-t-on ici l'appel nominal, et ailleurs le scrutin fermé? Veut-on une faculté de médecine et une faculté de théologie, des médecins du corps et de prétendus médecins de l'âme? Qu'importe à la société, pourvu que l'impôt rentre et que les députés arrivent en raison de la répartition universelle; chacun fera le déboursé de ses fantaisies particulières. La différence des costumes, des cultures et des cultes ne troublera point l'harmonie sociale.

Pas d'autre règle à cet égard que la convenance topographique; par exemple, la récolte du riz est-elle nuisible dans certains climats? Les habitants du lieu seront les maîtres de prohiber les rizières insalubres. Les liens élastiques des *Droits de l'Homme* se plient à toutes les circonstances favorables à l'Humanité; rien au monde ne saurait désunir la République des *Droits de l'Homme*.

J'ai pâli sur les livres qui contiennent les différentes connaissances humaines; partout j'ai retrouvé un mauvais goût de terroir, partout l'esprit de l'homme insulte au génie de la nature. Mais voici l'époque où le soleil de la liberté naturelle va briser les alambics et les serres chaudes de la liberté factice. La constitution du genre humain, connue et adoptée sans efforts, ne sentira pas l'huile de la lampe; l'imagination ne fascinera plus la raison. Il n'y a pas plus de raison d'ériger un département en souverain, qu'un district, un canton, une municipalité, une famille, un individu. Deux hommes ou deux peuples isolés sur la terre pourront se croire souverains, mais au moment du contact, au premier signal des *Droits de l'Homme*, il n'y a plus qu'une volonté absolue dans le monde. La loi universelle réalisera les fables de l'âge d'or.

Je demanderai aux Français qui désirent un gouvernement *fédératif*, s'ils veulent déchirer leur patrie en deux divisions, en deux parties, en deux congrès; ou s'ils ne veulent qu'une seule division fédérale, un seul congrès? Dans le premier cas ils seront moins prudents que le sénat romain, qui rejeta unanimement cette proposition après la prise de Véies; et la même motion, renouvelée de nos jours en Amérique, éprouva la même faveur. Quant au congrès unique, il n'y a de différence entre les Américains et nous, qu'une plus grande sévérité dans nos expressions et une plus parfaite organisation dans nos distributions géométriques. Voudrions-nous imiter leurs défauts après avoir imité leurs vertus (1)?

Doublerons-nous les dépenses et les inquiétudes du gouvernement en multipliant les capitales, les assemblées législatives, les conseils exécutifs, les armées, les forteresses et les flottes, les accises et les douanes? Quel sera le degré de prépondérance de nos *Etats* maritimes, qui s'enrichiront avec nos escadres, ou de nos *Etats* frontières qui s'enrichissent avec nos garnisons, ou de nos *Etats* commerçants qui s'enrichissent avec nos colonies, ou de nos *Etats* intérieurs, qui, éloignés du théâtre de la guerre et à

(1) Cloots s'adresse ici aux Girondins, qui pensaient à diviser la France en républiques fédérales, ou tout au moins à séparer le *Nord du Midi*. — R.

l'abri des invasions ruineuses, s'enrichissent paisiblement par le débouché perpétuel des rivières et des fleuves, des chemins et des canaux, des lacs et des mers! Je plane sur les sections de la France, j'interroge les éléments dont elles sont composées : la réponse est unanime dans toutes les communes, dans toutes les bouches primaires : *conservons l'avantage inappréciable de l'unité souveraine que l'Amérique nous envie, et dont elle se rapproche chaque jour.* Les individus français se tromperaient beaucoup, si, rétrogradant dans la carrière politique, ils croyaient imiter les individus américains. L'Amérique s'avance à grands pas vers la perfection sociale ; elle se dégoûte de la superfétation d'un sénat et de la prépondérance d'un président monarchique ; elle conçoit l'absurdité d'une souveraineté intermédiaire entre l'individu et la masse totale des individus ; elle renonce, par le fait, aux prétentions de son enfance, en attendant qu'elle y renonce formellement dans une autre Convention nationale.

Il serait fort étrange que les Français détruisissent, à grands frais, leur lumineuse et vigoureuse enceinte, dite la capitale, pendant que les Américains en construisent une à grands frais. La nécessité d'un centre commun, d'un dépôt général, d'un point d'appui à tous les rayons qui partent de la circonférence, dicta impérieusement aux Américains le fameux décret qui jette les fondements d'une ville superbe, d'un chef-lieu unique. Paris est à la France ce qu'un point mathématique est pour les géomètres : 80 et tant de rayons aboutissent à la Commune nationale ; Paris est un point politique essentiellement lié à tous les rayons départementaires ; l'intérêt d'aucune autre Commune ne coïncide pas aussi directement, aussi impérieusement avec l'intérêt général. Un ministre judicieux, le citoyen Pache, a eu raison de dire que *les ennemis de Paris sont les ennemis de la République.* En effet, les rois n'ont jamais aimé Paris, mais les Sans-Culottes l'aimeront toujours. Les ambitieux redoutent les regards perçants de Paris ; ils se sont aperçus que le chef-lieu d'une grande République formait un immense foyer de lumières, ils en concluent qu'il faut de petites républiques, et par conséquent de petits chefs-lieux.

L'homme est tellement soumis à la nature des choses, qu'il est toujours ramené à la vérité par les routes même les plus détournées. C'est par les nombreux épicycles d'une fausse astronomie que nous sommes entrés dans la sphère simple et vraie du Prussien Copernic. Le genre humain comprendra les oracles de la raison invariable. J'occupe la tribune de l'univers ; et la catholicité de nos principes doit frapper l'oreille de tous les hommes. Les dénominations de Français et d'Universel vont de-

venir synonymes à plus juste titre que les noms de *Chrétien* et de *Catholique*, la vérité toute entière sera désormais le testament politique des hommes libres.

Les adversaires prolixes de l'unité camérale n'ont pas fait cette observation brève, qu'une mauvaise constitution ne saurait durer longtemps chez un peuple qui connaît les droits du genre humain, chez un peuple dont l'énergie se communique à tous les rouages de la machine sociale. Montrez-moi deux chambres dans la nation, et je vous accorderai deux chambres dans la constitution. Un peuple homogène doit avoir une représentation homogène. Mon aversion pour le morcellement du monde provient d'un problème dont la solution m'appartient. Je me suis demandé pourquoi les Italiens de Gênes et de Venise s'armaient et se battaient pour la moindre altercation, pendant que les Français de Marseille et de Bordeaux accomodent leurs différends par une simple procédure ? N'est-il pas évident que l'ignorance de la volonté universelle est la cause immédiate de toutes les guerres ? Deux familles indépendantes de la loi commune en viendront nécessairement aux mains pour la lisière d'un champ, le lit d'un ruisseau, la plantation d'un arbre, la construction d'un mur. Chacun étant juge et partie, il faut se battre à outrance malgré les inclinations pacifiques : le droit du plus fort, le droit de conquête, les commotions hostiles, sont les conséquences funestes de l'oubli des *Droits de l'Homme*.

L'oubli de la loi unique est l'origine de toutes les dépendances, de toutes les servitudes, de toutes les chevaleries féodales, de toutes les baronnies belligérantes, de toutes les calamités morales. Les républiques grecques, les républiques helvétiennes, les républiques flamandes, ont cru remédier aux lenteurs, aux incohérences, aux contradictions de leurs systèmes erronés par des transactions pénibles qui, en augmentant l'influence du plus puissant ou du moins intrigant, font désirer aux plus faibles aux plus débonnaires, la médiation d'un *Stathouder*, d'un *Président*, d'un *Avoyer ;* on s'accoutume à la protection d'un homme au dedans, ou d'un homme au dehors. Et voilà comment les Macédoniens et les Romains furent appelés dans la Grèce fédérative; les rois de France et de Sardaigne dans la Suisse fédérative; les rois d'Angleterre et de Prusse, dans la Hollande fédérative. L'insolence du grand canton de Berne et celle de la grande maison d'Orange sont assises sur le morcellement de la souveraineté. Tout languit, tout se corrompt, tout se détruit dans l'absence d'une vérité mère.

Une opinion trop généralement répandue en France, c'est de placer de petites républiques, entre nous et les tyrans, pour éviter les horreurs de la guerre. Cette opinion tient aux vieilles

idées aristocratiques de l'influence et de la protection; c'est-à-dire, que nous permettrons à ces petites républiques de faire tout ce qui nous convient : malheur à elles si leur industrie contrarie la nôtre; nous serons jaloux de leur commerce, de leurs manufactures, de leurs pêcheries. Nos barrières les cerneront; la contrebande provoquera des rixes. Nous aurons de part et d'autre des commis, des soldats, des citadelles, des camps, des garnisons, des escadres. Mais, dira-t-on, nos voisins libres auront pour nous un amour inaltérable; ils exerceront lucrativement leur industrie, en se reposant pour leur défense sur nos armées, nos forteresses et nos trésors, c'est-à-dire, que leur industrie tuerait la nôtre; car la main-d'œuvre ne sera pas chère dans un pays dont la dépense publique retombera en grande partie sur nous. Il faudra donc recourir au système prohibitif, à moins de faire payer un tribut direct à nos chers et aimés voisins. *Ennemi* et *voisin* sont termes synonymes dans les langues anciennes. Un peuple est aristocrate à l'égard d'un autre peuple. Les peuples sont nécessairement méchants; le genre humain est essentiellement bon; car son égoïsme despotique n'est en opposition avec aucun égoïsme étranger. La République du genre humain n'aura jamais dispute avec personne; car il n'y a point de pont de communication entre les planètes. Rome et Albe, Gênes et Pise, Bologne et Modène, Florence et Sienne, Venise et Trieste, Marseille et Nice, Metz et Nancy, Amsterdam et Anvers, se portaient une haine dont les historiens et les poètes nous ont transmis les relations lamentables.

J'ai observé dans mes longs voyages que chaque ville donne des sobriquets odieux ou ridicules aux villes voisines; cet acharnement se fait aussi remarquer dans les campagnes; et si vous voyez deux ou trois personnes assises devant la porte de leur maison, vous pouvez parier que la conversation n'est pas au profit du voisin. Voulons-nous rétablir la paix sur notre continent? Faisons pour l'Europe ce que nous avons fait pour la France.

Un département n'est pas sous la protection d'un autre département, mais une petite République sera plus ou moins sous la protection d'une grande République; or, voilà un germe d'aristocratie dont les développements coûteront cher aux protecteurs et aux protégés.

Quant à la formation du gouvernement, il n'y a pas un seul Français qui ne rejetât avec indignation le régime américain. La souveraineté du peuple homogène ne saurait admettre la bascule anglaise, ni aliéner le *veto* le plus mitigé. Le rapport d'un décret précipité, est un remède préférable au *veto* anglican. Cela perdrait un sénat aristocratique, cela sauve une Assemblée nationale.

L'envahissement des pouvoirs est impossible dans une grande Assemblée biennale, dont le souverain surveille toutes les démarches.

Il n'y a proprement qu'un seul pouvoir, celui du souverain ; toutes les distributions sont des agences, des devoirs. Je dirai donc le devoir législatif, le devoir exécutif, sans porter préjudice aux autorités constituées.

Quel inconvénient y aurait-il de composer le conseil exécutif de sept ministres, en ajoutant le département des arts, des sciences, de l'agriculture, des manufactures et du commerce aux six départements existants? Où trouvera-t-on un meilleur corps électoral pour le choix des ministres que l'Assemblée législative, qui, par appel nominal, ne pourrait donner son suffrage à aucun de ses membres.

Je ne connais aucune objection victorieuse contre ce mode salutaire. L'expérience réfute encore ici nos docteurs qui ne s'adressent au peuple que pour nuire au peuple. On n'évitera jamais l'inconvénient d'avoir un ministre qui déplaise à un côté de la salle; et ce sera bien pis s'il est nommé hors de la salle.

Pache fut indiqué par Roland, et les rolandistes eurent Pache en horreur. Le mode vicieux d'un corps électoral suprême à côté du corps représentatif suprême, formerait une seconde chambre plus monstreuse que toutes les conceptions des bicaméristes. Les discussions intestines ne tarderaient pas à relever les espérances des perturbateurs; et sous prétexte de servir la nation on égarerait l'opinion publique par des calomnies adroites et par des éloges insidieux.

L'esprit de corps renaîtrait de ses cendres, et les orages de la rivalité troubleraient bientôt l'harmonie républicaine. Le conseil exécutif choisirait son président chaque semaine ou chaque quinzaine, comme cela se pratique depuis le 10 août. Le conseil exécutif, le devoir exécutif n'aura aucune part à la confection des lois, sinon d'émettre son avis motivé huit jours avant le décret définitif. Cette méthode augmentera la masse des lumières et n'entravera pas la marche du corps politique. Il en résultera un concert heureux entre tous les agents du gouvernement.

L'opinion publique fortement prononcée est le seul veto tolérable. La sanction est intransmissible, comme la souveraineté. Le genre humain ne peut avoir d'autre règle que les droits de l'Homme (1).

(1) Cloots confond sans cesse la théorie et la pratique, la philosophie et la politique, le spirituel et le temporel. Il n'a aucune idée de la division nécessaire des deux pouvoirs, des églises et de l'Etat. — R.

Notre Constitution sera mauvaise, si le fauteuil d'un homme en impose davantage que le Code des lois, si un individu sort de la ligne républicaine pour lever orgueilleusement la tête au-dessus de ses concitoyens. Peut-être l'ambition locale, les passions particulières voudront s'opposer à mes principes universels; mais cette lutte se fera publiquement, et je laisse au souverain à juger entre les ambitieux et les orateurs du bien public.

Les tribunaux ordinaires jugeront les forfaits soi-disant extraordinaires; tous les crimes sont de lèse-société, de lèse-nation. La responsabilité des ministres sera toujours individuelle, en raison de leurs signatures respectives; elle ne sera pas illusoire et alarmante, car les comités de l'Assemblée nationale éclaireront, rassureront le peuple sur toutes les opérations ministérielles. Ces opérations se simplifieront à mesure que les trônes s'écrouleront, et que la République s'agrandira. Le fardeau militaire, qui pèse sur toutes les branches administratives, diminue toujours en raison de l'accroissement du territoire et de la population. Les bureaux de la guerre, de la marine, de la diplomatie, des colonies et des finances, deviendront inutiles, si nous sortons triomphants de la crise actuelle; ce triomphe est indubitable.

La paix perpétuelle maintiendra un niveau perpétuel entre la consommation et les consommateurs, entre l'ouvrage et les ouvriers. Il n'y aura pas de fonctionnaires moins affairés que le ministre de l'intérieur.

Les biens nationaux seront vendus, et chaque particulier administrera son propre bien. Nous pourrons supprimer la plupart des comités et renvoyer tous les ministres. Notre organisation, perfectionnée par l'union universelle, nous dispensera un jour d'avoir ce que l'on appelle *un gouvernement*. La législature, composée d'un ou deux députés par département, sera plus que suffisante pour surveiller les administrations intérieures, et pour servir de bureau officiel de correspondance à la République, sans vassaux ni voisins. La somme de bonheur sera si grande pour chaque portion de l'Empire, qu'il y aura une sollicitude générale pour le maintien de l'ordre établi.

Les pacages de la Hollande, et les guérets de la Beauce, et les graves de Bordeaux, et les côteaux de la Provence, ne sauraient s'isoler sans se faire un tort mutuel. Et comme toutes les rivières, les fleuves et les mers communiquent ensemble naturellement, c'est à nous de multiplier ces communications par des chemins et des canaux, et non pas de les interrompre par des constitutions, des forteresses, des escadres.

Si la Constitution française ne peut convenir au reste du monde,

elle sera mauvaise, elle s'écroulera aux applaudissements du genre humain, de la raison cosmopolite, dont la sanction est indispensable. Le genre humain régénéré dans toutes les branches législatives ne connaît ni plage étrangère, ni souverainetés partielles, ni deux volontés suprêmes, ni deux majorités, et deux minorités contradictoires, incompatibles. L'éloignement des lieux, la différence des langues, les couleurs et les mœurs de Colon, l'étendue de l'Empire sont des obstacles, des objections usées dont la République humaine triomphera plus facilement que les conquérants incendiaires, que les navigateurs du commerce, que les correspondants académiques, que les agents de la diplomatie, que les zélateurs de la Mecque et de Jérusalem, qui ont franchi toutes les hauteurs et tous les abîmes d'une planète qui n'a pas trois mille lieues de diamètre. Il n'est pas plus difficile de réduire la carte politique sur une échelle convenue, que la carte géographique. L'Assemblée nationale de France est un résumé de la mappemonde des philanthropes.

Mais pour effacer tous les prétextes et tous les malentendus, et pour ôter aux tyrans, à nos ennemis, une arme perfide, je demande la suspension du nom *Français*, à l'instar de ceux de *Bourguignon*, de *Normand*, de *Gascon;* il serait très sage et très politique de prendre un nom qui nous concilierait une vaste contrée voisine; et comme notre association est une vaste union fraternelle, le nom de Germains nous conviendrait parfaitement. La République des *Germains*, par l'heureuse influence d'un préjugé souvent homicide, ne tarderait pas à s'étendre sur tous les cercles germaniques (1).

La conformité des noms amène la conformité des choses. *Universels* de droit, *Germains* de fait, nous jouirons incessamment des bénédictions de l'universalité. La propriété est éternelle comme la société, et si l'homme travaillait par instinct, au lieu de travailler par intérêt, nous jouirions, comme les animaux, de la communauté des biens. Jamais cette communauté n'a pu s'introduire parmi nous, car l'homme travaille par réflexion.

La raison qui guide les géomètres dans une seule et même route, malgré la distance des lieux, des temps, des langues et des coutumes, dirigera tous les hommes vers un centre commun, lorsque la représentation nationale sera ôtée aux puissances célestes, aux oints du Seigneur, lorsque le genre humain sera réintégré dans ses droits imprescriptibles. Je défie que vous connaissiez bien la nature de la *Sans-Culotterie*, si vous admettez une

(1) Cloots prend ici *germain* comme synonyme de *frère*, d'après l'étymologie latine. — R.

nature divine ou plastique. Quiconque a la débilité de croire en Dieu, ne saurait avoir la sagacité de connaître le genre humain, le souverain unique. Prenez les hommes un à un, vous gémirez sur leur ineptie; prenez-les en masse, et vous admirerez le génie de la nature. Nous sommes étonnés chaque jour des prodiges du peuple libre; c'est que le peuple, la collection des individus, en fait plus qu'aucun individu en particulier; et quand ce peuple sera composé de la totalité des humains, on verra des prodiges bien plus étonnants; les têtes faibles qui voudront un Dieu en trouveront un sur la terre sans aller chercher je ne sais quel souverain à travers les nuages. La souveraineté étant nécessairement despotique, gardons-nous bien de l'attribuer à toute autre puissance que le genre humain.

Les croyants disent que le monde ne s'est pas fait lui-même, et certainement ils ont raison; mais Dieu non plus ne s'est pas fait lui-même, et vous n'en conclurez pas qu'il existe un être plus ancien que Dieu. Cette progression nous mènerait à la tortue des Indiens. La question sur l'existence de Dieu (*Théos*) est mal posée, car il faut savoir préalablement si le Monde (*Cosmos*) est un ouvrage. Demandez donc la question préalable, et vous passerez à l'ordre du jour dans le silence de vos adversaires stupéfaits.

La nature ne produit rien; tout ce qui la compose existe éternellement. Ce que nous appelons vulgairement l'enfant de la nature est aussi vieux que sa mère. N'allons pas expliquer l'existence de la nature incommensurable; vous cherchez l'éternel hors du Monde. Je me contente du *Cosmos* incompréhensible, et vous voulez doubler la difficulté par un *Théos* incompréhensible. Laissons au visionnaire Malebranche son *Théos* indéfinissable; nous absorberons toutes nos pensées dans le spectacle de la nature éternelle. Quelque chose existe éternellement, c'est une vérité simple; n'allons pas nous perdre dans les spéculations d'une nature divine et créatrice, pendant que tout s'explique avec la nature palpable et visible. Je nie l'existence d'une créature créée; et vous ne m'endormirez pas avec votre prétendue nature créatrice et motrice. Je ne veux point de fabrique, et par conséquent point de fabricateur; le bon sens rejette le premier moteur d'un mouvement éternel. Un homme solitaire sur le sol serait souverain, une famille solitaire serait souveraine; et cette famille, en croissant et multipliant jusqu'aux extrémités de la terre, ne perdrait pas ses droits imprescriptibles : de sorte que le souverain est essentiellement seul, unique, indivisible; sa volonté est la suprême loi, l'inaltérable vertu, l'éternelle justice. L'erreur se dissipera chez nos voisins, comme chez nous. Plusieurs de nos départements ont été plus gangrenés que l'Espagne

et l'Italie. Renversons les tyrans, et nous aurons bientôt effacé les traces du despotisme et de l'aristocratie. Les esclaves et leurs maîtres forment un bétail qui n'a point de voix dans la société des hommes libres. Un vieux proverbe dit : *Qui se ressemble se rassemble;* or, rien ne ressemble plus à un sans-culotte du Nord qu'un sans-culotte du Midi. La fortune des tyrans est placée sur trente têtes; mais la fortune du peuple est placée sur toutes les têtes de l'espèce humaine.

Voici trois articles, trois résultats d'une méditation profonde que je soumets à la sagesse de mes collègues.

Projet de décret.

La Convention nationale, voulant mettre un terme aux erreurs, aux inconséquences, aux prétentions contradictoires des corporations et des individus qui se disent souverains, déclare solennellement, sous les auspices des Droits de l'Homme :

ARTICLE PREMIER. — Il n'y a pas d'autre souverain que le genre humain.

II. — Tout individu, toute commune qui reconnaîtra ce principe lumineux et immuable, sera reçu de droit dans notre association fraternelle, dans la République des *Hommes*, des *Germains*, des *Universels*.

III. — A défaut de contiguïté ou de communication maritime, on attendra la propagation de la vérité, pour admettre les communes, les enclaves lointaines.

N° 19.

LETTRE

de Thomas Paine à Danton, traduite de l'anglais.

(Archives nationales, AF II 49.)

Paris, le 6 mai, an II de la République (1794).

Citoyen Danton,

Comme vous entendez l'anglais, je vous écris sans recourir à la main d'un traducteur.

Je suis affligé, au dernier point, de l'esprit de jalousie, de

trouble et de discorde qui règne parmi nous, et qui, si cela continue, sera la perte et la honte de la République. — Quand je vins d'Amérique, en 1787, j'avais l'intention d'y retourner l'année suivante ; mais la Révolution française, et l'espérance de voir les principes de la liberté et de la fraternité se propager dans la plus grande partie de l'Europe, m'engagèrent à prolonger mon séjour. Aujourd'hui, après six ans d'attente, je désespère de voir accomplir le grand œuvre de la liberté européenne! ce ne sont ni les puissances étrangères coalisées, ni les intrigues des aristocrates et des prêtres qui m'ôtent l'espérance, mais bien la manière tumultueuse dont on conduit les affaires intérieures de la Révolution.

Tout ce qu'on peut attendre de mieux, maintenant, ne se rapporte plus qu'à la France, et je me suis trouvé parfaitement d'accord avec vous quand vous avez proposé de n'intervenir dans le gouvernement d'aucune nation étrangère, et de ne pas souffrir qu'aucun pays étranger intervienne dans le gouvernement de la France. Le décret rendu à ce sujet était un acte préalable nécessaire pour le rétablissement de la paix. Mais, tant qu'on se livrera à ces dissensions intestines, tant que les étrangers pourront espérer de voir la République se dissoudre, tant que non pas seulement les représentants des départements, mais la représentation nationale elle-même sera publiquement insultée, comme elle l'a été depuis peu, et comme elle l'est encore, par le peuple de Paris, ou au moins par les tribunes, l'ennemi restera le long des frontières et il y attendra le moment d'agir.

Il est à remarquer que les puissances confédérées n'ont encore reconnu ni *Monsieur*, ni d'*Artois* en qualité de régent, et n'ont point fait de proclamation en faveur d'aucun des Bourbons. Mais ce fait négatif s'explique de deux façons différentes : ou l'on abandonne les Bourbons en renonçant à la guerre, ou bien l'on change le but de la guerre, en lui substituant un projet de partage, comme on a fait pour la Pologne. Si c'est là ce que veulent les étrangers, les discordes intérieures qui nous travaillent ne leur en seront que plus favorables. Chaque jour accroît le danger d'une rupture entre Paris et les départements. Les départements n'ont pas envoyé leurs députés à Paris pour qu'ils y fussent outragés ; les insulter, c'est insulter les départements dont ils sont les élus et les envoyés. Il n'y a, selon moi, qu'un moyen d'empêcher la rupture d'éclater : c'est d'établir, à une certaine distance de Paris, le siège de la Convention et des Assemblées qui lui succèderont.

J'ai vu, pendant la Révolution d'Amérique, les grands inconvénients qui résultaient de ce que le gouvernement du Congrès

siégeait dans l'arrondissement d'une juridiction municipale. Le Congrès fut d'abord établi à Philadelphie; puis, quatre ans après, les représentants jugèrent qu'il était nécessaire de quitter cette résidence; on fit choix de l'État de Jersey; on se transporta ensuite à New-York; de New-York on retourna à Philadelphie. Enfin, après avoir éprouvé partout le même inconvénient d'un gouvernement dans un gouvernement, on conçut le projet de bâtir, pour la résidence du Congrès, une ville qui serait située hors des limites de toute juridiction municipale. Et, en effet, dans toutes les villes où le Congrès avait tenu ses séances, l'autorité municipale, ouvertement ou sourdement, s'était opposée à l'autorité du Congrès, et les habitants avaient prétendu que le Congrès devait faire plus pour eux que pour les autres États de de l'Union. Il en est de même, actuellement, à Paris; mais les choses y sont poussées bien plus loin.

Il est ici un autre embarras, que nous avons également éprouvé en Amérique : je veux parler de la fixation du prix des subsistances. Mais une pareille mesure, s'il fallait y recourir, serait du ressort de la municipalité; ce n'est pas à la Convention de s'occuper d'un règlement de ce genre. C'est, d'ailleurs, une chose impraticable. Les Parisiens peuvent bien dire : « Nous ne voulons donner que *tant* pour telle ou telle denrée, » ils n'obligeront pas pour cela les gens de la campagne à leur apporter des vivres. Au contraire; et, en résultat, on aura la cherté et la disette au lieu de l'abondance et d'un prix modéré. La violence dont on userait sur la place ne servirait qu'à dégarnir le marché. — Voici un exemple à citer :

A Philadelphie, nous voulûmes une fois régler, entre autres choses, le prix du sel. Dès ce moment, il ne vint plus de sel au marché, et le prix s'en éleva jusqu'à trente schellings sterling par boisseau; le prix, avant la guerre, n'était que d'un schelling et six pence par boisseau. Et nous réglâmes également le prix de la farine, de manière qu'à la fin il n'en vint plus au marché et qu'on se trouva très heureux quand on put s'en procurer à quelque prix que ce fût.

Il faut aussi mettre en ligne de compte une chose à laquelle on ne fait guère attention. Les assignats n'ont pas aujourd'hui la même valeur qu'ils avaient il y a un an, et leur valeur diminue toujours, à mesure qu'ils deviennent plus communs. De là résulte une fausse apparence de cherté. La masse des assignats serait trop considérable pour la circulation si les prix ne s'élevaient pas progressivement. Le papier-monnaie perdit tellement de sa valeur en Amérique, par suite de sa trop grande abondance, que, dans le cours de 1781, je payai une seule paire de bas de laine

au prix de trois cents dollars. — Ce que je vous écris est fondé sur l'expérience.

Je n'ai ici aucun intérêt personnel en jeu; je ne suis pour rien dans les querelles des partis; je ne m'occupe que des principes. Aussitôt que la Constitution sera établie, je retournerai en Amérique, et, quelles que puissent être alors les prospérités de la France, je n'y participerai que par le bonheur d'en être informé. Mais, en attendant, je gémis de voir les affaires si mal conduites et les préceptes de la morale si peu respectés. Voilà ce qui porte atteinte au caractère de la Révolution, et qui empêchera les progrès de la liberté dans le monde.

En commençant cette lettre, je n'avais pas l'intention d'écrire si longuement; mais, puisque j'ai tant fait, je remplirai le reste du papier en y mettant ce qui me viendra à l'esprit.

Il faudrait prendre quelques mesures contre la manie de dénoncer qui règne aujourd'hui. Si chacun, par méchanceté ou par ambition, dénonce à tort et à travers, sans apporter la moindre preuve de ses allégations, il n'y aura plus ni confiance, ni autorité. La calomnie est une espèce de trahison qui mérite châtiment, comme toute autre trahison. C'est un vice privé qui engendre un mal public, puisque des calomnies sans cesse renouvelées peuvent, par l'irritation qu'elles occasionnent, faire naître la désaffection dans l'esprit de gens qui, jusqu'à présent, ont été bien disposés. Gardons-nous également d'une confiance aveugle et de soupçons mal fondés ou malveillants. Protégeons les fonctionnaires publics contre la calomnie; cela est aussi nécessaire que de les punir quand ils ont trahi ou malversé. Et je vous dirai, à cette occasion, que jusqu'à ce qu'on ait reçu de meilleures informations, il sera douteux pour moi si Dumouriez a trahi par politique ou par ressentiment. Il s'est bien conduit autrefois, cela est certain; mais il n'est pas donné à tout le monde de savoir supporter l'ingratitude, et je crois qu'avant sa révolte il a beaucoup eu à se plaindre sous ce rapport.

La calomnie s'émousse et se détruit elle-même, quand elle agit sur une trop grande échelle. C'est ainsi que la dénonciation des sections contre les vingt-deux députés tombe à terre. Les départements qui ont élu ces députés connaissent mieux leur caractère politique et moral que les personnes qui les ont dénoncés. Cette dénonciation fera du tort à Paris dans l'opinion des départements, parce qu'elle semble indiquer la prétention de leur imposer l'espèce de choix qu'ils ont à faire. La plupart des connaissances que j'ai dans la Convention sont portées sur cette liste, et pourtant je sais qu'il n'y a pas d'hommes meilleurs ni de meilleurs patriotes.

Je viens d'écrire, ce même jour, à Marat, mais non pas sur le même sujet. Il peut vous montrer ma lettre si bon lui semble.

Votre ami,

THOMAS PAINE.

Citoyen Danton.

N° 20.

MÉMOIRE

sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe.

(Aff. étr., *Corresp. d'Angleterre*, 6e supplément, pièce 114.)

« Les principes d'après lesquels la France va former sa Constitution républicaine et organiser son régime intérieur ne peuvent plus s'allier, sous aucun rapport, aux maximes et au système de conduite dont se composait l'ancienne doctrine politique des nations. Il est aussi impossible à un peuple libre de porter, dans ses transactions avec les autres peuples, les idées et les sentiments des gouvernements arbitraires, qu'il l'est à ceux-ci de déterminer leur action politique d'après les principes de la raison, de la justice et de l'utilité générale. L'effet nécessaire d'une Constitution libre est de tendre sans cesse à tout ordonner en elle et hors d'elle, pour l'intérêt de l'espèce humaine ; l'effet nécessaire d'un gouvernement arbitraire est de tendre sans cesse à tout ordonner en lui et hors de lui pour l'intérêt particulier de ceux qui gouvernent. D'après ces tendances opposées, il est incontestable que rien de commun ne peut exister pour les moyens, puisque rien de commun n'existe pour l'objet.

« Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme nous le conseillaient encore, il y a quelques années, des hommes célèbres dans la carrière politique, il ne s'agit plus d'adopter *un système qui puisse rendre à la France* LE RANG *que son énorme consistance lui assigne dans l'*ORDRE POLITIQUE, *ou* LA PRIMATIE *qui lui est due sous tous les rapports parmi les puissances* du continent.

« On sait bien maintenant à quoi se réduisent toutes ces grandes idées de *rang*, de *primatie*, de *prépondérance*. On sait ce

qu'il faut penser de tout cet échafaudage politique sur lequel la turbulence et la nullité des cabinets de l'Europe se sont débattues si longtemps, et avec tant d'appareil, aux dépens des intérêts des peuples. On a appris, enfin, que la véritable *primatie*, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule et funeste prétention de l'être chez les autres. On a appris, et un peu tard sans doute, que, pour les États comme pour les individus, la richesse réelle consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui, mais à bien faire valoir les siens; on a appris que tous ces agrandissements de territoire, toutes ces usurpations de la force ou de l'adresse, auxquelles de longs et illustres préjugés avaient attaché l'idée de *rang*, de *primatie*, de *consistance politique*, de *supériorité* dans l'ordre des puissances, ne sont que des jeux cruels de la déraison politique, que de faux calculs de pouvoir, dont l'effet réel est d'augmenter les frais et l'embarras de l'administration, et de diminuer le bonheur et la sûreté des gouvernés pour l'intérêt passager ou la vanité de ceux qui gouvernent.

« Le règne de l'illusion est donc fini pour la France; on ne séduira plus son âge mûr par toutes ces grandes décorations politiques qui avaient, pendant si longtemps et d'une manière si déplorable, égaré et prolongé son enfance. Des circonstances, que nulle sagacité humaine ne pouvait prévoir, ont amené pour elle un ordre de choses sans exemple dans l'histoire des peuples; par son courage, sa persévérance et ses lumières, elle s'est ouvert une carrière nouvelle, et, après avoir vu le but où elle doit tendre, elle saura s'y placer.

« Tous les leviers de l'ancienne politique sont rompus ou près de l'être, et ceux qui existent encore ne sont plus à l'usage de la France. Le nouveau système de ses rapports extérieurs doit être approprié au système de ses rapports intérieurs et entièrement analogue aux idées et aux intérêts qui sont le résultat de sa situation nouvelle.

« De toutes les parties de l'ancien système, celle qui est le plus en contradiction avec nos lois, nos opinions et nos mœurs nouvelles, celle, par conséquent, dont les traces doivent s'effacer chaque jour davantage, c'est la matière des *alliances*.

« Un traité d'alliance est la promesse d'un secours mutuel, dans le cas où l'une des puissances contractantes éprouverait une agression ou voudrait en faire éprouver une.

« De cette définition, il résulte qu'il ne doit y avoir rien de commun entre des alliances formées par des gouvernements arbitraires et des alliances contractées par des États libres.

« Dans les gouvernements arbitraires et par les principes même d'action qui en maintiennent l'existence, une alliance a presque toujours pour objet l'attaque et non la défense; l'envahissement du domaine d'autrui et non la conservation de sa propriété. Tantôt c'est une convention faite entre des rois ou des pouvoirs aristocratiques pour assujettir ou dépouiller des peuples; tantôt c'est un traité par lequel, sous prétexte de maintenir la paix de l'Europe, mais dans le dessein réel d'établir la *prépondérance politique* de l'une des parties, c'est-à-dire, en termes plus simples, d'assouvir son ambition et sa cupidité, on verse à flots le sang et l'or des peuples; tantôt c'est un pacte où des rois, unis par le sang, croyant que leurs nations sont des familles dont ils sont les pères communs, traitent entre eux des propriétés nationales comme de biens de patrimoine, cèdent, échangent les personnes et les biens de ces *enfants dociles*, et négocient des successions aux trônes comme on transige sur un héritage privé; en un mot, un traité d'alliance entre des rois ou des États aristocratiques n'est presque jamais qu'un arrangement domestique entre des maîtres, et une véritable conjuration contre les peuples. Tel est le résultat général de toutes les transactions de ce genre, depuis le premier traité conclu entre deux tyrans imbéciles jusqu'au traité d'alliance formé, en 1788, entre *l'Angleterre* et *les Provinces-Unies*, traité par lequel un peuple libre s'est laissé imposer, et *pour des intérêts de famille royale*, autant que par de fausses vues mercantiles, la honteuse et criminelle obligation de maintenir les usurpations du stathouder et de l'aristocratie batave, et de verser son sang, d'épuiser ses trésors, d'aggraver ses impôts et de se précipiter vers la banqueroute, uniquement pour empêcher un autre peuple d'être libre à sa manière. Heureusement, l'opinion publique qui, en Angleterre, tend constamment à se former sur les principes de la raison et de la justice, l'opinion publique relâche chaque jour ces liens d'une injuste garantie, et le moment n'est pas loin, peut-être, où le peuple anglais verra avec plaisir ses voisins les Bataves briser le double joug du stathoudérat et de l'aristocratie, parce qu'il saura que la chute du stathouder, quelque pénible qu'elle puisse être pour la maison de Brunswick, ne nuira point aux vrais intérêts du commerce d'Angleterre.

« Exposer ce qu'ont été jusqu'ici les traités d'alliance entre les puissances de l'Europe, c'est indiquer ce qu'ils doivent être à l'avenir, relativement à la France.

« D'abord, la France doit-elle contracter des alliances?

« En principe, une alliance n'est un acte raisonnable et juste que lorsqu'elle se réduit à un traité de défense réciproque; c'est

donc de la probabilité de l'attaque, et ensuite du calcul des chances qui, en tel ou tel temps, peuvent en amener le succès, que dépend pour une nation la nécessité d'un traité de ce genre. Ainsi, un petit État, dont la situation à côté de grands empires rend l'existence précaire et dépendante, a besoin, pour l'intérêt de sa propre conservation, de se tenir constamment allié à quelqu'une de ces grandes masses politiques auprès desquelles il puisse trouver, à chaque instant, l'appui et la force qui lui manquent.

« Rien de pareil ne peut exister pour la France, et il est évident, soit par les faits dont nous sommes témoins, soit par les événements qu'il est aisé de pressentir, qu'elle ne doit pas chercher dans une alliance quelconque un moyen d'indépendance, de force et de sûreté personnelle, plus prompt ou plus puissant que celui qui doit résulter de l'exercice libre et unanime de ses propres forces.

» Si la France contracte des alliances, ce sera donc moins pour son propre intérêt que pour celui des États qu'elle aura rendus ou qu'elle voudra rendre libres ; ce sera pour hâter le développement complet du grand système de l'émancipation des peuples. C'est là que doit se trouver le seul objet de sa politique actuelle, parce que c'est là que se trouve le vrai principe des intérêts généraux et immuables de l'espèce humaine.

« Ainsi, après avoir reconnu que le territoire de la République française suffit à sa population et aux immenses combinaisons d'industrie que doit faire éclore le génie de la liberté, après s'être bien persuadé que le territoire ne pourrait être étendu sans danger pour le bonheur des anciens comme pour celui des nouveaux citoyens de la France, on doit rejeter sans détour tous ces projets de réunion, d'incorporation étrangère qui pourraient être proposés par un zèle de reconnaissance ou d'attachement plus ardent qu'éclairé; on doit être convaincu que toute acceptation ou même tout désir public de ce genre, de la part de la France, contrarierait, d'abord sans honneur et sans profit, ensuite avec péril pour elle, ces renonciations faites si solennellement et avec tant de gloire, et dont l'Europe est loin d'attendre l'inexécution au moment où elle s'unit, par ses vœux, au succès d'une cause qu'elle croit ne pouvoir être souillée ni par l'ambition, ni par l'avidité. La France doit donc rester circonscrite dans ses propres limites; elle le doit à sa gloire, à sa justice, à sa raison, à son intérêt et à celui des peuples qui seront libres par elle.

« Il faut donc qu'après avoir concouru à établir leur liberté, elle la consacre et l'éternise en s'alliant à eux, non par les secours qu'elle peut en tirer pour elle-même, mais par ceux qu'elle

peut leur offrir. Des alliances de cette nature ne ressemblent guère à celles qui ont existé jusqu'à présent entre les grandes puissances et les petits États. Nous avons vu constamment le fort vendre sa protection au faible, et celui-ci s'épuiser en détail et périr lentement de ses sacrifices pour obtenir la faveur de n'être pas écrasé d'un seul coup; ici le fort donnera librement et avec générosité son appui au faible, sans autre retour que d'avoir près de lui des amis et des hommes libres. Comme l'objet n'est plus le même, il est naturel que les moyens soient différents. Ainsi, après avoir rendu la liberté aux Savoisiens, aux Belges, aux Liégeois, etc.; après avoir élevé les signes de la liberté sur les bords de l'Océan et sur ceux de la Méditerranée, la France formera, entre elle et tous ces peuples, des traités solennels de fraternité où les intérêts de la défense commune soient établis et déterminés d'une manière immuable et où de nouvelles sources de commerce et d'industrie soient ouvertes avec libéralité aux besoins et à l'activité de l'espèce humaine.

« Tel est le seul plan de conduite que la France puisse adopter parce qu'il est le seul conforme à ses vrais intérêts, aux principes qu'elle a proclamés et à ceux qu'elle a pris, et que l'usage a déjà reconnus pour base de sa nouvelle existence politique.

« Quant aux autres États qui, soit par leur situation géographique, soit par l'opposition de leurs principes de gouvernement, ne peuvent offrir à la France ni le même intérêt, ni les mêmes moyens d'une défense commune, il est évident que ses rapports avec eux ne doivent pas être de la même nature. Elle doit se lier à eux non par des traités permanents d'alliance et de fraternité, mais par des *conventions* passagères sur les intérêts politiques et commerciaux qui naîtront des circonstances.

« Ainsi, par exemple, une négociation particulière va sans doute s'ouvrir avec la Prusse et elle aura très vraisemblablement pour résultat non ce traité d'alliance dont on avait conçu le plan et pressé l'exécution dans d'autres conjonctures, mais un *traité* particulier où seront fixés d'abord les termes de la pacification, et où l'on déterminera ensuite les rapports particuliers qui doivent exister entre les deux États, rapports dont l'examen est sans doute depuis quelque temps l'objet de l'attention du Conseil exécutif.

« Une autre *convention* doit être aussi incessamment formée entre la France et la Porte ottomane pour obtenir de celle-ci la libre navigation de la mer Noire, objet sollicité depuis si longtemps avec tant d'ardeur par tous les hommes instruits des vrais intérêts commerciaux de la France et rejeté avec tant de dédain par tous les *ministres* de l'ancien régime. Cette navigation ou-

vrira aux productions de notre sol et aux produits de notre industrie d'immenses débouchés dans les provinces ottomanes qui bordent la mer Noire, en Russie, en Pologne et en Perse, et transportera facilement, promptement et à moins de frais, dans la Méditerranée, les avantages de ce commerce du Nord qui, malgré toutes les primes et autres prétendus encouragements, n'existera jamais pour nous d'une manière certaine tant qu'on persistera à le continuer exclusivement par les glaces et les écueils de la Baltique.

« Quant à l'Angleterre, la situation de la France ayant changé pour elle comme pour tous les autres États de l'Europe, il est évident que l'on ne doit plus rechercher la même espèce de rapports avec elle qu'on avait désiré d'établir dans ces derniers temps.

« Au milieu de toutes les tyrannies de l'Europe coalisée contre la France, l'alliance de l'Angleterre lui était nécessaire, soit pour le maintien de sa liberté, soit pour l'entière conservation de son territoire dont le démembrement devait être le prix de cette conjuration royale, comme vient de le prouver la récente publication du traité de Pavie. Dans un temps où les vœux et les démarches secrètes du gouvernement ne tendaient qu'à resserrer les liens de la France avec les maisons d'Autriche et de Bourbon, l'intérêt public prescrivait impérieusement de détruire une *alliance de famille* dont l'objet réel était de miner sourdement et ensuite de renverser la liberté, par une *alliance nationale* destinée à la maintenir et à la défendre.

« Si quelque chose, en effet, peut prouver combien cette alliance était alors nécessaire, combien la France devait y trouver un appui suffisant pour sa sûreté et sa liberté, c'est l'acharnement avec lequel cette mesure était traversée, tantôt ouvertement, tantôt en secret, par les ministres et conseillers d'alors, connus par leur attachement aux intérêts de la maison d'Autriche et de la maison de Bourbon autant que par leur haine ou leur éloignement pour la cause de la liberté. On n'a point oublié avec quelle obéissance docile, et plus souvent avec quelle ardeur de zèle, les écrivains de pamphlets (1), de gazette et de suppléments de journaux, payés par ces ministres, s'étaient attachés à décrier tout ce qui pouvait tendre à faire paraître l'Angleterre d'une manière imposante et décidée en faveur de la France. On n'a point oublié le ton d'assurance avec lequel ils nous répétaient cet adage de l'ancienne ineptie diplomatique : « *qu'il ne doit point y avoir d'alliance entre*

(1) Je ne me souviens de tout ce que ces messieurs ont écrit contre moi que parce que j'aime à me rappeler la manière dont *M. Guadet* m'a défendu.

des ennemis naturels », concluant de là, à leur manière, que nous devions regarder et traiter comme nos *ennemis naturels* la nation anglaise, qui aimait et pouvait défendre notre liberté naissante, et que nous devions chérir comme *nos amis naturels* les princes des maisons d'Autriche et de Bourbon qui s'armaient pour la détruire.

« On n'a point oublié toutes les plates et folles calomnies répandues alors sur ce sujet et dans le public et jusque dans la tribune de l'Assemblée législative (1), calomnies auxquelles le gouvernement attachait un si haut degré d'utilité personnelle que la liste civile les faisait imprimer et distribuer par milliers dans tout le royaume. On se rappelle le désespoir qu'inspira la déclaration de neutralité du gouvernement anglais à ces comités directeurs et à leurs agents qui voyaient, dans cette neutralité, une chance de moins en faveur des projets d'arbitrage suprême de la maison d'Autriche. On se rappelle enfin que si quelque chose a contribué à éloigner alors l'Angleterre de tout projet d'union avec la France, c'est l'espèce de démenti que donnaient chaque jour aux propositions des négociateurs français à Londres les articles de gazette française qu'on savait être aux ordres des ministres français et où les Anglais cherchaient la vraie opinion du gouvernement français dont les négociateurs n'avaient l'air de leur offrir que l'opinion apparente et forcée.

« Les événements ont tout changé, la royauté est détruite en France, et avec elle se sont évanouis tous les intérêts de *familles royales* opposés à l'intérêt public; l'alliance de l'Angleterre, si nécessaire à la France, sous le *dernier régime*, comme un contrepoids nécessaire aux influences domestiques et étrangères de son gouvernement, cette alliance serait dans les circonstances actuelles sans une grande utilité et ne vaudrait peut-être ni les frais, ni les embarras d'une négociation chargée de lutter contre les obstacles que, par des motifs très faciles à saisir, le gouvernement anglais ne cessera d'opposer à tout projet d'alliance de la République française avec les royaumes de la Grande-Bretagne et d'Irlande, quelque populaire que cette alliance pût être d'ailleurs aux yeux de la nation anglaise.

« Les seuls rapports que la France puisse donc chercher en ce moment à entretenir et étendre avec l'Angleterre sont des rapports d'industrie et de commerce.

« Parmi les conventions de ce genre qui doivent avoir lieu entre les deux empires, il en est une que le sentiment de la

(1) L'opinion de M. Ribes, dans laquelle il me dénonce comme agent principal du nouveau système politique.

liberté, l'esprit public et les lumières actuelles de la France sur les vrais principes de la richesse publique, ou peut-être le bonheur qu'elle a d'être exempte en ce moment de tous les anciens préjugés de commerce et de trafic, peuvent lui offrir l'honneur de proposer la première : cette convention entre la France et l'Angleterre doit avoir pour objet l'indépendance de leurs colonies respectives. C'est de la France, où l'opinion est moins égarée qu'en Angleterre par l'appareil d'un grand mouvement de commerce et d'industrie, par la crainte chimérique d'un déplacement subit d'hommes et de travaux, et par beaucoup d'autres petites vues de la routine mercantile, c'est de la France que doit partir le premier appel à la nation anglaise sur cette grande mesure politique que réclament les vrais intérêts du commerce, et qu'il faut se hâter d'opérer pour l'utilité commune avant d'être obligé, par les circonstances, de s'y soumettre avec honte et péril. Une négociation sur cet objet entre les deux États, ouverte sous les yeux de l'Europe entière, d'une manière franche et libérale, suivie avec zèle et lumières, doit nécessairement avoir un résultat favorable pour l'intérêt des deux mondes. Les préjugés commerciaux de l'Angleterre opposeront d'abord, sans doute, des obstacles assez grands au succès de cette mesure ; mais il est impossible que ces préjugés puissent résister à l'action continue d'une discussion libre et générale, et surtout à une forme de raisonnement aussi puissante pour le vulgaire que l'exemple du commerce de l'Angleterre avec les États-Unis d'Amérique, commerce qui, depuis leur indépendance, n'a fait qu'acquérir plus de force et d'étendue.

« En même temps que cette négociation sera suivie entre les deux empires, un autre objet de la plus grande importance non seulement pour la France et pour l'Angleterre, mais pour l'intérêt des deux mondes, doit fixer leur attention et réunir leurs efforts communs : cet objet est l'indépendance des colonies espagnoles dans le Pérou, le Mexique, etc., indépendance qui, étant pour ces parties du monde la revendication de leurs propres droits et le retour aux principes de justice et de liberté naturelle, ne peut pas être regardée comme une violation du droit ou plutôt de l'usurpation du gouvernement espagnol dans le cas où sa conduite hostile à l'égard de la France particulièrement lors des troubles de Saint-Domingue) n'autoriserait pas celle-ci à l'en punir. Les vaisseaux de la France et de l'Angleterre réunis iront ouvrir dans la mer Pacifique, dans la mer du Sud et dans l'Océan méridional le commerce libre de cette immense partie des Indes occidentales. Les moyens d'opérer cette grande révolution commerciale, qui doit avoir une si puissante influence sur le sort de l'Europe et de l'Amérique, et sur celui de la France en particulier,

ces moyens sont beaucoup plus faciles et moins dispendieux qu'on ne pourrait le croire, si l'on ne voulait les juger que par l'étendue de l'objet. Cette expédition avait été conçue par le gouvernement anglais, il y a quelques années, et les dépenses en hommes et en argent qui devaient en assurer le résultat étonnent par leur extrême modicité lorsqu'on les compare à la grandeur de l'entreprise. *Cette* expédition fut arrêtée, quelque temps après avoir été conçue et préparée, par l'effet d'une négociation particulière entre le ministère anglais et l'ambassadeur d'Espagne. Mais le plan existe et avec lui tout l'ensemble des moyens nécessaires pour le mettre en exécution et le suivre avec succès. L'exposé de ce plan et le développement des moyens de toute espèce qui doivent servir à commencer, continuer et achever cette expédition seront l'objet d'un mémoire particulier dont j'ai réuni tous les matériaux et que je rédigerai si le Conseil croit devoir donner de la suite à l'idée que je viens de présenter. Après une révolution, il faut ouvrir de nouvelles routes à l'industrie, il faut donner des débouchés à toutes les passions. Cette entreprise-ci réunit tous les avantages : son importance politique et commerciale exige que toutes les questions qui y sont liées soient traitées d'une manière détaillée et avec une étendue et une exactitude qui ne laissent aucun doute.

« C.-M. TALLEYRAND.

« Londres, 25 nov., l'an Ier de la République.

« *P. S.* — Les patriotes entre les mains de qui cet écrit peut tomber jugeront sans doute qu'une partie des vues qu'il renferme est de nature à rester secrète. »

Quoi qu'il en soit d'un pareil document, on ne peut méconnaître combien il était propre, par le fond et par la forme, à frapper un esprit comme celui de Danton et à le faire renoncer, pour la France républicaine, à la politique de conquête, aux acquisitions de territoires.

Cependant, il faudrait encore, pour conclure définitivement en ce sens, qu'aucune preuve ne surgît à l'encontre.

Or, nous pensons en trouver une, et décisive, dans la pièce aussi très remarquable que nous rapportons ci-dessous, également tirée des archives des Affaires étrangères, et qui n'est autre qu'une déclaration faite, au nom de la Convention nationale, aux puissances, après le 10 août, c'est-à-dire *avant que Talleyrand n'eût envoyé son mémoire diplomatique*.

La conclusion de cette pièce, tout au moins, nous y fait reconnaître la participation directe de Danton, le doigt de l'ouvrier ou la griffe du lion, comme on voudra, une identité frappante de fond et de forme, d'inspiration même, avec les passages les plus décisifs de son discours du 13 avril an Ier, lorsqu'il exécuta définitivement, à la Convention, le système de la propagande armée (V. pages 169-170).

Nous concluons de ces remarques et surtout de l'étude attentive du document lui-même, qu'alors, comme avant et après sa publication, ce grand politique, fidèle à la philosophie du XVIIIe siècle, fut toujours partisan de la paix, et que, lorsqu'il parut s'en éloigner en s'associant au mouvement de la guerre de propagande, comme au système des annexions, ce n'était qu'afin de pouvoir dominer un jour cette irrésistible déviation et la ramener définitivement à la ligne droite.

Ce n'était donc pas de Talleyrand qu'il avait reçu cette haute tradition, quoique celui-ci la partageât bien certainement, à ce moment, avec lui et avec tous les esprits élevés.

Voici la pièce :

1792

(Aff. étr., *Corresp. d'Angleterre*, 6e supplément, no 125.)

« Les représentants du peuple français, assemblés en Convention nationale, profondément pénétrés des maux que le gouvernement monarchique a causés à la patrie, ont, le 21 septembre, prononcé d'une voix unanime l'abolition de la royauté en France.

« La République, en notifiant à toutes les puissances la nouvelle forme de son existence politique et la destitution du fonctionnaire chargé d'entretenir les relations extérieures de l'État, croit devoir aux sentiments d'union et d'amitié qu'elle désire conserver avec elles de leur faire part des causes qui ont nécessité cette révolution.

« Personne n'ignore comment la liberté est née, en France, de l'excès même de la servitude. L'univers entier sait par quel enchaînement de vexations et de brigandages l'ancien gouvernement fut réduit à recourir à la nation même, qu'il avait épuisée par ses dilapidations et révoltée par les actes du despotisme le plus effréné, pour sauver le vaisseau de l'État du naufrage presque inévitable où l'avaient exposé ses manœuvres insensées;

l'univers entier sait avec quelle perfidie ce même gouvernement ne feignit de restituer au peuple une partie de ses droits que pour achever de l'asservir et de le dépouiller.

« On vit les vrais représentants de la nation, chassés du lieu de leurs séances, errant sans asile, contraints de se réfugier dans un jeu de paume; le premier sujet de l'Etat dicter impérieusement ses volontés au Corps législatif, une armée aux portes de la capitale, Paris menacé d'un assaut et l'Assemblée nationale d'une dissolution violente. Toute l'Europe applaudit à l'élan généreux de courage par lequel le peuple renversa en trois jours le colosse de la tyrannie, à la sagesse avec laquelle il maintint la subordination au milieu de la désorganisation subite de tous les pouvoirs et l'ordre au sein de l'anarchie. On loua sa confiance dans ses représentants, sa modération envers un homme dont il sépara la cause de celle de ses agents, dont il n'imputa les fautes qu'à la séduction et à l'erreur.

« Cependant, le même homme, toujours protestant de son amour pour le peuple et toujours livré à une faction ennemie, multiplaiait les serments de fidélité à la Constitution, et les actes d'hostilité contre elle, sanctionnait les décrets du Corps législatif et les projets sans cesse renaissants des conspirateurs, jusqu'à ce qu'après deux ans d'hypocrisie constitutionnelle il leva enfin le masque et s'enfuit de la capitale, laissant après lui un manifeste contre l'Assemblée nationale, et, comme la cour l'espérait, la torche qui devait allumer la guerre civile.

« Un cri s'éleva de toutes les parties de l'empire et la voix du peuple entier demanda la déchéance d'un roi que sa faiblesse ou sa perfidie avait également rendu incapable de régner.

« Mais l'Assemblée constituante, qui, par des vues de sagesse, s'était crue obligée, dès le commencement de ses séances, de décréter la conservation de la monarchie héréditaire dans la maison régnante, et qui avait construit sur cette base l'édifice de la Constitution, désirant mettre fin aux secousses qui agitaient depuis si longtemps le corps politique et faire jouir la France d'un repos nécessaire, persuadée d'ailleurs qu'un grand acte de clémence attacherait pour jamais à la nation un monarque qui lui devrait deux fois la couronne, jeta sur sa conduite un voile religieux et le maintint sur un trône duquel la confiance des Français dans les généreux citoyens qui avaient brisé le joug du despotisme pouvait seule l'empêcher de descendre.

« Roi constitutionnel d'un peuple libre, partie intégrante du pouvoir législatif, chef suprême de l'armée, arbitre de la guerre et de la paix, dépositaire de la majesté de la nation dont il était le *représentant* perpétuel et héréditaire, inviolable dans sa per-

sonne, jouissant d'une liste civile supérieure à la totalité des revenus de plusieurs grands États de l'Europe, quel trône lui offrait un plus haut degré de puissance et de gloire ? quel monarque n'eût envié son sort ?

« Tel fut l'excès de la munificence nationale ; voici quelle en fut la récompense.

« Le roi accepta la Constitution, mais il ne s'y attacha que pour la renverser ; la cour se fit un système raisonné d'inaction et résolut, en perpétuant le désordre, de fatiguer les Français de la liberté et de les ramener, par les malheurs de l'anarchie, sous le joug du despotisme. Des divisions furent habilement fomentées entre les corps administratifs ; leur insubordination fut tolérée. On ferma les yeux sur la mollesse des tribunaux ; les sourdes menées du fanatisme ne furent point réprimées, ses attentats mêmes demeurèrent impunis ; on souffrit que des prédicateurs de rebellion soulevassent la conscience des peuples contre les lois constitutionnelles et les appelassent à la révolte au nom d'un Dieu de paix. On fit plus ; le gardien-né de la Constitution s'environna de ces mêmes prêtres que la Constitution réprouvait, et, montrant un protecteur aux séditieux, encouragea leurs manœuvres et enleva ainsi, autant qu'il était en son pouvoir, la confiance publique aux ministres du culte seul reconnu par l'État. En vain le Corps législatif voulut-il, par une salutaire sévérité, arrêter la marche de cette dangereuse faction, le roi détournait les coups et opposait sa prérogative à la volonté nationale et à l'intérêt de l'empire.

« Une armée d'émigrés, commandée par les frères du roi, agissant, disaient-ils, au nom et pour la cause du roi, menaçait nos frontières d'une invasion et remplissait toutes les cours de ses intrigues et de ses cris et tous les départements de ses émissaires et de ses conjurations. Les ci-devant seigneurs soulevaient les campagnes par leurs agents, désorganisaient l'armée par les désertions combinées d'une partie des officiers et les perfides suggestions des autres, épuisaient le royaume d'argent par l'extraction du numéraire, fatiguaient le commerce par les accaparements, discréditaient les assignats par toutes les ressources de l'agiotage et n'omettaient rien pour embraser leur patrie de tous les feux de la guerre civile et d'une guerre étrangère, et détruire dans cet incendie la Constitution et la liberté. En vain la France entière, par l'organe du Corps législatif, s'élevait-elle contre ces ennemis du genre humain, le roi s'interposait entre eux et la France, les couvrait de son *veto*, comme d'un bouclier impénétrable, et, tandis qu'il les gourmandait par des proclamations *et feignait* de les poursuivre par des négociations publiques, il

les soutenait dans leur révolte par des négociations particulières et prodiguait, pour leur défense, cet or que la libéralité de la nation lui avait accordé pour un plus noble usage.

« Une ligue de rois s'était formée contre la souveraineté du peuple français. Elle osait menacer son indépendance et lui dicter, les armes à la main, les conditions auxquelles elle voudrait bien permettre à la France d'être libre; et le chef du peuple français gardait un honteux silence. Les citoyens français étaient insultés chez tous les despotes de l'Europe. Les voyageurs étaient en butte à mille outrages, les commerçants à mille avanies; et les ministres du roi des Français près des puissances étrangères ne se mettaient en peine ni de venger l'honneur ni de protéger le commerce national. Il fallait avilir la liberté aux yeux de tous les peuples pour affermir le despotisme chez les uns et le ramener chez les autres.

« Forcé enfin par l'éclat de l'indignation publique et par l'avis unanime de son conseil, le roi fit au Corps législatif la proposition formelle de la guerre contre le roi de Hongrie, qui succédant au trône et à la haine héréditaire de sa famille contre un royaume qui, depuis plus de trente ans, portait tout le poids de son alliance, pour prix de cette foi constante séparait insolemment Louis XVI de la nation, et se déclarait en même temps l'ami du roi et l'ennemi du peuple. Mais comment fut conduite cette guerre depuis si longtemps prévue? Les frontières dégarnies, les places fortes démantelées, les régiments de ligne incomplets, les bataillons de volontaires dénués d'armes et d'habits, nul amas de vivres et de munitions, les magasins vides, les troupes obligées, faute de tentes, de coucher au bivouac, et exposées plusieurs jours de suite aux rigueurs de la faim et aux injures de l'air; rien n'était prêt pour attaquer l'ennemi, tout était disposé pour rebuter les troupes à force de travaux et de fatigues, laisser le temps à l'ennemi de rassembler son armée et livrer aux fers des Autrichiens et des Prussiens nos légions découragées et à demi vaincues. Quand la valeur de nos guerriers eut renversé les barrières que leur opposait la malveillance du gouvernement, des entreprises mal concertées, des déroutes préparées avec autant de soin que des victoires, des cris de trahison, des défiances, d'odieux soupçons, tous les ressorts que peut faire jouer la politique de tyrannie, tout fut mis en œuvre pour enivrer la nation entière de terreurs paniques et de fureurs insensées, et la précipiter au-devant du joug que venaient lui porter les satellites du despotisme : tels sont les actes formels par lesquels le roi s'opposa à une armée qui venait en son nom envahir la France. Cependant on attisait avec soin dans l'intérieur le feu de

la discorde, les ministres se succédaient avec une effrayante rapidité. et le roi partagé entre son conseil légal et un conseil clandestin ne paraissait constant que dans son système d'irrésolution et d'inertie. Les patriotes, réunis par l'amour de la liberté, étaient séparés d'opinion sur les moyens de la défendre, l'Etat divisé en factions, qui, toutes se déchiraient avec acharnement, n'avait plus cette unité de volonté et d'action qui fait le nerf du corps politique; on ne savait plus qui des accusateurs ou des défenseurs du roi étaient les vrais amis de la Constitution et de la patrie; on ne savait ni pour qui ni pourquoi l'on allait combattre, lorsque la déclaration la plus insolente par laquelle l'orgueil du despotisme ait jamais outragé le droit des gens et la souveraineté des nations apprit la prochaine arrivée de l'armée prussienne; elle s'avançait, en effet, vers nos frontières, guidée par une troupe de rebelles, au nombre desquels on comptait cette ancienne maison militaire du roi, qui venait, à sa solde, faire la guerre à la France. L'armée, séparée en une multitude de pelotons disséminés sur une immense étendue, ne paraissait offrir aucun moyen d'arrêter la marche des ennemis; les clefs du royaume déposées en des mains perfides devaient passer dans celles du duc de Brunswick. L'invasion semblait assurée, et il est hors de doute qu'en moins d'un mois le roi de Prusse fût entré en triomphe dans la capitale de l'empire, si le peuple, par une de ces impétueuses et irrésistibles saillies qu'excite un noble désespoir et que la première de toutes les lois, celle du salut de la patrie, autorise, n'eût déconcerté les trahisons de la cour et renversé les espérances des despotes coalisés.

« Le pouvoir exécutif fut donc suspendu dans les mains du roi et le Corps législatif reconnaissant que la Constitution était désormais impuissante pour sauver la liberté, recourut à la volonté suprême du peuple, et l'invita à exercer immédiatement ce droit inaliénable de la souveraineté reconnu et respecté par l'acte constitutionnel, et que nulle autorité ne peut modifier ni restreindre.

« La nation a fait ce qu'elle seule pouvait faire, ce que lui prescrivait l'impérieuse nécessité du salut de la patrie. De nouveaux représentants, investis de sa toute-puissance, ont été envoyés par elle, chargés d'assurer à la France les trois dons les plus précieux que le ciel puisse faire à la terre, la liberté, les lois et la paix. Instruite par une funeste expérience et ne voulant plus faire dépendre le sort de vingt-six millions d'hommes des vices ou des vertus d'un seul, la Convention nationale a prononcé l'abolition de la royauté, et ce décret, applaudi par tout l'empire, ôtant aux troubles tout prétexte et tout objet aux divi-

sions, a été le signal de la concorde et l'époque de la réunion générale des opinions et des volontés.

« Telle a été depuis le commencement de la Révolution la conduite des Français et du roi. La République ne prétend point par cet exposé insulter à ce ci-devant chef de l'État dont elle plaint les malheurs, en condamnant ses fautes qui furent peut-être les crimes de la royauté plutôt que les siens; elle prétend encore moins faire l'apologie du peuple, il n'en a pas besoin. Seul arbitre de sa Constitution et de ses lois, en changeant la forme de son gouvernement il a usé du droit commun à toutes les nations. Il ne doit compte à personne de sa souveraineté dans l'intérieur de l'empire; mais en rappelant des faits dont la vérité est reconnue de l'Europe entière, elle a voulu prévenir les impulsions de la calomnie et rendre justice, aux yeux de l'univers, à la conduite d'un peuple magnanime dont la plus grande gloire des chefs de l'État sera toujours d'être les représentants; elle a voulu que l'on fût bien convaincu qu'en abandonnant la lettre de la Constitution avec laquelle la perte de la France était infaillible, elle en a religieusement suivi l'esprit, qui était de maintenir l'indépendance nationale et la liberté individuelle, et qu'en renversant le trône pour sauver la nation, elle a rempli un grand devoir et exercé un grand acte de justice.

« La cause de Louis-Auguste de Bourbon n'est pas la cause des rois qui ne veulent régner que par les lois, mais bien de ceux qui veulent usurper la souveraineté nationale, se faire un domaine de leur royaume, et des sujets de leurs citoyens. C'est la cause des despotes et des tyrans. La cause du peuple français est la cause de tous les peuples, c'est celle de la liberté du monde, c'est la cause du genre humain.

« La République française en notifiant à toutes les puissances la destitution du ci-devant roi et celle de tous les agents dont les pouvoirs émanaient de l'autorité royale, s'empresse de déclarer à toutes les nations qu'elle persiste dans les sentiments de bienveillance universelle et de paix qu'elle a déjà manifestés à l'Europe sous la monarchie constitutionnelle. Elle déclare de plus qu'elle ne prétend s'immiscer dans le gouvernement intérieur d'aucun peuple. Résolue de respecter les droits de tous, elle a droit d'attendre que tous respecteront aussi les siens. Elle offre paix, alliance, amitié à tous les amis de la justice et de la liberté. Mais elle déclare une guerre éternelle aux tyrans qui oseraient entreprendre sur la sienne, et jure de s'ensevelir sous les ruines de la patrie plutôt que de souffrir qu'il y soit porté atteinte. »

N° 21.

DES NÉGOCIATIONS DE PAIX EN 1793

Contrairement à toute vérité, à toute certitude historique, les cosmopolites ont accusé Danton d'agissements criminels dans la direction de la politique extérieure de la République.

« Le grand tripoteur », comme ils veulent bien l'appeler, ne croyant pas que la France, réduite à ses seules forces, pût résister à la coalition, — et qui donc, mieux que lui ou même autant que lui, a cru et contribué à cette résistance? — s'était constamment efforcé d'arriver à un arrangement avec les puissances, *à n'importe quelles conditions :* l'évacuation de la Hollande, l'abandon de la Savoie et de la Belgique, la reddition de Mayence, le renvoi en Autriche de la reine et de ses enfants, la mise en liberté des d'Orléans, l'abandon de la politique populaire pour plaire aux hauts bourgeois et les rallier, afin de rendre aux affaires leur activité! et quoi encore?.... pour un peu ils auraient affirmé, — quelques-uns n'ont pas hésité à le faire, — que la cession de certaines places du Nord et du Midi aux Anglais et aux Espagnols rentrait aussi dans « son jeu », *et qu'il désorganisait la défense nationale au profit de l'étranger* (1).

Ces aveuglements de l'esprit de parti, dans tous les temps et dans tous les lieux, sont la honte de la nature humaine.

Cependant, *il n'y a pas de fumée sans feu*, dit le proverbe; on devrait donc retrouver dans les documents de cette époque ceux qui ont pu servir de prétexte à des imputations aussi graves.

(1) V. Avenel : *Anacharsis Cloots* et *Lundis révolutionnaires.*
Il est au moins piquant d'entendre les Girondins s'associer à de pareilles clameurs.

On se rappelle, en effet, que leur homme d'État, Brissot, a été formellement taxé par Governor Morris, plénipotentiaire des États-Unis près le roi de France, dans une lettre qu'il écrivait à Washington le 7 février 1792, du fait suivant :

« Dans le comité Diplomatique de l'Assemblée, M. *de Warville* a proposé la cession de Dunkerque et de Calais à l'Angleterre, comme gage de la fidélité de la France aux engagements qu'elle pourrait contracter. » — (*Mémorial*, T. II, p. 114).

Rien d'équivoque, du reste, et de malveillant pour notre pays comme l'attitude de ce représentant de république qui nous desservit constamment, pour ne pas dire plus, au bénéfice de l'Angleterre (Archives des Affaires étrangères).

C'est ce que nous avons voulu rechercher.

La première pièce qui nous ait paru se rapporter aux pourparlers diplomatiques engagés en vue d'amener la cessation de la guerre en 1793, est un projet attribué à Mercy-Argenteau, publié par un journal anglais, la *Gazette du Kent*, à la date du 11 janvier; aussitôt inséré, critiqué, démenti par la *Gazette nationale;* le voici :

« L'Angleterre et l'Espagne seront médiatrices entre la France et les puissances coalisées; elles reconnaîtront la République française aux conditions suivantes :

« 1° La République renoncera à la liberté de l'Escaut et à tout projet sur la Hollande;

« 2° Elle laissera la liberté aux Bourbons de se retirer après la paix, et leur assignera un traitement convenable;

« 3° Elle modifiera les décrets sur les émigrés en faveur de ceux qui n'ont point porté les armes contre leur patrie et en faveur des femmes des émigrés. Elle accordera une pension aux prêtres déportés;

« 4° Les armées françaises évacueront la Belgique, le pays de Liège, l'électorat de Mayence, la Savoie et le comté de Nice; mais ces pays, avant de rentrer sous la domination des princes qui les gouvernaient, feront à leur constitution les changements qu'ils jugeront convenables, et ces constitutions seront garanties par la République française;

« 5° La République française gardera Avignon et le comtat, en accordant au pape des dédommagements;

« 6° L'empereur interposera son autorité pour faire accepter aux princes possessionnés en Lorraine et en Alsace les dédommagements qui leur seront offerts par la République française;

« 7° Tous les traités qui subsistaient avant la guerre, entre la France et les puissances coalisées ou médiatrices, seront suspendus et pourront être changés ou renouvelés, etc. »

Sauf le maintien de la République, c'était presque le *statu quo ante bellum.*

Mais en quoi ceci intéresse-t-il Danton? En aucune manière; cela ne le concerne pas.

Quant à ceux qui trouveraient modérées, de la part des coalisés, de pareilles propositions, nous leur ferons observer qu'au temps où elles furent mises en circulation, comme essai, nos armées n'avaient encore éprouvé aucun échec en Allemagne, ni en Belgique.

Il n'en fut plus de même après nos défaites d'Aix-la-Chapelle et de Nerwinden.

C'est à partir de cette époque que nous devons examiner une

série de pièces qui, à des dates postérieures et avec des variations considérables, selon les événements, représentent la série d'efforts tentés en l'an 1er pour le rétablissement de la paix.

Elles sont empruntées aux archives des Affaires étrangères (*Correspondance d'Angleterre*, T. 586), et sont dues, la plupart, à l'intervention d'un certain Matthews, de nationalité anglaise, faisant profession d'appartenir au parti whig, très versé dans le détail de la politique de son pays, en rapports avec lord Hawksbury et avec Pitt lui-même, en relations avec Rheinhardt, notre secrétaire d'ambassade à Londres. C'est lui qui, en Angleterre, avait mis Matthews en rapport avec Maret, chargé d'une mission auprès du cabinet de Saint-James, et ce fut là le point de départ de son entente avec le gouvernement français.

Quoi qu'il en soit, lors de son premier voyage à Paris, au commencement de mars 1793 (1), Matthews communiqua à Maret (revenu en France), qui les remit au ministre Lebrun : 1° le plan de campagne de l'armée anglaise contre notre armée du nord; 2° le projet d'une triple alliance négociée par Mercy-Argenteau entre l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse; 3° le projet de partage de la France par la coalition, avec carte; 4° une note sur les « manœuvres infâmes de la cour de Londres pour accaparer les grains et autres provisions destinées à la France (2) ».

Lebrun reçut ces communications et autorisa James Matthews à continuer des démarches, au profit de la République française, vis-à-vis de l'Autriche et de l'Angleterre, et même à faire, pour notre compte, les dépenses que nécessiteraient ses négociations.

L'agent anglais ne perdit pas de temps.

Il revint à Londres, assiégea Pitt de ses demandes et de ses obsessions, traversa Mercy dans sa négociation et la fit échouer; tout cela à ses frais. Il arrêta le texte de ses propositions de paix au cabinet anglais et retourna en France au commencement de juin pour les communiquer à Lebrun.

(1) Interrogatoire du mois d'août.

(2) Le dépouillement de la correspondance d'Angleterre, aux archives des Affaires étrangères, les dépêches de Chauvelin, Noël, Maret, Mourgues, Thainville, les lettres de Dumas, Pétry, agent du commerce et de la marine, pour la France, en Écosse, Minet, facteur à Douvres, Sennovert, Stéphen Fayre, courtiers à notre service, etc., mettent hors de doute que le gouvernement anglais, dès 1792, fit tout au monde pour nous affamer, ruiner, anéantir et séquestrer. Il avait établi, à notre plus grand préjudice, le *blocus continental* annoncé par Pitt (V. page 37), et que Bonaparte ne fit, plus tard, que vouloir retourner contre l'Angleterre.

Celui-ci les fit connaitre au comité de Salut public, qui en délibéra. Il hésita à accorder sa confiance à Matthews, ne voulut pas se prononcer sur des propositions qui lui répugnaient et refusa même de reconnaitre les sommes (11,000 livres sterling) que réclamait l'intermédiaire bénévole pour ses débours.

Matthews ne se rebuta pas ; il repartit pour l'Angleterre et obtint de Pitt des propositions un peu plus sortables (il résulterait de son dire que le cabinet anglais était alors partagé en deux partis, dont l'un, avec le roi, ne voulait entendre à aucun arrangement, et dont l'autre, avec Pitt, quoique également ennemi de la France et de la Révolution, ne désirait pas une guerre à outrance, de peur qu'elle nuisit à la popularité du ministre et à la prospérité du pays).

L'agent s'était, en outre, procuré d'autres renseignements sur la campagne de l'armée anglaise dans le nord de la France, et avait averti Lebrun et Danton (ce qui nous fut très utile) du prochain investissement de Dunkerque et de l'emploi des batteries flottantes.

Il revint à Paris le 27 août 1793, juste au temps où les Hébertistes commençaient à accuser le conventionnel d'avoir reçu, à Arcis-sur-Aube, les propositions du duc d'York, et fut autorisé par le gouvernement à avoir trois conférences avec le chef de la première division, Otto, au ministère des Affaires étrangères. Il subit ensuite deux interrogatoires dans le cabinet du ministre lui-même, où il maintint tous ses dires antérieurs, donna de nouveaux détails, proposa de nouvelles conditions de paix et demanda les pleins pouvoirs du comité de Salut public, afin de porter ces articles au cabinet de Saint-James. Il plaidait l'urgence, en vue d'arriver à temps pour empêcher la triple alliance de se constituer définitivement.

Après tous ces pourparlers, après des pas et des démarches sans fin et sans succès pour entamer des négociations personnelles avec Lebrun, Danton, Hérault de Séchelles, James Matthews, par arrêté du comité de Salut public du 6 septembre 1793, fut décrété de prise de corps et gardé à vue dans son domicile, à l'hôtel Grange-Batelière.

Voici cet ordre :

« Le comité de Salut public arrête que Matthœus (*sic*), anglais, sera mis en état d'arrestation et que le scellé sera mis sur ses papiers.

« Le ministre des Affaires étrangères est chargé de faire connaître la demeure de Matthœus.

« Et ont signé au registre : Hérault, Thuriot, Prieur de la Marne, Barère, C. A. Prieur, Carnot. »

Enfin, Matthews, avons-nous dit, était descendu à l'hôtel Grange-Batelière, chez Rosse, là même où Danton fut accusé par les Robespierristes et par les Hébertistes d'avoir fait, « avec des Anglais », des repas à cent écus par tête.

Dans notre *Procès des Dantonistes*, nous avons déjà relevé comme il convenait de pareilles récriminations; nous retrouvons ici le fait banal qui a pu y donner lieu.

Le résumé que nous venons de donner est l'analyse succincte du « *Rapport concernant James Matthews, Anglais* », appuyé d'un très grand nombre de pièces de la correspondance d'Angleterre, aux Affaires étrangères. — Nous donnerons textuellement trois de ces documents :

PIÈCE 192 (août 1793).

Explications verbales données par Matthews (Notes tirées de mes conversations particulières avec M., — c'est le chef de la 1re division qui écrit, — sur les propositions qu'il vient de faire) (1).

((*Rapport des décrets*)).

« Cette mesure est demandée pour satisfaire le public anglais et pour imposer silence à l'opposition, qui ne manquerait pas de jeter les hauts cris, si on faisait la paix sans obvier aux prétendues insultes qui en ont été la cause.

((*Point de cession de territoire sans le consentement de l'Angleterre*)).

« M. nous conseille de rejeter cet article péremptoirement, de même que la médiation, qui entraînerait de grandes difficultés. Il dit que le ministre anglais n'y tient pas infiniment.

((*Cession aux îles*)).

« L'Angleterre n'a en vue que l'île de Tabago, dont elle est déjà en possession. Elle regarde cette île comme anglaise et comme lui ayant été injustement enlevée par le dernier traité.

(1) Les articles en *italique* et entre double parenthèse sont de Matthews, le texte, les réflexions et commentaires entre parenthèse simple sont du chef de la 1re division, le citoyen Otto.

((*Indemnisation des princes allemands et du pape*)).

« L'Angleterre n'y tient aucunement. Elle serait même fâchée d'avoir à garantir les possessions de ces princes et encore plus celles du pape.

((*Restitution de la Savoie et de Nice*)).

« Cet article est considéré par l'Angleterre comme indispensable. M. m'a dit à ce sujet que le projet de la triple alliance, qui va être négociée dans le courant de septembre entre l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, est de mettre le roi de Sardaigne en possession de tous nos départements au delà du Rhône pour servir de barrière à l'Italie. Si nous consentons aux propositions qui nous sont faites, ce traité n'aura pas lieu. En voici les autres conditions :

« 1. L'Autriche serait mise en possession de l'Alsace et de la Lorraine.

« 2. Les Pays-Bas et les conquêtes faites dans nos départements septentrionaux seront érigés en Etat indépendant et donnés au duc d'York.

« 3. On garantit au roi de Prusse la part qui lui est échue en Pologne et on y ajoutera les électorats ecclésiastiques, qui seront sécularisés.

« 4. L'Autriche se mettra en possession de la Bavière.

« 5. L'Espagne pourra étendre ses conquêtes jusqu'au département de la Gironde.

« Ce brigandage royal, qui déplaît à plusieurs membres du cabinet britannique, a de grands attraits pour George, qui y trouve l'avantage de placer un de ses fils. Ceux qui voudraient s'y opposer attendent avec impatience nos ouvertures pour traverser cette triple alliance, non par amitié pour nous (car M. confesse que nous n'avons guère d'amis en Angleterre), mais par attachement pour leur pays.

((*Renvoi de la famille du Temple*)).

« On n'insiste sur cet article que pour satisfaire le public anglais qui prend quelque intérêt à cette famille. M. sait d'une manière positive que l'empereur et le roi de Prusse *désirent que la reine soit sacrifiée :*

« 1. Parce qu'après avoir été dégradée, elle serait pour toujours

un objet de pitié qui servirait à mortifier l'orgueil des têtes couronnées.

« 2. Parce que son supplice exciterait encore davantage la haine des puissances européennes contre nous et rendrait la guerre en apparence plus légitime.

« M. tient ces renseignements d'un homme intimement lié avec George (1). »

PIÈCE 195 (1er septembre 1793).

(Seconde entrevue.)

Propositions de M. (Matthews), *communiquées par écrit pour servir de préliminaires à la paix.*

« La France s'engage à rapporter tous les décrets qui ont donné ombrage à la Grande-Bretagne et en fera d'autres qui pourront prévenir à l'avenir toute mésintelligence entre les deux puissances.

« La France ne cédera aucune partie de son territoire à une puissance étrangère sans le consentement exprès du cabinet britannique, et elle confiera à ce cabinet la médiation pour une paix générale.

« On conviendra préalablement d'un armistice.

« La France cédera à la Grande-Bretagne une de ses possessions aux Indes orientales, pour mettre un terme à l'effusion de sang et non pour l'indemniser des frais de la guerre.

« Les princes allemands seront indemnisés en argent sous la médiation de l'Angleterre.

« Le pape sera indemnisé de la même manière.

« La Savoie sera rendue, de même que Nice et Villefranche.

« On permettra à la famille du Temple de se retirer sans insulte, mais elle ne pourra pas se rendre en Espagne. On lui donnera annuellement un traitement qui n'excédera pas 100,000 livres sterling.

« Si l'on demande ici quelque chose de plus que le *statu quo*, il faut considérer que l'honneur de l'Angleterre y est intéressé.

(1) Cette révélation, si elle contient la vérité, jetterait un jour étrange sur la moralité des chefs de la coalition.

Ce cannibalisme de chancellerie laisse loin derrière lui le père Duchesne et tout ce qu'il a pu dire; car la rage du patriote contre l'*Autrichienne* paraît, ici, autrement légitime que le machiavélisme des potentats, frère et amé cousin de Marie-Antoinette!

Nous nous abstenons de qualifier.

« La France rejette comme contraire à son indépendance nationale :

« 1. Le retour des émigrés, si ce n'est par une suite de sa clémence.

« 2. Le déplacement de la Convention de la ville de Paris.

« Mais elle renouvellera le traité de commerce sur des bases mutuellement avantageuses.

« Elle ne demande que la reconnaissance de la République, un traité d'alliance et la garantie de tout son territoire.

« Ces propositions seront faites officiellement à la cour de Londres si on le désire. — Dans le cas où elles ne seraient pas acceptées, on ne les renouvellera jamais.

« M. (Matthews) demande une réponse sur chacun de ces articles. — Il désire d'être expédié sous peu de jours. Il demande aussi des pleins pouvoirs comme agent secret près du ministère britannique et il promet de faciliter l'admission d'un autre négociateur chargé de pouvoirs plus amples. »

PIÈCE 212.

Lettre de Matthews à Danton.

(Traduite de l'anglais.)

Paris, 9 septembre 1793, 7 heures du matin.

Citoyen Danton,

Vous vous rappellerez qu'il y a trois semaines je m'étais permis de vous écrire au sujet d'un passeport (1). N'en ayant pas trouvé, comme je l'espérais, à Hirson, je vins immédiatement à Paris, il y a maintenant quinze jours, où, comme on me le demanda, je fis

(1) Le 11 août, Matthews avait envoyé un courrier à Danton pour obtenir deux passeports, sous des noms supposés, pour lui-même et pour son interprète, afin de venir conférer à Paris avec les membres du comité de Salut public et du Conseil exécutif.

Comme on va le voir, *il n'avait pas reçu de réponse.*

Ceci nous montre encore que Danton, quoiqu'il eût cessé de faire partie du comité de Salut public le 11 juillet, continuait à en partager les travaux et la direction.

Il y maintint son influence jusqu'à la fin de septembre 1793.

une sorte de narration, hâtivement rédigée, de la situation actuelle de nos affaires. J'ajoutais que j'étais prêt à donner des explications particulières au comité de Salut public, mais qu'il était d'absolue nécessité que je fusse de retour à la mi-septembre. Je fus invité, il y a huit jours, à me trouver au ministère des Affaires étrangères avec les citoyens Hérault et Barère; quant à la date et à l'heure, elles devaient m'être fixées par un avis. Mais, depuis lors, je suis resté dans une attente continuelle, sans en recevoir aucun.

Hier matin je me suis adressé au citoyen Otto, *auquel j'ai fait ma communication*, mais il n'avait aucune sorte de réponse à me donner.

Outre la grande crainte que j'ai de perdre, par ce retard, l'occasion d'accomplir ce que je me propose, une loi sur les étrangers a été votée par la Convention, punissant de mort quiconque se sert du nom d'un pays auquel il n'appartient point. Je suis dans cette fausse situation; mais comme vous connaissez mes raisons, vous, le comité et le ministre des Affaires étrangères, je dois pouvoir compter sur votre parole et votre honneur à tous pour me donner la marche à suivre : si je fais ma déclaration à la section où mon passeport est enregistré, je serai arrêté; si je ne la fais point, je violerai la loi et je crois que le dernier délai accordé expire aujourd'hui.

Pendant deux jours, et à diverses reprises, j'ai écrit, à ce propos aussi, au citoyen Otto et envoyé chercher la réponse, mais il ne peut m'en donner aucune. Et hier matin étant allé moi-même le voir sans succès, et apprenant que le citoyen Hérault parle anglais, je passai chez lui, il était allé au comité; je lui adressai une lettre sur ces faits, et après avoir attendu près de quatre heures, j'eus le malheur de le manquer. Je restai au comité de neuf heures à onze heures hier soir, mais il n'y vint pas. J'arrive de chez lui, il n'y a pas couché; de sorte que je dois penser qu'il a quitté Paris. Comme cette loi, aussi juste que nécessaire, peut m'être redoutable, j'espère pouvoir, avec confiance, me mettre sous la protection de la nation. J'ai rendu à la République d'importants services; plus, peut-être, que ne le suppose le comité lui-même; mais, s'il en a eu connaissance, les événements qui arrivent sans cesse peuvent prouver qu'au milieu de toutes les trahisons et de toutes les coalitions dont vous avez été entourés, je me suis hardiment mis en avant comme un ferme ami du pays, et (si on y avait prêté l'attention nécessaire), je vous ai effectivement fourni : 1° les moyens d'éviter la guerre; 2° les moyens de faire échouer, — en vous en donnant avis plusieurs mois à l'avance, — chacun des événements qui sont survenus depuis l'affaire de la Montagne

de Fer jusqu'à la prise de Toulon, ainsi que les affaires intérieures. Je suis maintenant ici dans les mêmes dispositions et avec la même bonne volonté. C'est pourquoi j'espère pouvoir compter sur la parole et l'honneur du comité pour obtenir une mesure d'exception ou de sûreté, ainsi qu'un passeport pour m'en retourner si je ne puis être plus longtemps utile; la cause elle-même n'a rien à gagner à un prolongement de séjour, qui ferait le plus grand tort à moi et à la République. Je me rendrai au comité à dix heures et demie ce matin, et je vous serai très obligé de faire pour moi toutes les démarches nécessaires.

J'ai l'honneur d'être, citoyen Danton, votre très obéissant et humble serviteur.

James MATTHEWS.

Au citoyen Danton,

passage du Commerce,

rue des Cordeliers.

Des pièces qu'on vient de lire, les deux premières constituent les limites extrêmes de tout ce qui a été projeté et proposé, à ce moment (1793), pour et contre la France : tous les desseins exprimés, tous les pourparlers engagés, oscillent entre ces deux expressions diplomatiques.

Qu'en résulte-t-il pour Danton?

Un intermédiaire anglais, après avoir demandé un passeport qu'on ne lui a pas envoyé, vient à Paris, *motu proprio*, s'il faut l'en croire, sonder le Conseil exécutif et le comité de Salut public; il apporte à Lebrun et au conventionnel des préliminaires inacceptables, que l'on repousse, et des renseignements importants que l'on utilise. Il insiste: on le suspecte et on le tient à l'écart. Il manque de prudence et de réserve : on l'arrête en vertu d'une loi d'hier, d'une mesure de défense et de représailles prise par la Convention contre les étrangers en général et contre les Anglais en particulier (on sait quelle guerre odieuse George et Pitt nous faisaient, en France même, par leurs agents secrets).

Or, en quoi tout ceci peut-il inculper Danton ou les autres membres du comité de Salut public? et d'abord, où est le corps de délit, où le crime? A-t-on accepté, lui ou d'autres, quoi que ce soit des propositions de l'agent anglais? l'a-t-on même pris au sérieux?

Nullement.

Le comité a tenu, ici et partout, haut et ferme le drapeau de la France : il a considéré et traité comme un *suspect* cet étranger qui trahissait son pays pour se faire dans le nôtre une situation d'argent ; il a repoussé ses propositions en totalité et avec indignation ; il l'a mis en arrestation et au secret !

Encore une fois, où est la faute ? où le manquement ? il n'y en a pas.

Et cependant nous ne voyons que là, ce qui ait pu servir d'aliment ou de prétexte à la calomnie et aux soupçons élevés contre Danton.

Ne trouvant ici ni trahison, ni défaillance, nous attendons qu'on nous les prouve ailleurs. Mais nous doutons qu'on y parvienne.

Car, si déjà la réponse administrative aux efforts de Matthews est de nature à satisfaire les plus difficiles, il faut se rappeler aussi qu'il existe dans l'histoire, en dehors des cartons des archives les plus riches, qui cependant n'accusent personne, des faits éclatants et de nature à fixer tous les esprits.

Nous voulons parler encore une fois des grands événements militaires de l'an II, auxquels eut une part assurément glorieuse et effective, que bien peu oseraient aujourd'hui lui contester, le chef de la défense nationale en 1792 et 1793, le promoteur de la grande réquisition, celui qui disait à l'Assemblée, le 14 août, au temps même où les cosmopolites commençaient à le déchirer :

« Il faut qu'au nom de la Convention nationale, qui a la foudre populaire entre ses mains, il faut que les envoyés des assemblées primaires, là où l'enthousiasme ne produira pas ce qu'on a droit d'en attendre, fassent des réquisitions à la première classe. En réunissant la chaleur de l'apostolat de la liberté à la rigueur de la loi, nous obtiendrons pour résultat une grande masse de forces. Je demande que la Convention donne des pouvoirs plus positifs et plus étendus aux commissaires des assemblées primaires, et qu'ils puissent faire marcher la première classe en réquisition. Je demande qu'il soit nommé des commissaires pris dans le sein de la Convention pour se concerter avec les délégués des assemblées primaires afin d'armer cette force nationale, de pourvoir à sa subsistance et de la diriger vers un même but. *Les tyrans, en apprenant ce mouvement sublime, seront saisis d'effroi, et la terreur que répandra la marche de cette grande masse nous en fera justice...* »

Voilà comment Danton désespérait de la France, comment il avait peur des coalisés.

Il avait demandé la déclaration de guerre à l'Espagne, l'annexion de la Belgique, et l'invasion de la Hollande, — celle-ci malgré les menaces de ses alliés anglais, Fox, Sheridan (V. la pièce n° 23), — enfin il avait obtenu, comme nous venons de le dire, que la Convention mit la France sur le pied de guerre le plus formidable; ce n'était donc pas *l'homme de la paix à tout prix* ni surtout d'une paix déshonorante ou criminelle !

Il faut de la logique en tout; et, dans l'espèce, celle des cosmopolites, Girondins ou Hébertistes, n'est vraiment pas de mise.

Maintenant, que Danton ait ou non dîné à la Grange-Batelière avec les émissaires des pacificateurs anglais, cela est vraiment de trop peu d'importance !

De tels bruits, bons tout au plus à défrayer la verve des tricoteuses de clubs et des gardes du corps de l'*Incorruptible*, ou la jurisprudence d'Hermann et de Fouquier-Tinville, ne sauraient en aucune façon attirer les soupçons des patriotes de sens et de probité, et encore moins l'attention de l'histoire. De pareilles scories ne doivent pas embarrasser son chemin.

N° 22.

NOTE

sur la négociation de lord Auckland avec le général Dumouriez.

(Aff. étr., *Correspondance d'Angleterre*, T. 585, pièce 143, et *Mémoires de Dumouriez*.)

La nouvelle que le cabinet de Saint-James continuerait sa neutralité si Dumouriez était chargé d'en négocier avec lui les conditions, arriva à Paris, au Conseil exécutif, vers le milieu de janvier 1793, par Benoît, agent secret de Lebrun, revenant de Londres, qui en informa le ministre *de la part de Talleyrand*.

De Maulde, qui venait d'être rappelé du poste de La Haye, y fut aussitôt renvoyé sous prétexte d'y régler des affaires person-

nelles, et Maret fut de même retourné à Londres, d'où il sortait, pour savoir de Pitt si réellement il souhaitait d'avoir Dumouriez pour négociateur.

Celui-ci devait, en même temps, écrire d'Anvers à lord Auckland, ministre de la Grande-Bretagne auprès des États de Hollande, une lettre personnelle pour lui proposer une entrevue de simple courtoisie.

L'exécution du roi (21 janvier) et le renvoi de Chauvelin (28 du même mois) ne firent pas renoncer à ce dessein; ces événements ne changèrent rien aux négociations projetées, en Hollande, entre la France et l'Angleterre.

Aussitôt que de Maulde eut remis à Auckland la lettre de Dumouriez, le ministre anglais la communiqua à son gouvernement et au grand-pensionnaire, Van Spiegel, qui abondèrent dans le sens d'une conférence, au Moër-Dyck, sur les yachts du prince d'Orange.

Le but était toujours de maintenir la neutralité entre l'Angleterre, la Hollande et la France. L'entrevue était fixée au 10 février 1793 (1).

On a prétendu, nous devons le rappeler, que les Anglo-Bataves voulaient seulement, ici, gagner du temps.

Quoi qu'il en soit, Dumouriez ayant appris la déclaration de guerre faite à l'impromptu par la République française à l'Angleterre et à la Hollande, s'empressa d'écrire à Auckland (7 février) qu'il ne pouvait plus être question de négocier.

Le 2, Lebrun avait dépêché de Paris à Hugues-Bernard Maret, à Londres, — Chauvelin en était parti avec son personnel, sauf Rheinhardt, le 28 janvier, — pour lui enjoindre de regagner Calais. Il lui disait :

« ..... La République française ayant épuisé tous les moyens de conciliation et de rapprochement avec le ministère altier de George III, vous concevrez facilement que les négociations que le général Dumouriez était chargé d'entamer avec lord Auckland n'auront aucune suite, et qu'il n'y a que le succès de nos armes qui puisse désormais inspirer au gouvernement britannique des sentiments plus analogues à la justice de notre cause. Lui seul est responsable des calamités sans nombre que son obstination va accumuler sur la génération actuelle... »

Pour se convaincre du rôle des deux gouvernements dans cette

(1) Nous n'avons rien pu apprendre sur les préliminaires consentis par Pitt à Talleyrand. Étaient-ce les conditions mises en avant, vers cette époque, par la *Gazette du Kent?*

déclaration de guerre et départir les responsabilités, il est indispensable d'étudier le décret de la Convention nationale du 1er février 1793 (Aff. étr., T. 585, pièce 368) et de le confronter avec les faits. En l'espèce, c'est un réquisitoire écrasant contre la cour et le cabinet de Saint-James et tout à la décharge des directeurs de la République.

N° 23.

RESTIF A MARINE, le 2 février 1793.

(Affaires étrangères, T. 585, pièce 142.)

A propos du discours de Pitt aux chambres du Parlement, janvier 1793, notre consul écrit à son ministre :

« ..... Ses plaintes ont été très véhémentes et sans aucun ménagement. Elles ont porté avec affectation sur les décrets du 19 novembre et du 15 décembre, sur la conduite des Français dans la Flandre et les Pays-Bas autrichiens, et sur l'adoption de la Savoie. »

Chauvelin, notre ministre plénipotentiaire à Londres, dans une dépêche du 7 décembre, avait déjà prévenu Lebrun des mauvaises dispositions actuelles de l'opposition anglaise quant au même objet :

« ..... Cette nuit, Sheridan est encore venu nous trouver de la part de Fox et de ses amis, et m'a tenu le discours suivant : « Nous voulons une réforme, nous la voulons bonne, quoique « fondée sur des bases constitutionnelles (1).

« Nous ne voulons point de guerre avec la France, *s'il n'y a*

(1) Cependant, peu de temps avant, Sheridan et son parti ne s'étaient point gênés pour parler de fonder *une république.*

L'opposition anglaise commençait à reculer, car au mois de novembre 1792 encore, lors de l'émeute d'Holborne Street, *le rassemblement populaire* jetait des pierres et de la boue aux policemen, en criant : *No king! Liberty! Républic for ever!* — (*Corresp. d'Anglet.*, Noël à Lebrun, T. 583.)

point d'agression faite contre la Hollande; et si cette guerre ne doit avoir lieu que pour l'ouverture de l'Escaut, nous serons assez forts pour l'empêcher, nous présenterons même le désir du ministre de faire la guerre comme le désir de détourner toute réforme. Nous attaquerons le ministre sur sa conduite depuis dix jours, et nous irons même jusqu'à proposer un *impeachement* contre M. Pitt; mais nous vous déclarons en même temps que nous ferons cause commune avec le ministère, et que nous sommes assurés des neuf dixièmes des trois royaumes *pour repousser toute idée de l'assistance des Français pour nos affaires intérieures.* Nous la regarderions comme aussi préjudiciable à la tranquillité du pays qu'injurieuse pour le courage et l'énergie des Anglais.

« Nous avons bien su, à nous seuls, donner à la France l'exemple d'une révolution, nous saurons aussi suivre le sien à notre manière et par nos propres forces, pour perfectionner notre gouvernement et ajouter à notre liberté (1). »

Voilà comment la guerre de propagande était appréciée et acceptée par les Whigs; les paroles de Sheridan à Chauvelin sont une réponse topique aux déclamations des Girondins, à la circulaire de Monge, aux 50,000 bonnets rouges et à l'arbre sacré, aux discours de l'abbé Grégoire et de Kersaint.

D'autre part, l'indication que nous venons de reproduire est des plus importantes pour Danton et jette un jour très vif sur sa politique.

Ce n'était pas un rêveur, un spéculatif, chacun le sait; mais un politique, un praticien qui, pour chaque difficulté et pour chaque péril, cherchait le moyen le plus sortable aux intérêts de la patrie et de la République, et souvent le trouvait.

Or, que poursuivait-il en Angleterre? non pas près du gouvernement, bien entendu, duquel, directement, il ne pouvait rien attendre; mais indirectement, par l'opposition, par les Whigs? — une neutralité réelle, solide, à défaut d'une alliance trop difficile à effectuer.

Et que se passait-il en janvier 1793?

L'Angleterre non seulement s'éloignait de plus en plus de tout rapprochement avec la France, mais elle violait incessamment et tous les jours davantage la simple neutralité. Les chefs whigs eux-mêmes y mettaient des conditions.

Que fait le conventionnel?

Va-t-il s'entêter dans une action platonique qui, tout en attiédissant et affaiblissant la France, n'aurait absolument produit

(1) *Correspondance d'Angleterre*, T. 584, pièce 29.

aucun effet sur les Anglais? Va-t-il descendre à des supplications, à des bassesses, proposer, comme Brissot, Dunkerque ou Calais, dans l'espoir d'obtenir un jour la faveur de Pitt?

Jamais!...

Tout en laissant la porte ouverte aux négociations, aux efforts de pacification diplomatique, — et en se séparant ainsi, et sur ce point, de l'opposition anglaise, — il demande à la Convention l'annexion de la Belgique et presse, en plein sénat, l'invasion de la Hollande, qui s'apprêtait, de concert avec la Grande-Bretagne et avec la Prusse, à nous envahir prochainement! bien certain qu'il était de prendre ainsi le plus court et le meilleur chemin pour arriver à la paix; l'événement l'a prouvé.

Est-ce là ce que les cosmopolites ont reconnu et attaqué dans sa politique? et leurs accusations, — à leur tour criminelles, — ont-elles l'ombre de fondement, de respect humain et de justice?

N° 24.

OBSERVATION GÉNÉRALE

sur le mouvement de sympathie pour la France.

Le dépouillement de la correspondance, aux Affaires étrangères, surtout le tome 582 de la *Correspondance d'Angleterre*, démontre que la hardiesse des peuples voisins de la France, à l'égard de leurs gouvernements, ainsi que leur enthousiasme pour la Révolution en 1792 et 1793, croissaient ou décroissaient proportionnellement à nos victoires ou à nos revers; et que si nous étions restés vainqueurs en Belgique, en Hollande et dans le Palatinat, comme en Savoie et à Nice, la République était faite en Occident.

Tout avait donc bien dépendu de Dumouriez!

Il est triste de penser que, même à ce moment, à l'apogée du grand siècle, *la force* faisait l'opinion et gouvernait seule le monde politique.

A l'appui de cette façon d'envisager les choses, voici un dernier document.

Il complétera la série des extraits que nous avons donnés, sur

le même sujet, dans le corps de cet ouvrage, et permettra, en outre, d'apprécier à quel point la philosophie révolutionnaire, le catéchisme des Droits de l'Homme, — quoi qu'on puisse penser des défaillances du parti whig, — avaient pénétré, en Angleterre, chez tous les esprits avancés.

Peut-on s'en étonner, lorsqu'on sait avec quelle ardeur s'y était faite la propagande démocratique depuis 1789 : par les pamphlets, par les chansons, par les clubs, par les images et les médailles, enfin par la franc-maçonnerie, dont les tenues étaient si fréquentées des artisans et des petits bourgeois, et surtout par la corporation si nombreuse des tisserands (1) ?

Il ne faut jamais oublier, non plus, que bien avant la Révolution française, Cromwell avait donné l'exemple des moyens de réforme politique sérieux : la république et le régicide :

ADRESSE

de félicitation à la Convention nationale de France

par la Société des Amis du Peuple,

à Aldgate,

à l'occasion des victoires remportées par l'armée française

dans la Belgique (2).

A la Convention nationale de la République française :

Amis éclairés, patriotes et Législateurs,

Réunis sous le titre d'*Amis du Peuple*, et dans la vue de cultiver et propager des connaissances politiques, nous regardons tous la liberté des opinions et une participation égale aux droits de l'Homme, comme la seule base de la liberté et de l'égalité.

Nous vous saluons donc sous un nom que vous avez ennobli

(1) *Correspondance d'Angleterre*, T. 583, pièce 18, Noël à Lebrun, *Londres*, octobre 1792.

(2) *Correspondance d'Angleterre*, T. 583, pièce 150, p. 873.

et que nous sommes fiers de porter, celui de citoyens de l'Univers, de protecteurs de la grande famille de la race humaine, dont les vues généreuses et bienfaisantes ne tendent qu'à briser les fers de l'esclavage et à donner à l'homme la vie, la santé et la force politiques dans toutes les parties du monde.

Nous avons appris, avec le plus grand plaisir et la plus haute admiration, la magnanimité de vos résolutions en déclarant à l'Europe, au moment qu'elle vous insultait, que vous renonciez à toute conquête, et que, sans égard au climat, à la situation ou à la couleur, vous vouliez rendre à l'homme ses droits trop longtemps méconnus, et les privilèges impérissables de la nature, que le sublime auteur de tous biens lui avaient accordés, mais dont l'avaient privé trop longtemps la tyrannie féodale et un barbare despotisme.

Ces sentiments magnanimes que vous avez montrés nous transportent d'admiration comme hommes et comme Anglais dévoués à la grande cause de la liberté générale, liberté que la politique étroite et tortueuse des rois, ainsi que l'orgueil et la perversité de leurs détestables agents, ont toujours empêchée, en excitant et fomentant sans cesse de funestes divisions.

Aussi, Représentants de la République française, aussi frères et amis, — permettez-nous de vous appeler de ces noms civiques, — ce n'est pas assez pour nous de rester spectateurs indifférents et oisifs de vos efficaces et glorieux efforts; mais, bravant les menaces de la tyrannie, nous avons combattu les préjugés avec une ardeur infatigable, et nous voyons, avec une joie aussi vive que pure, le soleil de la liberté, par le moyen de vos armes triomphantes, dissiper les nuages et les ténèbres du fanatisme, de l'orgueil insolent et de la folie, et chasser devant lui, avec une rapidité miraculeuse, cette horde de barbares qui étaient venus pour l'obscurcir et l'éteindre.

A l'instant où nous étions réunis pour vous transmettre cette félicitation cordiale et sincère sur l'heureuse tournure qu'ont prise les affaires en France, nous avons reçu l'agréable nouvelle du succès de votre invincible armée sous les ordres du citoyen général Dumouriez, près de Mons.

L'expression nous manque pour vous peindre la joie et l'admiration que nous avons éprouvées. Tout bon Français peut en juger par celle que, sans doute, il a ressenti à cette occasion.

Puisse le sang des braves citoyens qui y ont péri en faisant voir aux despotes cette énergie et cette magnanimité que la liberté seule peut donner; puisse ce sang généreux produire une abondante moisson de paix et de liberté dans le monde, et la raison prévenir la nécessité d'une conquête militaire! puisse l'immorta-

lité de la République française être une éternelle et imposante leçon à tous les tyrans de la terre, quels qu'ils soient.

Signé par ordre de la Société des Amis du Peuple, à Aldgate.

JOHN HALL, *président;*

FRANÇOIS PAGE, *secrétaire.*

A Londres, le 12 novembre 1792.

Les imprimés attachés au bas de l'adresse sont :

1° un arrêté; 2° des avis; 3° une ode à la Liberté, dans lesquels la Société des Amis du Peuple, à Aldgate, a exposé ses sentiments sur les projets de la ligue combinée des rebelles, des princes et des rois.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES SUR DANTON

Notes de Topino-Lebrun, juré au tribunal révolutionnaire de Paris, sur les procès de Danton et de Fouquier-Tinville, publiées par J.-F.-F. CHARDOILLET; brochure in-8, Paris, J Baudet, 1875.

Principaux événements pour et contre la Révolution et prédiction de Danton au tribunal révolutionnaire, accomplie, par VILAIN D'AUBIGNY; broch. in-8, Paris, an III.

Vénalité de Danton, par Eugène DESPOIS; *Revue de Paris,* n° du 1er juillet 1857.

Histoire de la Révolution française, par Nicolas VILLAUMÉ (l'auteur est le premier qui ait réfuté, d'après les documents ou avec des preuves, les calomnies élevées contre Danton); 4 vol. in-8, Paris, 1850.

Danton, documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution française, par Alfred BOUGEART; 1 vol. in-8, Paris, 1861.

Danton, mémoire sur sa vie privée, avec pièces jutificatives, par le Dr ROBINET; 1 vol. in-8, Paris, 1865. — Deuxième édition en 1884.

Danton et Victor Hugo : aux 100,000 lecteurs de « Quatre-vingt-Treize », par un Vieux Cordelier; broch. in-12, Paris, 1877.

Le procès des Dantonistes, d'après les documents, précédé d'une introduction historique, par le Dr ROBINET; in-18, Paris, 1879.

Œuvres de Danton, recueillies et annotées par A. VERMOREL, in-12, Paris, 1866.

Les Eleuthéromanes, par DIDEROT, avec un commentaire historique (rapprochement entre Danton et les Encyclopédistes); 1 vol. in-32, Paris, Ghio, 1884.

Danton, par Georges LENNOX; 1 vol in-12, Sandoz et Fischbacher. Paris, 1878.

Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les Dantonistes d'après des documents nouveaux et inédits, par J. CLARETIE; in-8, Paris, Plon, 1875.

Danton et la politique contemporaine, par Antonin DUBOST; 1 vol. in-12, Charpentier, Paris, 1880.

Danton et les massacres de septembre, par le même; brochure in-8, Paris, Charavay, 1885.

L'éloquence parlementaire pendant la Révolution française; Les orateurs de la Législative et de la Convention, par F. A. AULARD, Dr ès lettres, professeur de rhétorique; 2 vol. in-8, Paris, Hachette, 1885.

Notes sur l'éloquence de Danton, par le même; broch. in-8, Paris, Charavay, 1882.

Les grands Français; Danton, par le même; broch. in-12, Paris, Picard-Bernheim.

La philosophie positive, par Auguste COMTE, t. VI (appréciation de la Révolution française); Paris, Bachelier, 1842.

La politique positive, par Auguste COMTE, t. III, dynamique sociale; Dunod, 1854.

La Révolution française, 1789-1815, par M. Pierre LAFFITTE; 1 vol. in-32, Paris, 1868.

Inanguraçao de um busto de Danton, Rio de Janeiro, na Sede do Centro positivista, 7, traversa de Ouvidor (broch. in-12), 1885.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avis préliminaire VII
Introduction 1
CHAPITRE PREMIER. — Danton en Angleterre 5
CHAPITRE II. — Les Jacobins anglais 33
CHAPITRE III. — La politique extérieure de Danton :
1. — *L'entente avec les Whigs* 83
2. — *Les moyens et les actes diplomatiques* 103
3. — *La guerre de propagande* 131
CHAPITRE IV. — Conclusion 190

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1. — Lettre de Français de Nantes à Danton 195
N° 1*bis*. — Décret de l'Assemblée législative, du 26 août 1792, décernant le titre de citoyen français aux Étrangers qui se sont signalés au service de l'Humanité 196
N° 2. — Adresse des Fédérés prussiens 197
N° 3. — Lettre d'un Mayençais à la Convention nationale. 199
N° 4. — Adresse des Corps administratifs de la ville et comté de Nice 200
N° 5. — Discours des Délégués de la ville et comté de Nice 201
N° 6. — Adresse des Allobroges 204
N° 7. — Adresse des amis de la Liberté et de l'Égalité (Jacobins) d'Annecy (Savoie) 206
N° 8. — Adresse de la Société allemande de Manheim 207
N° 9. — Adresse de la commune de Namur 209
N° 10. — Discours des Délégués belges et liégeois à la Convention 211
N° 11. — Pétition du club des Amis de la Liberté et de l'Egalité (Jacobins) de Bruxelles 214
N° 12. — Lettre de la municipalité de Liège 216

Pages.
N° 13. — Adresse des Patriotes bataves (hollandais) 217
N° 14. — Pétition de la province de Hainaut..... 219
N° 15. — Pétition de la Flandre orientale (Belgique) 220
N° 16. — Pétition de la République rauracique (Porentruy). 221
N° 17. — Extrait du discours de Kersaint 222
N° 18. — Discours de Cloots sur les bases constitutionnelles de la République universelle..... 227
N° 19. — Lettre de Thomas Paine à Danton..... 239
N° 20. — Mémoire de Talleyrand. — Déclaration aux puissances..... 243
N° 21. — Des négociations de paix en 1793..... 258
N° 22. — Note sur la négociation de lord Auckland avec Dumouriez 269
N° 23. — Restif à Marine et Chauvelin à Lebrun..... 270
N° 24. — Observation générale sur le mouvement de sympathie envers la France..... 272

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur Danton 277

FIN DE LA TABLE

Paris. — Imp. Ve P. Larousse et Cie, rue Montparnasse, 19.

ERRATA

Page 107, ligne 18 : au lieu de *ministre*, lisez *ministère*.

Page 191, ligne 14 : au lieu de *le maintien*, lisez *au maintien*.